

*Ministère des affaires étrangères
et du développement international*

**ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**23E SESSION PLÉNIÈRE DE
L'ASSEMBLÉE**

OCTOBRE 2015

Centre de conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

23E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE AU 9 OCTOBRE 2015

JEUDI 8 OCTOBRE 2015 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	4
Mot du Président	4
Mouvements concernant les commissions	4
Proposition d'actualisation du règlement intérieur	5
Présentation des travaux de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation	14
<i>Résolution n° COM/R.1/15.10</i>	16
<i>Résolution n° COM/R.2/15.10</i>	17
<i>Résolution n° COM/R.3/15.10</i>	20
<i>Résolution n° COM/R.4/15.10</i>	21
Présentation des travaux de la commission des affaires sociales et des anciens combattants	22
Questions-réponses.....	27
<i>Résolution n° SOC/R.2/15.10</i>	29
<i>Résolution n° SOC/R.1/15.10</i>	33
Synthèse des questions orales et d'actualités	36
Questions orales	36
Question orale n°1 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la session annuelle d'échange et de synthèse entre le ministère des affaires étrangères et l'Assemblée des Français de l'étranger.....	36
Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE, relative à la notion de proximité dans la réforme de la représentation des Français à l'étranger.....	36
Question orale n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE, relative aux moyens du réseau consulaire.....	38
Question orale n°4 de Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, conseillère AFE (Asie centrale-Moyen- Orient), relative à l'enregistrement d'une adresse auprès de la MDPH.....	37
Question orale n°5 Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE, relative à la mise en place du vote électronique et autres dispositions pour les prochaines élections législatives.....	38
Question orale n°6 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère à l'AFE (Amérique latine et Caraïbes), relative à l'assurance-maladie et aux soins en France pour un adulte handicapé résidant à l'étranger.....	39
Question orale n°7 de Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse), relative au renouvellement et à la nomination des conseillers du commerce extérieur de la France.....	40
Questions d'actualité	40
Question d'actualité n°1 de Monsieur Georges-Francis SEINGRY, vice-président de l'AFE, relative au bilan des postes consulaires sur la GPA.....	40
Mouvements concernant les commissions	43

JEUDI 8 OCTOBRE 2015 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	44
Présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	45

Questions-réponses	50
<i>Résolution n° FIN/R.1/15.10</i>	55
Présentation des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires	56
<i>Résolution n° LOI/R.1/15.10</i>	59
<i>Résolution n° LOI/R.2/15.10</i>	59
<i>Résolution n° LOI/R.3/15.10</i>	59
<i>Résolution n° LOI/R.4/15.10</i>	60
<i>Avis n° LOI/A.1/15.10</i>	65
Commissions administratives	68

VENDREDI 9 OCTOBRE 2015 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	76
Présentation des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	77
<i>Résolution n° ENS/R.1/15.10</i>	82
<i>Résolution n° ENS/R.2/15.10</i>	83
<i>Résolution n° FIN-ENS/R.1/15.10</i>	84
Intervention de Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger	86
Questions-réponses	91

VENDREDI 09 OCTOBRE 2015 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	103
Sous la présidence de Madame Martine SCHOEPNER, Vice-présidente de l'AFE	104
Présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens	104
<i>Résolution n° SEC/R.1/15.10</i>	113
<i>Résolution n° SEC/R.2/15.10</i>	113
<i>Résolution n° SEC/R.3/15.10</i>	114
<i>Résolution n° SEC/R.4/15.10</i>	114
<i>Résolution n° SEC/R.5/15.10</i>	116
Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	121
Intervention de M. Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire – actions de la DFAE	121
Questions-réponses	125
Présentation par la secrétaire générale du budget de l'AFE	131
Modifications du règlement intérieur	138
Présentation des résultats des élections au conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger	139
Communication du président sur les dates et le programme de la prochaine session de l'AFE	140
Annexes : résolutions, motions et avis émis par l'Assemblée lors de la session	141

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
23E SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 5 AU 9 OCTOBRE 2015

JEUDI 8 OCTOBRE 2015 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président

Bonjour à tous,

Heureux de vous retrouver en formation plénière, après ces trois jours de travaux. Nous allons rentrer tout de suite dans le vif du sujet. Concernant l'organisation de nos travaux, nous avons eu deux retours plutôt complémentaires que contradictoires, l'un regrettant que nous n'ayons pas eu une ouverture formelle des travaux le lundi, même brève ; l'autre soulignant que la formule qui était adoptée, de commencer les travaux des commissions dès le lundi était une bonne chose. Donc, pour la prochaine session, nous allons faire un compromis avec une ouverture des travaux le matin du 1^{er} jour relativement courte et ensuite, les travaux des commissions.

Merci.

MOUVEMENTS CONCERNANT LES COMMISSIONS

Monsieur le Président

Ensuite, à l'ordre du jour, nous avons à valider les mouvements dans les commissions. Il y a les mouvements dans les commissions et les affectations des conseillers nouvellement élus ou réélus dans les différentes commissions. Ces propositions d'affectation ont été examinées par le bureau exécutif et le bureau, et ne posent pas de problème particulier concernant la répartition par groupe dans les commissions ou les équilibres dans les commissions, puisque, pour l'essentiel, les conseillers qui ont été réélus suite aux recours qui avaient eu lieu, rejoignent leur commission initiale. Pour un autre cas, le candidat qui a été élu remplace le candidat sortant dans la même commission. Cela ne pose donc pas de problème. Nous avons une demande de mutation de commission entre la commission de la sécurité et la commission du commerce extérieur et du développement durable. Ce changement ne pose pas de problème non plus, dans la mesure où il s'agit de deux personnes du même groupe.

Je vous propose que nous validions cela. Mme PIPELIER, avez-vous les transferts dans les commissions ? Un tableau avait été fait, qui m'avait été envoyé par Camille. Nous pourrions y revenir. Si vous avez les points qui concernent le règlement intérieur, nous pouvons passer au règlement intérieur pour l'instant.

PROPOSITION D'ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Président

Madame PIPELIER, ce n'est pas grave, le temps que Camille vous amène le tableau, nous allons passer au règlement intérieur. Pardon, je ne le voyais pas derrière moi, excusez-moi.

Comme vous le savez, nous avons signalé que nous allions essayer de faire quelques modifications au règlement intérieur, parce qu'à l'usage, il était apparu qu'un article en particulier était incomplet et qu'un autre pouvait prêter à confusion. Ces modifications ont été préparées. Une synthèse a été faite par le bureau exécutif. Ensuite, cela a été présenté au groupe de travail qui avait travaillé sur le règlement intérieur. Ensuite, cela a été présenté en bureau, même en bureau élargi. Les propositions ont déjà été validées par le bureau élargi.

La première proposition concerne l'article 26. Il concerne les questions écrites. Nous nous sommes aperçus à l'usage qu'alors qu'il était prévu dans l'article 25 qui concerne les questions orales, l'alinéa 8 stipulant que :

Les questions auxquelles il a été répondu ou qui ont été posées par l'une des commissions lors d'une précédente séance ne sont pas retenues. L'auteur en est averti par le secrétariat général.

Nous avons pensé qu'il était important d'avoir les mêmes dispositions pour les questions écrites. Nous vous proposons donc, à l'article 26 qui définit les questions écrites, de rajouter un alinéa, l'alinéa 4 qui dit :

Les dispositions de l'article 25.8 s'appliquent également aux questions écrites.

L'alinéa 8 de l'article 25 étant celui que je viens de vous lire. Je suis étonné qu'il n'y ait pas une prise de parole sur cette question, parce qu'en fait, ce n'est pas exactement cela. Nous avons proposé d'étendre un peu le champ de l'alinéa 8 en rajoutant :

Qui ont été posées par l'une des commissions ou qui sont à l'étude d'une commission.

C'est ce qui avait été vraiment validé. Est-ce que cette double modification va bien ? Premier point, êtes-vous d'accord pour que l'on modifie en rajoutant :

Les questions auxquelles il a été répondu, qui ont été posées par l'une des commissions lors d'une précédente séance ou qui sont en cours d'étude dans une commission, ne sont pas retenues. L'auteur en est averti par le secrétariat général.

Cela vous convient-il ? Nous rajoutons simplement « en cours d'étude ». L'idée est que par des questions écrites ou orales, on ne déshabille pas les commissions des travaux en cours. Êtes-vous d'accord pour cette modification ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Le Groupe Français du Monde, Ecologie et Solidarité préférerait qu'on limite dans le temps les sessions. Sur la session précédente, cela nous va, mais dans une session précédente, c'est trop large. Est-ce que l'on va remonter à la première session des vingt-troisièmes sessions pour dire que cela a déjà été posé et que vous ne pouvez pas la reposer ? Il faut quand même qu'il y ait un cadre qui soit mieux défini. Cela nous paraît trop vague. Il peut y avoir eu des changements législatifs entretemps qui justifient que l'on repose la question. Le problème, quand un règlement intérieur n'est pas assez précis, je suis désolé, a priori j'ai confiance, mais cela donnerait le droit de refuser une question sous le prétexte qu'elle a été déjà posée lors d'une précédente session, cela peut être la deuxième session de l'Assemblée des Français de l'étranger, on en est à la vingt-troisième... À mon avis, il vaut mieux préciser dans le temps.

Monsieur le Président

Le débat a eu lieu lors du bureau élargi, qui a discuté de cette question. Nous avons d'abord rappelé quelle était la procédure qui était mise en œuvre. Ce n'est pas le bureau exécutif, tout seul dans son coin, qui décide que la question va être refusée. Quand le bureau exécutif pense qu'une question ne doit pas être acceptée, soit parce qu'on a déjà la réponse, soit parce

qu'elle rentre dans le champ des travaux en cours d'une commission, il demande au bureau. Il y a déjà le bureau qui se prononce. Je rappelle également que quand une question a déjà été posée, le secrétariat général en informe son auteur en lui donnant les références de la question qui a été posée et la réponse qui a été donnée. Et donc, le bureau exécutif et le bureau ont donc là des éléments pour une appréciation un peu plus large. Si une ou deux sessions avant, la question a été posée, le bureau est en mesure de voir s'il y a eu une évolution législative ou pas. En plus, le bureau en parle aussi avec le secrétariat général. Maintenant, nous pouvons le mettre si vous voulez, mais compte tenu de la rapidité avec laquelle nous avons les questions et les réponses, cela risque d'être inopérant si l'on met « la question qui a été posée à la session précédente ».

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Aux sessions de l'année précédente.

Cela inclut les deux sessions. Enfin, on peut se dire les choses clairement, pourquoi a-t-on réfléchi à cela ? Parce qu'il y a des petits malins, après la précédente session, qui ont posé des questions qui avaient été tranchées dans la précédente session, juste pour voir leur nom apparaître sur le site de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il est là le problème. C'est pour cela que je propose de limiter aux questions de la précédente session. Cela peut être des précédentes sessions sur l'année en cours, les sessions de l'année 2015 ou les sessions de l'année 2014, mais pourquoi est-ce qu'on a commencé à réfléchir sur ce sujet ? Parce qu'il y avait des conseillers qui souhaitaient faire leur publicité via le site de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui ont repusé des questions qui avaient déjà été tranchées soit en commission, soit lors de la précédente plénière.

Monsieur le Président

Mehdi, ce que tu es en train de nous expliquer va à l'encontre de ce que tu demandes, ou alors je ne comprends pas. Tu dis que pour limiter les questions inopportunes qui ne sont destinées qu'à faire de la publicité à leur auteur, tu veux limiter la référence aux questions déjà posées. Nous, c'était beaucoup plus large. Le problème n'est pas que l'auteur l'ait déjà posée. Le problème est si la question est pertinente et si la réponse que l'on obtiendra de l'administration est différente de la question qui a déjà été posée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Morgane MAROT.

Madame Morgane MAROT, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Mes chers collègues, bonjour.

Tout à fait, Monsieur le Président, mais il s'agit justement de trouver un compromis entre la nécessité peut-être de faire un tri dans les questions auxquelles on a déjà répondu et puis peut-être d'encadrer temporellement, afin de laisser à nos collègues l'opportunité de poser des questions, notamment lorsque la réponse de l'administration ne correspond plus au contexte. Peut-être si vous désirez deux années, peut-être que l'on peut encadrer cela sur deux années, au lieu de dire lors de la session précédente. Mais, il faut trouver un compromis.

Monsieur le Président

Des deux sessions précédentes, cela vous va-t-il ? Trois, si vous voulez.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Juste pour donner un petit exemple concret, typiquement, sur la CSG/CRDS, une question qui était posée à la précédente session, avec maintenant un arrêt du Conseil d'État qui a modifié la donne, peut avoir une réponse différente aujourd'hui. Il y a des changements législatifs.

Monsieur le Président

Bien évidemment, nous tenons compte de cela. C'est ce que nous avons dit en bureau élargi.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

C'est pour cela qu'il faut limiter dans le temps.

Monsieur le Président

Mais non, il ne faut pas limiter dans le temps. Il faut donner une capacité au bureau de voir si la question est pertinente par rapport à l'évolution de la législation. Si on demande depuis des mois, par exemple, les modalités de remboursement de la CSG/CRDS, cela ne sert à rien. Cela ne sert à rien de le redemander, puisque de toute façon, les modalités ne sont pas connues et n'ont pas encore été publiées par le Gouvernement. Je ne vois pas l'intérêt de reposer une question il y a quelques jours là-dessus, alors que nous l'avons déjà posée il y a trois mois et que nous n'aurons pas de réponse différente. Nous l'avons même posée il y a des mois.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Je ne sais pas si cela tombe dans les modifications, je voulais parler de la communication du bureau ou du bureau élargi.

Monsieur le Président

Non, tout à l'heure.

Madame Marie-José CARON

On en parlera plus tard. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur le Président,

J'avoue, je ne comprends pas. Je m'excuse, je n'ai pas compris. Je pense que si quelqu'un a posé une question sur un sujet déterminé et que, pour une raison ou pour une autre, il y a des modifications, que le contexte est différent, etc., et que l'on repose une question, je ne vois pas où est le problème. Il est normal qu'on repose la question, puisque le contexte est différent. Où est le problème. On est en train de passer des heures ou des minutes à parler. Peux-tu m'expliquer ? Peut-être ai-je mes neurones qui ne fonctionnent plus très bien, mais je ne vois pas où est le problème.

Monsieur le Président

Alain-Pierre, moi, je suis totalement de ton avis. Je pense qu'il faut laisser la latitude au bureau exécutif en première analyse et ensuite au bureau, où en plus il y a une représentation proportionnelle de cette Assemblée, de prendre la décision. Cela peut être deux, trois sessions. Aujourd'hui, si on repose une question sur la non-déductibilité des charges, on aura la même réponse qu'il y a deux, trois, quatre ans, parce que la réglementation n'a pas changé.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Ce qui est important, excusez-moi, Président, tout de même, c'est qu'il y ait une transparence et que l'on puisse savoir pourquoi vous avez pris telle décision.

Monsieur le Président

Nous justifierons la réponse.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je sais bien. Dans ce cas-là, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Président

Une dernière intervention, et puis l'on passe au vote.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale, y compris Russie »

Il s'agit que le bureau ait la latitude, avec son intelligence, d'estimer si la question vaut la peine d'être posée ou pas. Mais en mettant une limite temporelle, il s'agit de limiter une éventuelle tentation, pas arbitraire, mais disons de réponse « à la tête du client ». En mettant une limite de deux ans, on limite un petit peu les prérogatives.

Monsieur le Président

Je vous ai bien entendu. Nous allons faire un vote.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Je voulais juste dire que mon intervention, tout à l'heure, sur la communication, c'est justement parce que cette histoire de CSG/CRDS, sur les réseaux sociaux, on a compris qu'il y avait eu une mauvaise communication entre les élus et le bureau, il y avait eu quelque chose qui s'était passé.

Monsieur le Président

Non, non. Ce n'est pas du tout ce qu'il s'est passé.

Madame Marie-José CARON

C'est pour cela que j'en parlais. Je ne pense pas que ma question soit hors sujet. Je pense qu'il y a parfois un problème de communication.

Monsieur le Président

La question est quand même hors sujet. Moi, j'ai le détail de ce qu'il s'est passé, puisque j'étais impliqué. Le problème est que l'auteur de la question n'a pas été très honnête dans ce qu'il a rapporté sur les réseaux sociaux. Je n'interviendrais jamais sur ce qu'il se dit sur les réseaux sociaux. Si vous voulez vous plaindre, c'est officiellement par email. Les réseaux sociaux, pour moi, c'est le café du commerce, donc on n'intervient pas là-dessus. Sur les réseaux sociaux, c'est cela, le problème de communication, l'information est partie sur les réseaux sociaux, disant que la question a été refusée. Là-dessus, il y a eu des éléments de discussion polémiques, alors que l'auteur de la question avait été clairement informé, en suivant toute la procédure. Premièrement, le secrétariat général lui a dit « cette question a été posée à telle date, voici une référence, voici la réponse ». Nous lui avons donné tous les éléments. Donc, je crois que la communication existe.

Madame Marie-José CARON

Je continue. Ce sont souvent les histoires de communication. Ce que je vous demande, c'est simplement, en tant que bureau, justement quand vous voyez que sur des réseaux sociaux, c'est le café du commerce et que des choses sont remises en question, c'est quand même de communiquer officiellement par notre site internet, de donner une information claire et de dire qu'il y a apparemment quelque chose qui n'est pas bien compris et de nous dire ce qu'il se passe. Comme cela, cela évite tout ce buzz qui est inutile.

Monsieur le Président

Je ne pense pas que l'on puisse partir des réseaux sociaux pour venir vers une information de l'Assemblée. S'il y a une question à poser, on la pose à l'Assemblée, pas via les réseaux sociaux. S'il vous plaît, on revient au règlement intérieur et pour aller plus vite, qui souhaite que l'on limite dans le temps formellement, sur le règlement intérieur, l'intervalle dans lequel on pose ces questions ?

Monsieur le Président met aux voix la proposition de limiter dans le temps formellement, sur le règlement intérieur, l'intervalle dans lequel on pose ces questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je suis désolé, je ne comprends toujours pas. Peut-être que je suis un débile, mais je ne comprends pas. Si jamais on pose la question le lundi sur un sujet bien déterminé et que le mercredi, il s'est passé un événement particulier, on ne peut pas reposer la question. Puisqu'il y a eu un changement, où est le problème ? S'il n'y a pas de changement du tout. Sauf si vraiment il y a un débile mental qui veut poser toutes les questions, à ce moment-là, il faut qu'il aille dans une autre organisation, on n'a pas besoin de ces gens-là ici. Où est la logique ? On vient d'en parler, c'est hyper clair.

Monsieur le Président

Alain-Pierre, excuse-moi, ce n'est pas comme cela que cela se pose.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

C'est pour cela, je n'ai pas compris, excuse-moi, je ne suis peut-être pas réveillé.

Monsieur le Président

Je reviens à la procédure qui est appliquée actuellement. Quand une question est posée, que le secrétariat général se rend compte que cette question a déjà été posée, il en informe son auteur en lui donnant les références de la question qui a déjà été posée et la réponse obtenue, avec la date de la question, et il en informe le bureau exécutif. Le bureau exécutif regarde et si effectivement, il nous apparait que la réponse qui a été donnée à la question antérieure correspond à la question qui était déjà posée, qu'il n'y a pas de changement législatif ou administratif entretemps, on ne repose pas la question.

La question que posent nos collègues de Français du Monde, Ecologie Solidarité, c'est : ne peut-on pas mettre une limite à la remontée dans le temps pour les questions déjà posées ? C'est-à-dire, une question qui aurait été posée il y a trois ans, on la repose de toute façon, quelle que soit la réponse obtenue ? Or, dans la réunion, puisque nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, déjà je souhaitais que l'on vote sur le principe de savoir si on mettait cette limite de remontée dans le temps. Si c'est d'accord, nous allons fixer cette limite. Si ce n'est pas d'accord, nous en restons là.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je m'excuse, Mehdi, tu nous dis que c'est pour éviter qu'il y ait quelques personnes qui veulent se faire de la publicité ou relancer une question pour montrer à leurs électeurs que c'est un sujet... Je ne sais pas si c'est idiot, mais c'est ce qu'il a dit. Ce n'est pas moi qui juge. Je ne me permettrai pas de dire que Mehdi est idiot, bien au contraire. Il est brillantissime pour moi, il n'y a pas de souci, bien évidemment. Non, non. C'est notre opinion, absolument. Moi, ce que je dis, nous avons déjà eu le cas avec des questions qui ont été posées, des prises de position du bureau, quand on pose des questions, j'aimerais éviter que, arbitrairement, le bureau dise : « Non, ces questions, nous n'en voulons pas ». C'est cela qui m'intéresse, pas le reste. Moi, je ne peux pas accepter sans motif vraiment valable, sans explication valable, qu'une question soit retoquée d'un des conseillers. Cela n'est pas acceptable. Je pensais que c'était pour nous préserver de cela. Suis-je à côté de la plaque ? N'est-ce pas cela le sujet ?

Monsieur le Président

Excusez-moi, mais remonter dans le temps ne changera en rien l'arbitraire s'il y en a. Je ne pense pas qu'il y ait eu d'arbitraire jusqu'à maintenant. Chaque fois que les décisions ont été prises par le bureau, elles ont été prises à la majorité exprimée par le bureau, avec des explications claires à chaque fois. Et le fait de dire qu'on ne pourra pas remonter au-delà de deux sessions ne changera rien à cela.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Ce n'est qu'un garde-fou.

Madame Marie-José CARON

Apparemment, il y a une incompréhension. Morgane m'a expliqué qu'ils ne demandaient pas de limitation dans le temps, mais juste une limitation à la dernière session ; mais que vous, au bureau, vous proposez du coup une limitation dans le temps. Est-ce vrai ou pas ? Personne ne veut de limitation dans le temps. Apparemment, ce n'est pas ce qu'ils veulent non plus.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Si, eux veulent une limitation dans le temps.

Madame Marie-José CARON

Ils veulent juste sur une session.

Monsieur le Président

C'est une limitation dans le temps, sur une session.

Madame Marie-José CARON

D'accord. Mais du coup, vous avez élargi en disant, est-ce que c'est sur ?

Monsieur le Président

Non.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

On apprécie au cas par cas, en se basant sur des éléments objectifs : est-ce que cette question a déjà été posée ? Y a-t-il déjà eu une réponse ? Y a-t-il eu une évolution entretemps ?

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

En fait, ce que vous êtes en train de dire, c'est, pour éviter qu'on se refasse retoqués, en disant cela a déjà été posé, on dit que si cela n'a pas été posé dans x années, vous ne pouvez pas retoquer et on peut la reposer. C'est cela que vous êtes en train de dire, pour éviter qu'ils nous disent que c'est irrecevable. C'est bien cela ? Très bien, excusez-moi, mais il faut se réveiller... Cela veut dire qu'on a énormément confiance en vous, c'est bien ce que j'ai compris.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Mais, vous avez confiance en vous aussi, puisque le Bureau est représenté par toutes les tendances de cette Assemblée.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

On peut avoir un trait d'humour, cela fait du bien.

Monsieur le Président

D'accord. Revenons au vote que je voulais faire. Y a-t-il unanimité sur le fait que vous voulez qu'on limite dans le temps ?

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Combien voulez-vous ? Deux ans.

Madame Morgane MAROT

Nous avons proposé initialement la session précédente. Comme cela, cela laissait la liberté au bureau exécutif de nous retoquer, comme tu disais, lorsque cela avait déjà été posé lors de la session précédente. Cela me paraissait raisonnable, parce que c'est vrai que si la question a déjà été traitée la session précédente – je fais un peu de pédagogie – pourquoi la poser à nouveau six mois plus tard. Ensuite, le compromis s'est un peu étendu, puisqu'on est passé à deux ans, justement parce que cela ne convenait pas tellement au bureau exécutif. Donc, on a proposé deux ans. Je ne pense pas qu'il faille remonter à cinq ans.

Monsieur le Président

Personne ne remonte à cinq ans. Allez, on ne va pas passer la journée là-dessus. Que voulez-vous ? Dites-nous ce que vous voulez et puis nous rechangerons le règlement intérieur dans six mois.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste savoir, dans le cas où on aurait donné une réponse à une question, la réponse n'aurait pas donné satisfaction, que se passe-t-il à ce moment-là ?

Monsieur le Président

Là, bien sûr, nous sommes d'accord. Nous l'avons toujours fait.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est parfait. Je voulais que cela soit précisé.

Monsieur le Président

Deux sessions, trois sessions, une session, qui dit mieux ?

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Votons d'abord sur la limitation, votons sur la limitation. Je ne suis pas sûr...

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Une session ?

Monsieur le Président

Trois.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Une à trois, maintenant, on était à deux au milieu, qui dit mieux ?

(Brouhaha dans la salle).

Monsieur le Président

Nous perdons du temps.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Sinon, on fait une session et puis, c'est bon.

Monsieur le Président

Cela ne suffit pas, une session.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On va faire sur une année calendaire, les sessions d'une année calendaire.

Monsieur le Président

Excusez-moi, mais si vous preniez la peine de regarder les questions qui ont été refusées et de voir pourquoi elles ont été refusées et de voir comment se posaient les calendriers, vous verriez que cela va bien au-delà d'une ou deux sessions. Parce qu'il y a des tas de choses sur lesquelles il s'agit de questions purement administratives, qui concernent des règlements qui n'ont pas changé. Cela ne sert à rien. Certaines questions en plus montrent de la part des élus qui les posent, une méconnaissance totale des réglementations et des lectures des réglementations en cours. Comment ferons-nous ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Nous sommes d'accord, c'est ce que j'expliquais au début. L'idée était aussi que l'on évite de perdre du temps inutilement. Il y a des questions qui ont été posées par des conseillers de droite ou de gauche qui avaient déjà été traitées en commission pendant l'intersession. Je trouve que c'est dommage, cela fait perdre du temps à tout le monde. Si les conseillers en question avaient lu les rapports de commission – mais je suppose qu'ils les ont lus – ils auraient évité de reposer ces questions et on sait très bien, on est dans l'entre nous, on sait très bien que ces questions ont été posées juste pour pouvoir dire à ses électeurs qu'on avait posé telle question. D'où l'idée initiale de limiter à une ou deux sessions, de dire que si la question a déjà été traitée en plénière ou en commission, on ne peut pas la reposer. Nous sommes tous d'accord sur cela.

Monsieur le Président

Mais, si elle a été posée en plénière ou en commission, ou auparavant par un autre élu ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Ou auparavant par un autre élu en question écrite, on est d'accord.

Monsieur le Président

Mais, dans le « auparavant par un autre élu », tu veux le limiter dans le temps ou tu ne le veux pas ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Oui, je veux le limiter dans le temps.

Monsieur le Président

Et à combien de temps veux-tu le limiter ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Une session, deux sessions...

Monsieur le Président

C'est ridicule !

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

J'assume le ridicule. Tu sais, le ridicule ne tue pas. Cela m'a déjà amené jusque-là, le ridicule, donc je suis très satisfait.

Monsieur le Président

En pratique, c'est inopérant. Très bien.

Madame Marie-José CARON

Je maintiens toujours le fait que tu parles de question. Or, on sait les questions qui ont été retoquées ou auxquelles on n'a pas répondu. Nous, ici, qui connaît les questions qui ont été retoquées et qui ont été refusées ? C'est comme refuser un dossier de bourses, présentons toutes les questions, dites-nous quelles questions ont été posées et quelles questions ont été refusées. Comme cela, les gens éviteront de les reposer deux fois.

Êtes-vous au courant des questions qui ont été refusées ? Savez-vous ? Je trouve normal que l'on sache quelles questions ont été refusées.

Monsieur le Président

Les membres du bureau le savent.

Madame Marie-José CARON

Cela ne doit pas se limiter aux membres du bureau. Cette Assemblée est démocratique, donc tout le monde doit savoir ce qu'il se passe. Cela ne peut pas rester au bureau. En quoi cela gêne le fonctionnement de l'Assemblée, que cette information soit ouverte ?

Monsieur le Président

Je laisse tomber. Votons. Cela fait une demi-heure que nous discutons de quelque chose qui n'a aucune importance. Est-ce que vous voulez une limitation dans le temps ? Nous mettons la question au vote. Qui est favorable à une limitation dans le temps ? J'ai demandé que l'on vote pour savoir qui était favorable à une limitation dans le temps. Qui compte ? Asseyez-vous. Tu comptes et vérifies les procurations, s'il te plaît. 27 en faveur d'une limitation. Qui est contre une limitation dans le temps ?

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

On a besoin de réfléchir.

Monsieur le Président

Je suis désolé, Alain-Pierre, le vote est lancé, tu n'as pas besoin de réfléchir, tu votes. Si tu veux t'abstenir, tu t'abstiendras. Maintenant, cela va. Qui est contre une limitation dans le temps ? Si on est pour une limitation, on la fixera, mais on n'arrive pas à s'entendre. Donc, qui est contre et qui est pour ? Si tu étais pour, il fallait voter avant, Alain-Pierre. On a posé la question.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Monsieur le Président,

Nous n'allons pas passer la séance à lever la main, je ne suis pas d'accord. Il faut arrêter. Soit on vote sérieusement, soit je demande un vote à bulletin secret. Enfin, on ne peut pas voter comme cela.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, ceux qui sont contre pouvez-vous lever la main de façon claire ? Qui fait le décompte ? Morgane, fais le décompte.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Je veux le dire au micro, je veux que cela soit marqué. On a commencé à décompter. Georges-Francis, pour qui j'ai beaucoup d'estime, tu passes dans les rangs de ton groupe et tu leur demandes de lever la main au fur et à mesure. Ce n'est pas normal ! Les mains n'étaient pas levées là-bas et au fur et à mesure que tu es passé, les mains se levaient. Ce n'est pas normal. Ou alors je demande un vote à bulletin secret, mais va-t-on passer à un vote à bulletin secret pour cela ? Ce n'est pas logique. Maintenant, tu viens de donner les consignes de vote. Il y avait 4 mains levées, maintenant il y en a 40.

Monsieur le Président

Si on avait voté tout de suite, tu avais la majorité.

Maintenant, on arrête. As-tu décompté ? Tu recomptes s'il te plaît, parce qu'il y a des gens qui rentrent dans la salle tout le temps, cela n'a plus de sens. Peux-tu compter ? Que l'on arrête... Morgane, est-ce que c'est compté ?

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Maintenant, on est à égalité, 27/27.

Monsieur le Président

On renvoie cela à vendredi matin. S'il vous plaît, je suis saisi d'une demande des présidents de groupe Français du Monde, Ecologie, Solidarité et ADCI ; compte tenu du fait qu'il y a le vote en ce moment et que nous rentrons, nous sortons de la salle, nous reportons cette question et ce vote à demain matin, quand il n'y aura plus de va-et-vient. Et je propose aux groupes, s'ils ont des propositions à faire sur la rédaction de cet article, qu'ils les fassent, comme cela, ce sera beaucoup plus clair. D'accord ? Très bien.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Je voudrais insister sur le fait que nous voudrions connaître la publication des questions refusées. Nous vous faisons confiance, nous savons que si vous prenez une position pour refuser une question, a priori, vous devriez pouvoir nous dire pourquoi. Au lieu de faire des limitations dans le temps, pas de limitation dans le temps, pourquoi adopter des règles qui limitent dans un sens ou dans un autre, alors que la vraie question est de savoir pourquoi vous refusez une question. Je propose à mes collègues de l'Assemblée que vous publiiez les questions que vous refusez.

Monsieur le Président

Nous parlerons de cela demain, puisque nous avons dit que nous reportions cette question à demain avec le vote de demain.

Madame Marie-José CARON

Mais pourquoi ? Il faut tout de même que tout le monde y réfléchisse et que vous acceptiez ou non cette proposition.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Les auteurs des questions refusées le savent. Ils en sont informés. D'autre part, les motifs de refus, nous l'avons indiqué, c'est soit parce que les questions sont en cours ou parce qu'elles ont déjà été posées dans un passé récent et ont obtenu une réponse de l'administration. Je ne vois pas l'intérêt, après, de les publier, puisque c'est un acte purement technique de constater. C'est du temps perdu.

Madame Marie-José CARON

Non, au moins, cette question refusée, si cela avait été publié, tout le monde aurait su que vous aviez refusé de la présenter.

Monsieur le Président

Tu pourras faire une proposition demain. Passons à autre chose. Nous avons déjà pris du retard. Nous passons tout de suite au point suivant de l'ordre du jour, qui est la présentation des travaux de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Le conseil que je vais vous donner, et vous demander d'aller voter pour ceux qui ne l'ont pas fait, en essayant de vous organiser pour ne pas partir tous à la fois. Ce n'est pas très sympathique pour le président de la commission qui va se retrouver avec moins d'auditeurs, mais il faut quand même essayer de voter le plus rapidement possible. Donc, ne partez pas tous à la fois, essayez de vous organiser au sein des groupes pour voir qui n'a pas voté. Mais, allez-y quand même, je passe la parole au président de la commission.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno THERET, président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

**PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Monsieur Bruno THERET, Président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Président.

Monsieur le Président,

Madame la vice-Présidente, Monsieur le vice-Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Chers invités,

Notre commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation a renouvelé deux de ses trois rapporteurs, pour traiter les trois thématiques, qui rentrent dans le cadre de notre commission. Nous avons analysé les réponses de l'administration aux résolutions et motions que nous avons remises au mois de mars, lors de la dernière session. Nous en avons formulé certaines où les réponses nous ont semblé insuffisantes et nous avons travaillé autour du concours de développement durable, que nous allons encore finaliser en intersession et que nous comptons vous présenter en mars 2016.

Huit intervenants ont été invités sur les trois thèmes, dont Pascal LAMY, ancien directeur de l'OMC, président d'honneur de l'institution Jacques DELORS International, pour la candidature de Paris pour l'Exposition universelle de 2025. Il a souhaité vivement que nous soyons pleinement impliqués dans la rédaction du cahier des charges de cette exposition universelle 2025 et nous l'en remercions.

Rémy LUCAS, lauréat breton du prix « Potentiel développement ». Il expose également à l'Exposition universelle de Milan. C'est un jeune entrepreneur qui a créé sa startup en 2010 et qui représente ses algues, aujourd'hui, ses granulats à l'Exposition universelle de Milan. Il nous a exposé un petit peu son expérience, soit en termes d'environnement, son approche environnementale, qui est porteuse aujourd'hui d'économie – cela est important, les deux ne sont pas incompatibles – et il nous a montré l'expérience qu'il peut en retirer pour se développer à l'exportation.

Deux personnes de l'AEFE qui nous ont exposé la mise en place d'une démarche environnementale dans les établissements scolaires à l'étranger, avec également le volet pédagogique, en sachant que ce qui est intéressant pour nous, c'est que dès l'école, aujourd'hui, les jeunes puissent être sensibilisés au développement durable.

Un conseiller spécial du Président de la République pour la protection de la planète, conseiller de Nicolas HULOT, est venu nous parler des enjeux de la COP 21. Il nous tiendra informés de son évolution. Il nous a également forcément sollicités à être impliqués dans la démarche et une mise à jour régulière sera initiée entre aujourd'hui COP 21, Nicolas HULOT, le Gouvernement, et nous-mêmes.

La BPI, Banque publique d'investissement, est venue pour nous exposer les principes du financement à l'exportation.

Le CITIM également et le conseil régional d'Aquitaine ont travaillé avec l'ARL sur la mobilité internationale, thème qui nous est cher. Formation, emploi, ce sont des thèmes qui nous sont chers. Nous avons vu également qu'en termes de commerce extérieur, des dispositifs ont été mis en place. Le Gouvernement a déjà initié des rapprochements entre les organismes et nous avons fait des projets très concrets de rapprochement aujourd'hui, autour d'un guichet unique, pour dire que l'on peut encore faire mieux dans ce domaine. Nos rapporteurs aujourd'hui, que je remercie vivement, vont vous présenter deux motions et quatre résolutions. Je vous laisse découvrir celles-ci en vous impliquant et également dans notre démarche, parce que c'est tout à fait participatif.

Merci de votre écoute.

Président, je vous repasse la parole.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET, rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Monsieur Gérard SIGNORET, rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président.

Je commence donc avec la thématique commerce extérieur.

Comme vient de nous le dire le président, nous avons eu plusieurs intervenants dans cette thématique, trois très exactement. Je commence avec le premier, M. Alexandre GAZANIOL, de la banque publique d'investissement. M. GAZANIOL est le responsable d'études, directeur de l'évaluation des études et de la prospective. Il nous a parlé de la BPI, qui a des actions stratégiques qui sont : accompagner la croissance des PME, préparer la compétitivité de demain et contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat. Nous avons avec lui aussi parlé des différents organismes, très, voire trop nombreux, d'appui aux entreprises. C'est avec satisfaction que nous voyons que plusieurs ont déjà fusionné. Ces initiatives vont dans le bon sens quant à la simplification des démarches, permettant ainsi à nos entrepreneurs et à nos entreprises d'être plus efficaces quant à leur développement. Ce point a fait l'objet d'une résolution que je présenterai dans un moment.

Notre deuxième intervenant est M. Rémy LUCAS, président fondateur de la compagnie ALGOPACK. Très intéressant, je vous en dis deux mots, c'est une société créée en 2010 et lauréate du prix « Potentiel de développement », présente sur le stand français de l'exposition universelle à Milan encore aujourd'hui. C'est une société qui transforme des algues en substitut de plastique. Cette idée représente une véritable alternative à l'utilisation de dérivés pétroliers.

D'un point de vue business, c'était très intéressant d'écouter que M. LUCAS, qui pourtant a déjà entrepris un grand développement, a une méconnaissance totale des mécanismes publico-privés lui permettant de développer ses activités à l'exportation. Son entreprise a suscité un grand intérêt auprès de la commission, laquelle s'est proposée de suivre l'évolution, tous les six mois, de celle-ci, en plein accord avec sa compagnie.

Le troisième intervenant, c'est M. Pascal LAMY, président d'honneur de l'institut Jacques DELORS et délégué international pour la candidature de Paris pour l'Exposition universelle de 2025. M. LAMY, comme vous le savez, est ancien président de l'Organisation mondiale du commerce, de 2005 à 2013. Il nous a d'abord fait une brève intervention sur le Traité Transatlantique, le TAFTA, qui revêt une importance toute particulière, notamment pour l'Europe, quand bien même celui-ci n'avance que trop lentement en raison de négociations trop opaques et déséquilibrées.

Comme vous pouvez le voir, je plane un petit peu sur le rapport, pour ne pas être trop long et laisser aussi mes collègues s'exprimer.

Sur le point de l'Exposition universelle 2025, le projet de la candidature de la Ville de Paris ne fait que démarrer. Un des thèmes pouvant être retenu serait – il nous l'a dit comme un petit peu la devise de l'exposition – : « Au cœur des territoires s'ouvre celui des hommes ».

Enfin, bien sûr, les membres de la commission seront tenus régulièrement informés de l'évolution du projet. Ils ont par ailleurs été sollicités pour être force de proposition pour l'élaboration du cahier des charges.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président procède à l'examen de la résolution.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Résolution n°COM/R.1/15.10

Monsieur Gérard SIGNORET donne lecture de la résolution n° COM/R.1/15.10 relative au guichet unique d'information et d'orientation pour le développement d'entreprises dans le monde.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

J'aurais apprécié qu'on donne plus de détails au mot « guichet unique ». Aujourd'hui, un chef d'entreprise travaille beaucoup par internet et donc, un guichet unique, qu'est-ce que cela signifie ? Un bureau quelque part, à Paris, à Lyon, dans une ville ? Ou cela veut-il dire aussi un portail informatique ou internet, qui permette à un chef d'entreprise d'avoir cette pléiade de services que vous proposez sur le même site ? J'aurais apprécié que cela soit plus précis.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET

Bien entendu, je crois que les deux choses vont dans le même sens, d'abord une véritable explication ou orientation vers quelqu'un. Notamment, je pense pour nous tous dans les consulats, par exemple, quand on va au consulat ou quand on voit quelque part dans nos pays, demander quelque information, je le vois dans mon cas, tantôt on nous dirige vers la mission économique, tantôt on nous dirige vers Business France, tantôt on nous dirige vers la Chambre de commerce. Il n'y a pas forcément une entente trop cordiale entre eux, si vous voyez ce que je veux dire. Donc, ce qui serait important, c'est déjà de définir très clairement les acteurs, la compétence de chacun et éventuellement, de pouvoir les orienter. On appelle cela « guichet unique », mais cela pourrait parfaitement être aussi une page internet, bien sûr. Peut-être dans un deuxième temps, peut-être même dans un premier temps aussi.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Juste une chose : au quatrième considérant, tu nous as ajouté :

La concurrence existant entre ces mêmes organismes

Qui n'apparaît pas sur ta résolution. Et autre chose, sur la demande, ce sont des entreprises demanderesse et non pas demandeuses.

Monsieur Gérard SIGNORET

C'est exact !

Monsieur le Président

Merci, Radya.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

J'enclenche sur la remarque de mon collègue Fwad HASNAOUI et sur votre réponse, Monsieur le rapporteur thématique, pourrions-nous modifier :

Que soit mis en place un guichet unique dans les postes,

Pour répondre à votre remarque, qui est tout à fait juste et que nous sommes nombreux à partager.

Ainsi qu'un portail informatique.

Monsieur Gérard SIGNORET

D'accord pour la première partie, pour faire cela de façon rapide. Le portail informatique, il faudrait voir qui s'en occuperait. Mais, on pourrait en faire la demande, oui.

Monsieur le Président

Avant de passer au vote, une remarque de ma part, je trouve les considérants un peu sévères. En tant qu'utilisateur des divers services d'appui au commerce extérieur, je trouve que c'est quand même un peu moins compliqué que ce qui est écrit. Mais enfin, allons-y.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.1/15.10 relative au guichet unique d'information et d'orientation pour le développement d'entreprises dans le monde. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Résolution n°COM/R.2/15.10

Monsieur Gérard SIGNORET donne lecture de la résolution n° COM/R.2/15.10 relative à la participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Bruno THERET.

Monsieur Bruno THERET

Il faut savoir que notre Président de l'Assemblée, dès l'origine, à la création de l'Assemblée, est intervenu pour que nous fassions partie de ces conseils économiques et d'influence. Nous avons déjà remis une résolution la dernière fois et notre demande était que les postes diplomatiques associent tous les conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence. Nous avons eu une réponse. Elle ne nous satisfait pas du tout. C'est pour cela que nous reformulons aujourd'hui par une autre résolution cette demande. La réponse qui nous a été donnée, était que si un conseiller consulaire exerce une fonction qui peut justifier qu'il soit associé aux travaux du conseil économique, l'ambassadeur appréciera localement si son association est souhaitable. Elle n'a pas de caractère automatique et n'obéit pas à une règle édictée par le ministère des affaires étrangères et du développement international, le principe étant celui d'une ouverture au cas par cas aux conseillers consulaires. D'où notre reformulation, parce que nous insistons pour que nous en fassions partie d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Hélène LE MOING.

Madame Hélène LE MOING, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Au cinquième point du considérant, il est dit :

La réponse donnée à la résolution [...] par le MAE, précisant que l'association des conseillers consulaires

Quand on la lit comme cela, on a l'impression qu'on est une association. La « participation » serait peut-être préférable.

Monsieur Gérard SIGNORET

La participation, oui.

Monsieur le Président

C'est modifié. Pas d'autres remarques ? Ignorées « é-e-s » s'il vous plaît.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.2/15.10 relative à la participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur Gérard SIGNORET

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Merci, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélie FONDECAVE.

Madame Aurélie FONDECAVE, rapporteure de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Bonjour.

Je vais présenter les travaux pour la thématique emploi et formation.

Nous avons eu l'occasion d'accueillir M. Thomas VAUTRAVERS, qui est le chef de service coopération nord/pôle affaires européennes et internationales du conseil régional d'Aquitaine. Le pôle affaires européennes et internationales du conseil régional d'Aquitaine gère des fonds européens et d'autre part, un certain nombre de projets de coopération internationale. De nombreuses entités œuvrent actuellement au service de la mobilité internationale et forment par là même un paysage institutionnel d'une grande complexité. En France, on compte entre autres deux agences, dont France Education, qui gère l'ensemble des étudiants français qui partent à l'étranger ; et ERASMUS jeunesse et sport qui gère pour sa part la partie non formelle, c'est-à-dire les autres formations du type volontariat européen.

La cohabitation de ces deux agences apparaît superflue et un fusionnement des deux agences nous semble préférable pour apporter clarté et cohérence.

Une réflexion sur le développement du service civique à l'international est en cours. Il existe actuellement deux dispositifs : le volontariat de la solidarité internationale et le volontariat civil à l'international. Nous avons noté qu'une certaine confusion règne actuellement du fait du caractère expérimental des dispositifs.

On a également parlé du concept de « gap year » : contrairement aux pays de culture anglo-saxonne, qui valorisent la dimension formatrice d'une année de césure, la France assimile cette expérience à une année sabbatique. Aussi, il serait bon de voir de quelle manière un organisme pourrait œuvrer à la valorisation et à la promotion d'une telle expérience.

Les comités régionaux de la mobilité avaient vocation à fédérer les acteurs de la mobilité européenne dans les régions. Deux projets de plateforme ont été retenus, alors que d'ici quelques mois, une fusion des régions obligera à une coordination des moyens et à une fusion des politiques actuellement menées. Nous préconisons donc qu'une plateforme de mobilité soit mise en place, afin d'attribuer des aides à la mobilité.

On rappellera que l'État n'a pas fait de choix au niveau de la mobilité internationale, puisqu'il a alloué complètement ces responsabilités aux régions, alors qu'il aurait pu jouer un rôle de coordination, voire élaborer une vision à long terme. Pour note, le budget alloué par l'État à la mobilité internationale est dérisoire, alors que le budget qu'allouent les régions européennes, c'est-à-dire 95 à 120 millions d'euros par an, est semblable à celui alloué par la commission européenne pour ce faire.

La commission pense que les régions doivent mieux informer les jeunes au niveau des possibilités qui peuvent exister en s'implantant à l'étranger. Une réflexion sur les possibilités de se servir de ces étudiants comme vecteur de croissance, de création économique devrait être mis en place. La commission suggère également que l'on s'inspire du modèle de décentralisation allemand ou italien. Ainsi, à l'instar de l'Italie, où chaque région valorise ses résidents à l'étranger pour mettre des réseaux en place, on pourrait imaginer la mise en place d'une structure similaire, afin que les régions puissent tisser un réseau économique à l'étranger.

La commission souhaite, dans le cadre de la prochaine session, approfondir ce sujet en sollicitant un intervenant de l'association des régions de France, l'ARF.

Notre deuxième intervenant fut M. Yann HAIRAUD, qui est le directeur de la CITIM de Montréal.

Comme tout le monde le sait, le Canada, de par ses besoins, autant démographiques qu'économiques, cherche à attirer des migrants. Le Canada représente une force d'attraction pour les Français qui y émigrent en nombre chaque année. La province du Québec francophone est particulièrement attirante, pour sa spécificité linguistique, ce qui va de soi. Un certain nombre de programmes, tels qu'Expérience internationale Canada ont été mis en place entre le Canada et la France et entre le Québec et la France. Ces derniers visent plus particulièrement la mobilité des 18-35 ans. 28 000 personnes sont concernées annuellement par le programme Expérience internationale Canada, dont la moitié sont des Français. Vous noterez donc qu'il existe actuellement un déséquilibre dans le sens où seulement 3 000 Canadiens franchissent l'Océan Atlantique chaque année.

Pour ce qui est de la CITIM, c'est une association de droit local, donc celle-ci est ouverte à tous les nouveaux arrivants. Le public cible sont les résidents permanents, les personnes bénéficiaires d'un PVT et les ingénieurs. PVT, cela veut dire Programme vacances travail. C'est un problème de type *working holiday*. Chaque année, ce sont 14 000 Français, dont 7 000 PVT et 7 000 jeunes professionnels qui peuvent bénéficier de ce programme, qui découle d'un accord bilatéral.

La CITIM reçoit actuellement des subventions publiques de la France. Le MAE lui verse 80 000 euros par an, ce qui représente quand même 12 % de son budget. La majorité des ressources est consacrée à l'insertion professionnelle, au coaching et à l'aide au *networking*. Quoique son nom puisse suggérer le contraire, les participants PVT sont plus à la recherche d'une expérience professionnelle que d'une expérience de voyage. Le PVT se veut comme un tremplin pour acquérir une expérience à l'international et son avantage est qu'il s'agit d'un visa ouvert. C'est-à-dire que les participants peuvent d'emblée commencer à travailler chez leur employeur.

On notera tout de même que 42 % des usagers français de la CITIM arrivant au Québec sont inscrits au pôle emploi avant leur départ. Il est avéré que ce programme sert l'insertion professionnelle, puisque la majorité des bénéficiaires trouve, à l'issue de cette période d'accompagnement, un contrat professionnel. L'absence de traçabilité et de suivi empêchent de suivre l'impact du programme à long terme. Il serait recommandé que la CITIM se dote des outils nécessaires pour connaître le profil des personnes ciblées et de mieux cerner les besoins en termes sectoriels.

Au vu de l'impact réel de la CITIM, la commission a rédigé une motion pour que la ligne budgétaire 151, auparavant financée par le MAE à hauteur de 800 000 euros, soit reprise par le ministère du travail et/ou de la jeunesse et des sports, dans le cadre de la formation professionnelle.

Nous avons également une résolution qui ne se réfère pas aux intervenants que nous avons eus cette fois-ci.

Résolution n° COM/R.3/15.10

Madame Aurélie FONDECAVE donne lecture de la résolution n° COM/R.3/15.10 relative à l'adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger. Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Normalement, cela a été précisé, la résolution ne porte pas sur les interventions. Cela doit être précédé d'un exposé des motifs. Il faudra s'y mettre petit à petit.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la vice-Présidente met aux voix la résolution n° COM/R.3/15.10 relative à l'adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame la vice-Présidente donne la parole au Président de la commission.

Monsieur Bruno THERET

Simplement pour vous dire qu'à l'affichage, après l'exposé qui vient de vous être présenté par Aurélie, nous avons présenté quelques motions, concernant notamment les indicateurs de performance du Centre Charles PEGUY qui se met en place, ainsi qu'un compte-rendu qui doit être fait à l'AFE en mars 2016.

Une deuxième motion que vous verrez, qui est affichée également concerne la pérennité du financement de la CITIM au Canada. Nous demandons que la subvention accordée à hauteur de 800 000 euros par le ministère des affaires étrangères, puisse être repris par le ministère du travail ou le ministère de la jeunesse dans le cadre de la formation professionnelle. Cela est important, parce que l'on se rend compte que parmi nos jeunes qui partent à l'expatriation, il y a pas mal de chômeurs, qui peuvent partir comme cela à l'étranger et être pris en charge, éventuellement s'implanter à l'étranger, trouver un poste tout à fait valorisant et formateur et revenir après dans le pays d'origine, avec des acquis complémentaires.

Merci.

Madame Martine SCHOEPPNER

Les motions sont affichées à l'extérieur, quand elles sont prises à l'unanimité. S'il n'y a pas de prise de parole sur les motions, elles sont automatiquement adoptées. Sinon, elles sont renvoyées en commission.

Madame la vice-Présidente donne la parole à Monsieur Michaël PILATER.

Monsieur Mickaël PILATER, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Merci, Martine.

J'ai une question sur la motion qui a été déposée sur la CITIM. Je lis dans le considérant que la ligne budgétaire a été supprimée. Elle serait de 80 000 euros à partir de 2017, alors qu'elle est à hauteur de 800 000 euros sur la demande. Je suis étonné que vous ne mentionniez pas dans le considérant que la suppression est faite de manière dégressive sur trois ans. C'est-à-dire qu'elle n'est pas supprimée totalement, mais elle est supprimée de manière dégressive jusqu'à la suppression totale, à partir de 2017.

Madame Aurélie FONDECAVE

On peut le rajouter.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas une opposition ou une remise en cause de la motion.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Juste pour préciser, ce n'est pas la subvention du CITIM qui était de 800 000 euros, mais la ligne budgétaire. La subvention du CITIM était de 80 000 euros. Mais, ce n'est pas très clair sur le premier considérant.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la vice-Présidente déclare que les motions sont adoptées.

Monsieur Bruno THERET

Nous pouvons donner la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS sur le développement durable.

Madame la vice-Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président.

Concernant le volet développement durable, nous avons reçu trois intervenants : Mme Céline MERCIER-PUGET, Pierre JAUZEIN et Hervé DEJEAN de la BATIE. On peut également rajouter que l'intervention du PDG d'ALGOPACK rentrait également dans cette thématique puisqu'il propose un projet qui rentre vraiment pleinement dans cette thématique également.

Nos précédentes résolutions de la fois passée avaient mis l'accent pour la première fois sur le développement durable. Nous avons reçu une réponse de l'administration concernant un état des lieux au niveau des Français de l'étranger de cette thématique. Nous avons reçu une réponse – que je suppose vous avez tous lue – ; effectivement, le ministère a mis en place de bonnes pratiques, mais qui s'appliquent essentiellement en centrale, c'est-à-dire à Paris. Ce sont de bonnes pratiques, c'est-à-dire des gestes courants. Ce ne sont pas vraiment des idées générales ou des intentions vraiment manifestes sur les bâtiments, les grandes lignes qui soutiennent cette notion de développement durable.

À l'AEFE en revanche, ils ont vraiment un pôle d'excellence, mais malheureusement très limité. Ils sont sept ou huit personnes. Madame Céline MERCIER-PUGET a vraiment présenté des projets magnifiques de nouvelles constructions de lycées. Il y en a une dizaine dans le monde, en écoconstruction, en tenant compte du climat local, donc des constructions bioclimatiques, avec bien sûr l'expertise française dans le domaine, des architectes également français. C'est vraiment remarquable à souligner et justement, notre commission félicite également l'AEFE d'avoir reçu le prix pour le lycée de Dakar, à la biennale de Venise, concernant la prise en compte de toutes ces notions de développement durable dans cette construction.

Le problème reste quand même entier pour les bâtiments existants (anciens). Par exemple, à Prague, il y a de grands besoins de rénovation. Les conseillers consulaires ne sont pas au courant, donc je suppose que dans d'autres pays, c'est le même cas.

Notre résolution va essayer de mettre en valeur la thématique du développement durable, en associant également les conseillers consulaires. Au niveau pédagogique, puisque Monsieur Pierre JAUZEIN pour l'AEFE est également intervenu, c'est quand même un peu plus intéressant, puisqu'il y a eu 450 projets déposés par les équipes pédagogiques autour de cette thématique. 70 ont été retenus par l'AEFE, pour un soutien vraiment efficace.

Enfin, l'intervention de Monsieur DEJEAN de la BATIE, qui est le conseiller de Monsieur Nicolas HULOT, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète, a insisté sur la thématique de la commission en termes de développement durable et de protection de la planète, notamment liée à la COP 21, qui a lieu très prochainement.

Résolution n° COM/R.4/15.10

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS donne lecture de la résolution n° COM/R.4/15.10 relative à la gestion du parc immobilier relativement aux concepts de développement durable.

Madame la vice-Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Un tout petit problème de forme. Il y a une répétition de « de » dans la liste de la troisième demande. C'est vraiment un détail.

Madame la vice-Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est à propos de la demande de proposer systématiquement aux établissements conventionnés, le recours à l'expertise environnementale de la DIL. Cela peut éventuellement poser problème quand les établissements conventionnés sont régis par l'État hôte. C'est-à-dire qu'il faudra présenter cela avec diplomatie. In fine, ce ne sera pas la France qui pourra décider. Il faut convaincre, cela est légitime.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le rapporteur.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Merci de votre question.

Là, on parle d'expertise, c'est-à-dire de conseil, pas d'obligation de mise en application de directives. Sur les établissements conventionnés, comme vous le dites, Madame la Conseillère, l'AEFE n'a pas de prise directe. C'est vraiment du conseil que l'on apporte.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il n'y a pas de demande de modification de la résolution. Acceptez-vous la modification ? Cela est fait.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la vice-Présidente met aux voix la résolution n° COM/R.4/15.10 relative à la gestion du parc immobilier relativement aux concepts de développement durable. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

C'est terminé ! Très bien. Nous récupérons également notre président de l'AFE, qui va continuer.

Monsieur le Président

S'il reste encore parmi vous des personnes qui n'ont pas voté, je vous demande de bien vouloir le faire, même s'il apparaît que certains absents n'ont pas donné de procuration, le bureau de vote restera quand même ouvert tard, mais si vous pouvez aller voter, s'il vous plaît. Nous passons à la présentation des travaux de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Président

Nous allons reprendre le cours de nos travaux, si vous voulez bien regagner vos places. Nous allons entendre le compte-rendu des travaux de la commission des affaires sociales. Je voudrais saluer la présence parmi nous de deux sénateurs/sénatrices que nous avons invités à suivre nos travaux en plénière. Nous avons parmi nous Madame GARRIAUD-MAYLAM et Monsieur CANTEGRIT que nous saluons. Nous avons reçu pour l'instant les remerciements et les excuses de Monsieur Sergio CORONADO et de Monsieur Thierry MARIANI, qui sont retenus par des obligations liées à leur mandat.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci infiniment.

La commission des affaires sociales et des anciens combattants avait retenu pour cette session les défis actuels et à venir. Nous essayons, au cours de chaque session, d'avoir un thème principal. La fois dernière, c'était sur les précarités, des étudiants qui partent sans couverture sociale ou des populations de pensionnés qui sont aussi de plus en plus nombreuses à l'étranger et

qui ont des besoins spécifiques. Cette fois-ci, nous étions donc sur les problématiques des défis à venir. Je vais laisser Hélène LE MOING faire cette introduction du rapport.

Merci, Hélène.

Madame Hélène LE MOING, rapporteure de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Thierry.

Chers collègues,

Lors de cette troisième session de la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger, la commission des affaires sociales et des anciens combattants a souhaité concentrer son attention sur les différents défis auxquels sont confrontées actuellement la protection sociale et la mémoire des Français hors de France.

À la suite des auditions de cette session, la commission voit trois types de défis se dégager. Des défis d'ordre financier, administratif et mémoriel.

Face à ces défis, l'État français a mis en place de nombreuses mesures. La commission salue les bénéfiques, mais souhaite aussi attirer l'attention de notre Assemblée sur les possibles effets négatifs d'autres mesures qui pourraient augmenter la précarité de certains de nos compatriotes.

Suite à la présentation du budget 2016, budget encore non sanctionné, l'action sociale pour nos compatriotes à l'étranger est impactée par une baisse générale de ces budgets. Lors de la lecture des comptes rendus, il apparaîtra très clairement que malgré une augmentation constante de la population des Français vivant hors de France, l'État tend à se désengager.

Cependant et malgré le contexte budgétaire actuel, la commission souligne des évolutions positives qui contribuent à améliorer la qualité du service aux Français vivant hors de France. Dans le cadre de la mise en place des mesures de simplification, la commission note que l'accès aux services administratifs de la sécurité sociale tend à se rationaliser et se dématérialiser.

Enfin, dans le cadre de ses auditions, la commission a entendu l'association du « Souvenir français » qui, tout en continuant à entretenir le souvenir de notre mémoire combative et à honorer nos anciens combattants, souhaite transmettre cet héritage aux jeunes générations et encourager la mise en valeur de la mémoire partagée avec les autres pays comme axe de rayonnement de la France à l'étranger.

Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur SAVERY.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président.

Concernant les défis budgétaires, nous avons eu la présentation du budget du ministère des affaires étrangères et du développement international, qu'on appelle maintenant le MAEDI, et de la direction des Français de l'étranger (DFAE). Sont intervenus Monsieur Bruno PERDU, directeur des affaires financières, Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et Monsieur Didier BOIKO, chef de la mission de gestion administrative et financière.

Au cours de cette audition commune avec la commission des finances, du budget et de la fiscalité, le projet de loi de finances pour 2016 du budget du MAEDI et de la DFAE pour l'action extérieure de l'État a été énoncé.

Les participants de la commission des affaires sociales et des anciens combattants se sont intéressés en particulier au Programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » : crédits alloués pour le réseau consulaire, les services aux Français établis hors de France (protection et action sociale, bourses scolaires des élèves français de l'étranger) ainsi que le traitement des visas.

Selon le MAEDI, la poursuite de la rationalisation des dépenses du programme 151 se traduit dans le budget 2016 par une diminution globale des crédits d'aide sociale de 5,3 %. En effet, en 2015, 18 636 000 euros ; en 2016, 17 645 euros.

Cependant, le MAEDI indique qu'il va maintenir le niveau des aides sociales à la personne en 2016 en portant l'effort de diminution demandé sur la contribution au financement par l'État de la 3^{ème} catégorie dite aidée de la caisse des Français de l'étranger (CFE). C'est-à-dire qu'en 2015, cette allocation était de 498 000 euros, contre 382 000 euros en 2016, soit une variation de 116 000 euros.

La commission rappelle que la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué ce dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une 3^{ème} catégorie dite « aidée » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors Espace économique européen)

et dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale. Cette aide se traduit par une réduction de 30 % de la cotisation.

Le financement de ce dispositif est assuré - conformément à l'article L. 766-9 du code de la sécurité sociale - par la caisse des Français de l'étranger sur ses fonds propres et par un concours de l'État. Le montant de ce concours était depuis 2011 stabilisé à 498 000 euros.

Les membres de la commission déplorent l'insuffisance de ces ressources qui illustre la poursuite du désengagement de l'État depuis plusieurs années.

Les membres de la commission notent que ce sont des personnes en situation précaire qui vont souffrir de cette situation, et qui en outre se traduira par un effort supplémentaire de la CFE sur ses fonds propres.

La baisse des crédits de l'aide sociale se porte également sur des aides à des associations basées en France et dont l'objet social est interprété comme éloigné de l'entraide et de la solidarité.

Enfin, les membres de la commission s'inquiètent du recours systématique dans l'ensemble du réseau aux agents de droit local (ADL) pour compenser la perte des postes d'expatriés et cette question fera l'objet de ses travaux prochains pour ces conséquences de précarisation.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Pour nos rédacteurs, si la salle en est d'accord, je souhaiterais que l'on puisse avoir en une seule phrase la première ligne :

Au cours de cette audition commune avec la commission des finances, du budget et de la fiscalité, le projet de loi de finances pour 2014...

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais présenter la prochaine partie.

Monsieur le Président

Faites, Monsieur le Président.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Merci infiniment.

Au sujet des analyses et des perspectives sur les travaux de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, pouvant intéresser les Français établis hors de France, nous avons comme intervenant, Monsieur Arnaud ROBINET (député LR). En invitant Monsieur Arnaud ROBINET, la commission a souhaité souligner sa volonté d'établir des liens plus forts avec les parlementaires dans le cadre de ses travaux et engagements.

La commission des affaires sociales et des anciens combattants a invité Monsieur Arnaud ROBINET (député LR) et Monsieur Philip CORDERY (PS), pour présenter les travaux de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Philip CORDERY s'est excusé de ne pas pouvoir accepter cette invitation en raison d'un calendrier chargé.

Arnaud ROBINET, député de la Marne et maire de Reims, est secrétaire national de LR en charge de la santé.

Après avoir rappelé la célébration du 70^e anniversaire de notre système de protection sociale et décrit ses analyses sur les évolutions récentes, il a insisté sur le fait qu'un système de santé hybride, public/privé, devait être maintenu, citant l'exemple d'autres pays. Il a également partagé ses vues sur le projet de loi de Marisol TOURAINE de modernisation de notre système de santé et sur la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 (PLFSS). Il a abordé le problème spécifique du délai de carence de 3 mois pour l'obtention d'une carte vitale par les Français qui retournent en France après une expatriation, et le sujet des contributions sociales (CSG et CRDS) pour les Français établis hors de France.

La commission a indiqué son intérêt à travailler avec les membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur des aspects de la loi de santé qui demanderont des aménagements ou des dispositions dérogatoires comme la structuration du parcours de santé, difficilement applicable pour des populations expatriées.

J'ai dit !

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Qui est le prochain intervenant ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Le prochain intervenant sera Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, rapporteure de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Le second point que nous avons abordé, ce sont les défis de gestion administrative, puisque toutes les problématiques liées à la protection sociale commencent d'abord par une immatriculation. Pour exister au regard des organismes sociaux, il faut d'abord exister administrativement.

Nous avons donc reçu Madame Marie-Ange FONTENAY, responsable du service SANDIA (service administratif national d'identification des assurés à la direction des assurés de l'étranger) de la CNAV.

L'immatriculation des personnes nées hors de France est sous la responsabilité de l'INSEE, qui immatricule en France et attribue un numéro d'identification au registre – NIR – le principe de base étant 1 individu = 1 NIR. Actuellement les personnes nées et résidant hors de France ne sont immatriculées que lors d'une demande par un organisme de protection sociale, seul habilité : tels que CPAM, CAF, mutuelles étudiantes, etc.

Les pièces d'état civil exigées sont la copie d'acte de naissance et, depuis 2012, à des fins de vérification, la CNI ou le passeport ou la carte de séjour.

Afin d'accélérer ce processus, fin 2016, il sera mis en place un système de numéro identifiant d'attente qui sera attribué par les organismes d'affaires sociales eux-mêmes.

Nous avons projeté de faire avancer de projet d'immatriculation systématique et automatique en déposant une résolution. En fait, nous allons accorder une chance supplémentaire à l'administration, puisque la commission se félicite des dispositions annoncées en page 46 du rapport sur le retour en France de la sénatrice représentant les Français établis hors de France, Hélène CONWAY-MOURET, qui indique : « ...À leur retour, les personnes concernées doivent, avant toute autre démarche, demander cette immatriculation au service administratif national d'identification des assurés (SANDIA), ce qui peut prendre plusieurs mois. Nous avons tous vécu cette expérience. Les délais supplémentaires engendrés par cette démarche devraient toutefois être neutralisés à l'avenir, puisqu'à la demande des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger, les Français nés à l'étranger pourront se voir délivrer un numéro d'immatriculation au même titre que les Français nés en France, dès la déclaration de naissance au consulat ou à l'ambassade. L'INSEE a indiqué être en mesure, à partir de 2015, de débiter l'inscription au répertoire national des personnes physiques, du flux des nouvelles naissances et de l'ensemble des personnes nées à l'étranger dont l'acte a été dressé dans les consulats ou les ambassades après 1970. Cette mesure concerne 1 822 000 personnes. »

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous prendrons les questions et commentaires à la fin.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous confions à Madame Annie MICHEL, le soin de lire le point d'étape.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL, vice-Présidente de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Déjà, une petite rectification, ce n'est pas « la CNAREFE », mais « le CNAREFE », donc « au ». Merci.

Point d'étape après dix-huit mois de la mission confiée au CNAREFE. Il s'agit d'un guichet unique pour les retraités français du régime général vivant hors Union européenne, en particulier pour la carte vitale.

L'intervenant était Monsieur Patrick BOÏS, directeur du CNAREFE.

Patrick BOÏS est directeur de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Seine-et-Marne, à laquelle a été rattaché le centre du CNAREFE (centre national des retraités français de l'étranger) depuis le 1er janvier 2014. C'est un guichet unique pour les retraités français du régime général français vivant hors Union européenne, en particulier pour l'obtention de la carte vitale.

À noter : Ce centre ne concerne pas les retraités français du régime général, affiliés à la CFE (caisse des Français de l'étranger) qui dépendent de la caisse primaire d'Indre-et-Loire.

Patrick BOÏS nous signale que les conditions d'ouverture de droits aux prestations en nature évoluent régulièrement et nous dresse un panorama de la naissance de ce centre qui voit le jour le 1^{er} janvier 2014 en s'appuyant sur l'article L.311-99 du Code de la sécurité sociale (CSS) : « Les retraités français de l'étranger disposent d'un droit permanent à l'assurance maladie et peuvent, en conséquence, voir leurs dépenses de santé prises en charge lors de leurs séjours temporaires en France. La qualité de pensionné français ouvre droit aux prestations en nature sans condition de résidence, ce droit est permanent ».

Ce centre suit le principe de la simplification administrative incontournable avec inscription en ligne et la création du site Ameli.fr

Monsieur BOÏS spécifie que le domaine de compétence du CNAREFE est limité aux ressortissants français bénéficiaires d'une pension vieillesse française.

Il nous a ensuite montré un tableau que je vous reproduis et qui donne simplement le processus d'inscription via Ameli. Je ne sais pas si vous voulez que je vous lise le processus. Non ? Merci, Monsieur le Président.

Le CNAREFE met à disposition de ses assurés des canaux de contact dédiés :

- Le site d'inscription au CNAREFE en ligne sur ameli.fr.
- Un numéro de téléphone accessible de 8h à 17h. Mais, je l'ai essayé depuis les États-Unis, il ne fonctionne pas. Nous avons donc demandé un autre numéro. Nous attendons une réponse.
- Des échanges par mail depuis le compte personnel Ameli.

Résultats des 18 premiers mois d'activité :

- 73,9 % des bénéficiaires du CNAREFE ont aujourd'hui une carte vitale valide et à jour.
- Le taux d'utilisation de la carte vitale est de 67,8 % (résultats du 1^{er} semestre 2015).
- Le délai moyen de remboursement des feuilles de soin électroniques est de 7 jours.

Maintenant, nous avons noté :

- Le besoin d'évolution du compte Ameli pour pouvoir joindre des pièces aux mails de manière sécurisée. C'est-à-dire que nous pouvons joindre des documents attachés au mail que nous envoyons.
- Une difficulté de prise en charge des assurés d'autres régimes qui ne sont pas couverts. Les fonctionnaires ne sont pas couverts par Ameli et il y a toujours des problèmes pour obtenir une carte vitale rapidement.
- Des analyses sur l'éligibilité aux services de prévention accessibles en France.
- La recevabilité des prescriptions médicales pour délivrances exceptionnelles de médicaments (plus de 3 mois). Nous avons tous ce problème lorsque nous sommes à l'étranger, disons hors de France et hors d'Europe.
- La recevabilité des prescriptions médicales établies par des médecins à l'étranger hors UE.

Tout cela est en discussion et nous ferons certainement une résolution au mois de mars.

Informations complémentaires :

- En cas de retour définitif en France, le retraité français sera de nouveau affilié à sa CPAM de résidence en France.
- L'ayant droit, notamment le conjoint, d'un pensionné français bénéficiant d'une pension de vieillesse versée par un régime de retraite français peut bénéficier d'une carte vitale et relève bien du champ de compétence du CNAREFE.
- De la même façon, le conjoint d'un assuré pensionné décédé et bénéficiaire d'une pension de réversion, tant qu'il continue à être son ayant droit au titre de la couverture maladie, peut disposer d'une carte vitale et relève du CNAREFE.

Je passe maintenant la parole à Monsieur le Président.

(*Applaudissements*).

QUESTIONS-RÉPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste faire remarquer que l'immatriculation systématique à l'INSEE est la suite d'un travail que nous avons mené à la commission des affaires de l'Union européenne. Nous avons fait venir un spécialiste de l'INSEE, qui est d'ailleurs également venu à Copenhague et qui a travaillé sur le terrain pour finaliser ce travail. Cela n'est pas dit par Madame CONWAY-MOURET, mais c'est un travail qui résulte de l'AFE, donc je pense qu'il serait bien de le souligner.

Ensuite, sur les mesures par rapport au CNAREFE et à la carte vitale, ce que vous dites est également valable pour des personnes qui habitent en Union européenne, par exemple les retraités français. On aimerait bien que cela soit noté quelque part.

Madame Annie MICHEL, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Sans parler du centre CNAREFE.

Madame Marie-José CARON

Ce que vous dites sur la validité...

Madame Annie MICHEL

C'était le compte-rendu de Monsieur BOÏS. Ce n'est pas le point de vue général.

Madame Marie-José CARON

D'accord. J'aimerais bien qu'on souligne le travail de la commission de l'Union européenne par l'ancienne AFE et le résultat de l'immatriculation systématique à l'INSEE.

Monsieur le Président

Il est toujours bon de signaler les résultats des travaux que nous avons menés antérieurement. Monsieur le Président, vous veillerez à le rajouter.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je proposerai une formulation que Marie-José CARON va nous suggérer et que, avec l'approbation de la salle, nous pourrons...

Monsieur le Président

Vous avez l'approbation anticipée.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il passe la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Monsieur le Président.

Pour enchaîner avec ce que vient de dire notre amie Madame CARON, le fait d'avoir pu obtenir la carte vitale pour les personnes pensionnées du régime général français est aussi une action qui a été menée par la commission des affaires sociales qui, dans un premier temps, a pu obtenir cette carte en obtenant la possibilité par la caisse d'Indre-et-Loire de Tours. C'était la première phase. C'était surtout pour les personnes qui adhéraient à la CFE. Je dis bien les pensionnés retraités du régime français affiliés à la CFE ont pu obtenir qu'elles aient la carte vitale. Ensuite, c'était la deuxième phase, qui a été obtenue l'année dernière, à savoir que maintenant, tous les autres retraités qui ne sont pas à la CFE peuvent également prétendre à la carte vitale. C'est donc aussi à mettre au crédit de la commission des affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur SAVERY, pour ces précisions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DANDENNE.

Monsieur Karim DANDENNE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais donner mon avis sur la partie que la CFE fournit pour la troisième catégorie aidée. Je pense qu'il aurait été opportun de donner le chiffre exact, pour bien montrer le différentiel avec la part de l'État et montrer que la CFE fait un gros effort en direction de cette troisième catégorie aidée.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons l'indiquer.

Monsieur Karim DANDENNE

Deuxième chose, sur le sujet du numéro INSEE. Vous avez signalé que pour toute naissance qui serait inscrite au consulat, pour tout dressé d'acte, un numéro serait affecté. Qu'en est-il des naissances qui sont transcrites ? Est-ce simplement un oubli ou cela ne concerne-t-il que... ?

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI

Nous nous sommes posé la question et on ne peut pas se contenter d'évoquer les naissances de Français à l'étranger. Il faut évidemment penser à tous les nouveaux Français, ceux qui acquièrent la nationalité française et qui, effectivement, ont vocation à entrer dans les tuyaux et dans les fichiers informatiques. Nous avons l'intention de déposer une résolution dans ce sens. Sauf que dans le rapport sur le retour en France, la difficulté est liée à toutes les difficultés administratives. Un certain nombre de Français ne sont pas dans les tuyaux de l'INSEE, avec toutes les difficultés que cela engendre. Nous avons décidé de déposer une résolution. Nous attendons de voir si, effectivement, le rapport remis au Premier ministre va permettre une mise en place de ces mesures. Si à la fin de l'année rien n'a avancé, je peux vous assurer que nous relancerons la question dès la prochaine session.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Très rapidement, car une phrase au-dessus peut l'expliquer, dans la partie :

Les retraités français de l'étranger disposent d'un droit permanent à l'assurance maladie.

On voit bien au-dessus que l'on parle des Français hors Union européenne, puisque dans l'Union européenne, dès l'instant où on a des droits venant d'un autre pays, même si on n'y a travaillé que trois ans, cela s'annule et on peut avoir ses prestations en passant par les accords européens.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Sur ce point, nous avons relu le texte dix fois, mais :

La CSS pour les conseillers consulaires à qui nous destinons nos travaux.

Si on pouvait expliquer CSS, s'il vous plaît, code de la sécurité sociale, dans la restitution finale du texte. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Merci, Monsieur le Président.

Un petit détail sémantique pour l'introduction. Dans le premier paragraphe, quand on dit que les différents défis sont confrontés actuellement à la protection sociale et la mémoire des Français hors de France, j'aurais apprécié « d'une part », pour bien dissocier les deux sujets. Parce que si on dit « protection sociale et mémoire des Français hors de France » en même temps dans la même phrase, cela fait un peu désordre. Donc :

La protection sociale d'une part, et d'autre part la mémoire des Français hors de France.

Merci.

Monsieur le Président

S'il n'y a plus de remarques ou questions, nous allons passer à la présentation des résolutions.

EXAMEN DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**Résolution n° SOC/R.2/15.10**

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI donne lecture de la résolution n° SOC/R.2/15.10 relative à la prévention santé, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Avant de donner la parole à Madame Marie-José CARON, je vais faire une première remarque sur cette résolution. Je suis quand même un peu étonné de la juxtaposition de deux membres de phrase. D'un côté, on nous dit qu'il est de l'intérêt des organismes de sécurité sociale de diminuer les dépenses de soin ; et de l'autre, on les enjoint à octroyer des examens gratuits. Cela nécessite peut-être un tout petit peu plus de développement pour que cela soit clair.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI

Au contraire, mon argumentation est très claire. S'il y a des critiques, je les accepte. Évidemment qu'il est de l'intérêt des organismes de sécurité sociale de diminuer les dépenses de soin, puisque tout le monde sait qu'un des buts, en dehors de la prévention santé est effectivement de diminuer les dépenses de traitement. La prévention a pour but effectivement d'anticiper sur des problèmes de santé qui sont extrêmement coûteux.

Monsieur le Président

C'est bien là où on veut en venir, rajouter « prévention » quelque part. Sinon, pour quelqu'un qui le lira hors contexte, la juxtaposition, cela fait quand même curieux.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Qu'il est de l'intérêt des organismes de sécurité sociale de diminuer les dépenses de soin par la prévention.

Monsieur le Président

Voilà.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Cette résolution concerne les retraités qui habitent hors Union européenne. En fait, il y a des retraités qui habitent en Europe, qui ont des retraites qui sont payées par leur État de résidence et qui ont des retraites françaises. J'aurais aimé que cette

résolution couvre aussi ces retraités français qui ont une retraite française et qui habitent en Union européenne. Est-ce possible ?

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI

Ceux-là sont concernés par la carte européenne d'assurance maladie.

Madame Marie-José CARON

C'est aussi ce qui n'est pas clair et c'est aussi dans ma question.

Madame Martine SCHOEPPNER

On a tout à fait un autre système, on peut bien entendu aller se faire soigner en France. Mais, on est d'abord pris en charge dans notre propre pays. Si on veut être pris en charge en France, c'est la procédure européenne.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous aborderons ce sujet dans la partie suivante, qui sera la carte européenne d'assurance maladie, si vous le souhaitez.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Véronique CARTOUX.

Madame Véronique CARTOUX, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Je proposerais de rectifier la notion d'examen gratuit et de mettre « dépistage ». Ce sont des termes employés par le code de la sécurité sociale et je pense que cela sera plus approprié par rapport aux réflexions de Monsieur le Président.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Très bien.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Ronan LE GLEUT.

Monsieur Ronan LE GLEUT, conseiller élu de la circonscription « Autriche, Allemagne, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Je peux me tromper, mais j'aurais peut-être mis un « f » minuscule à « assurés sociaux français ».

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.2/15.10 relative à la prévention santé. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons continuer, Monsieur le Président, avec la carte européenne d'assurance maladie, qui est bien le pendant du CNAREFE. Je demande au docteur Nadine FOUQUES-WEISS de nous faire cette présentation.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Bonjour.

Je présenterai rapidement la carte européenne d'assurance maladie.

Nous avons interviewé Madame Fanny RICHARD, responsable du département de la réglementation à la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) existe depuis le 1^{er} juin 2004. Elle est gratuite pour celui qui l'utilise – mais pas pour la produire, bien sûr – et permet de bénéficier des soins de santé publics lors d'un séjour temporaire dans l'un des 28 États membres de l'Union européenne, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse, selon les mêmes conditions et au même tarif que les personnes assurées dans ce pays.

La carte est valable quelle que soit la nature du séjour (professionnel ou non professionnel) ou la qualité du titulaire de la carte (travailleur, pensionné, chômeur, étudiant, etc.). Les cartes sont délivrées par les services d'assurance maladie de chaque pays.

La carte européenne d'assurance maladie :

- Ne couvre pas les frais liés à un traitement médical programmé dans un autre pays de l'Union européenne et donc pas non plus un diagnostic de dépistage. Ceux-ci peuvent être éventuellement pris en charge, mais uniquement après demande d'entente préalable. Dans le pays où l'on souhaite se faire soigner, si la demande d'entente préalable a été acceptée, on doit présenter un formulaire portable S2 et non pas la CEAM ;

- Ne garantit en aucun cas la gratuité des services. Les systèmes de soins de santé étant différents d'un pays à l'autre, certains services dispensés gratuitement dans un pays pourraient ne pas l'être ailleurs. À ce sujet, il faut rappeler que dans les pays où la consultation est gratuite, il faut se présenter chez le médecin avec sa CEAM mais aussi avec une pièce d'identité pour pouvoir bénéficier de la gratuité.

Le modèle de la carte est identique dans tous les pays européens et présente les mêmes caractéristiques techniques dans chaque État membre, afin de permettre une reconnaissance immédiate, quel que soit le pays où on l'utilise.

La CEAM est individuelle, nominative et gratuite. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte. Les cartes délivrées par la France sont valables actuellement 2 ans (la durée de validité de la carte varie en fonction de l'État qui l'émet). Certains pays disposent de cartes à puce nationales d'assurance maladie, au verso desquelles figure la CEAM. La durée de validité des deux est dans ce cas identique.

Si la carte ne peut pas être délivrée avant le départ (car demandée trop tardivement), un certificat provisoire de remplacement valable 3 mois peut être remis et rempli chez les autorités compétentes du pays où on aura les soins.

Les Français établis hors de France dépendants du CNAREFE peuvent obtenir cette carte, comme tout assuré affilié au régime général, et cette demande peut être effectuée :

- Par internet (via son compte Ameli),
- Par téléphone (au 36 46 depuis la France ou au +33 811 70 3646 depuis l'étranger),
- Sur place dans sa caisse primaire,
- Ou par l'application mobile Ameli.

Exceptions :

- Étudiants : par leur mutuelle étudiante (LMDE, SMEREP, etc.)
- Régime Social des Indépendants (RSI)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Mutualité Fonction Publique (MFP)

En conclusion, l'existence de la CEAM simplifie la prise en charge des soins inopinés des citoyens mobiles en Union européenne. Le principal frein à son application est dû au fait que les citoyens ne pensent pas à la demander avant un déplacement en UE ; au fait que quand ils se présentent dans un pays où le système de santé est gratuit, ils n'ont pas toujours une pièce d'identité sur eux alors que c'est une condition sine qua non pour que cette CEAM soit prise en compte.

Les pistes à envisager pour améliorer les choses seraient de disposer d'une carte de sécurité sociale à puce avec au verso la CEAM.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Une question naïve : quelle est la différence entre cette carte et les services que rend la carte vitale ? Ne pourrait-on pas unifier les deux ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Nous ne pouvons pas unifier les deux. Nous avons essayé. Il y a eu un projet européen subventionné par la Commission européenne, qui permettait, dans certains cabinets – le mien par exemple – de lire directement la carte vitale. Ce projet n'a malheureusement pas été poursuivi. Effectivement, c'était très facile. Il y a encore certains pays où on peut lire une carte nationale que l'on convertit directement en carte européenne d'assurance maladie, ce sont la Suisse et la Pologne. Autrement, la carte vitale est utilisable uniquement en France actuellement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement une indication : sur ce thème, il existe une brochure très bien faite, remise à jour régulièrement, en français bien entendu, mais également dans la langue des différents pays européens, avec chaque fois les précisions correspondant à ces pays. Il suffit d'aller sur le site du centre européen des consommateurs, que ce soit le centre français ou celui de votre pays de résidence. Il est constamment remis à jour et est très complet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène LE MOING.

Madame Hélène LE MOING

Juste une précision : dans certains pays comme la Hollande, on a une seule carte. Sur le verso, ce sont nos assurances nationales ; sur le recto, c'est la carte européenne. On n'a pas besoin de faire de démarche particulière. Cela existe dans certains pays et il faudra encourager la France à merger fusionner ses fichiers.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Cela existe également en Allemagne. C'est vrai que c'est une piste. En Allemagne, également, la carte nationale est une carte à puce. C'est également extrêmement pratique en ce qui concerne la durée de validité.

Monsieur le Président

Je retiens l'idée de fusionner des fichiers telle qu'elle nous a été suggérée. Fusionner ! Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Si la salle le permet, nous allons décliner la « CNAMTS », toujours pour nos conseillers consulaires et puis également « du CNAREFE ». Je vous remercie.

Monsieur le Président

Avez-vous des résolutions à présenter là-dessus ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Non. Maintenant, la mémoire, c'est le dernier, Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président.

Le dernier défi que nous voulions vous présenter ce matin est le défi en termes de mémoire des Français hors de France. Nous avons auditionné Monsieur Serge BARCELLINI, contrôleur général des armées et président général du Souvenir Français depuis 2015. Le Souvenir français a été créé en 1887 pour perpétuer la mémoire militaire et a été reconnu d'utilité publique en 1906. C'est une association qui a pour but, aujourd'hui, de maintenir et de transmettre la mémoire militaire et civile de l'histoire de la France. Une spécificité et une exemplarité française surtout au niveau de l'histoire partagée, des héros et des deuils. Le Souvenir français siège au conseil d'administration de l'office national des Anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) mais n'est pas une association d'anciens combattants.

Le Souvenir français, c'est :

- La sauvegarde des lieux de mémoire : tombes, stèles, monuments, plaques d'immeuble ; c'est aussi une association qui doit avoir les moyens d'entretenir les tombes en déshérence et lutter contre le vandalisme dans les cimetières français.
- Transmettre la mémoire des morts
- Transmettre l'histoire : le Souvenir français donne 1 600 000 euros de subventions en voyages scolaires.
- Participer aux cérémonies du souvenir (8 mai, 11 novembre) avec des porte-drapeaux.

Une grande réflexion est en cours avec une évolution des acteurs mémoriels, ainsi que sur le devoir de mémoire à l'étranger. Par le passé, la diplomatie s'occupait de fait de toutes les commémorations. Les fédérations des anciens combattants étaient très actives, ainsi que les garnisons de militaires sur place et le soutien du souvenir Français. Ces dernières années, une forte évolution des acteurs est apparue, avec notamment beaucoup plus d'économies du fait de la réduction du nombre des anciens combattants.

Les garnisons françaises à l'étranger qui, de fait, dans de nombreux pays assuraient l'entretien des cimetières militaires français ont disparu. Il est donc important qu'une réorganisation de ces acteurs intervienne rapidement pour clarifier les rôles de chacun.

Plus que jamais le défi pour le Souvenir français est :

- d'être présent dans tous les pays ayant des relations mémorielles avec la France ;
- de recruter par une ouverture sociologique totale pour renforcer avec la communauté ;
- en France : sur la mémoire combattante des guerres de 1914-1918, 1939-1945, AFN ;
- à l'étranger : tombes (exemple, celle de Jacques CARTIER), mémoire historique. Ouverture sociologique et transmission de l'histoire nationale.

Malgré ces inquiétudes, le Souvenir reste une association importante, forte de 200 000 membres, 1 750 comités locaux, 64 délégations à l'étranger et d'un budget de 5 millions d'euros (1,9 million d'adhésions, 800 000 euros de collecte, 1 million d'euros de legs et une subvention de l'État pour l'entretien de 130 000 tombes à 1,5 euro).

À cet effet, nous vous proposons de présenter la résolution SOC/R.1/15.10.

Résolution n° SOC/R.1/15.10

Monsieur Louis SARRAZIN donne lecture de la résolution n° SOC/R.1/15.10 relative au devoir mémoriel, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET

Je voudrais voir si cette prise en charge pourrait être étendue aux associations de mémoire, puisque les anciens combattants, qui sont de moins en moins nombreux, ont tout de même laissé dans certains cas des associations qui ont également besoin d'être prises en compte. Le devoir de mémoire est toujours aussi latent ; il faut faire davantage au sein des lycées. Nous avons l'exemple de l'association Camerone à Mexico, il est important d'assurer leur pérennité.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Cela fait partie d'une motion, puisqu'une motion concerne des besoins locaux. La commission s'engage à rédiger ces motions, en relation avec nos conseillers, pour que nous puissions effectivement avoir, au cas par cas, une résolution. Nous tiendrons bien sûr compte de ces remarques pour nourrir des partenariats avec ces associations.

Monsieur Gérard SIGNORET

Bien sûr, mais je prends cette association comme exemple, parce qu'il y en a certainement beaucoup plus autour du monde.

Monsieur Louis SARRAZIN

Je pense effectivement que l'on peut rajouter... je n'avais pas connaissance de telles associations, mais je pense qu'effectivement, cela concerne certains pays de tradition particulière. Je pense qu'elles sont, bien sûr, à impliquer et à être dans la liste des organismes qui font leur travail de mémoire. Il est hors de question de vouloir en exclure, bien au contraire.

Monsieur Gérard SIGNORET

Tout à fait. Je ne tiens pas ici à organiser tout un débat, mais je veux vraiment souligner cela, parce qu'on parle ici, dans le deuxième considérant, que les associations d'anciens combattants ne peuvent perpétuer, mais dans beaucoup de cas, les anciens combattants ont créé des associations pour qu'elles perpétuent quand ils ne seront plus là. C'est de cela dont je parle, le devoir de mémoire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

On peut très bien rajouter :

Les écoles et lycées et les associations en charge du souvenir.

Monsieur le Président

Je crois que ce n'était pas cela la demande. Si j'ai bien compris, il s'agit d'intégrer dans la réflexion et l'aide qui peut être apportée, les associations d'anciens combattants.

Monsieur Gérard SIGNORET

On parle là d'une prise en charge de la relation mémorielle au niveau des postes diplomatiques, en liaison avec les écoles et lycées. Je voudrais que cela soit étendu aussi :

Ainsi que les associations au devoir de mémoire.

Monsieur le Président

C'est ce que disait Guy.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous modifions donc :

Ainsi que les associations en charge du devoir mémoriel.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, Australe et Orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Sur le considérant :

Le nombre de garnisons françaises à l'étranger qui assurent l'entretien des cimetières militaires a fortement diminué.

Il y a pas mal de cimetières militaires, il y en a trois à Madagascar et il n'y a pas de garnison. D'ailleurs, l'entretien des cimetières est très aléatoire, pour être politiquement correct. Normalement, il n'y a pas de garnison qui assure l'entretien, c'est le consulat.

Monsieur Louis SARRAZIN

Par le passé, lorsqu'il y avait une garnison militaire, automatiquement, elle était en charge de l'entretien des cimetières.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Maintenant, il n'y en a plus.

Monsieur Louis SARRAZIN

Il en reste quand même en Afrique. Et ce que nous souhaitons faire, c'est que nous, conseillers consulaires dans notre pays, puissions devenir délégués du Souvenir français ou susciter des vocations dans la communauté, pour prendre le relai de ces garnisons. C'est aussi le sens de ce lien que nous avons maintenant avec le Souvenir français. Donc, si dans vos différentes circonscriptions, vous n'avez pas de cérémonie, d'entretien des cimetières ou du devoir mémoriel, je vous invite à contacter la commission, qui facilitera les relations avec le Souvenir français, pour la création d'une délégation, comme c'est déjà le cas dans 64 pays et peut-être pas Madagascar d'ailleurs.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Le devoir mémoriel ou les cérémonies, c'est assez correct. Par contre, effectivement, le suivi et l'entretien des cimetières, c'est une autre affaire.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.1/15.10 relative au devoir mémoriel. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur Thierry CONSIGNY

J'en ai presque terminé. Je voudrais remercier tous les membres de la commission. Nous avons travaillé en binôme pour chaque chapitre, le rapport aussi. Je voudrais remercier le travail et l'engagement de chacun, qui ont permis des travaux qui, je l'espère, seront utiles pour la communauté. Dans le rapport, nous n'avons pas voulu faire un verbatim, mais nous avons voulu donner un mode d'emploi. N'hésitez pas, parce que vous avez parfois des questions dans vos circonscriptions sur, comment je fais pour avoir une carte vitale, quand je suis pensionné d'un régime français, dans un pays hors Union européenne ou comment je fais pour avoir une CEAM quand je vis dans un pays européen et que je vais aller en France pour des soins ? N'hésitez pas non plus à utiliser ces informations. Nous vous donnerons également les contacts utiles et la ligne verte que nous souhaiterions avoir avec chacun des responsables dans ces organismes. En tout cas, merci à l'équipe et puis, n'hésitez pas à revenir vers nous pour des compléments d'information.

(Applaudissements).

SYNTHÈSE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉS

Monsieur le Président

Martine me demande de faire un petit rappel, à la fois pour ceux d'entre vous qui auraient un peu perdu l'habitude, pour ceux qui ne connaissaient pas et pour le public. La synthèse des questions orales est désormais et depuis hier sur le site de

l'assemblée. Je rappelle le processus tel que nous le faisons. Nous annonçons la question orale, le sujet, le nom de la personne qui a posé la question. Si une réponse a été obtenue, nous lui demandons si elle est satisfaite de la réponse. Si elle l'est, nous passons à la question suivante. Si elle ne l'est pas, elle a deux minutes pour exposer ses griefs ou la raison pour laquelle elle n'est pas satisfaite. Je pense que les questions orales s'affichent ou vont s'afficher sur les écrans.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Président

Les questions orales et les questions d'actualité sont en train d'être distribuées. Prenez-place s'il vous plaît, que nous puissions continuer. Nous reprenons donc avec l'examen des questions orales. Je vous rappelle la procédure : je lis le titre de la question, je demande à la personne qui l'a posée, si elle est satisfaite de la réponse. Si elle l'est, on en reste là, sinon on explique pourquoi elle n'est pas satisfaite de la réponse. Les questions et les réponses s'affichent sur les écrans qui sont devant vous.

Question orale n°1 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la session annuelle d'échange et de synthèse entre le ministère des affaires étrangères et l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Monsieur MAINGUY, êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été apportée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale, Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Satisfait ? Je me permets de réagir. Pour commencer, je voudrais remercier la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire pour sa réponse et surtout pour son soutien ou son intérêt, l'intérêt qu'elle a porté à ma proposition. Cette journée que je propose est évidemment une journée de rencontre qui pourrait donner aux membres de notre Assemblée, l'occasion d'un échange plus direct, plus informel sans doute aussi ; l'occasion d'exposés plus spécifiques à la circonscription de chacun et aux problèmes que chacun d'entre nous peut rencontrer sur le terrain de sa mission. Cette journée permettrait en somme une simple et une véritable zone de dialogue avec nos interfaces du ministère des affaires étrangères, de la direction des Français à l'étranger et de l'administration. Un dialogue que nous avons malheureusement rarement l'occasion d'expérimenter, dans le format que nous avons actuellement, à l'intérieur de notre Assemblée des Français de l'étranger.

Ce dialogue serait dans un format simple, direct et qui pourrait évidemment entraîner certains résultats qui seraient beaucoup plus probants que ceux que nous avons aujourd'hui.

Cette journée pourrait faire connaître aussi à tous les conseillers AFE les pôles d'intérêt généraux soulevés par leurs collègues hors des travaux des commissions auxquelles ils n'appartiennent pas, une transversalité d'échanges, en quelque sorte, qui serait une véritable polarisation des intérêts de chacun.

Cet échange permettrait aussi plus de cohérence dans la stratégie de développement de notre action et de proximité et de son suivi en amont, au contact avec les structures métropolitaines que nous connaissons.

Cette journée d'échanges enfin, permettrait de façonner une vision d'avenir, de l'action de notre Assemblée, en priorisant certains thèmes, en les mûrissant ensemble, en les faisant aboutir ensemble aussi, à tous les niveaux de réflexion, de mise en forme, de suivi, pour mieux servir la cause des Français de l'étranger ensemble. Cette cause pour laquelle, bien sûr, nous avons tous été élus au sein de cette Assemblée.

Je conçois parfaitement que cette journée puisse soulever quelques problèmes de calendrier, financiers et logistiques, mais il faut savoir ce que nous voulons : mener une réflexion en profondeur et y mettre un certain prix ou continuer dans le format inchangé de nos débats et faire peut-être l'économie certes d'un temps, de certains moyens, en faisant surtout l'économie peut-être de l'avenir de notre Assemblée. La question reste posée à chacun d'entre nous.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MAINGUY,

Je vois que l'administration propose que cette question soit soumise au bureau de l'Assemblée. Cela me paraît une bonne idée, d'autant que nous allons examiner aussi le budget de l'Assemblée. Nous pourrions voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE, relative à la notion de proximité dans la réforme de la représentation des Français à l'étranger.

Monsieur le Président

Madame Martine SCHOEPPNER, vous voyant déjà prête à prendre la parole, je suppose que ma question de savoir si vous êtes satisfaite est inutile.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Non, justement, puisque ma question ne concernait absolument pas l'histoire de la réforme. C'est ce que l'on me répond. On m'explique la réforme. Je pense que nous la connaissons tous. Ma question portait simplement sur cette notion de proximité. Dans toutes les questions que nous posons ou dans tous les discours, ce mot de proximité revient, mais on ne nous dit pas ce que c'est. Et les missions de proximité notamment, chaque fois je regarde, j'étudie bien ce qu'il est dit entre parenthèses, c'est que cela concerne toujours les bourses, 0,2 % des inscrits, les aides sociales c'est encore moins ; la sécurité concerne pratiquement tout le monde, un petit peu de formation, etc. Si l'on n'appelle que cela de la proximité, je pense que pour ce qui est de ma circonscription, mais que c'est l'équivalent chez vous, pour nos inscrits, ce sont surtout les délivrances de documents et les contacts avec les postes, la proximité. Or, on ne nous parle toujours que de bourses, aides sociales, etc., qui sont importantes aussi, je tiens à le préciser, mais on n'a pas besoin d'un conseiller consulaire à 500 km du poste. Il n'y a pas de lycée, pas d'écoles, etc. C'était le sens de ma question, donc la réponse ne me convient pas, bien évidemment.

Monsieur le Président

Il faudra donc la reposer en étant peut-être un peu plus détaillée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Ce qui n'est pas répondu du tout, c'est que la notion de proximité, c'est la notion de proximité auprès des citoyens ayant des problèmes et non pas auprès du poste ou quoi que ce soit. C'est surtout auprès des citoyens ayant des problèmes et ce n'est pas du tout répondu.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci. Justement, j'aurais voulu que cela ne soit pas la proximité avec le poste. Mais dans ce cas-là, on n'a pas besoin de mettre des conseillers consulaires partout, si ce qui est important, c'est d'habiter à côté du poste.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE, relative aux moyens du réseau consulaire.

Monsieur le Président

Madame SCHOEPPNER, êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Je suis satisfaite des tableaux que l'on nous a donnés, sauf que j'aurais aimé non pas le nombre de titres – cela est très intéressant, mais c'est un peu ce qu'on nous donne aussi dans nos consulats respectifs, de savoir que 13 000 cartes d'identités ont été délivrées, on se rend compte du travail – mais les coûts de chaque chose. Que coûte la délivrance des cartes d'identité,

de passeports. Les bourses, on le sait, cela est précisé. C'était sur ces détails. Mais les tableaux sont intéressants, pas seulement pour moi, pour d'autres aussi.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, conseillère AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à l'enregistrement d'une adresse auprès de la MDPH.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse que vous n'avez pas obtenue ? Excusez-moi, je le découvre en même temps. Nous allons relancer pour avoir la réponse.

Madame la vice-Présidente indique que l'on passe à la question n°5.

Question orale n°5 Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE, relative à la mise en place du vote électronique et autres dispositions pour les prochaines élections législatives.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Martine SCHOEPPNER

En partie. Il est très bien de savoir à peu près où on en est. Le problème, ce sont les délais. Nous avons déjà vécu cela une fois. Nous avons l'assurance que l'AFE sera associée à cette mise en place, c'est pour cela que je dis que c'est en partie positif. Mais, cela ne sera pas avant la session de 2016, c'est quand même un petit peu loin. Quand allons-nous faire le test grandeur nature ? S'il est repoussé en janvier 2017, c'est-à-dire la même année que les élections, on a vécu cela, je parle sous le contrôle de mes anciens collègues de l'ancienne commission des lois et du comité de suivi électronique, cela a posé d'énormes problèmes. Parce que si l'on voit que quelque chose ne marche pas, il n'y a plus rien à faire ou pas grand-chose.

Monsieur le Président

Avez-vous des réponses, du côté de l'administration ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe BOUCHARD.

Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons cherché depuis l'année dernière à associer l'ensemble des élus – l'AFE, mais aussi les parlementaires députés et sénateurs – au travail que nous devons faire d'ici 2017, pour la mise en place de ce nouveau système de vote par internet. Nous avons fait juste avant l'été une nouvelle réunion à laquelle l'AFE avait été associée, le président y avait assisté, ainsi que les parlementaires. Maintenant, nous sommes en train de terminer le cahier des charges. Ensuite, il y a un appel d'offres pour choisir la société qui va être chargée, tout au long de l'année 2016, de réaliser ce nouveau système de vote. Une fois que cette société sera choisie – parce que compte tenu des règles des marchés, nous devons attendre que la société soit choisie – nous associerons les élus au travail qui va donc être fait tout au long de l'année 2016. L'idée est d'avoir, fin 2016, un système qui aura été testé, justement pour pouvoir corriger les choses et ensuite, avoir les premiers mois de 2017, parce qu'il faut toujours se prévoir une marge de sécurité, jusqu'en juin évidemment, pour corriger encore éventuellement des choses qui devront l'être. Nous avons un calendrier serré. Il n'y a rien de trop, mais je pense que par rapport aux épisodes précédents, on a quand même plus de marge que les fois précédentes. En tout cas, l'idée est bien de pouvoir vous associer, et d'avoir un système qui réponde à toutes les observations qui ont été faites à l'issue des scrutins de 2012 et 2014 et qui soit plus pratique, non seulement pour les électeurs, mais aussi pour les candidats.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Donc, le test grandeur nature aura bien lieu en 2016.

Monsieur le Président

Mais oui, mais oui.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Je voulais juste demander si lors des prochains votes électroniques, on mettra en fait des recommandations sur « si vous voulez voter par voie électronique, votre ordinateur doit être équipé de telle ou telle chose ». Parce que parfois, l'administration utilise des logiciels qui sont plus anciens que ceux des utilisateurs. C'est aussi pour cela que cela a dysfonctionné la dernière fois. Donc, si on met des recommandations qui sont très claires, cela évitera éventuellement des problèmes. Est-ce que cela sera fait ou est-ce que cela sera à l'étude ?

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère à l'AFE (Amérique latine et Caraïbes), relative à l'assurance-maladie et aux soins en France pour un adulte handicapé résidant à l'étranger.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse.

Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Oui, je suis satisfaite de la réponse, merci.

Monsieur le Président

Merveilleux ! Cela arrive.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n° 7 de Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse), relative au renouvellement et à la nomination des conseillers du commerce extérieur de la France.

Monsieur le Président

Apparemment, il n'y a pas de réponse.

Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller élu de la circonscription « Autriche, Allemagne, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Bien noté, il convient peut-être à nouveau de la préciser.

Monsieur le Président

Je pense que la réponse va arriver.

Monsieur Jean-Philippe KEIL

En tant que conseiller du commerce extérieur, je tiens aussi à préciser le caractère intolérable, dans le cadre d'un processus de renouvellement, de voir un de nos collègues, actif engagé dans la section suisse des conseillers du commerce extérieur, non renouvelé parce qu'il est actuellement sans emploi. Cher Président, si je venais à perdre mon emploi, serais-je toujours digne d'être en face de vous ?

Monsieur le Président

En face de moi, certainement. En face de Monsieur BENTEJAC, c'est à lui qu'il faut poser la question.

Monsieur Jean-Philippe KEIL

Avant tout, c'est une décision qui est prise par l'administration, je voulais aussi le signaler. C'est une situation sur laquelle en général, face aux difficultés que nous avons de recruter de nouveaux membres, nous sommes confrontés au danger de voir notre institution diminuer en termes de représentativité dans le monde.

Monsieur le Président

Nous allons relancer la question.

Monsieur le Président indique que l'on passe aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Question d'actualité n° 1 de Monsieur Georges-Francis SEINGRY, vice-président de l'AFE, relative au bilan des postes consulaires sur la GPA

Monsieur le Président

Monsieur SEINGRY, apparemment votre question n'a pour l'instant pas obtenu de réponse.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Elle sera donnée oralement dans la session.

Monsieur le Président

Elle sera donnée oralement dans la session.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre GARCIA.

Monsieur Alexandre GARCIA, chef du service des conventions, des affaires civiles et d'entraide judiciaire à la DFAE

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, bonjour.

Je suis Alexandre GARCIA, je suis le nouveau chef du service des conventions, des affaires civiles et d'entraide judiciaire à la DFAE.

Sur ce sujet extrêmement sensible de la GPA, je vais vous donner oralement quelques éléments de réponse. Vous rappeler d'abord que le principe de la prohibition des conventions portant sur la procréation et la gestation pour le compte d'autrui, qui est prévu par les articles 16.7 et 16.9 du code civil n'a pas été remis en cause par l'arrêt de la cour de cassation du 3 juillet 2015 qui, dans le prolongement des arrêts de la cour européenne des Droits de l'homme de juin 2014 – qui avait comme vous le savez condamné la France – reconnaît que la gestation pour autrui ne justifie pas à elle seule le refus de transcrire à l'état civil l'acte de naissance d'un enfant ayant un parent français. Reprenant les termes de l'article 47 du code civil, la cour de cassation relève que les actes dont elle a eu à connaître étaient réguliers en la forme, leur contenu quant aux filiations paternelles et maternelles correspondant à la réalité.

Quelques éléments de réponse sur l'état civil. Entre 2004 et aujourd'hui, donc en un peu plus de dix ans, le service central de l'état civil a porté 203 dossiers de demandes de transcriptions à la connaissance du procureur de la République de Nantes, qui est comme vous le savez l'autorité de tutelle des officiers de l'état civil consulaire. À la suite des décisions de la cour européenne des Droits de l'homme et de la cour de cassation, le procureur de la République de Nantes a donné des instructions de transcription dans 12 dossiers. D'une manière générale, je souligne que les situations de GPA recouvrent des réalités différentes et le service central de l'état civil ne tient pas de statistiques. Depuis 2004, la majorité des demandes de transcription a été déposée auprès des postes diplomatiques et consulaires français aux États-Unis. Mais, on a constaté une évolution depuis 2010, les parents d'intention se tournant vers de nouveaux États, tels que l'Inde, l'Ukraine, la Russie et le Canada.

Des signalements désormais émanent d'autres postes, tels que le Cameroun, le Ghana et la Thaïlande, sachant que cette liste n'est pas exhaustive.

S'agissant des laisser-passer, la délivrance de titres de voyages et particulièrement celles de laisser-passer repose sur une jurisprudence établie par un arrêt du conseil d'État du 4 mai 2011, qui consacre l'obligation pour l'administration d'accorder une attention primordiale à l'intérêt supérieur des enfants dans toutes les décisions les concernant. Notamment pour la délivrance d'un document de voyage leur permettant d'entrer sur le territoire national, en application des dispositions de l'article 3.1 de la convention relative aux droits de l'enfant.

Les parents d'intention souhaitant en règle générale rentrer rapidement sur le territoire français, la délivrance de laisser-passer est systématiquement privilégiée.

Concernant plus spécifiquement les demandes de laisser-passer, l'instruction de cette demande peut être effectuée en l'absence de demande de transcription. L'indication de la mère biologique dans l'acte fait obstacle à la transcription des actes, mais pas à l'établissement d'un laisser-passer. Saisis de demandes de laisser-passer, les postes sont invités à systématiquement en informer le Département. La présentation d'un acte de naissance local dûment légalisé et apostillé est indispensable. De plus, lorsque la mère biologique est citée dans l'acte étranger, il est demandé systématiquement aux intéressés de produire un document par lequel la mère biologique renonce à ses droits à l'égard de l'enfant et l'autorise donc à aller en France.

En ce qui concerne la délivrance de passeports d'urgence ou ordinaires, nos postes sont invités à solliciter d'abord l'accord du département avant toute délivrance de passeport. Aucune instruction générale n'existe à ce stade, compte tenu du contexte juridique qui est encore mouvant. Les demandes qui sont effectuées en France auprès des préfectures font actuellement l'objet d'un examen au cas par cas, en tenant compte de l'existence ou non d'un certificat de nationalité française délivré conformément à la circulaire du 25 janvier 2013 relative à la délivrance des certificats de nationalité française. La production d'un CNF reste un critère déterminant, de même que la vérification de l'autorité parentale. Les demandes de délivrance de passeports aux postes seront donc systématiquement transmises au Département et feront l'objet d'une vigilance particulière.

En conclusion, je souhaiterais souligner que le gouvernement français, qui est tenu d'exécuter les décisions rendues est attaché à ce que la France puisse y procéder dans le respect de ses engagements internationaux, tout en veillant à maintenir le principe français de prohibition d'ordre public, du recours à la gestation pour le compte d'autrui. Une mission a été confiée à deux hautes personnalités, afin de préciser dans ce cadre, les différentes options dont dispose la France pour procéder à l'exécution de cette décision. Le rapport devrait être déposé avant la fin de l'année. En tout état de cause, le Gouvernement, et plus spécifiquement la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, veillera à ce que l'action publique soit particulièrement diligente s'agissant de la lutte contre toute forme de trafic d'enfant s'apparentant à l'exploitation d'autrui, et s'agissant de la poursuite des intermédiaires qui proposent des activités interdites en France.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

Monsieur Georges-François SEINGRY

Je vous remercie pour le détail des précisions que vous nous avez apportées et qui nous permettront effectivement d'avancer un peu plus dans cette réflexion.

Monsieur le Président

Juste une précision sur les questions au Gouvernement. Vous savez que chacun d'entre nous, d'entre vous, est libre de poser des questions au Gouvernement. Il nous a semblé que lorsque ces questions étaient d'intérêt général, avec l'accord de celui qui la posait, il s'agissait qu'elles soient publiées sur le site de l'AFE pour que chacun puisse en profiter.

Martine SCHOEPPNER veut rapidement vous faire part de réponses obtenues à deux questions au Gouvernement, dont nous n'avons malheureusement pas pu avoir la projection maintenant, mais que vous retrouverez sur le site de l'AFE.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela sera fait cet après-midi.

Il s'agit de questions que j'ai posées et qui concernent l'exercice du mandat de conseiller consulaire, puisqu'il y a eu notamment dans ma circonscription, un problème. Un conseiller s'est vu supprimer une partie de son indemnité, parce qu'il a été absent pour raison professionnelle. Je suis allée poser la question directement à notre ministre Monsieur FABIUS, sur ce qu'était la définition du motif valable. Dans sa réponse, que vous aurez en ligne bientôt, il écrit bien :

À juste titre, les contraintes professionnelles des conseillers consulaires constituent un motif valable, ne donnant pas lieu à une retenue sur leur indemnité annuelle.

Le conseiller en question a été remboursé, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Président

Martine vous fournira des copies de la lettre, que vous pourrez joindre à votre demande de remboursement, comme justificatif. Monsieur FABIUS sera certainement très satisfait des remontées !

Madame Martine SCHOEPPNER

C'était une mise en route, cela ne se passera plus.

La seconde question est une demande de détail, quand on dépasse les 60 % de nos indemnités, vous savez que l'on peut demander un complément. J'ai donc demandé ce que l'on pouvait comptabiliser dans ces dépenses. Pour faire vite, puisque vous aurez tout le détail sur le site ensuite, le conseiller consulaire peut comptabiliser des frais d'approche, c'est-à-dire selon les cas, transports en commun, frais de taxi en absence de transports en commun, éventuellement véhicule personnel - tout cela sera expliqué sur le site – voire une voiture de location en l'absence de tout autre moyen de transport adapté.

Ensuite, quand on dépasse ces fameux 60 %, on peut également bénéficier de la partie hébergement, donc de l'indemnité journalière de mission. Le conseiller consulaire doit être sur place pendant tout ou partie de la période allant de minuit à cinq heures du matin et produire les pièces justificatives de paiement de l'hébergement. La nécessité s'évalue bien sûr en fonction de l'horaire des réunions.

Monsieur le Président

Merci, Martine, pour ces précisions. J'en profite pour faire une remarque. Il existe un document que nous n'avons pas officiellement et je me tourne vers l'administration, parce que c'est une demande déguisée, qui est le tableau Excel qui a été fourni au consulat et qui permet de faire le calcul. Ce tableau Excel est très bien fait et rien qu'en le regardant, on a déjà l'explication. Donc, si par hasard, on pouvait l'avoir, cela serait pas mal. Sinon, comme certains d'entre nous l'ont, qu'il circule un peu.

MOUVEMENTS CONCERNANT LES COMMISSIONS

Monsieur le Président

Puisqu'il nous reste 8 minutes, ce matin nous n'avons pas pu aborder le problème des transferts de commission. Le tableau est maintenant disponible. Il va être affiché et nous pourrons ainsi nous prononcer, je pense que c'est tout à fait formel. Madame, si vous voulez bien l'afficher. Merci.

Après consultation des présidents de commissions concernés, des présidents de groupe concernés, ces changements ou affectations avaient été validés. Je vous demande donc de valider ces affectations. Quelqu'un a-t-il des remarques à faire sur ces affectations ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Que signifie « sécurité », « sécurité »...

Monsieur le Président

Cela veut dire qu'ils reviennent dans la commission dont ils sont sortis.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la proposition de mouvements. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite à tous un bon appétit et je vous retrouverai à 14 heures 30. Merci.

(Applaudissements).

La séance est levée à 12 heures 30.

JEUDI 8 OCTOBRE 2015 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

On est en train d'attendre les résultats du vote à la CFE, qu'on m'a promis pour une dizaine de minutes. Ce n'est donc pas la peine de commencer pour interrompre. En attendant, je vous propose de voir un petit film dont Fwad est à l'initiative. Je lui laisse la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Président.

Il s'agit d'un film de 8 minutes, pour celui qui voudra le visionner ou le regarder. C'est un film de 8 minutes qui parle de l'expatriation en Algérie. Mais, je veux dire que c'est une version « demo », donc je vous demanderai d'être indulgents quant à la qualité du film. La version de 52 minutes est programmée pour un tournage prévu au printemps 2016. Cette version est destinée à tous les producteurs susceptibles de contribuer, mais aussi à tous les représentants des communautés françaises à l'étranger qui seraient intéressés pour faire de même dans leurs pays respectifs.

Merci.

Projection du film.

Monsieur le Président

Merci de votre attention.

Quelques mots, Fwad, pour expliquer ce film et puis on passe à la suite.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Merci, Monsieur le Président.

Comme je vous l'ai dit, c'est un concept qu'on développe pour les Français à travers le monde. Avis aux amateurs, s'il y a des personnes qui sont intéressées, de faire sous le même format, parler un petit peu de portraits, de parcours atypiques de Français établis dans vos circonscriptions respectives. Vous dire aussi que je remercie publiquement notre sénateur Richard YUNG qui a bien voulu financer ce projet et vous inviter à aller sur la page Facebook qui s'appelle « Français, Algériens, regards croisés ». Ce serait bien que vous mettiez un « j'aime ». Demain, je serai content de voir « Français, Mexicains, regards croisés », « Français, Belges, regards croisés », « Français, Vietnamiens, regards croisés », « Français, Allemands, regards croisés », etc.

Un dernier point : bien sûr, avis aux amateurs, s'il y a des producteurs intéressés dans la salle, ils seront toujours les bienvenus.

Français, virgule, Algériens, virgule, regards croisés. Le film est sur YouTube et il y a une page Facebook. Merci.

Merci.

Monsieur le Président

Merci, Fwad.

Est-ce que les résultats de l'élection sont connus ? Ils ne sont pas connus. Ils avaient déjà fermé avant, puisque tout le monde avait voté. Donc, je croyais que les résultats étaient connus. Même les absents avaient voté. On est comme dans une île... Madame PIPELIER, est-ce qu'on a une idée de quand cela sera disponible ? Sinon, on va reprendre la discussion sur le règlement intérieur, cela nous occupera un petit moment.

Mauvais calcul de ma part, les résultats sont connus, mais maintenant, il faut faire la répartition des sièges, ce qui va prendre un peu de temps, parce que comme vous l'avez vu, ce sont des sièges par catégories, par collèges, etc. Donc, je

propose que nous écoutions la présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité. Je crois que tous les intervenants sont dans la salle, Madame la Présidente ? Nous attendons.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Laure PALLEZ.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Madame Laure PALLEZ, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Monsieur le Président, chers collègues,

Je me réjouis de monter à cette tribune comme nouvelle présidente de la commission des finances.

Notre commission a travaillé sur des questions de fiscalité, budget et je parlerai un petit peu du transport aussi. En matière fiscale, nous avons au cœur de l'actualité, les prélèvements sociaux, la CSG/CRDS. Nous avons travaillé de manière très concrète. La commission suit le dossier extrêmement activement depuis longtemps et en particulier par le dépôt d'une résolution en mars, suivie d'une question que j'ai posée au Gouvernement sur les modalités de remboursement. Nous attendons le communiqué officiel qui n'est pas encore diffusé sur ces modalités, mais sachez que nous avons pris le sujet à cœur, puisque nous en avons un apport très concret qui est une lettre de réclamation sur ces prélèvements que nous allons vous livrer.

Je ferai un petit point rapide sur la partie des frais de transport. Nous avons obtenu les résultats de l'enquête. Il n'y a pas un grand écart sur la partie transport. En revanche, il y a une inadéquation certaine sur les frais d'hébergement. Néanmoins, nous ferons une analyse plus complète et notre président relaiera nos préoccupations demain.

Sur la partie budgétaire à présent, contrairement à ce qu'il se passait antérieurement, notre Assemblée a désormais connaissance du projet de budget et non pas du budget une fois voté. Donc, l'exercice est nouveau, car la discussion budgétaire aura lieu après notre session pour un vote du budget début novembre au Parlement. Il est donc important de nous réunir début octobre afin de faire des propositions et d'influencer concrètement nos parlementaires.

Nous avons deux rapporteurs aujourd'hui, donc sur la partie budgétaire, Nicolas de ZIEGLER et sur la partie fiscale, Cécilia GONDARD. Je laisse la parole à mon collègue Nicolas, merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas de ZIEGLER.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER, rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Les auditions sur le budget se sont déroulées en deux temps :

Nous avons d'abord eu une présentation du projet de loi de finances 2016, par Monsieur BOUCHARD, que je salue ici, directeur de la DFAE et par Monsieur Bruno PERDU, directeur des affaires financières du MAEDI. Une discussion parlementaire a eu lieu avec les rapporteurs spéciaux de la commission des finances à l'Assemblée nationale et au Sénat, respectivement le député Pascal TERRASSE et les sénateurs Messieurs DOLIGE et YUNG – que je salue également, je crois qu'il est présent parmi nous.

La problématique pour la commission était la suivante : dans un contexte que nous connaissons tous de maîtrise de la dépense publique, nous aimerions savoir quelle sera la contribution des Français de l'étranger à l'effort collectif en 2016 et quels arbitrages sont prévus ou à discuter. Il convient de dire qu'à la lecture du projet de loi de finances 2016 qui nous a été présenté, notre commission s'inquiète de l'impact que les baisses des dotations, notamment de l'AEFE, des bourses scolaires et de l'aide sociale, vont avoir sur la vie quotidienne des Français de l'étranger. 2015 a déjà été une année très difficile avec une perte de change, dont je rappelle qu'elle s'est élevée à 160 millions d'euros et quatre régulations budgétaires successives ont eu lieu en cours d'exercice, qui ont entraîné le gel d'une partie des dépenses, notamment des bourses scolaires.

Juste un rappel sur ce que représente le budget du ministère des affaires étrangères et du développement international. Le budget 2016 du ministère représente 1,2 % du budget de l'État soit un montant global de 4,6 milliards d'euros. En apparence, ce budget est en hausse de 2,16 %. Mais c'est une hausse « factice », parce qu'elle est expliquée par une compensation de « perte au change » à concurrence de 160 millions d'euros et par le budget affecté à la COP 21 (Conférence de Paris sur le climat de décembre) pour un montant de 139 millions d'euros.

Avant transferts et hors COP 21, le budget est stable comparé à 2015, mais sans la compensation de perte de change, il aurait baissé de 3 %.

Quelques rappels concernant les programmes qui nous intéressent au ministère des affaires étrangères :

- Le programme 105 : dénommé « Action de la France en Europe et dans le monde » qui porte sur les crédits d'État-major du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI), ainsi que les coûts du réseau diplomatique. À lui seul, le programme 105 représente 42 % du budget du ministère, soit un montant global de 1,9 milliard d'euros. Ce budget est en hausse de 10 %, essentiellement dû aux variations de change, sachant que les missions diplomatiques sont par essence à l'étranger, donc les effets de change ont un impact important.

- Le programme 151 : dénommé « Français à l'étranger et affaires consulaires » qui regroupe les crédits du réseau consulaire, des services aux Français établis hors de France (dont les bourses scolaires qui nous intéressent), ainsi que le traitement des visas. Ce programme 151 représente 8 % du budget du MAEDI (soit 369 millions d'euros). Il convient de regarder qu'il y a, par rapport à 2015, une baisse de ce budget des dépenses pour les affaires sociales, d'une proportion de 2 %. S'agissant des bourses, c'est une baisse de 8 % par rapport à 2015.

- Le programme 185 : dénommé « Diplomatie culturelle et d'influence » qui finance le réseau culturel des ambassades ainsi que les opérateurs de la mission (Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Atout France, Campus France et les Instituts français) et d'autres dépenses de « rayonnement de la France à l'étranger ». Il représente 15 % du budget total (soit un montant de 718 millions d'euros). Également en baisse de 3,9 % par rapport à 2015.

Les efforts budgétaires se concentrent sur le développement du tourisme à travers une politique des visas plus généreuse, des mesures de dématérialisation, de simplification et de modernisation des moyens. Cette politique a pour objectif de renforcer l'attrait de la France à l'étranger, et à encourager la France à demeurer la première puissance ou le premier pays à recevoir des visiteurs étrangers.

S'agissant des arbitrages qui ont été effectués et des explications que nous avons reçues, et de quelques propositions émanant de la commission, il convient de savoir que 85 % du budget du ministère des affaires étrangères sont considérés comme incompressibles. 8 % du budget sont considérés comme des réserves. C'est une mesure qui concerne tous les postes ministériels.

Les objectifs de l'administration nous ont été présentés de la façon suivante :

- Nous savons tous qu'il y a en ce moment un vaste mouvement de redéploiement consulaire. Il convient de souligner que dorénavant, la Chine devient le 1^{er} réseau consulaire français devant les États-Unis. Les efforts portent sur les grands réseaux et les pays émergents à forte croissance (donc essentiellement la Chine et les puissances de l'hémisphère sud) ;

- La dématérialisation permet de dégager des marges de manœuvre pour une meilleure gestion du temps et pour un traitement plus efficace des demandes. Cette réforme de dématérialisation a pour but de libérer des ressources pour les années à venir. Le développement de nouvelles technologies devrait conduire à la réduction d'emplois (par exemple, 115 ETP seront supprimés en 2016 par rapport à 2015).

La Commission fait remarquer que la dématérialisation ne doit pas se substituer à l'accueil personnalisé. Il ne faut pas oublier les personnes âgées, celles qui n'ont pas accès à internet, tout un ensemble de personnes qui souffriraient d'un accès exclusif par voie d'internet au détriment du contact personnel.

Nous avons posé la question des raisons de la forte perte de change, qui porte essentiellement sur des contributions internationales de la France aux organismes internationaux, pour des montants qui sont souvent libellés en dollar américain. Les efforts budgétaires demandés au MAEDI - 150 millions d'euros sur le budget 2015 - ont été affectés à la perte de change. C'est vous dire l'impact de la perte de change sur la marge de manœuvre pour le développement et l'amélioration du service quotidien du ministère des affaires étrangères au service des Français de l'étranger. Cette forte perte de change a mis en exergue la difficulté du dialogue interministériel entre le ministère des affaires étrangères et Bercy. Il a enfin été décidé de provisionner dans les comptes de l'État, un montant de 600 millions d'euros pour servir de provisions pour faire face à des dépenses libellées en monnaies étrangères avec une parité euro/dollar à 1,10 (il est actuellement environ à 1,13).

Un autre aspect qui nous a beaucoup intéressés, c'est la politique de cession des actifs immobiliers. Dans le cadre de la réduction des déficits, Bercy demande au MAEDI de vendre une partie de ses actifs immobiliers pour un montant de 100 millions d'euros en 2016. Montant qui, s'il se réalisait, serait ensuite affecté à un compte d'affectation spéciale, dit

CAS 723, sur lequel le MAEDI aura un droit de tirage de l'ordre de 75 millions d'euros d'après les témoignages des parlementaires que nous avons reçus.

Il convient de dire que cette remarque que nous avons entendue nous a inquiétés, disant que le produit de la cession des actifs immobiliers vient équilibrer le budget en cours, sur lequel naturellement, par essence, les rentrées escomptées disparaîtront les années suivantes, puisque ce n'est qu'un fusil à un coup. En outre, céder les actifs immobiliers entraîne automatiquement des charges locatives pour compenser la disparition d'actifs nous appartenant. Sur la base d'une collecte d'informations auprès des conseillers consulaires du réseau, la commission propose avant la prochaine session de conduire une analyse plus détaillée des perspectives immobilières du patrimoine de l'État. En effet, je pense que les conseillers consulaires, dans chaque poste où ils sont affectés, auraient peut-être leur mot à dire, sur les éléments d'information dont ils disposent, pour les mettre à contribution au MAEDI pour intégrer ces éléments dans une décision globale.

S'agissant des visas, le nombre des visas délivrés en 2015 a augmenté de 15 %, ce qui traduit par essence l'attrait constant de notre pays vis-à-vis de l'étranger. C'est naturellement une bonne nouvelle pour le budget de l'État, puisque le tourisme est l'un des moteurs de l'économie française. Le MAEDI a obtenu de récupérer une partie des profits provenant de la délivrance des visas. Je pense que nous en verrons les premiers aspects à partir de 2016. Cette mesure a désormais une influence directe sur le budget des affaires étrangères à compter de l'année prochaine.

Un certain nombre d'interrogations émanent de notre commission. On peut les résumer par les interrogations suivantes, qui sont au nombre de six :

- Le manque de transparence dans les arbitrages immobiliers.
- L'impact de la baisse du budget consacré aux bourses scolaires sur les familles.
- Les conséquences de la baisse des dotations à l'AEFE.
- La diminution des crédits accordés pour la CFE.
- La gestion du risque de change.
- Et une question essentielle sur la dématérialisation des papiers : le niveau d'investissement dans les outils informatiques est-il suffisant pour généraliser la dématérialisation, sachant qu'il faudra toujours garder un contact humain pour les personnes qui n'ont pas accès ?

Parallèlement à nos discussions avec Monsieur BOUCHARD et Monsieur PERDU, nous avons eu des discussions intéressantes avec des parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale.

D'abord, avec les sénateurs, nous avons abordé les questions de l'évolution du réseau, de la politique des bourses scolaires et des perspectives immobilières du patrimoine de l'État. Les sénateurs nous ont suggéré de demander le programme prévu d'ouverture et de fermeture des consulats. D'après ce que nous avons pu comprendre, l'essentiel a été fait, mais vraisemblablement il y aura d'autres choses à faire ou qui seront faites dans les années futures. Nous ferons donc cette demande auprès du MAEDI, pour savoir quelles sont les perspectives de cessions, de fermetures de présence consulaire française en Europe et de par le monde.

Dans le même ordre d'idées, à notre question portant sur des fermetures éventuelles de lycées, l'administration nous a répondu que ce point n'était pas l'ordre du jour en 2016. La question demeure ouverte pour l'année prochaine, pour le budget 2017.

S'agissant de Monsieur le député TERRASSE, il nous a indiqué que la réduction des déficits contribue à la préservation de la souveraineté de la France et que par ailleurs le budget de l'action extérieure de l'État est l'un des moins impactés. Je cite une réflexion émanant de monsieur le député. Il s'agit donc d'effectuer des arbitrages, par exemple les ventes immobilières permettent de contribuer à la sécurité (sécurité des bâtiments diplomatiques). De la même manière, il convient de s'interroger sur les modalités de simplification de certains services consulaires, notamment en utilisant plus les possibilités du numérique. Nous avons rappelé à Monsieur TERRASSE que si effectivement, le numérique permettait beaucoup de choses, il ne fallait pas qu'il remplace tout, s'agissant des personnes qui n'y ont pas accès ou qui ne peuvent pas y accéder.

Monsieur TERRASSE insiste beaucoup sur les missions de contrôle et d'évaluation sur le terrain. Il considère que l'éducation doit rester la priorité nationale en France comme à l'étranger. Enfin, il indique que la question de la retenue à la source se posera dans les prochaines années pour les non-résidents. Nous le savions déjà !

En conclusion, Monsieur TERRASSE nous invite à réfléchir sur les modalités de la présence et de l'influence de la France dans le contexte actuel. Notre commission a entendu ces arguments, mais s'interroge d'une façon collective sur la portée des actions à envisager.

Nos parlementaires se sont engagés à travailler avec la commission en totale transparence, afin de respecter et de défendre nos propositions. Il est donc crucial de maintenir une communication étroite avec nos parlementaires. S'agissant de cet engagement, nous allons nous engager de notre côté à nous assurer que cela soit respecté.

Enfin, pour notre commission, la baisse de la ligne 151 et en particulier de l'enveloppe des bourses est un grand sujet d'inquiétude. Aussi avons-nous déposé une résolution commune avec la commission de l'enseignement sur la dotation de l'enveloppe des bourses et notamment l'implication en amont des conseillers consulaires, afin de définir les besoins réels et de mieux suivre l'utilisation de cette enveloppe.

Vous entendrez cette résolution demain matin. Jusqu'à maintenant, en tant que conseillers consulaires, nous n'avons eu qu'à décider de ce qui avait été décidé en amont sans nous. Nous suggérons que cela ne soit plus le cas à l'avenir.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président propose de passer à la partie suivante.

Madame Laure PALLEZ

Nous pouvons passer à la partie fiscalité.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.

Madame Cécilia GONDARD, rapporteure de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci. Monsieur le Président, Chers collègues,

Je vais vous présenter les résultats des auditions sur la fiscalité, d'abord avec le centre des non-résidents, ensuite sur les questions de quelques négociations bilatérales en cours et enfin, nous finirons avec la CSG/CRDS, et la présentation d'une résolution sur le remboursement de la CSG/CRDS, pour les non-résidents.

- La gestion des particuliers non-résidents pour la campagne 2015 :

La population des non-résidents est en augmentation constante et régulière, ainsi que leurs déclarations pour les impôts sur le revenu comme pour l'ISF. Par rapport à l'année précédente, les déclarations ont été traitées plus rapidement cette année, notamment parce que les dates de dépôt des déclarations ont été alignées sur les dates des résidents en France. Le service a de plus en plus de déclarations en ligne, avec une augmentation de 16 % les deux dernières années et une augmentation de 20 % cette année. Ceux qui déclarent en ligne reçoivent plus tôt leur avis d'imposition. La DRESG a un taux de déclarants en ligne de près de 49 %, qui est largement supérieur au chiffre national de 36 % l'année dernière.

Les contribuables non-résidents pourront bientôt bénéficier de la mensualisation à partir d'un compte bancaire étranger, pour des comptes répondant aux normes SEPA uniquement. C'est déjà une avancée significative pour les contribuables, qui permettra de bénéficier des avantages des nationaux tels que les télépaiements, la mensualisation, etc. Cela répond aussi à l'évidence au souci de rentabilité de l'encaissement pour l'État.

Les membres de la commission ont souligné les délais de réponse beaucoup trop longs aux demandes par courriel formulées auprès du centre des non-résidents.

Par ailleurs, lors d'une discussion connexe, nos interlocuteurs ont retenu que les rendements de l'impôt sur le revenu payés par les Français non-résidents s'élèveraient de 500 à 600 millions d'euros par an.

Sur notre question au centre des non-résidents sur les délais de réponse, l'administration a répondu que ceux qui peuvent démontrer qu'ils ont posé une question et n'ont pas eu de réponse à temps avant d'introduire leur demande d'impôts ne seront pas majorés en cas de retard.

○ L'accueil des non-résidents :

L'accueil des non-résidents demeure un point compliqué. Le service a reçu moins d'appels téléphoniques, plus de mails, et moins de visites sur place. Ils ne répondent actuellement qu'à 45 % des questions posées. La meilleure méthode est le contact par courriel, il faut bien le répéter à nos concitoyens, bien que impots.gouv.fr mette parfois plus d'un mois pour y répondre. Concernant la modernisation de l'accueil, un nouvel outil de traitement des courriels opérationnels a été mis en place depuis début avril 2015.

Des membres de la commission ont souligné que les recrutés locaux dans les instituts et lycées français rencontrent chaque année les mêmes problèmes d'imposition. Ces recrutés locaux sont dans le doute et l'angoisse avec le service des impôts. La non-reconnaissance de certains justificatifs obtenus à l'étranger est également évoquée. Un échange continuera avec l'administration sur ce point, puisqu'ils souhaitent avoir connaissance des justificatifs obtenus à l'étranger qui ont du mal à être reconnus. N'hésitez donc pas à faire remonter aussi sur ce sujet.

○ Audition sur les conventions bilatérales :

Concernant la convention fiscale allemande, elle devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Concernant les accords avec le Luxembourg et la Suisse, des avenants aux conventions sont prévus.

Concernant le Portugal, la semaine dernière, ils ont notifié l'accord du Portugal. Le principe reste que les pensions de source publique sont taxables uniquement dans l'État source, «avec des petites subtilités sur des binationaux ». L'accord administratif est là. Ensuite, on passe à la signature, avec des délais de signatures qui peuvent être un peu longs.

Concernant la convention avec la Colombie prévue pour en juin 2015, on est encore dans le processus de ratification.

Les négociations sont intenses avec la Belgique, et sur des sujets tels que l'imposition des fortunes, la négociation a bien avancé. Il y aura ensuite un processus de ratification dans le courant de l'année 2016. À cet égard, je voudrais préciser que conformément à la résolution que nous avons adoptée à la dernière session AFE, qui demandait que les conseillers consulaires soient consultés dans le cadre des négociations bilatérales, nous avons déjà eu une première consultation en Belgique. Donc, n'hésitez pas à demander à vos consulats et à vos ambassadeurs d'être bien informés et consultés au moment des négociations bilatérales.

Le Danemark a dénoncé la convention, car il voulait taxer les retraités danois en France. En France, un pensionné est imposable sur son lieu de résidence. Pour l'instant, la France attend de voir si les Danois sont prêts à bouger sur leur cas initial. Concernant les pensionnés, il n'y a donc plus de prévention de la double imposition, mais il demeure des mécanismes sur les autres cas.

Le processus de ratification avec Singapour s'enclenchera. L'accord passe au conseil d'État cette semaine. Il y a un peu d'espoir que ce soit mis en place avant le 1^{er} janvier 2015. Le processus de ratification avec Singapour se déroulera donc courant 2016.

Enfin, une petite clarification a été apportée : aucune clause sur la taxation sur la nationalité n'apparaît dans aucune convention fiscale bilatérale en négociation ou en voie de ratification – le seul cas demeure exceptionnel (Andorre).

○ Sujet sur les prélèvements sociaux :

Dans l'attente des consignes concernant l'application des arrêts de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) et du conseil d'État, le centre des non-résidents reçoit des réclamations en nombre de plus en plus important. Tout est traité aux affaires juridiques, qu'elles soient transmises via le portail ou par courrier. En tout état de cause, un traitement rapide n'est pas envisageable selon eux. Il faudra donc examiner chacune des réclamations reçues, ce qu'ils sont déjà en train de faire. Certaines sont incomplètes. Il faudra donc être attentif aux pièces justificatives. Il faut déposer des réclamations les plus complètes possibles, car celles-ci seront traitées plus rapidement. C'est pourquoi notre commission, avec les éléments glanés au moment des auditions, a produit collectivement une lettre de réclamation type qui figure à la fin du rapport qui vous a été distribué, qui est le fruit de nos efforts collectifs. N'hésitez donc pas à la diffuser et à l'utiliser le plus largement possible dans vos circonscriptions.

Un communiqué du ministère fixant les modalités devrait être publié de manière imminente. Nous avons regardé tout à l'heure, il n'est toujours pas publié. Ont été mis en place des modes opératoires pour les contribuables et dans les services, pour traiter ce contentieux qui est atypique en nombre. Si l'administration n'a pas répondu aux interrogations quant au montant des réclamations, elle mentionne 16 000 réclamations de non-résidents et 1 200 de résidents.

Un numéro de téléphone dédié sera mis à disposition et accessible depuis l'étranger pour ce contentieux : le numéro est déjà opérationnel. Nous ne l'avons pas.

Encore quelques détails avant de passer à la résolution.

Le périmètre porte bien sur la conformité. La clef d'entrée est l'affiliation et non la résidence. Il concerne les États membres et l'EEE. La décision de la CJUE s'applique à l'affiliation obligatoire à des régimes de sécurité sociale. Il ne faut donc pas raisonner en termes de lieu de résidence, mais de lieu d'affiliation.

Préalablement à la question préjudicielle, il y avait des recours rejetés et des recours à Montreuil pour rejet tacite. Les réclamations ne sont plus rejetées depuis. Concernant les revenus et procédures considérés, les réclamations déjà déposées seront donc traitées. Les délais de prescription classiques s'appliquent.

Pour déposer une requête devant le tribunal administratif de Montreuil, il faut effectivement élire domicile à Montreuil, ce qui pose problème pour nous qui résidons à l'étranger. Les membres de la commission évoquent le problème de l'obligation d'élection de domicile pour les réclamations au tribunal administratif de Montreuil : la complexité de cette obligation exclut de nombreux Français du dispositif de remboursement, de facto.

Concernant la taxation des revenus immobiliers des non-résidents à l'avenir, la décision de la CJUE exige que les prélèvements ne soient pas affectés au financement de prestations contributives mais ne remet pas en cause le fait que ces revenus soient taxés. Dans la nouvelle loi de financement de la sécurité sociale, il est proposé de changer l'affectation de l'impôt sur les revenus immobiliers payés par les non-résidents à des affectations non contributives.

Nous allons passer à la résolution.

QUESTIONS-RÉPONSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole.

Monsieur le Président

Je voudrais demander à la commission de bien vouloir développer un tout petit peu l'objet de la lettre de réclamation, dire dans quel esprit et pourquoi elle a été faite et insister sur la date limite d'envoi de cette lettre pour que vous soyez un peu plus complets. Il est dommage de ne pas l'expliquer.

Madame Laure PALLEZ

Cette lettre est un modèle de réclamation sur cette CSG/CRDS. Elle a pour objet de prendre acte, puisque nous attendons toujours les modalités. Elle doit être envoyée avant le 31 décembre 2015 sur les prélèvements indûment perçus 2012, 2013, 2014 et 2015.

Ai-je répondu assez explicitement ? Que ce soit pour les résidents européens ou les non-européens.

Monsieur le Président

Accessoirement, cela serait bien de nous dire ce que sont les normes SEPA.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Simplement pour demander, puisqu'on attend le communiqué, s'il sera possible, d'ici la publication du verbatim, de le joindre carrément ?

Madame Laure PALLEZ

On l'attend. Il devait sortir le 5 octobre. Si nous l'avons avant, bien évidemment.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Autriche, Allemagne, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question sur la convention fiscale franco-allemande, qui devra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Il s'agit bien de la convention qui stipule que quelqu'un qui perçoit une retraite par exemple d'Allemagne et qui demeure actuellement en France ne sera plus désormais imposé qu'en France. J'avais déjà demandé, en mars dernier, si cela concernerait les gens qui sont nouvellement retraités en 2016 ou s'il y a une période rétroactive. Et, si période rétroactive il y a, à partir de quand ? J'aimerais bien avoir cette réponse. C'est ma première question.

La deuxième question, vous avez vous-même dit que le numéro dédié concernant les prélèvements sociaux n'était pas encore connu, mais j'aimerais savoir qui va nous le communiquer et quand.

Enfin, pour terminer, j'ai une question à propos du Danemark. Je dois dire que je n'ai pas très bien compris la phrase :

Concernant les pensionnés, il n'y a donc plus de prévention de double imposition, mais il demeure des mécanismes sur les autres cas.

J'ai compris qu'actuellement, étant donné que le Danemark avait dénoncé la convention, les retraités danois vivant en France étaient désormais imposés au Danemark. Mais, je ne comprends pas ce que cela veut dire :

Il n'y a plus de prévention de double imposition, mais il demeure des mécanismes sur les autres cas.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Est-ce que la commission a une réponse sur cette question ?

Madame Cécilia GONDARD

Sur l'Allemagne, il faut qu'on pose la question, parce qu'on n'a pas eu ce type de précisions lors de l'audition. Le numéro dédié doit normalement sortir dans la communication qui devait sortir le 6 octobre, mais qui n'est pas sortie. On l'attend toujours. La communication donnera toutes les modalités des demandes de remboursement et notamment ce numéro. C'est pour cela que nous ne l'avons pas encore.

Madame Laure PALLEZ

Rien n'empêche de prendre acte avec le modèle de lettre que nous avons élaboré.

Madame Martine SCHOEPPNER

En Allemagne, maintenant, quand on touche une retraite, que cela soit une petite retraite française, une retraite allemande ou d'un autre pays, tout est imposé en Allemagne. La seule exception est bien entendu pour les fonctionnaires qui, eux, continuent d'être imposés en France, et pour tous ceux qui touchent une retraite 100% française, qui n'ont absolument rien de l'Allemagne.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

À partir de quand un retraité qui perçoit une pension allemande et qui demeure en France, doit-il être imposé uniquement en France ? À partir de 2016 évidemment, puisque la convention bilatérale franco-allemande va entrer en vigueur. Mais, est-ce que cela sera rétroactif et si oui, à partir de quand ?

Madame Cécilia GONDARD

On comprend bien la question, mais on n'a pas la réponse, parce qu'on n'a pas posé la question.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je voulais simplement faire remarquer que les remarques précédentes n'avaient pas de rapport avec la question.

Madame Martine SCHOEPPNER

Mais oui. Celui qui va toucher en France une retraite allemande est imposé en France.

Madame Cécilia GONDARD

Concernant le Danemark, apparemment, les retraités danois en France sont actuellement double imposés. C'est ce que l'on a compris. Sur les autres types de revenus pour les non retraités, apparemment, il existe des mécanismes, vous pouvez poser la question aux attachés fiscaux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

J'ai la parole, merci.

Deux questions : l'une d'elle, on a tous bien compris, on a recommandé à nos compatriotes de faire des déclarations auprès du centre des non-résidents, mais dans quel cas faut-il s'adresser au tribunal de Montreuil, c'est si la réclamation a été refusée ?

Monsieur Laure PALLEZ

Vous faites un recours gracieux et ensuite, le tribunal.

Monsieur Francis HUSS

Seulement dans le cas où cela a été refusé par le centre des non-résidents. Merci.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Le Trésor public a six mois pour contester, dès lors qu'il conteste.

Monsieur Francis HUSS

Mais si on a reçu un accusé de réception du centre des non-résidents, on n'a pas besoin d'aller à Montreuil.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

L'accusé de réception de l'envoi que tu as fait toi n'est qu'un accusé de réception.

Monsieur Francis HUSS

Cela veut dire que cela n'a pas été refusé.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Non, ils ont six mois pour contester. Je voudrais revenir là-dessus, parce qu'il y a un élément important. Si jamais ils contestent, tu as quatre mois pour saisir le tribunal administratif de Montreuil. Malheureusement, on attend depuis le mois de mai le décret de Madame TAUBIRA, du ministère de la justice, pour exonérer dorénavant les non-résidents de faire une déclaration spéciale de domicile dans l'arrondissement judiciaire de Montreuil, ce qui coûte de l'argent et est une inégalité de traitement par rapport à des Français résidents qui n'ont pas à le faire.

Monsieur Francis HUSS

D'accord. Ma deuxième question concerne la prescription. La prescription est de deux ans à partir de la date de déclaration. Ce qui veut dire que les revenus de 2015, on peut réclamer leur imposition jusqu'à 2017. Il faut le faire le plus vite possible.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Cela veut dire que pour 2012, c'est trop tard.

Monsieur Francis HUSS

Non, la présidente a dit ceux de 2015. Il faut le faire le plus vite possible, mais si on a fait des réclamations pour 2012, 2013, on peut attendre un petit peu, voir ce qu'il se passe, pour faire la réclamation de 2015.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Je voudrais juste attirer l'attention de tout le monde ici. Effectivement, dans la proposition de courrier de contestation au Trésor public qui est parfaite, qu'on a lue, relue, montrée à un certain nombre de personnes spécialistes de la question et effectivement, c'est une belle lettre, il est mentionné dans le dernier paragraphe : « Je suis affilié au régime de sécurité sociale du pays de résidence, comme en attestent les documents ci-joints ». Dans une réponse de contestation du fisc, j'ai vu une fois le Trésor public de Noisy-le-Sec contestant la contestation et disant : « Si vous voulez agir en justice à notre encontre, vous devriez démontrer que vous avez payé des charges sociales spécifiques sur ce revenu foncier en France ». Or, il y a des pays où on ne paie pas de charges sociales sur les revenus fonciers en France. En Allemagne, en Suisse, on paie des charges sociales, on paie des impôts à taux plus élevé qu'en France, mais on ne paie pas de charges sociales spécifiques sur ce revenu spécifique. C'est donc une remarque du Trésor public qu'il faut contester. Il faut démontrer au Trésor public qu'on paie l'équivalent de la sécurité sociale dans son pays de résidence, oui, mais on n'a pas à démontrer que sur ce revenu spécifique foncier ou de plus-value, des charges sociales de notre pays de résidence ont été payées.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

C'est une remarque qui concerne l'imposition en page 8. Il est dit :

Les membres de la commission soulignent que les recrutés locaux dans les instituts et lycées français rencontrent chaque année les mêmes problèmes d'imposition. Ces recrutés locaux sont dans le doute et l'angoisse [...] avec le service des impôts, la non-reconnaissance de certains justificatifs obtenus à l'étranger est également évoquée.

Je m'étonne de cette généralisation. Le texte semble dire que tous les recrutés locaux, dans tous les instituts, dans le monde entier, rencontrent des problèmes d'imposition. Il se trouve que dans les pays que je connais, les recrutés locaux, nous parlons bien de recrutés locaux, d'agents de droit local, paient leurs impôts dans le pays où ils résident.

Monsieur le Président

C'est un vaste débat, mais je pense qu'effectivement, la commission gagnerait à préciser que l'incertitude dans laquelle sont certains recrutés locaux qui paient leurs impôts en France, c'est sur l'application du taux forfaitaire de 20 % ou de l'application du taux progressif. Est-ce bien ce qui a été dit lors des discussions ?

Madame Cécilia GONDARD

Oui. Sinon, on propose de remplacer :

Les recrutés locaux.

Par :

Certains recrutés locaux.

Monsieur le Président

Je pense qu'il faudrait mettre :

L'application du taux progressif, plutôt que l'application du taux forfaitaire de 20 %.

Cela serait plus clair pour tout le monde.

Cela étant, soulever le débat sur l'imposition des recrutés locaux dans le monde est quelque chose de très intéressant, parce qu'on va découvrir des situations assez paradoxales.

On continue le tour logique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Je voulais juste revenir sur le modèle de lettre et sur ce que Nicolas venait de dire sur l'affiliation au régime de sécurité sociale local du pays. Dans certains pays, notamment dans le Golfe, il n'y a pas de système.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

La notion de sécurité sociale est une notion purement française. Il n'y a pas cela en Allemagne.

Madame Laure PALLEZ

Il faudrait que l'on précise « protection ». Excusez-nous, c'est la protection sociale.

Monsieur le Président

Régime de protection sociale.

Monsieur Laurent RIGAUD

Donc, dans le cas où il est dans une caisse privée, il peut montrer. Et dans le cas où il n'y est pas, puisqu'on a de plus en plus d'expatriés, on enlève carrément cette phrase ?

Madame Laure PALLEZ

Non, non. Protection sociale.

Monsieur Laurent RIGAUD

Mais, s'il n'y a pas de protection sociale ? Si ce compatriote n'a pas de protection sociale ? On en a de plus en plus.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Malheureusement, la décision de la cour européenne de justice, validée par l'arrêt du conseil d'État, concerne les résidents où tous les membres ont une protection sociale. C'est ce qui fait un petit peu notre singularité dans le monde. Je suis désolé de la réponse, parce que malheureusement, elle a en sous-jacent l'inégalité de traitement pour les Français de l'étranger, que je trouve extrêmement contestable. Je trouve que c'est une manière assez déloyale d'approcher les choses, d'où la résolution que nous allons vous proposer.

Madame Laure PALLEZ

D'où la résolution que nous allons vous proposer.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Je voulais remercier la commission d'avoir nommé la convention fiscale franco-danoise, mais je trouve que c'est un petit peu schématique. Comme c'est un problème un peu complexe, j'aurais bien aimé qu'on enlève la dernière partie.

Madame Laure PALLEZ

C'est ce qui nous a été dit par l'équipe des négociateurs qui étaient là.

Madame Marie-José CARON

Qui vous a dit tout cela ? Qui a parlé de la convention fiscale ?

Madame Laure PALLEZ

L'équipe des négociateurs. L'équipe à Bercy qui négocie les conventions fiscales bilatérales nous a dit cela. Si vous voulez, nous pouvons leur demander plus de détails sur ce sujet, pour que l'on sache quels sont ces mécanismes ?

Madame Marie-José CARON

Exactement. Parce que ce que je voulais dire aussi, c'est que j'ai constaté... bien sûr, à l'origine, cela a été fait pour taxer les retraités danois qui venaient vivre en France. Mais en fait, maintenant, cela touche tous les retraités qui ont résidé au Danemark. Cela peut être un Français, un Anglais, à partir du moment où il touche des revenus, une retraite d'origine danoise en fait. Donc, cela touche tout le monde.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Le plus simple est que tu écrives ta question précise par mail, que nous enverrons au service concerné pour avoir une réponse précise.

Madame Marie-José CARON

Déjà, demandez-leur quelque chose de plus précis, parce que cela fait vraiment très léger comme information.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Tout simplement, pour les ADL, ce n'est pas simplement sur les 1 % qu'ils sont taxés. Cela dépend aussi et c'est un vaste sujet, comme l'a si bien dit notre président, auquel la commission devrait travailler, mais cela dépend des conventions de non double imposition. En tout cas, dans le cas de l'Algérie, pas seulement sur le 1 % progressif.

Monsieur le Président

En effet. Dans toutes les conventions fiscales bilatérales de non double imposition, autour des articles 27, il y a un article qui dit que pour les agents ou les employés des établissements travaillant dans le pays avec une délégation de service public, etc., il y a une ambiguïté sur la filiation des recrutés locaux, des contrats locaux, par rapport à ces établissements de service public. Dans certains pays, on considère qu'ils peuvent être taxés localement. Dans d'autres pays, on considère qu'ils sont taxés en France. C'est d'autant plus compliqué que dans certains pays, quand vous commencez à dire : « Attention, peut-être qu'on n'applique pas correctement la convention fiscale, les recrutés locaux intéressés, surtout vous n'y touchez pas, parce que l'interprétation actuelle nous est beaucoup plus favorable ». C'est quand même un vaste débat.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président indique que l'on passe à l'examen de la résolution.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ**Résolution n° FIN/R.1/15.10**

Madame Laure PALLEZ donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/15.10 relative à la création aux prélèvements sociaux et à leurs remboursements, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Juste une petite remarque : il me semble que l'arrêt du Conseil d'État date de juillet 2015. Est-ce que quelqu'un peut me le confirmer ? C'est cela. Avez-vous la date exacte ?

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Seulement sur la forme. Quand il s'agit d'un texte, ce n'est pas « considérant », mais « vu ». Donc,

Vu l'arrêt De Ruyter

Vu la décision du conseil d'État

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Juste la ponctuation, me semble-t-il, qu'il faut revoir et la troisième demande :

Sans avoir l'obligation d'y élire domicile.

Merci, Monsieur le Président.

Madame Laure PALLEZ

Effectivement.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/15.10 relative à la création aux prélèvements sociaux et à leurs remboursements. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame Laure PALLEZ

Nous proposerons une résolution commune avec la commission de l'enseignement demain matin.

Monsieur le Président

Je vous remercie pour tout ce travail et en particulier pour avoir préparé une lettre type de réclamation pour prendre date.

Nous sommes un peu en retard, mais puisque nous n'avons toujours pas les résultats de la CFE, je propose que nous passions à la présentation des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.

**PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS,
DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES**

Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

La commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, comme lors de la précédente session, s'est efforcée de diriger ses travaux, comme vous allez le voir, dans deux directions. La première, c'est en tant qu'expert visant à dresser un bilan des actions législatives et réglementaires du Gouvernement. La deuxième direction est vis-à-vis du quotidien des Français. Il était important pour la commission d'être capable de rédiger des rapports qui soient aussi bien ceux qui sont dans le rôle d'experts que dans le rôle de vigie attentive des préoccupations de nos compatriotes de l'étranger.

Concernant son rôle d'expert, la commission a demandé à notre collègue Alexandre BEZARDIN de travailler aux travaux, aux missions et aux prérogatives des conseillers consulaires et de l'AFE, à la suite de la loi du 22 juillet 2013, qui avait donc suscité énormément d'attentes et de débats, dans le bon sens du terme. Alexandre BEZARDIN, à la suite des travaux très importants qu'il a réalisés depuis six mois et à la suite de l'audition de Madame CONWAY-MOURET, que nous remercions infiniment de bien avoir voulu contribuer à éclairer de son expérience et de ses compétences nos travaux, a décidé, comme il va vous l'annoncer lui-même, la création, au sein de la commission, d'un groupe de travail paritaire proportionnel en fonction des groupes politiques, pour nous permettre de poursuivre cette réflexion et de proposer des pistes pour l'avenir.

De la même manière, Morgane MAROT a continué à travailler sur la modernisation du réseau et des services consulaires, notamment par l'intermédiaire d'auditions dont elle a tiré un certain nombre d'enseignements, comme elle vous le dira, qui permettent de continuer à alimenter notre réflexion à tous.

Enfin, notre collègue Jean-Daniel CHAOUI a poursuivi sa réflexion sur l'évolution de la situation des consuls honoraires, dont vous vous souvenez sans doute qu'il y a six mois, le ministre Monsieur FEKL avait fait l'un des axes de la réflexion que menait le Gouvernement.

Et puis, deuxième aspect, et j'en terminerai là-dessus, concernant le quotidien des Français, la commission a demandé à Daphna POZNANSKI de travailler sur un sujet qui touche malheureusement énormément de nos compatriotes, évidemment en France, mais également à l'étranger, et en particulier les plus faibles d'entre eux. Je veux parler de la problématique du recouvrement des créances alimentaires à l'étranger. Elle a travaillé à partir des premiers travaux réalisés par un certain nombre de parlementaires, dont celui de Joëlle GARRIAUD-MAYLAN, qui a énormément contribué à faire avancer notre réflexion sur le sujet.

Deuxième et dernier point, notre collègue Jean-Daniel CHAOUI, lui, a continué à travailler et à progresser sur la problématique des usurpations d'identité.

Donc, je termine là-dessus, la commission a eu une semaine extrêmement dense et je voudrais rendre hommage à la fois à l'ensemble de nos rapporteurs, de nos rédacteurs, aux personnes que nous avons pu auditionner et qui ont énormément contribué à éclairer notre réflexion. Nous avons auditionné 13 personnes, 13 personnalités extérieures et sans doute, en tout cas en ce qui me concerne, en ce qui nous concerne tous, ce qui était probablement le plus important, des représentants de la société civile, afin de nous permettre d'avoir le meilleur éclairage possible.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, rapporteure de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord commencer par remercier tous mes collègues de la commission des lois, qui m'ont vraiment soutenue tout au long de cette rédaction. Comme vous le savez, vous avez pu le lire, le rapport a été voté à l'unanimité.

Je voudrais également remercier le bureau de recouvrement des créances alimentaires au MAE et notamment Madame Natasha BUTLER, que je salue ici, ainsi que toute son équipe, des personnes compétentes et généreuses, toujours à l'écoute, que j'ai tenu à rencontrer vendredi dernier.

Remercier également Madame Elisabeth LE HOT, conseillère de la secrétaire d'État à la famille, Madame Laurence ROSSIGNOL, qui m'a accordé deux heures d'entretien pour m'expliquer le déroulement de la problématique de la réflexion du Gouvernement sur ce point et notamment, vous le verrez, vous allez le lire dans le rapport, le Gouvernement, après une très longue réflexion, a rejoint de manière très consensuelle, les travaux de notre sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, à qui je tiens à rendre hommage ici.

Mes chers collègues,

L'éclatement des cellules familiales touche également les Français de l'étranger. Une enquête en 2013 de la Maison des Français de l'étranger a révélé que le taux de divorce des couples expatriés est supérieur de 40 % au taux hexagonal. Évidemment, de nombreux conflits sont générés de par ce fait et notamment des difficultés inhérentes à ce genre de situations, mais aussi à la situation d'être des Français de l'étranger : notamment constitution du dossier, localisation du débiteur, mais aussi choix d'un avocat à l'étranger, obstacles découlant de la langue, de la distance, de la différence de mentalité et de culture. Dans notre mandat de conseiller à l'AFE, certains d'entre nous ont rencontré des personnes en situation de précarité de par le non recouvrement des créances alimentaires et nous avons parfois été très impuissants à répondre à leurs attentes. C'est la raison de ce rapport. C'est-à-dire que nous nous sommes trouvés devant une sorte de trou noir et en fait, la commission m'a demandé de rédiger une sorte de manuel pratique pour nous tous, pour nous aider à aider, à conseiller nos compatriotes.

La France a adhéré dans ce domaine à divers instruments juridiques internationaux et communautaires, Convention de New York de 1956, Convention de La Haye de 2007, règlement important n° 4/2009 du 18 décembre 2008 connu sous le nom de n°4/2009 de la Commission européenne.

Je ne vais pas vous lire tout le rapport, puisque j'ai constaté que tout à l'heure, tout le monde dormait. Donc, je vais vous la faire très courte ; simplement, les points principaux.

Dans les instruments juridiques internationaux, la France a désigné comme autorité centrale, c'est-à-dire l'autorité de mise en œuvre, le bureau du recouvrement des créances alimentaires au MAE, notamment donc la sous-direction de la protection des droits et des personnes. Afin de mieux répondre à l'augmentation des dossiers – à peu près 1 800 par an actuellement – le bureau de recouvrement des créances alimentaires a entamé une réforme tout à l'honneur de Madame Natasha BUTLER il y a un an. Le bureau de RCA travaille à la fois en tant qu'autorité requérant et autorité requise. Tantôt il agit par voie amiable, tantôt par voie judiciaire et, évidemment, selon des procédures qui sont différentes, selon qu'il s'agit d'États ayant signé des conventions internationales, des règlements communautaires, des États hors Union européenne, je vous ai développé tout cela dans la deuxième partie du titre 2.

Il a également engagé une étroite coopération avec la chambre nationale des huissiers de justice et d'ailleurs, vendredi dernier, j'ai rencontré le bureau national de chambre nationale des huissiers de justice, afin d'améliorer le taux de recouvrement.

Cependant, force est de constater, dans cette problématique, un obstacle diriment auquel se heurte le bureau de recouvrement des créances alimentaires au MAE : c'est le problème de l'accès aux données. L'accès aux données aujourd'hui, non seulement de par la CNIL, vous le savez, mais aussi par le fait que les administrations, soyons francs, quelles qu'elles soient, préfèrent garder leurs données pour elles. Aujourd'hui, seules les CAF ont vraiment toutes les données accessibles.

On ne pourrait pas parler du recouvrement des créances alimentaires à l'étranger, sans faire référence au recouvrement des créances alimentaires sur le territoire national. Une loi très importante est portée par Yvette ROUDY, en 1984, qui en fait, a chargé les caisses d'allocations familiales de recouvrer. À peu près personne ne le savait, moi non plus, mais de toute façon les CAF non plus. Donc, vous voyez qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire en cette matière. Les CAF ne recouvrent pas soit par méconnaissance, soit par manque de moyens, soit par le fait qu'il y a certaines dispositions du code de sécurité sociale qui leur posent problème pour le recouvrement.

J'ai cité la sénatrice GARRIAUD-MAYLAM, mais il y a également d'autres parlementaires qui ont travaillé sur ce sujet, pour essayer d'améliorer le taux de recouvrement : le député des Français de l'étranger Pierre-Yves LE BORGNIER et le député Frédéric LEFEBVRE.

Le véritable tournant, en fait, c'est l'adoption de la loi du 4 août 2014, dite sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Dans le cas de l'application de cette loi, le ministère des affaires sociales a commencé depuis le 1^{er} octobre 2014, à expérimenter, dans 20 départements – c'est l'article 27 de la loi – un rôle décisif pour les caisses d'allocations familiales. Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un problème de gros sous. Le non-recouvrement des créances alimentaires plombe les finances publiques. Comment ? Tout simplement parce que l'État est obligé de se substituer aux personnes débitrices. C'est quelque chose qui a un coût, par exemple, en 2013, l'allocation de soutien familial, appelée ASF, versée par l'État pour se substituer au débiteur s'est montée à 1,3 milliard d'euros octroyés à 730 000 bénéficiaires. Donc, vous voyez que là, vraiment, en matière de recouvrement des créances alimentaires, et devant la situation de contrainte budgétaire actuelle, il faut recouvrer, l'État n'a plus le choix. Il s'agit simplement de savoir comment l'on fait au mieux et au plus vite. C'est ce qui m'a été expliqué au cabinet de Laurence ROSSIGNOL. Le Gouvernement a donc rejoint Madame GARRIAUD-MAYLAM en pensant que seule la création d'une agence de recouvrement des créances alimentaires pourrait permettre d'améliorer le taux de recouvrement. Je vous donne juste un seul exemple : aujourd'hui, ce sont entre 20 et 30 % de recouvrement. Pensez seulement qu'aux États-Unis, ce sont 56 % et en Australie, 96 %. Mais, ces pays ont justement des agences que nous n'avons pas.

Vous lirez dans le rapport, en fait, il y a toute une série de missions qui vont être confiées, qui ont déjà été fixées, définies par le secrétariat d'État à la famille pour cette agence et également, j'ai demandé quelle était l'architecture et on m'a expliqué que cela serait une agence nationale, mais qui serait donc l'agence de recouvrement ; et nous aurions des agences régionales de recouvrement, à l'intérieur de la structure nationale. Nous, ce sont les Français de l'étranger qui nous intéressent, bien sûr ; à l'intérieur, il y aurait un pôle dédié pour le recouvrement des créances alimentaires à l'étranger.

Vous verrez le rapport. Je vous explique dans le titre 1 le cadre juridique international, l'applicabilité des textes juridiques internationaux, les procédures de recouvrement. Dans la deuxième partie, je m'étends sur les travaux de nos parlementaires. Enfin, les perspectives et la modernisation du recouvrement, avec ce que cela comporte.

En fait, je crois qu'il y a deux mots importants. Les deux mots importants, si vraiment je veux résumer le résumé, ce sont le consensus, auquel semble-t-il on est arrivés, et la coopération. Le consensus sur le plan national, on comprend bien que l'on y est et il va simplement falloir qu'il accouche. Ensuite, le mot de coopération, c'est que de toute façon, cela ne sert à rien qu'il y ait des États qui signent des conventions internationales s'ils ne les respectent pas. Par exemple, les États du Maghreb ne respectent pas la convention de New York qu'ils ont signée, ou bien l'Italie qui ne respecte pas non plus le règlement communautaire 4/2009, qui signent et qui ne respectent pas leurs obligations découlant de ces conventions internationales et de ce règlement communautaire.

Après six mois de travaux, je me suis rendue compte d'une chose en fait, vous me connaissez, j'ai toujours un peu de recul par rapport à certaines féministes enragées, je n'en fais pas partie, mais enfin, il faut bien reconnaître qu'à travers le non-

recouvrement des créances alimentaires, c'est bien la place de la femme dans la société qui nous est renvoyée en quelque sorte en miroir. Et au-delà, bien sûr, c'est le droit des enfants. Parce que ce sont toujours les enfants qui sont victimes du non-recouvrement des créances impayées. Donc en fait, mes chers collègues, je compte sur vous pour réfléchir à la dimension humaine de ce rapport. Ne vous attardez pas à la dimension technique, il est technique, mais dans un but louable, c'est-à-dire pour vous donner un manuel pratique, dans le cas où vous auriez en face de vous quelqu'un qui vous poserait des questions, vous avez toutes les réponses. Pensez à la dimension humaine, c'est-à-dire le droit des enfants, c'est cela dont il est question en réalité et je compte sur vous pour vraiment soutenir ce rapport, comme l'a fait la commission des lois.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président indique que le passe à l'examen des résolutions.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution n° LOI/R.1/15.10

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/15.10 relative à une meilleure information des acteurs institutionnels, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.1/15.10 relative à une meilleure information des acteurs institutionnels. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Résolution n° LOI/R.2/15.10

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/15.10 relative à la création d'une agence dédiée au recouvrement des créances alimentaires et en son sein, d'un pôle spécialisé pour le recouvrement des créances alimentaires à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, c'est seulement sur la forme. C'est d'abord :

| Vu la loi n° [je ne le connais pas] du 4 août 2014 relative à...

Et ensuite

| Considérant la nécessaire amélioration...

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/15.10 relative à la création d'une agence dédiée au recouvrement des créances alimentaires et en son sein, d'un pôle spécialisé pour le recouvrement des créances alimentaires à l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Résolution n° LOI/R.3/15.10

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU donne lecture de la résolution n° LOI/R.3/15.10 relative à l'adoption de mesures renforcées à l'égard des débiteurs de créances alimentaires, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.3/15.10 relative à l'adoption de mesures renforcées à l'égard des débiteurs de créances alimentaires. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame Marie-José CARON

Mes voisines, dont je me fais l'écho et je me joins à elles, disent qu'il y a une petite faute à corriger : recouvré(es) ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, il s'agit des 30 %. Nous l'avions vu en commission.

Résolution n° LOI/R.4/15.10

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU donne lecture de la résolution n° LOI/R.4/15.10 relative à la mise en œuvre des obligations découlant des instruments juridiques internationaux, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Il faudrait peut-être mettre :

| le MAEDI.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela peut peut-être être le ministère de la justice également ?

Madame Daphna POZNANSKI

Non, non pas du tout. Chers collègues, on a mis le ministère, parce que pour la commission des lois, il était évident que c'était le MAEDI, mais il faut le mettre en toutes lettres.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il passe la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI

Oui, j'avoue être un petit peu gênée par la rédaction de cette dernière résolution :

| Que le ministère fasse le nécessaire auprès des États concernés.

Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est à la fois vague et absolument inadmissible. Cela veut dire que la France va faire pression sur des États de droit pour leur demander de respecter, d'abord des conventions qu'ils n'ont pas forcément signées, ensuite des conventions pour lesquelles ils ont émis des restrictions. Je suis d'accord évidemment sur le fond, mais je m'étonne de la forme de cette résolution. En l'état, personnellement, je ne la voterai pas.

Madame Daphna POZNANSKI

Merci, chère Martine. En fait, nous sommes restés volontairement dans le flou, parce que justement, nous nous sommes posé la question de dire, on ne peut pas aller trop loin, cependant la situation est grave et Madame Natasha BUTLER ici présente pourrait te le dire. Et donc, j'ai expliqué des choses absolument ahurissantes à la commission des lois et donc, il faut

absolument intervenir là-dessus et en fait, nous, on a pensé que le minimum du minimum que l'on pouvait faire pour aider justement à intervenir, c'est de faire une résolution, de la laisser le plus vague possible. En fait, on demanderait qu'il y ait une note de rappel, mais mettre note de rappel serait prétentieux de notre part. C'est ce que nous avons considéré à la commission des lois. C'est pour cela que volontairement, nous sommes restés dans le vague. Mais en même temps, volontairement, nous n'avons pas voulu faire l'impasse sur ce problème, qui est un problème très grave. Encore une fois, je voudrais vous raconter juste une petite anecdote à ce sujet. C'est tellement problématique, ce n'était pas la Tunisie à ce moment-là, c'était le Maroc et en fait, le MAE fait une réunion, en voyant qu'ils ne répondent jamais, à Rabat. Ils font une réunion à Rabat en se disant, évidemment, on est sur place, ils ne peuvent pas ne pas être, ... Pas du tout, l'autorité centrale du Maroc n'était pas là, bien que la conférence se passe sur son territoire. C'est pour vous dire qu'en fait, il y a des pays... le Maghreb ne répond pas. En Europe, c'est l'Italie qui ne répond pas. Et l'Amérique latine met un an pour répondre.

Il s'agit tout simplement d'aider le MAEDI.

Monsieur le Président

De donner une impulsion.

Est-ce que « intervienne » ou « sensibilise » vous satisferait à la place de « fasse le nécessaire », qui effectivement, est un peu... Intervienne. Donc, la dernière phrase devient :

Demande que le MAEDI intervienne auprès des États concernés.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.4/15.10 relative à la mise en œuvre des obligations découlant des instruments juridiques internationaux. La résolution est adoptée avec deux abstentions.

Monsieur le Président

Peut-on passer à la suite de votre présentation ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Madame, Monsieur les vice-présidents,

Monsieur le Directeur,

Mes chers collègues,

Depuis la loi n° 2013/659 du 22 juillet 2013, relative à la représentation des Français établis hors de France, vous n'êtes pas sans ignorer que des critiques et des réserves ont été émises par les conseillers et les délégués consulaires. En matière notamment de reconnaissance des attributions et compétences allouées aux conseillers consulaires élus au suffrage universel direct – j'insiste sur ce terme – s'agissant des directives visant à faciliter le bon exercice du mandat électif, concernant le statut des conseillers consulaires et AFE, pour répondre aux attentes des 443 conseillers consulaires et 68 délégués consulaires, la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires s'est saisie de ce sujet dès la deuxième session de l'Assemblée des Français de l'étranger, en mars 2015. Au titre de la commission des lois et avec l'aide de nombreux conseillers consulaires et délégués consulaires, je me suis attaché à évaluer si les dispositions précisées dans le décret répondent aux fondements même d'une instance représentative des citoyens Français de l'étranger dans le champ politique tel que défini par la loi. Ces travaux préparatoires ont conduit notre commission à jouer parfaitement son rôle, en dressant un premier bilan et en auditionnant notamment Madame Hélène CONWAY-MOURET, l'ancienne ministre en charge des Français de l'étranger, qui avait défendu cette réforme.

Qui mieux que nous peut rappeler au pouvoir réglementaire que nous sommes avant tous les premiers concernés, les premiers exposés, mais aussi parmi les premiers à prendre nos responsabilités quand il s'agit de contribuer à rapprocher nos communautés françaises de la France de cette République que nous affectionnons, une nation à part entière, quand elle exerce pleinement son rôle, en garantissant aux élus tous les moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat. Je sais que vous ne me démentirez pas si je vous dis que nous sommes le terreau de l'engagement citoyen sur les cinq continents. Nous sommes tout simplement ce qui reste quand il n'y a plus rien.

Donner la capacité d'agir à la représentation politique des Français de l'étranger, c'eût été un moyen de rappeler que l'action politique se nourrit toujours d'une localisation du mandat électif, voire d'une légitimité acquise au suffrage universel direct. La comparaison avec les réserves suscitées lors des travaux préparatoires et les débats qui s'ensuivent depuis l'élection des conseillers consulaires en 2014, devrait nous en convaincre une bonne fois pour toutes. C'est pourquoi la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires de l'Assemblée des Français de l'étranger a adopté le principe de la création d'un groupe de travail paritaire – comme l'a rappelé notre président – et je présiderai donc ce groupe de travail paritaire, afin de poursuivre les travaux initiés sur la loi du 22 juillet 2013, relative à la représentation des Français établis hors de France. Très attentive aux désirs des élus consulaires de tirer les premiers enseignements d'une loi et d'une pratique qui ont, semble-t-il, brouillé l'image et le fonctionnement de la représentation politique des Français établis hors de France, la commission des lois, après une expertise ayant identifié les principaux aspects saillants de la loi et ayant exploré des pistes de réflexion, a chargé ce groupe de travail de proposer à l'Assemblée des Français de l'étranger de tirer tous les enseignements – je dis bien tous les enseignements – de la réforme, d'identifier ses insuffisances et de fournir des pistes de modifications ou d'aménagement éventuelles.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Il n'y a pas de résolution là-dessus. Je pense qu'il n'y a pas de remarques ou de questions sur cette partie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Dans le petit texte que nous avons reçu, c'est « l'action sociale » sans « s ».

Monsieur le Président

Merci, Madame SCHOEPPNER.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Morgane MAROT.

Madame Morgane MAROT, rapporteure de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

La commission des lois s'est engagée dans le suivi des mesures de modernisation et d'amélioration des services consulaires engagées par le Gouvernement et l'administration. Les travaux entamés sur ce thème lors de la session précédente ont permis d'en faire une évaluation succincte sur plusieurs aspects. La commission a décidé de poursuivre ses travaux par un diagnostic de la valise Itinera et par un aperçu des évolutions technologiques à court terme. La commission a donc interrogé le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés, Monsieur Xavier BRUNETIERE, sur l'actuelle valise Itinera et son fonctionnement, sur la sécurité des données et les contraintes qui lui sont attachées ; enfin sur l'harmonisation européenne et les perspectives liées à l'identité numérique notamment.

Je serai très brève, au cours de cette audition, nous avons également obtenu un certain nombre de renseignements assez techniques sur le futur dispositif qui sera déployé à partir de l'année prochaine. Des améliorations non négligeables sont annoncées. Je crois que vous avez pu entendre quelquefois certains dysfonctionnements liés à la surchauffe ou au poids de l'ancienne valise Itinera, puisqu'on peut peut-être parler d'ores et déjà de l'ancien modèle. Ce nouveau dispositif ressemblera à un sac plus léger. Nous attendons donc avec impatience son déploiement.

La commission des lois se réservera la possibilité de poursuivre ce travail de vigilance. Nous avons pu également échanger sur des perspectives beaucoup plus lointaines qui engageraient des dispositifs comme une application sur les iPhone. Tout cela, ce sont des perspectives très éloignées, donc je m'en tiendrai là et je passerai la parole à mon collègue.

Monsieur le Président

Merci, Madame MAROT. Il n'y a pas de résolution là-dessus. Bien.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Je vous parlerai de deux dossiers que nous poursuivons. Le premier est sur les usurpations d'identité, dont je vous ai déjà entretenu la session précédente. Nous avons auditionné la présidente d'une association qui s'appelle « On a volé mon identité ». C'est une association créée en France, qui s'occupe de cette problématique. C'est donc une problématique élargie à la France et à l'étranger et nous avons eu un échange très intéressant, assez difficile, la personne s'occupant elle-même de cette association, parce qu'elle-même a été victime de cette situation. Il en ressort qu'en France, c'est un fléau qui prend de l'importance et qui est mal maîtrisé par les administrations, aussi bien la justice que la police. C'est un fléau qui est mal pénalisé, puisqu'apparemment, pour l'instant, quelqu'un qui vole l'identité d'une autre personne risque un an de prison, ce qui est quand même assez faible, compte tenu des conséquences que cela peut avoir. Cela est très douloureux, souvent, pour les personnes qui sont victimes de ce fléau, à la fois sur le plan évidemment psychologique, puisque l'identité d'une personne, c'est quand même ce qui la fonde, mais cela peut aussi avoir des conséquences très importantes sur la déstructuration familiale et aussi tout simplement sur les comptes bancaires. Donc, c'est quelque chose qui est mal pris en compte à l'heure actuelle dans notre société. Il en ressort aussi qu'il est très facile de voler l'identité d'une autre personne. Il suffit de faire les poubelles et de trouver un certain nombre de papiers, d'informations. À la suite de cela, c'était aussi une des présentations de la personne, les administrations qui s'occupent de l'état civil ne sont pas toujours assez vigilantes et avec un certain nombre de données sur une personne, on peut finalement, sans trop de difficultés, se faire faire des faux papiers.

Cela nous a paru intéressant d'avoir cet échange, pour revenir à nos moutons, si l'on peut parler ainsi. C'est vrai qu'à l'étranger, on a évidemment les mêmes situations. La conséquence à l'étranger, je l'avais présentée la dernière fois, mais je le redis, c'est qu'effectivement, on applique une présomption de culpabilité pour tout le monde. La culpabilité revient non seulement à avoir un vol d'identité, mais elle a comme conséquence une suspension de nationalité. C'est-à-dire qu'on est rayé du registre, donc on n'a plus la bourse pour les enfants, plus d'aide sociale, donc on n'a plus rien. Et on attend que le procureur de la République prenne une décision. L'administration avec laquelle nous travaillons se montre compréhensive, si on peut apporter quand même des éléments probants prouvant qu'effectivement, la personne qui se trouve sous une situation de vol d'identité, ce n'est pas elle qui a volé l'identité de l'autre, mais cela est extrêmement difficile aussi. Donc, nous allons poursuivre la réflexion là-dessus, l'idée étant d'inverser la présomption de culpabilité en présomption d'innocence et d'attendre le jugement du procureur de la République pour prendre des mesures conservatoires. Cela me paraîtrait quand même une bonne démarche.

Avec une collègue avec laquelle je travaillerai, nous vous solliciterons pour élargir sur l'ensemble des conseillers consulaires et avoir d'autres témoignages.

Peut-être y a-t-il des questions sur cette note ?

Monsieur le Président

C'est bien que tu fasses de l'auto-présidence... Y a-t-il des questions sur cette première note ? Il n'y en a pas. Tu peux donc passer à la seconde.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Sur la deuxième note, la réflexion sur les consuls honoraires s'appuie sur les contraintes budgétaires, les suppressions d'ETP, les fermetures de consulats ou de chancelleries détachées, qui font que l'administration est plus éloignée, la proximité plus compliquée pour nos compatriotes à l'étranger et que le réseau des consuls honoraires est amené à jouer un rôle de plus en plus important, sans doute, pour pallier ces difficultés. L'idée, donc la problématique, est de réfléchir sur leur rôle élargi si possible et jusqu'où peut-on élargir le rôle des conseillers consulaires et jusqu'où peut-on « professionnaliser » leur fonction ? Un des constats, évidemment, c'est qu'il faudrait voir le recrutement sans doute, quelle est la place des conseillers consulaires dans ce recrutement. Un autre constat : peut-on envisager de faire une formation ? Les consuls honoraires sont recrutés, la plupart du temps, sans aucune formation. Ils ne connaissent pas du tout les procédures d'état civil. Ils apprennent sur le tas et c'est quand même un passage qui est un peu compliqué. Donc, les moyens qui leur sont donnés, s'il y a une économie de moyens, malgré les contraintes budgétaires, peut-on leur donner un petit peu plus de moyens pour mener les fonctions ? Peut-on aussi leur donner un statut qui rendrait la fonction pas seulement honorifique, mais aussi plus gratifiante pour amener les meilleurs d'entre nous ou d'entre eux à être candidats pour être recrutés ? Toute cette réflexion s'inscrit dans la problématique du rôle élargi des conseillers consulaires, tout cela étant pour garder une meilleure proximité pour nos compatriotes, pour

pouvoir faire leurs tâches administratives. Là aussi, on engagera une enquête auprès de l'ensemble des conseillers consulaires, pour déboucher sur un rapport à la prochaine session.

Merci.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Bonjour, Daniel COLAS du Chili.

Au Chili, nous avons des consuls honoraires partagés avec un autre pays, l'Allemagne. Or, les consuls honoraires français qui s'occupent des deux ressortissants, les Français et les Allemands, ont toutes les possibilités des Allemands, alors que le consul allemand qui s'occupe des Français et des Allemands n'a pas les mêmes prérogatives. Pourquoi cette différence des consuls honoraires que l'on nomme dans ce cas-là, qu'il y ait un accord bilatéral ou européen ? Je ne sais pas.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Il faudrait demander à l'administration de répondre. Je ne suis évidemment pas qualifié. Ce que j'ai pu constater, parce que dans cette démarche, j'ai interrogé d'autres consuls honoraires, chez moi, c'est plutôt des Seychelles... j'ai pu constater qu'effectivement, les prérogatives qui sont attribuées aux consuls honoraires varient selon les pays, c'est une certitude. C'est pour cela que cela nous permet effectivement d'avoir une réflexion et de faire des propositions.

Monsieur le Président

Monsieur RIQUIER, voulez-vous répondre ? Si un poste de consul honoraire se libère aux Seychelles, je suis partant !

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

C'est le consul honoraire des Seychelles à Madagascar.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'Administration des Français

Je note bien, Monsieur le Président !

Les compétences sont différentes parce que d'une part, les textes sont différents selon les pays ; et puis les processus, aussi, sont différents. On n'a pas les mêmes modalités, par exemple, de fabrication des passeports. Donc, il ne suffirait pas de décider aujourd'hui, comme cela, que l'on donne cette compétence. D'ailleurs, nous allons l'étudier. Nous allons étudier avec le ministère de l'intérieur les conditions dans lesquelles rendre possible une telle évolution. Je ne vous cache pas que le dialogue est parfois difficile, compliqué. Il faut aussi comprendre les arguments du ministère de l'intérieur, qui se retiennent, qui se tiennent tout à fait. Maintenant, je comprends très bien votre perplexité face aux usagers qui, devant, un consul honoraire de France et d'Allemagne, a des compétences diversifiées selon les pays. Je conçois très bien que cela soit difficile à comprendre et à accepter. C'est l'état du droit, de la France et de l'Allemagne. Notre objectif n'est pas forcément d'avoir les mêmes compétences ici et là. Ce que je comprends, d'ailleurs, c'est que les Allemands, sur la question par exemple des passeports, sont parfois revenus en arrière, parce que la qualité des données saisies par les consuls honoraires n'était pas idéale et cela impliquait, de la part de leurs postes consulaires, des reprises de données, ce qui à la fois est coûteux pour le poste et tout à fait désagréable par les usagers, parce que cela peut signifier annuler des procédures. Ce sont des choses qui peuvent arriver.

Sachez que sur la question de la compétence en matière de passeport des consuls honoraires, cela fait partie d'un débat, d'une discussion que l'on a avec le ministère de l'intérieur. Nous souhaiterions pouvoir l'expérimenter dans certains pays, uniquement pour le renouvellement d'ailleurs, parce qu'il ne s'agit pas de confier à des agents qui ne sont pas des agents publics la possibilité de créer des identités. On comprend bien l'effet de confort pour les usagers, mais vous comprenez bien aussi que toucher aux passeports, c'est toucher aux identités. Est-ce qu'on peut créer des identités biométriques ? Ce n'est quand même pas évident de répondre oui d'emblée. On répond plutôt, de notre côté, testons la faisabilité du renouvellement, mais du seul renouvellement, et encore, pour des gens qui sont résidents dans la circonscription. Voilà un peu ce que je peux dire de ce point sur le sujet.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier BERTIN.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

C'était juste pour signaler l'orthographe de « statut ».

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Avis n° LOI/A.1/15.10 (repris par le bureau de l'AFE hors session sous le n° BUR/A.1/15.10)

Monsieur Olivier PITON donne lecture du projet d'avis n° LOI/A.1/15.10 relatif au recensement et à la participation de Français établis hors de France à la Journée de Défense et Citoyenneté, hors du territoire national, adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Normalement, cet avis devrait être rédigé en reprenant ce qui introduit la demande de Monsieur BOUCHARD :

Vu les articles n°...

Vu le projet d'arrêté conjoint...

Et c'est tout. On ne met pas dans un considérant qu'on a une saisine. Ce n'est pas la peine de le mettre, c'est automatique. Cela suffit. Vous l'avez, parce que vous avez mis au début :

Vu la demande du Directeur des Français de l'étranger

D'abord, ce n'est pas un « vu » et en le mettant comme considérant, ce n'est pas possible, parce qu'on ne met pas qu'il y a ce genre de saisine. On rend l'avis directement. On l'a fait déjà mille fois, la dernière fois avec les VIE.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, pas tous à la fois. La commission des lois a reçu une demande d'avis. Donc, la commission des lois s'est prononcée, a donné un avis favorable à la demande qu'elle avait reçue. Je pense que cela serait peut-être un peu plus clair si on pouvait nous expliquer quelle était la demande, parce qu'on va faire voter. Quelle était la question ? Sans rentrer dans les détails.

Monsieur Olivier PITON

La DFAE a transmis il y a environ une grosse quinzaine de jours à la commission des lois, donc hors session, un projet d'arrêté relatif à cette fameuse JDC, en demandant que la commission rende un avis positif ou négatif sur des modifications de cet arrêté. À partir de ce moment-là, nous avons auditionné le directeur de la DFAE et à partir des informations qu'il a bien voulu fournir à la commission, la commission a décidé de rendre un avis favorable, qu'elle a voté à l'unanimité, tout simplement.

Monsieur le Président

Nous sommes tout à fait d'accord, mais on aimerait bien savoir sur quoi portait la modification. On demande maintenant à l'Assemblée de valider. L'Assemblée peut vous faire confiance...

Monsieur Olivier PITON

Je cite de mémoire, mais je crois qu'il y a dix-sept articles. Il y a plusieurs aspects. Il y a à la fois les modes d'organisation des JDC à l'étranger, le mode de transmission des informations en vue de transmettre des informations aux futurs appelés jeunes hommes comme jeunes femmes ; il y a également une considération sur les moyens, à partir du moment où, malheureusement, il s'avère, et c'est ce que nous a dit Monsieur le Directeur, que tout cela se ferait sans budget, sans

enveloppe et donc, il y aurait nécessité pour les administrations consulaires de s'organiser. Il y a donc dix-sept articles. Je crois que le plus simple, si vous voulez davantage d'informations, c'est qu'à partir de ce moment-là, l'ensemble de nos collègues puissent avoir accès au projet d'arrêté. Je pense que c'est le plus simple.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il devrait être annexé.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Il devrait être annexé, tout à fait.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Autriche, Allemagne, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un point qui m'aurait intéressé, parce que j'avais entendu des avis partagés là-dessus, c'est de savoir si dans cet arrêté, on règle la question de savoir si les conseillers consulaires peuvent intervenir dans ces journées. Parce que j'ai entendu des avis divergents. J'ai fait l'an dernier une présentation et on m'a dit : « c'est la dernière année, parce que maintenant, vous n'aurez plus le droit ». J'aimerais donc avoir des clarifications là-dessus.

Monsieur le Président

Il est 16 heures 51, nous avons déjà 21 minutes de retard, je vous propose, faute d'avoir tous les éléments pour se prononcer, le secrétariat général va envoyer à chacun d'entre nous par email le texte du décret, vous avez toute la nuit pour l'étudier et demain, on trouvera un moment pour que la commission nous représente son avis et vous pourrez, à ce moment-là, vous prononcer en toute connaissance de cause.

Madame Martine SCHOEPPNER

Avec une précision que ce projet d'arrêté, c'est la mise en musique, si l'on peut dire, à l'étranger, des articles du code. Donc, on ne peut pas proposer des choses qui ne sont pas dans le code.

Résolution n° LOI/R.5/15.10

Monsieur Olivier PITON donne lecture de la résolution n° LOI/R.5/15.10 relative au délai souhaitable de transmission de l'information aux commissions avant demande d'avis.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Christophe BOUCHARD.

Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Oui, Monsieur le Président, merci.

Simplement un mot : cet arrêté, comme il est indiqué, est un arrêté conjoint du ministre des affaires étrangères et du ministre de la défense, qui a connu une élaboration un peu longue et dont la version définitive, bien sûr soumise à votre avis, a été connue il y a quelques semaines. Comme nous approchons de votre session, dès que la version définitive issue des concertations entre nos deux ministères a été élaborée, nous l'avons transmise à votre commission. Comme je l'ai expliqué avant-hier lors de vos travaux, lors desquels nous avons examiné en détail le contenu de cet arrêté, les différences avec la situation actuelle, les raisons pour lesquelles nous avons décidé, le ministère de la défense et le ministère des affaires étrangères, de prendre un nouvel arrêté, j'ai dit au président de la commission que nous pouvions bien sûr vous laisser le temps nécessaire pour examiner ce projet d'arrêté et ensuite nous faire part de votre avis, qui est nécessaire selon les textes. En souhaitant bien sûr que cela ne repousse pas la décision jusqu'à votre prochaine session, parce qu'il est souhaitable pour tout le monde que cet arrêté puisse enfin être signé, mais cela n'est évidemment pas une question de jours, donc vous pouvez tout à fait prendre le temps nécessaire pour les concertations et notamment pour que toutes les discussions très en détail que nous avons eues au sein de la commission puissent être transmises aux autres membres de votre Assemblée.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président,

Puis-je faire une suggestion dans la mesure où je pense que la réponse qui nous est donnée par Monsieur le Directeur est satisfaisante, enfin va dans le sens de ce que vous demandez dans la résolution, il n'est peut-être pas nécessaire de poser une résolution sur ce sujet. Je sou mets cela à votre approbation.

Monsieur Olivier PITON

Monsieur le Président,

J'approuve absolument votre proposition. Donc, nous supprimons la résolution.

Monsieur le Président

Cette résolution est donc retirée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

À propos de la JDC, je voulais savoir si en fait, dans ce document qui devrait être signé, est-ce que tous les jeunes français seront informés de la journée d'appel à la défense ou de la JDC ? Ce qu'il se passe actuellement, c'est qu'il y a de nombreux binationaux qui ne sont jamais au courant de la JDC, parce qu'ils ne sont pas dans les lycées français à l'étranger. La plupart des jeunes qui sont dans les lycées français à l'étranger connaissent l'existence de la JDC, puisqu'elle est obligatoire pour passer le baccalauréat.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur BOUCHARD, avez-vous un élément de réponse là-dessus ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Il faut être inscrit au registre, c'est tout.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Ce que je vous propose, parce que l'idée n'est pas de refaire maintenant tout le débat que nous avons eu au sein de la commission des lois. On peut y revenir un petit peu demain à l'occasion de mon intervention, mais pour répondre en trente secondes à votre question, nous informons les jeunes que nous connaissons. Les jeunes qui ne sont pas inscrits, par définition, nous ne pouvons pas deviner leur existence et donc il y a effectivement, des jeunes français à l'étranger qui passent au travers, tout simplement parce qu'ils ne sont pas inscrits, que leurs parents ne sont pas inscrits et que donc, nous ne les connaissons pas. Mais, en revanche, tous les jeunes inscrits, évidemment, là, sont recensés et sont informés des dispositions.

Monsieur le Président

Dans la mesure où nous avons dit que cet avis, nous le reverrions demain, une fois que vous auriez eu le temps de prendre connaissance du décret, Monsieur le Président, avez-vous terminé ?

Monsieur Olivier PITON

Absolument, Monsieur le Président. On va accélérer.

Monsieur le Président

Je vous remercie de votre compréhension, Monsieur le Président.

Donc, merci à la commission, merci Martine. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est comme voulez, c'est quelque chose d'important. Non, c'est simplement la résolution précédente, je regrette infiniment, j'ai été en urgence obligée de sortir. Ce ne sont pas des considérants, ce sont des « vu », les trois premiers et ensuite, les deux suivants, des « considérant ». On l'a dit à toutes les autres commissions, je ne vois pas pourquoi on ne le fait pas à la commission des lois.

Monsieur le Président

Donc, nous demandons à tous les rédacteurs des résolutions de bien vouloir se repencher sur leurs textes et, là où ils ont mis « considérant », alors que cela concerne des textes de loi ou des décrets, de bien vouloir mettre « vu » et de replacer le « considérant » après. Je vous remercie.

Si vous le voulez bien, nous passons au point suivant de l'ordre du jour, les commissions administratives des centres de vote.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président

S'il vous plaît, ne partez pas tous, parce que si vos commissions administrations sont concernées, vous risquez d'avoir à vous exprimer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'Administration des Français

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs,

Nous allons parler – je vais m'efforcer de faire bref – des commissions administratives, donc des commissions qui sont, vous le savez, dans les postes, chargées de débattre autour du chef de poste diplomatique ou consulaire, ou de son représentant, des listes électorales.

Je rappelle l'exercice. Vous savez que les commissions administratives sont renouvelées intégralement, à chaque renouvellement intégral de votre Assemblée. Et vous vous souvenez sans doute que nous avons procédé à ce renouvellement intégral l'année dernière. Le processus étant que les chefs de postes proposent des membres des commissions administratives aux conseillers consulaires et qu'ensuite, sur la base de ce qui a été élaboré localement, votre Assemblée décide d'accepter ou pas ce qui est ainsi proposé.

La commission administrative, c'est important, puisque c'est la matière électorale. La commission administrative, cela n'est pas le conseil consulaire. Vous le savez, elle est composée de citoyens. Les deux seules conditions sont être citoyen et être inscrit sur la liste électorale du poste concerné. La seule incompatibilité déterminée par la loi organique de 1976, c'est celle de membre de la commission administrative et de membre de votre Assemblée, un conseiller à l'AFE ne pouvant pas être membre de la commission administrative. En revanche, l'incompatibilité n'a pas été étendue par le législateur aux conseillers consulaires. Donc, les membres des commissions administratives peuvent être des conseillers consulaires, mais ne le sont pas systématiquement. Je le précise parce que dans les points que nous allons évoquer, c'est un des points sur lesquels, à l'instant où je parle, nous n'avons pas le consensus.

Donc, renouvellement intégral l'année dernière, mais dans l'intervalle, entre chaque élection générale de votre Assemblée, il peut arriver bien entendu qu'un membre d'une commission administrative quitte ses fonctions, soit démissionne, soit part de la circonscription, soit décède, toute une série de raisons pour lesquelles on est amenés à renouveler la commission administrative pour toute ou partie – généralement partie – de ses membres. Il y a certaines règles que je rappellerai lorsqu'on va faire défiler les différents cas. Le processus reste le même : proposition par le poste, avis des conseillers consulaires et puis, nous en parlons ensemble et nous voyons si vous acceptez les choses ou pas.

Rassurez-vous, nous l'allons pas passer en revue le monde entier, ne serait-ce que parce que nous n'avons qu'un nombre restreint de cas à discuter. Sur le tableau que nous allons vous présenter à l'écran, vous avez toute une série de postes. Vous n'avez à l'écran que les postes sur lesquels il y a eu une modification, quelle qu'elle soit, depuis l'année dernière, par départ ou démission d'un des membres de la commission administrative. Vous avez trois couleurs sur votre écran. En vert, vous avez les

postes sur lesquels il y a eu un changement et sur lesquels il y a consensus des conseillers consulaires du poste. Ce que je vous propose, sauf à ce que vous objectiez de votre connaissance de la situation locale, c'est qu'on ne les détaille pas et que l'on passe dessus. Il y a 21 postes où il y a eu un changement pour une raison ou pour une autre. Tous les membres nouveaux proposés répondent aux conditions. Ce ne sont pas des membres de votre Assemblée. Ils sont bien inscrits sur la liste électorale concernée et les conseillers consulaires sont d'accord.

Il y a 21 cas. Sauf objection de votre part, du Président et de la vice-Présidente, je propose de ne pas m'étendre plus particulièrement sur ces 21 cas.

Ensuite, c'est rose sur mon papier, c'est plutôt fuchsia sur l'écran, j'aurais un mot particulier sur les postes de présence diplomatique (PPD). Vous savez que nous faisons évoluer un certain nombre de postes de notre réseau vers des formats restreints. En matière consulaire, la caractéristique principale de ces postes est qu'ils n'ont plus de circonscription consulaire. Le territoire sur lequel ils sont situés est donc rattaché à la circonscription consulaire d'un autre pays. Typiquement, par exemple, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Port-Moresby, avait jusqu'il y a peu, une circonscription consulaire. Aujourd'hui, il n'y a plus de circonscription consulaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est rattaché à Sydney, donc une circonscription consulaire unique, ce qui veut dire un registre unique, qui est celui de Sydney et une LEC unique. Donc, la commission administrative qui siégeait à Port-Moresby n'existe plus et sa compétence est reprise par la commission administrative de Sydney. Il n'y a pas de raison d'apporter aujourd'hui des changements à la commission administrative de Sydney, puisqu'aucun membre n'en est démissionnaire. Une des questions qui pourraient se poser, c'est est-ce qu'il faut que les commissions administratives à Sydney ou bien à Delhi pour ce qui concerne Katmandou, par exemple, incluent systématiquement un membre, soit résident au Népal, soit résident en Papouasie-Nouvelle-Guinée ? C'est aussi un équilibre entre les différentes masses d'électeurs. Si Camille, vous voulez monter les ascenseurs sur la totalité du document, document qui est classé par ordre des circonscriptions électorales dans la loi qui régit votre Assemblée. Vous voyez que sont concernés Tegucigalpa, Kingston, Bissao, Praia, Windhoek, Lusaka, Tachkent, Port-Moresby, Katmandou.

Voilà, je voulais juste faire ce point d'information. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'on ne s'appesantisse pas plus sur chacun de ces cas, sauf s'il y a des questions particulières.

J'en viens donc dans ce cas aux six points sur lesquels il n'y a pas à ce stade, consensus, soit qu'il y ait un réel dissensus, soit qu'il n'y ait tout simplement pas de consensus. Les six cas sur lesquels il y a un changement, qui apparaissent donc en couleur, plutôt bleue. Le premier, vous le voyez, c'est Quito. Nous avons une personne qui est partie, qui est Madame VIOLLET-ROBIN, qui était titulaire, qui a donc été remplacée, comme l'implique les textes, par le premier suppléant. C'est un point important dans les textes. Vous avez deux titulaires, deux suppléants, mais vous n'avez pas le suppléant du premier titulaire, ni le suppléant du deuxième titulaire ; vous avez un suppléant 1, un suppléant 2. Le premier suppléant – les textes sont très clairs là-dessus – a la mission de remplacer le premier titulaire qui viendrait à partir, etc. pour le deuxième titulaire. Donc, le deuxième suppléant devient premier suppléant. Il y a une place qui se libère. Le poste propose un certain Monsieur Michel LAFORGE. Les conseillers consulaires souhaitent que le nouvel entrant soit titulaire. Ce n'est tout simplement pas possible du fait des textes. Donc, là-dessus, il n'y a pas consensus, mais il n'y a strictement pas de possibilité de donner de la place à la remarque des conseillers consulaires. Pour nous, la seule possibilité est que la composition soit celle proposée par le poste, avec la nouvelle personne entrante qui est bien en suppléant 2.

Est-ce qu'il y a des remarques sur Quito ? Pas de remarque sur Quito ? Je vous remercie.

Ensuite, nous avons dans l'ordre, mais je propose de ne pas prendre Djeddah dans l'ordre et de le réserver pour la fin, puisque c'est le vrai point de dissensus que nous avons.

Accra, Bakou, Erbil et Doha : nous sommes dans l'attente de l'avis des conseillers consulaires qui, à notre connaissance, n'ont pas répondu au poste en tout ou en partie. Les membres nouveaux proposés pour chacune de ces commissions administratives répondent bien aux exigences des textes. Je ne sais pas s'il y a parmi vous, certains ou certaines d'entre vous qui souhaitent parler pour Accra, Bakou, Erbil ou Doha.

Monsieur le Président

Y a-t-il un élu de cette circonscription ? Apparemment, non.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise VARRIN.

Madame Françoise VARRIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique occidentale »

Pas de problème pour Accra.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Pas de problème pour Accra. D'accord. Je vous remercie, Madame.

Dans ce cas, je vous remercie de votre accord et nous passons donc au dernier point de notre liste, qui est la question de Djeddah.

Sur Djeddah, nous avons une commission qui était composée – on l'a à l'écran, tout le monde voit bien, c'est plus compliqué à Djeddah – de messieurs HAMIEUX et ANNEBIQUE en titulaires, de Monsieur HAKKI en suppléant 1 et de Monsieur PRADIER en suppléant 2. Le poste a proposé trois nouveaux membres : Monsieur HAKKI qui ne démissionne pas de la commission consulaire, devenant, du fait de sa position de suppléant 1 et de l'absence devant lui de titulaire, titulaire. C'est un point sur lesquels les textes sont clairs et sur lesquels il n'est pas possible de transiger. Et puis, il y a une proposition de trois nouveaux membres, sachant qu'il y a eu plusieurs aller-retour entre les conseillers consulaires, qui sont d'une part Monsieur HAKKI, qui est dans la circonscription depuis longtemps, qui n'était pas membre de votre Assemblée avant la réforme de 2013, bien sûr, puisqu'il y avait incompatibilité, et qui est aujourd'hui conseiller consulaire depuis les élections de l'année dernière. Il y a eu plusieurs aller-retours. Proposition notamment à un moment du poste à une autre conseillère consulaire, Madame CHAAYA d'être membre en tant que suppléante. Il y a eu des désaccords. Aujourd'hui, on est clairement en désaccord entre les conseillers consulaires et le poste sur la composition de cette commission consulaire.

Je voudrais redire que le positionnement dans la commission administrative de Monsieur HAKKI est obligatoire du fait des textes. Il est suppléant. On est bien dans un renouvellement intermédiaire. Le renouvellement serait total si nous étions dans une année de renouvellement de votre Assemblée. Nous ne sommes pas dans une année de renouvellement de votre Assemblée, cela m'aurait échappé, je serais vraiment très distrait si c'était le cas. C'était l'année dernière. Donc, il passe de suppléant à titulaire. J'ai à votre disposition, parce que je vois des oppositions se manifester, mais je lirai le texte tout à l'heure, tant la loi organique de 1976, que le décret d'application sont très clairs sur ce point.

Ensuite, il y a eu un désaccord sur l'inclusion et la position d'une autre personne qui est une des trois conseillères consulaires de la zone, de la région de Djeddah. Ce qui à mon sens pose question au niveau des arguments qui ont pu être proposés, c'est pour cela qu'au tout départ, je vous disais que la commission administrative, ce n'est pas comme un conseil consulaire. Aujourd'hui, dans l'état actuel des textes, on le regrette, on ne le regrette pas, mais on a les textes, ce n'est pas une commission d'élus, ce n'est pas un conseil d'élus. C'est une commission de citoyens. La seule commission de citoyens qui connaisse la communauté, la région en matière électorale. L'idée est d'avoir des gens qui connaissent la communauté et d'aboutir à quelque chose qui soit complètement incontestable, sachant que de toute façon, il y a des voies de recours ensuite.

Vous avez donc sur l'écran ce que le poste propose. Je comprends que Madame SCHOEPPNER a d'autres choses de son côté sur la table. Le débat est ouvert.

Monsieur le Président

Pour l'instant, nous n'ouvrons pas de débat. Pour l'instant, nous exposons quelques éléments.

Le bureau exécutif a reçu un email, une demande d'email, ou la commission des lois, ou les deux, à propos de cette commission administrative. Madame SCHOEPPNER va vous donner les explications que nous avons reçues.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne suis pas de cette circonscription, donc je ne connais pratiquement pas les personnes, sauf une qui est présente et je n'ai fait sa connaissance que cette semaine, donc ce ne sont pas mes préférences, j'expose !

Les deux autres conseillers consulaires qui n'ont pas été d'accord avec cette proposition m'ont envoyé une proposition qu'il va falloir légèrement modifier du fait des textes, puisque Monsieur HAKKI doit obligatoirement être titulaire. Cela, nous ne pouvons pas le changer, nous sommes obligés de l'accepter.

Nous serons donc obligés de prendre en titulaire Monsieur HAKKI. Je ne lis que les noms de famille, parce que c'est assez compliqué. En autre titulaire, donc, Madame CHAAYA et en suppléants, il propose donc Monsieur ZAROOUR et Monsieur BENARROUDJ. Ils ont accompagné leur proposition de quelques explications. Tout simplement, les personnes sont géographiquement bien réparties, puisqu'il y en a un à Médine, l'autre à Mecca. Ils sont bien répartis géographiquement et surtout, ils trouvent qu'il est très important, dans un pays comme celui-ci, d'avoir une femme comme titulaire. Que c'est un signe qu'il n'y ait pas uniquement des hommes.

Quant à l'argument de Monsieur RIQUIER – je m'excuse, je suis obligée de le signaler – certes, on devrait tendre à ce qu'il n'y ait plus d'élus dans ces commissions administratives. Pour l'instant, on ne peut pas le faire, parce que le texte dit que ce ne

sont que les conseillers AFE qui en sont exclus. Il faudra changer les textes à un moment donné. Et donc, pour l'instant, dans d'autres commissions administratives, nous avons des conseillers consulaires, donc on peut difficilement le refuser cette fois-ci. D'ailleurs, cela ferait sauter également Monsieur HAKKI. Donc, on est obligés de les prendre.

Moi, je relaie simplement, peut-être pour l'écrire à l'écran, la proposition des conseillers : Madame CHAAYA, Monsieur HAKKI et en suppléant, Monsieur BENARROUDJ et Monsieur ZAROUR.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Sur ce que vous dites, sur la présence ou la non-présence d'élus dans les commissions administratives, je n'ai pas dit qu'il n'en fallait plus. J'ai dit que notre interprétation des textes a été littérale, c'est tout. Ensuite, c'est une question qui peut se poser. Si on considère qu'aucun conseiller consulaire ne doit avoir sa place dans une commission administrative, ce qui peut avoir du sens, c'était finalement l'esprit de l'ancien dispositif, c'est une loi organique... on ne modifie pas une loi organique comme cela. Aujourd'hui, ce n'est pas sur la table et notre interprétation n'est pas du tout allée dans ce sens-là bien entendu.

Moi, je crois que l'on doit veiller à l'équilibre et ce qui me gêne un peu, c'est qu'on a là quelque chose qui, à l'exception de l'un des membres, je vais être très clair, proposé par une seule partie du conseil consulaire. Donc, on a peut-être là-dessus une forme de déséquilibre. Donc, je m'interroge un petit peu sur la possibilité d'avoir ce dispositif-là. Je trouvais que le dispositif proposé par le poste présentait des éléments intéressants.

Il y a eu ce débat autour du positionnement de Madame CHAAYA, qui est l'une des trois conseillères consulaires. Le poste l'avait pressentie. C'est un premier point. Je trouvais que les profils proposés par le poste étaient également intéressants et je pense qu'une combinaison de l'ensemble serait souhaitable. Je vous avais fait passer quelques propositions dans ce sens, Madame SCHOEPPNER, tout à l'heure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Merci, Monsieur le Président.

J'avoue que je n'ai pas tout compris, parce que c'est allé un peu trop vite à mon goût. J'ai cru comprendre que Monsieur LAFORGE, à Quito, qui souhaitait rentrer dans la commission administrative, ne le pouvait pas, parce qu'il était conseiller consulaire, du moins c'est comme cela que je l'ai compris et là, donc, on a des conseillers consulaires qui font partie de la commission administrative ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Ce n'est pas cela. Ce n'est pas ce qui est écrit. Si vous lisez ce qui est écrit.

Les conseillers consulaires souhaitent que le nouvel entrant soit titulaire. Tout ce que je vous ai dit, c'est qu'il ne peut pas être titulaire. Il peut être tout à fait membre et il est dans la proposition des postes, mais en tant que suppléant. Vous avez eu un titulaire qui est parti. Le suppléant 1 prend sa place. Encore une fois, les suppléants ne sont pas les suppléants d'un titulaire. Vous avez des titulaires et puis vous avez un suppléant 1, un suppléant 2. Ils ne sont pas liés. Ce n'est pas comme dans d'autres commissions. Donc, le suppléant 1 prend la place du titulaire parti et le suppléant 2 devient suppléant 1. Donc, il y a une place qui est vide, c'est celle de suppléant 2. C'est tout. Il pourra devenir titulaire si les deux titulaires partaient pour une raison ou pour une autre. Ce n'est pas du tout lié à sa qualité de conseiller consulaire. Cela n'a rien à voir. Il serait non conseiller consulaire, tout ce que vous voulez, ce serait la même réponse. C'est autre chose.

Ce que je vous propose, il y a autre chose que je voulais redire sur l'argument de la parité. J'entends l'argument de la parité, mais il n'y a pas de parité qui s'impose au sein des commissions administratives. Là encore, on peut le regretter et on peut changer les textes. La question des commissions administratives, c'est avoir des gens qui ont de l'expertise de la communauté, qui connaissent la communauté et qu'on ne puisse pas, d'une manière ou d'une autre, soupçonner d'être en faveur de tel ou tel, en gros, pour être très clair. C'est un art délicat. Bien entendu, derrière une décision de commission administrative, il y a toujours des recours possibles, notamment des recours juridictionnels. C'est la raison pour laquelle je trouve qu'un compromis serait possible entre la proposition du poste et la proposition dont Madame SCHOEPPNER avait la gentillesse de se faire intermédiaire, c'est-à-dire effectivement, Monsieur HAKKI. Je trouve que l'on pourrait garder, je vous l'avais proposé, Monsieur SANADIKI ou Monsieur THOMAS, ou Monsieur COMTE qui sont l'un des trois membres proposés et pressentis par le poste, et puis en effet, Madame CHAAYA, par exemple, cela aurait du sens.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD

Tout d'abord, je crois qu'il y a eu un vote au niveau des conseillers consulaires à ce sujet, à Djeddah. Il y a trois conseillers consulaires. Il y en a deux qui ont voté pour la proposition de Madame CHAAYA et un qui a voté contre. Donc, déjà, il y a eu un avis qui a été fait par les conseillers consulaires. Donc, je ne comprends pas aujourd'hui pourquoi on s'oppose. C'est parce que le poste vous a fait une recommandation, mais les conseillers consulaires ont fait cette recommandation parce qu'il y avait déjà une répartition géographique qui a été faite, très spécifique. Vous avez parlé de Médine, vous avez parlé de Djeddah, et Mecca, cela a été fait d'une façon très précise, pour représenter toute la communauté. Si vous connaissez un peu le sujet de Djeddah, vous savez très bien que la communauté française de Médine a été longtemps ignorée. Récemment, beaucoup d'efforts ont été faits pour que cette communauté soit ramenée dans cette communauté française. Pas mal de choses ont été faites récemment et je pense que la proposition qui a été faite par les deux conseillers consulaires a été juste et bien pensée. Donc, aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi on doit suivre quelque chose d'autre alors que deux conseillers ont voté pour, un contre. Ce sont des élections. Quand on fait des élections, il y a une majorité. La majorité a été obtenue, a été faite.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Dans le cadre des textes. Or, ce qu'ils ont proposé, c'était justement quelque chose qui n'était pas dans les textes, notamment par rapport à la question de Monsieur HAKKI. C'est pour cela que j'ai élaboré un point là-dessus.

Monsieur Laurent RIGAUD

Tout à fait. On est au courant de ce sujet. Pour moi, aujourd'hui, il y a une élection, il y a deux contre un, le sujet pour nous est clos. On a une belle recommandation, on a quatre élus qui sont dans quatre villes différentes et qui vont bien représenter notre communauté. Qui ne vont pas abandonner cette communauté de Médine qui est importante, sur laquelle on travaille avec tout un groupe depuis quelques années. Donc, notre groupe votera pour cette proposition.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur RIQUIER, reprenez-moi si je me trompe, je comprends qu'indépendamment du fait que cela ne correspond pas à la proposition faite par le consulat, ce qui est une autre affaire, le seul point qui n'est pas conforme aux textes sur la proposition qui émane des conseillers consulaires, c'est le poste de Monsieur HAKKI, qui doit automatiquement être titulaire. À partir du moment où nous avons cette proposition, est-ce que nous pouvons voter dessus ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je voudrais être sûr. Je ne vous ai pas lu tous les arguments des uns et des autres que j'ai sous les yeux. Il y avait des choses qui étaient plus ou moins exactes. Je ne vous cache pas que quand je voyais Madame CHAAYA écrire à notre poste : « Il est tout à fait normal d'avoir le même droit que mon collègue Monsieur HAKKI et les mêmes avantages », dans le débat, je m'interrogeais... Je le cite tel quel. La commission administrative, ce n'est pas une question de droits et d'avantages. Ce sont des citoyens qui partagent entre eux la connaissance qu'ils ont du corps électoral et de la communauté. J'étais un peu étonné.

Ce qui est important, c'est d'aboutir à une composition qui permette d'avoir une évaluation sereine des choses. Je vous avais proposé d'ailleurs quelque chose.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je suis allée voir les deux conseillers présents pour leur demander s'ils accepteraient éventuellement de réintégrer, sur la proposition du poste, un des suppléants, et c'est non. Ils souhaitent avoir Monsieur HAKKI, puisque c'est incontournable, c'est la loi ; en deuxième, Madame CHAAYA et comme suppléants, Monsieur BENARROUDJ et Monsieur ZAROUR. Moi, je n'en connais aucun. Ils sont deux conseillers consulaires pour. Je pense que le troisième étant premier titulaire, il devrait suivre aussi.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je maintiens que nous avons là une proposition qui a été faite par... *(réactions dans la salle)* non bien sûr, mais c'est aussi un point important.

Monsieur le Président

Alain-Pierre, s'il te plait, ne rentrons pas dans une polémique.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je n'ai pas d'agenda. Si de toute façon, vous m'y amenez, je vais être obligé d'en parler. Ce qui me gêne, très franchement, j'entends bien les trois noms qui sont proposés, qui avaient été proposés par Madame CHAAYA, sauf erreur, au poste dans le dialogue que les conseillers ont eu avec notre poste localement. Donc, on a quand même une répartition qui ne me semble pas forcément très équilibrée et je trouve cela dommage. Ce n'est pas une décision des conseils consulaires dont il s'agit. C'est bien ce que j'ai dit. La commission administrative n'est pas, avec beaucoup de guillemets, mais pour faire bref, une instance politique. Ce sont des citoyens qui connaissent la communauté, qui ont leurs engagements par ailleurs, tout cela est parfaitement légitime, mais ce n'est pas une décision politique. Ce n'est pas une décision du conseil consulaire en tant que tel.

(Interventions dans la salle).

C'est normal, c'est son rôle. C'est tout à fait normal.

Monsieur le Président

Nous, on est censés voter là-dessus.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Vous pouvez voter. Vous pouvez le mettre au vote. Je vous préconise quand même de prendre en compte l'un des trois ou... Je crois que l'on pourrait s'accorder sur, en effet, Monsieur HAKKI et Madame CHAAYA titulaires et puis, Monsieur BENARROUDJ ou Monsieur ZAROUR, qui ont été proposés par Madame CHAAYA et une des personnes proposées par le poste. Comprenez bien que trois personnes d'un même côté, c'est quand même déséquilibré.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Ce n'est pas une question de déséquilibre, c'est une question de partage du secteur géographique de Djeddah et des environs.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Ce qu'avait proposé le poste était également assez cohérent.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Nous ne sommes pas d'accord.

Monsieur le Président

Je regrette que l'on n'arrive pas à un consensus, mais il va falloir prendre une décision à un moment donné. Il va falloir voter. S'il vous plait, vous allez être amenés à voter, cela serait intéressant que vous sachiez sur quoi on va voter. La question à laquelle nous sommes arrivés, en fait, c'est de savoir si on essaie d'arriver à une situation de consensus – je sais que vous n'êtes pas d'accord – en gardant trois des propositions faites par les conseillers consulaires et en prenant un membre de cette commission qui a été proposée par le consulat, ou si l'on s'en tient à la proposition du consulat ou à la proposition des conseillers consulaires. C'est à cela que cela se résume. Surtout, pour la majorité des membres de cette Assemblée qui, de toute façon, ne connaissent ni les uns, ni les autres.

Madame BLINEAU-ABIRAMIA, conseillère élue de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Est-ce qu'on pourrait avoir les adresses pour connaître la situation géographique des candidats, pour montrer que ce n'est pas une question de personnes, mais plutôt une logique géographique. Nous, on explique que d'une part, ils sont tous à Djeddah et d'autre part, ils sont à la Mecque, à Médine et à Djeddah. Donc, nous, en tant que conseillers AFE de cette zone, on explique qu'il y a une logique géographique. C'est tout. C'est aussi simple que cela. Les adresses de ces conseillers prouveraient notre bon dire.

Madame Martine SCHOEPPNER

Monsieur HAKKI est domicilié à Djeddah, Madame CHAAYA, c'est la même chose. Monsieur BENARROUDJ habite à Saudi Oger, donc La Mecque ; et Monsieur ZAROOUR habite à Médine.

Madame BLINEAU-ABIRAMIA

Voilà, donc c'est ce qu'on dit, la logique géographique de la répartition.

Monsieur*

Il faut savoir que jusqu'à ce jour, nous n'avons aucun représentant à Médine. Il y a eu un travail qui a été fait par Madame CHAAYA pour aller trouver des gens sur Médine. D'ailleurs, on ouvre une école prochainement à Médine. Donc là, il faut absolument qu'on ait un représentant de Médine, de la Mecque et de Djeddah dans ce conseil. On ne peut pas faire autrement.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je voulais simplement poser une question. Je m'étonne simplement que vous puissiez nous dire que ce sont seulement les conseillers consulaires qui ont voté, donc cela vous gêne. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous n'avons aucun pouvoir ou nous devons faire ce que vous avez envie que l'on fasse ? Je n'ai pas très bien compris. Je suis surpris par ce que vous avez dit.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je vais vous répondre, parce que ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Si, c'est tout à fait ce que vous avez dit. On pourra avoir le verbatim d'ailleurs.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Non, j'ai dit que ce n'était pas un sujet du conseil consulaire en tant que tel.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je ne vois pas où est le problème. Nous souhaitons, pour une fois, avoir dans chaque ville quelqu'un qui puisse représenter.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Cela, je l'entends tout à fait.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je pense que c'est quelque chose de très important.

Monsieur le Président

Alain-Pierre, on va être clair, je pense que la conception du choix des personnes ne correspond pas. Le consulat et les conseils consulaires n'ont pas la même appréciation sur les personnes qui ont été désignées. Point, vous le savez.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Cela ne m'a pas échappé.

Monsieur le Président

Tu le sais, cela ne t'a pas échappé. À partir de là, de toute façon, le vote qu'on va faire, c'est de savoir si on arrive à un consensus avec les propositions du consulat ou si on n'y arrive pas. Donc, cela se résume en fait, il y a trois propositions : un, la

première liste qui a été proposée par le consulat, si on la veut ou si on ne la veut pas. C'est celle qui est affichée. Deux, la proposition qui a été faite par les conseillers consulaires avec la modification où Monsieur HAKKI devient titulaire au lieu d'être suppléant ; et éventuellement, si on va vers une troisième.

Mais, le plus simple est certainement de voter sur les deux premières propositions, la troisième, c'est-à-dire le consensus n'arrivant que si on ne s'est pas entendu.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Non, le consensus arrivant au contraire. Je crois visiblement qu'on ne s'entend pas.

Monsieur le Président

Je vais vous proposer de voter sur la base de la proposition qui a été faite par les conseillers consulaires, après la modification exigée par le règlement qui veut que Monsieur HAKKI soit titulaire. Vous aurez donc comme titulaires Monsieur HAKKI et Madame CHAAYA et comme suppléants Messieurs BENARROUDJ et ZAROUR – excusez-moi si je ne prononce pas correctement. Ceux qui sont pour cette proposition, je vous prie de lever la main.

(Huées dans la salle).

(Applaudissements).

Ce n'est pas utile d'applaudir là-dessus. Avec ce vote, est-ce que nous avons terminé l'examen ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Il n'y en a pas d'autre, puisque je vous avais réservé Djeddah pour la fin, justement.

Monsieur le Président

Très bien. S'il vous plaît, ne partez pas si vous voulez connaître les résultats de la CFE. Enfin, non, ne partez pas de toute façon, mais nous n'avons pas encore les résultats.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je n'ai rien de plus à ajouter, puisque nous avons fini nos travaux. Je vous remercie. Cela aurait été plus simple si on avait été en consensus général, finalement, mais je vous remercie néanmoins, puisque nous avons maintenant des commissions administratives fonctionnelles dans tous nos postes. C'est important au vu de la révision des LEC courant 2016.

Merci à vous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je pense que nous avons terminé l'ordre du jour de la journée, avec un peu de retard.

Concernant l'élection à la CFE, résultats que vous attendez tous, vous ne les aurez pas. Les commissions de vote ont terminé l'attribution des sièges. L'un des membres de l'une des deux commissions n'a pas signé. Nous attendons son retour pour 18 heures 30 avant de communiquer les résultats. L'administration, qui est aimable, ne nous a pas donné le nom de celui qui n'avait pas signé, pour ne pas le désigner à votre vindicte, mais c'est exact.

Je vous propose que nous n'attendions pas 18 heures, parce que je crois que nous avons tous pas mal de choses à faire et si vous en êtes d'accord, nous traiterons cela demain. Je pense qu'il n'y aura pas de « tripatouillage » des résultats pendant la nuit. Nous remettons la proclamation des résultats à demain matin. Vous en êtes d'accord ? Merci. Je rappelle aux membres du bureau élargi et du bureau que nous nous retrouvons demain à 8 heures.

La séance est levée à 17 heures 50.

VENDREDI 9 OCTOBRE 2015 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Est-ce que vous voulez bien prendre place, s'il vous plaît, que nous puissions commencer, nous avons déjà seize minutes de retard ? S'il vous plaît, prenez place. Daphna, Jean-Daniel, s'il vous plaît, asseyez-vous !

S'il vous plaît, je voudrais que nous reprenions le cours de nos travaux. Merci. Nous allons commencer cette journée en rendant hommage à Henriette HARITÇALDE, ancienne élue de notre Assemblée. Le député Sergio CORONADO aurait souhaité présenter lui-même un hommage à Henriette. Malheureusement, il est retenu par ses obligations parlementaires. Il a donc chargé Daniel COLAS de nous lire le texte qu'il avait préparé. Il aurait été d'usage que nous rendions cet hommage lundi à l'ouverture de nos travaux, mais sachant que sa fille, Marie-Christine HARITÇALDE, ancienne élue à l'AFE et conseillère consulaire, et sa petite fille Gracia, seraient là aujourd'hui, il nous a semblé préférable de reporter cet hommage à aujourd'hui.

Merci de votre attention. Daniel, tu as la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Nous voulons saluer la mémoire d'Henriette HARITÇALDE. C'est une grande dame qui nous a quittés il y a quelques mois. Elle a laissé sa famille dans un profond chagrin, après une vie riche où elle œuvra pour les autres. Elle manque à ses proches, mais aussi à l'ensemble de notre communauté, à tous les Français établis au Chili, dont elle fut longtemps la représentante. Elle fut en effet élue au Conseil supérieur des Français de l'étranger de 1982 à 2003, pour la circonscription qui regroupait l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay. Originnaire de Tarbes, à peine arrivée à Santiago en décembre 1946, elle devient secrétaire du Comité des dames françaises. C'était le début d'une longue période de dévouement inlassable, concrétisée par la présidence de cette association pendant plus de dix ans, ainsi que par celle de l'Union des Français du Chili de 1970 à 1982.

En 1977, elle promeut l'acquisition pour cette association, de l'actuelle Maison de France. Au Conseil supérieur des Français de l'étranger, elle se dévoue sans relâche pour ses compatriotes. Elle était unanimement respectée et son travail reconnu par tous. Le 16 octobre 2009, la Chambre de commerce franco-chilienne lui attribue le prix Courcelle-Seneuil, qui récompense chaque année au Chili le travail fait en faveur des relations entre la France et le Chili, sur le plan économique, industriel ou technique. Elle était Officier de la Légion d'honneur depuis 1988.

Je demanderai à l'Assemblée de faire une minute de silence, en respect pour sa mémoire.

(Minute de silence).

Monsieur le Président

Merci.

Marie-Christine, vous m'avez fait part tout à l'heure de votre désir d'exprimer quelques mots à l'issue de cet hommage. Vous avez la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE

Merci, chers amis.

Je suis très émue d'être à nouveau ici parmi vous. J'ai été une des vôtres pendant douze ans et maintenant, je remercie le Président et toute l'Assemblée de cet hommage. C'est vrai que ma mère nous a quittés le 15 mai. C'est vrai que ma mère était une femme courageuse, qui est partie au Chili après avoir eu quatre grands décès dans sa famille : deux enfants, son frère sur le champ de bataille et sa belle-mère. Elle a refait sa vie au Chili. Elle me disait toujours : « La Cordillère des Andes me rappelle

mes Pyrénées de naissance ». C'était une femme qui avait beaucoup de courage et aussi, elle nous transmettait un charme. La France ne doit pas oublier cette grande qualité, tant soient les Français qui viennent s'implanter dans des affaires, car c'est une qualité très importante. Il faut continuer à maintenir ce grand flambeau. Je vous remercie à nouveau tous.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous reprenons le cours de nos travaux, avec une audition ou la présentation des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur le Président

J'ai oublié de vous faire une annonce. Vous savez que traditionnellement, nous avons dans le hall la présence de la CFE et de la CNAV. Ils sont là cette année et cette année en plus, nous avons demandé qu'HUMANIS, qui gère les retraites AGIRC et ARRCO, soit aussi là. Ils sont à votre disposition. Ils ne sont pas dans la première partie du hall, mais dans la deuxième partie. N'hésitez pas à aller les voir. Ne partez pas tous à la fois... n'hésitez pas à aller les voir pendant la journée pour vous renseigner. C'est la première fois que nous avons AGIRC et ARRCO, c'est aussi intéressant, puisque ce sont les retraites complémentaires et que nous avons souvent des questions là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Monsieur Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter les travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie, qui durant cette session, s'est attachée à travailler sur deux rapports, le premier sur les instituts français et les alliances françaises, dont la rapporteuse est Michèle MALIVEL, vice-présidente de la commission et un second rapport sur les ressources humaines au sein de l'AEFE. Nous avons aussi interrogé la Mission laïque française, avec quelques points sur ce sujet. La rapporteuse sera Chantal PICHARLES, même si le rapport a été rédigé par plusieurs personnes.

Je vous présenterai ensuite trois résolutions, dont une en commun avec la commission des finances. Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je vous demanderai de demander à Laure PALLEZ de monter à la tribune à ce moment-là.

Je passe la parole à Michèle MALIVEL, si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.

Madame Michèle MALIVEL, rapporteuse de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Monsieur le Président.

Je suis très émue.

Mesdames et Messieurs, je vais faire simple.

Nous avons décidé d'étudier les moyens dont se dote la France pour sa diplomatie d'influence. Et dans un secteur, celui de la culture et du rayonnement, nous nous sommes penchés sur l'Institut français et l'Alliance française. Nous avons interrogé Madame Anne TALLINEAU, qui est la DG de l'EPIC Institut français et Madame Anne GRILLO, qui est la directrice de la coopération culturelle.

Il est évident que la France va exercer sa diplomatie d'influence sur l'intégralité des champs où se déploie son action extérieure. Mais, actuellement, l'important est de croiser les enjeux, les priorités géographiques et sectorielles. C'est pourquoi l'État recentre son action sur le pilotage des opérateurs au lieu d'opérer en direct. Des contrats d'objectifs et de moyens sont en discussion entre ces opérateurs et l'État. Ils doivent eux-mêmes souvent trouver des financements autres que la subvention de l'État – un peu galère, je vous dis, quelquefois.

On différencie les actions en les pensant d'une manière globale dans un pays ou une zone. Le développement des ressources annexes devient nécessaire. Du coup, on établit des relations entre les opérateurs thématiques pour coordonner tous les moyens d'action. Cela veut dire que, ce qui ne fait pas toujours plaisir, on va déployer les moyens d'une zone à l'autre en fonction des nouvelles priorités. C'est ainsi que se formera une nouvelle géographie d'influence à l'échelle mondiale. Celle-ci actuellement se concentre sur quatre zones géographiques :

- L'Amérique latine où a lieu un véritable réinvestissement diplomatique,
- Les pays du Golfe qui préparent l'après-pétrole et qui se tournent vers l'économie du savoir,
- L'Afrique en partie
- L'Asie centrale.

Ce redéploiement se fait parallèlement à celui du réseau diplomatique. Et, face aux nouveaux défis des crises mondiales, il est évident que notre réseau doit s'adapter et se redéployer. Comme je vous l'ai dit, cela ne fait pas toujours plaisir. Il se redéploie physiquement et financièrement, ce qui se ressent sur les enveloppes de fonctionnement. Nous en savons tous quelque chose. Cela fait parfois grincer des dents, parce qu'on a l'impression de « sacrifier » les utilisateurs « traditionnels » au profit de pays émergents.

En 2011, on crée l'Institut français pour promouvoir la langue française, la culture et développer les échanges avec les cultures étrangères. Il y a trois années de tâtonnements, qui viennent de se terminer. En 2015, on assiste à une deuxième phase de positionnement avec une nouvelle gouvernance. Le fait de ne pas avoir mis les Instituts français locaux sous la tutelle de l'EPIC Institut français central n'a pas fragilisé l'EPIC, au contraire, et a évité de perdre de l'énergie. C'est leur point de vue !

La contrainte des finances publiques oblige, comme je vous l'ai dit, à faire des choix en fonction des priorités indiquées. Ce qui est difficile dans cette politique, c'est qu'on doit agir très vite, alors que pour la culture et l'éducation, cela se passe sur la durée.

Quelquefois, si vous voulez, en fonction des redéploiements, on se trouve appelés à fermer des instituts français et on appelle alors l'Alliance française locale pour combler un petit peu ce déficit et reprendre certaines activités, en faisant des conventions avec la Fondation Alliance française. À ce moment-là, nous nous sommes dits, on va se débrouiller avec l'Alliance française pour voir comment marche cette histoire et nous avons interrogé Monsieur Bernard COMMELIN, secrétaire général de la Fondation Alliance Française et Madame Marie GRANJEON-MAZAT, déléguée régionale des relations institutionnelles.

L'Alliance française est une vieille dame, créée en 1883, donc elle a un petit peu de poussière, elle est un petit peu tout cela... Et en fait, elle a un réseau extraordinaire. Elle a 814 alliances dans 135 pays, 12 000 collaborateurs pour la plupart bénévoles. 285 de ces personnes sont détachées par le ministère pour devenir des directeurs d'Alliance. 43 d'entre eux sont des directeurs généraux qui reçoivent mandat du ministère. Ils représentent la Fondation auprès des organismes locaux et coordonnent les actions locales. Car les Alliances françaises sont des associations de droit local, ne l'oubliez pas. Nos directeurs transmettent les recommandations de Paris à tous et précisent les actions à mener à travers le pays. Leur mission est de veiller au respect de l'éthique de la « marque » Alliance française, en respectant la charte et les principes directeurs de l'association. Ils encouragent la mutualisation des pratiques, même s'il n'existe pas de lien juridique entre l'Alliance française Paris et les Alliances françaises locales et si chacune est juridiquement autonome.

C'est un réseau qui est relativement stable et qui quand même gère 550 000 étudiants environ. Il y en a 124 en Afrique. Souvent, ils ne sont pas au centre-ville. Le centre-ville, je dirais, c'est l'Institut français et l'Alliance, c'est un maillage dans tous les petits coins, très sérieux, dont on a vraiment besoin. J'ajoute, ce n'est pas dans le rapport, mais j'ajoute.

Il est vraiment évident que pour l'Alliance française, par exemple, son niveau d'autofinancement a augmenté de 20 points en dix ans. Ils ont un taux de 97 % d'autofinancement. Évidemment, cela n'est pas sans conséquences sur leur partie culturelle, qui reste au cœur de la mission des Alliances françaises. Le problème de la subvention de l'État, elle est distribuée localement par les COCAC aux Alliances françaises, avec des problèmes d'équité et de transparence... je ne m'étendrai pas là-dessus. Mais en fait, c'est un peu à la tête du client. Excusez-moi, c'est comme cela.

Pour moi, franchement, les deux réseaux sont extraordinairement complémentaires et, pour le rayonnement de la France, ils sont absolument nécessaires. Donc, nous avons été très contents de voir qu'il y avait une sorte d'interpénétration entre les deux et la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie remercie Mme Anne TALLINEAU, Mme Anne GRILLO, M. Bernard COMMELIN et Mme Marie GRANJEON-MAZAT d'avoir bien voulu nous apporter leur éclairage en participant à ses travaux.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Madame MALIVEL,

Merci pour la façon vivante et enthousiaste dont vous nous avez présenté cette étude. Je crois que les applaudissements de la salle marquaient ce remerciement également. Vraiment, merci.

Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, s'il y a des remarques ou des questions, on les prend tout de suite.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président propose de passer au point suivant de la présentation.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale, y compris Russie »

Merci, Michèle, je propose que tu sois rapporteuse sur toutes les sessions.

Monsieur le Président

Et pour toutes les commissions.

Madame Pascale SEUX

Je passe la parole à Chantal PICHARLES pour le rapport sur les ressources humaines au sein de l'AEFE.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES, rapporteure de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Le challenge est dur à relever.

Les thématiques principales concernent les ressources humaines dans le réseau de l'enseignement français.

En préambule, la directrice de l'Agence nous a donné des éléments concernant le budget de l'Agence et quelques pistes déjà en place ou en réflexion.

Il s'avère qu'en ne considérant donc que le programme 185, le budget de l'Agence est en baisse régulière. Il est prévu environ – 4 % pour 2016, soit une diminution de 32 millions d'euros sur 3 ans.

Des économies sont donc à programmer. En ligne de mire actuellement, les établissements en gestion directe.

Une autre piste, les corrections du baccalauréat avec des copies dématérialisées vont concerner tous les établissements du réseau en 2016. Elles devraient permettre de réaliser une baisse significative des coûts de l'examen.

Un début de discussion est amorcé avec la banque européenne d'investissement pour obtenir des fonds et d'autres pistes sont ouvertes.

Les syndicats que nous avons invités rappellent la priorité annoncée par le Président de la République pour l'éducation et la jeunesse et demandent que celles-ci soient appliquées au réseau d'enseignement français à l'étranger et que le budget octroyé à l'Agence soit abondé afin qu'elle puisse exercer pleinement sa mission de service public.

Après ce préambule, en ce qui concerne les ressources humaines, nous avons dégagé cinq points :

1. Les détachements.

Un renforcement du dialogue s'opère entre le MAEDI – AEFE et le MEN et on assiste également à un recentrage des priorités du réseau AEFE vers les pays émergents d'Asie, vers le Moyen-Orient et l'espace francophone. Évidemment, une réorientation des flux de détachements en résulte.

Il faut savoir que la masse salariale représente un taux normal de 80 % du budget de l'Agence, avec 6 500 titulaires détachés. En ce qui concerne l'obtention de détachements du ministère de l'éducation nationale vers un établissement du réseau, les règles sont de plus en plus lourdes :

- La demande doit être faite très tôt dans l'année, trop tôt pour beaucoup d'établissements

- Certaines académies déficitaires refusent de détacher des enseignants.

Quant à elle, la Mission Laïque bénéficie de 564 personnes détachées du MEN. Monsieur DEBERRE nous signale que l'opérateur public lui semble privilégié par rapport à la MLF dans l'octroi des détachements.

En conclusion, les échanges entre le MEN, le MAEDI-AEFE sont indispensables pour aller de l'avant dans le domaine des détachements, qui posent un réel problème dans beaucoup d'établissements actuellement.

2. Le plafond d'emplois de titulaires dans le réseau.

Ce plafond d'emplois fixé par Bercy bloque le système et les perspectives d'avancée dans la carrière des personnels TNR (titulaires non-résidents), ainsi que les recrutés locaux titularisés après avoir réussi aux concours et effectué leur année de stage en France.

3. Statuts des personnels.

Certains personnels dépendent de la Fonction publique française, d'autres non. Il existe plusieurs types de contrats dans le réseau : les expatriés, essentiellement pour l'inspection et l'encadrement. Ce sont aussi des coordonnateurs ou des enseignants formateurs. Leur contrat est limité dans le temps. La mobilité fait donc partie de leur contrat.

Deuxième type de contrats, les résidents. Pour la plupart, ce sont des enseignants. Leur contrat est renouvelé par tacite reconduction. Tous les intervenants que nous avons eus s'accordent pour dire que les résidents sont « la colonne vertébrale », « la mémoire », le socle du fonctionnement du système et que la mobilité doit leur être possible s'ils le souhaitent, mais ne doit, en aucun cas, leur être imposée.

En ce qui concerne un troisième statut, ce sont les recrutés locaux. Dans les EGD, ils sont pris en charge par l'Agence, mais dans tous les autres établissements, ils dépendent du droit local, tant au niveau de la rémunération que des droits à pension et de la couverture maladie. Ils constituent la variable d'ajustement pour les établissements.

Améliorer leurs conditions salariales, leur couverture sociale, contribueraient à réduire les différences de traitement entre les diverses catégories de personnels. Supprimer saut de ligne

À ces trois catégories s'ajoutent les « faux-résidents » et les TNR.

S'agissant des « faux-résidents », le vrai titre est « résidents à recrutement différé ». Ils ont été recrutés sur un contrat de résident, alors qu'ils ne résidaient pas dans le pays. L'article D 911-43 du Code de l'éducation les oblige à effectuer trois mois en recrutement local avant de bénéficier d'un contrat de résident. Ces trois mois posent de nombreux problèmes. Là aussi, tous s'accordent à dire qu'il faut remédier à ce problème. Il y aura une résolution de notre commission sur ce point.

En ce qui concerne le statut des personnels, pratiquement tous les intervenants ne souhaitent pas modifier le décret qui les régit, comme cela est préconisé dans le rapport Lepage-Cordery. En conclusion, les expatriés sont dans le réseau les plus mobiles et les résidents, comme leur nom l'indique, résident, sont donc moins mobiles, mais ceux qui le souhaitent peuvent accéder à cette mobilité.

Les TNR, autre catégorie, sont des titulaires de l'Éducation nationale en disponibilité, mais qui exercent en recrutement local. Leur carrière de fonctionnaire est donc suspendue. Ils dépendent de la législation locale. Le plafond d'emploi ne laisse pas la possibilité de créer de nouveaux postes de résidents, donc ils ne peuvent y accéder.

Les établissements ont recours à un nombre croissant de recrutés locaux, de TNR du fait de trois facteurs essentiels:

- Les carences en personnel enseignant du MEN dans certaines matières et dans le premier degré.
- Les mesures d'économies demandées à tous les ministères et opérateurs publics.
- Le plafond d'emplois au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger.

4. Majorations familiales :

Elles sont versées aux résidents pour pourvoir à l'éducation de leurs enfants. Elles ne sont pas seulement destinées seulement à régler les frais de scolarité, mais concernent bien l'éducation.

À l'heure actuelle, cela pose un problème au niveau du calcul d'attribution des bourses scolaires. Les syndicats plaident pour une intégration totale ou partielle de l'avantage familial dans les revenus, de manière à permettre une meilleure prise en compte de la situation des personnes concernées.

5. ISVL : indemnité spécifique de vie locale.

L'enveloppe attribuée à l'ISVL est constante. Le montant est constant. Le taux de l'ISVL est révisé chaque trimestre, ce qui fait que quand un pays obtient une augmentation, d'autres pays obtiennent une diminution. Une demande syndicale a été dès l'origine de fixer l'ISVL à 15 % de la prime d'expatriation. En général, les syndicats demandent un abondement de cette enveloppe budgétaire.

Voilà, j'en ai terminé. Je remercie tous les rapporteurs et tous les relecteurs de la commission.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci, Monsieur le Président.

Il me semble qu'il y a une erreur à propos des contrats locaux. Ils ne sont pas pris en charge par l'Agence dans les EGD. Ils sont recrutés localement par des CCTLA au niveau des lycées. L'Agence ne dit rien sur le recrutement des personnels en contrat local. Il faudrait peut-être préciser ce que vous voulez dire alors.

Madame Chantal PICHARLES

D'après nos informations émanant de l'Agence, les recrutés locaux sont effectivement recrutés localement, mais ensuite pris en charge...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Paul NEGREL.

Monsieur Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint de l'AEFE

Je suis Jean-Paul NEGREL, le nouveau directeur adjoint de l'AEFE. Cela me donne l'occasion de vous transmettre les excuses de Madame DEFROMONT qui est appelée au Caire pour l'inauguration du lycée en présence du Premier ministre.

Pour répondre plus précisément à cette question, les recrutés locaux dans les EGD sont recrutés localement par les chefs d'établissement pour le compte de la directrice, donc par les établissements en gestion directe. Comme les établissements en gestion directe sont des déconcentrations de l'AEFE, indirectement, ils relèvent de l'AEFE. Mais, en fait, contrairement aux résidents et aux expatriés dont les contrats sont signés par la directrice, les recrutés locaux, c'est local, sur une délégation de la directrice aux chefs d'établissement qui sont ordonnateurs employeurs secondaires.

Monsieur Anne BOULO

Très bien. Serait-il possible de préciser ce point dans le rapport, parce que je pense que j'ai des collègues recrutées locales qui vont être un petit peu surprises par la formulation ?

Madame Pascale SEUX

Le terme « pris en charge » est peut-être un peu vague. C'est pourtant juridiquement la réalité, puisque les EGD ont leurs comptes agrégés à ceux de l'AEFE. Cependant, on peut expliciter un petit peu plus.

Madame Chantal PICHARLES

Je proposerais à ce moment-là :

Dans les EGD, ils sont recrutés par les établissements et pris en charge par l'Agence.

Monsieur le Président

Madame la Présidente, si vous me le permettez, juste une remarque dont on pourra débattre plus tard et à un autre moment, mais ce que vous venez de dire est très éclairant et pourrait permettre d'argumenter la situation fiscale des recrutés locaux et l'application de l'article 27 et alentours des conventions fiscales qui fixent l'imposition suivant que l'on est rattaché ou non à

un établissement public ou ayant une délégation de service public. Pour les recrutés locaux, c'est toujours très ambigu de savoir s'ils sont vraiment rattachés à cet établissement ou non.

Monsieur Jean-Paul NEGREL

Les recrutés locaux sont rattachés à l'établissement en gestion directe locale. C'est pour cela que le terme « pris en charge »...

Monsieur le Président

Local. Mais, fiscalement, c'est plus compliqué. On ne va pas débattre, mais cela serait intéressant d'en débattre ultérieurement. C'est un point, vraiment, qui nous préoccupe.

Merci pour cette parenthèse.

Monsieur *

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que le point qu'il faut souligner, c'est qu'ils sont pris en compte dans le calcul du nombre total d'emplois équivalents temps plein. C'est cela la contrainte principale. C'est-à-dire qu'on est face à un plafonnement du nombre d'emplois pour l'Agence et dans les politiques de redéploiement des ETP, les recrutements locaux sont pris en compte. Il me semble que c'est là la contrainte majeure.

Monsieur Jean-Paul NEGREL

Excusez-moi, je ne voudrais pas monopoliser la parole, mais il est vrai qu'il y a un plafond d'emploi pour les personnels titulaires expatriés résidents et aussi un plafond d'emploi pour les recrutés locaux dans les établissements à gestion directe. C'est une des difficultés aussi. C'est vrai qu'il y a un plafond d'emploi pour ces personnes-là.

Juridiquement, ils sont recrutés localement, ils sont payés par l'établissement. Ils ne sont pas pris en charge au niveau central, par le budget central, mais par le budget de chaque EGD. Mais, où c'est un petit peu plus compliqué, c'est que l'EGD n'est qu'un démembrement de l'établissement public national unique qui est l'AEFE. Donc, le terme « pris en charge » demande peut-être à être affiné.

Monsieur le Président

Vous pouvez reprendre, je ne sais pas où vous en êtes.

Madame Pascale SEUX

Nous allons reprendre. S'il n'y a pas d'autre remarque, nous allons passer aux résolutions que la commission a approuvées à l'unanimité.

EXAMEN DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Résolution n° ENS/R.1/15.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/15.10 relative au recrutement retardé de trois mois des enseignants résidents au sein du réseau des établissements français à l'étranger (« faux-résidents »), adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/15.10 relative au recrutement retardé de trois mois des enseignants résidents au sein du réseau des établissements français à l'étranger (« faux-résidents »). La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Madame PALLEZ, pouvez-vous nous rejoindre avec le texte de la résolution conjointe ? Vous la présenterez à la demande de la présidente, lorsqu'elle aura présenté sa deuxième résolution.

Résolution n° ENS/R.2/15.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.2/15.10 relative à la prise en compte des logements mis à disposition gratuitement pour les bourses scolaires, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole.

Monsieur le Président

Je comprends et je soutiendrai bien évidemment le désir de l'encadrer, mais jusqu'à maintenant, je croyais que cette estimation, cette évaluation faisait partie des prérogatives du conseil consulaire réuni en commission des bourses scolaires. Je fais exprès, profitant de la présence du représentant de l'AEFE pour le souligner. Mais, bien évidemment, qui peut le plus peut le moins, donc si c'est encadré, cela sera mieux.

Voulez-vous vous exprimer ? Non. Parfait.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Tout à fait d'accord avec la demande, mais pouvez-vous expliquer pourquoi 30 % ?

Madame Pascale SEUX

C'est un chiffre assez couramment retenu. Veux-tu faire une remarque là-dessus ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

C'est le taux généralement pris en compte pour la limitation des charges locatives par rapport aux revenus. C'est le taux de quotité cessible sur les revenus pour les emprunts ou pour des prélèvements par l'employeur. Donc, c'est un taux qui est souvent pris en référence au poids de la charge du logement dans les revenus, dans le secteur bancaire en particulier.

Monsieur le Président

Je pense qu'il serait pas mal d'annexer à cette résolution les éléments qui vous ont fait choisir 30 % pour éclairer ceux qui recevront cette résolution.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA.

Monsieur Prédibane SIVA, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Non, je n'ai rien à ajouter, puisque mes collègues ont déjà posé les questions. C'était les mêmes.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.2/15.10 relative à la prise en compte des logements mis à disposition gratuitement pour les bourses scolaires. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Si j'ai bien compris, Madame la Présidente, la parole est maintenant à Madame PALLEZ.

Madame Pascale SEUX

Oui, si vous me permettez un tout petit mot.

Monsieur le Président

Je vous en prie, Madame la Présidente.

Madame Pascale SEUX

Merci d'avoir adopté les deux dernières résolutions. Avec la commission des finances, nous avons souhaité adopter une résolution commune sur les perspectives de financement de l'AEFE et de son budget. Je passe la parole, si Monsieur le Président m'y autorise, à Laure PALLEZ, pour un premier commentaire que je compléterai peut-être.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Laure PALLEZ.

Résolution n° FIN-ENS/R.1/15.10

Madame Laure PALLEZ donne lecture de la résolution n° FIN-ENS/R.1/15.10 relative aux perspectives de financement de l'AEFE et de son budget dédié aux bourses, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole.

Monsieur le Président

Je vais profiter de la présence de l'AEFE pour faire une remarque. Pour le point 4, nous nous sommes souvent plaints de ne pas être associés à la première phase de sélection des dossiers qui permettent la fixation de l'enveloppe des bourses scolaires. Si nous n'y sommes pas associés, quand vous nous indiquez ensuite que vous avez suffisamment d'argent pour gérer les demandes, ce manque de transparence induit une certaine suspicion ; alors que si nous y sommes associés, en pleine transparence, nous n'aurons alors pas de question là-dessus et ensuite, nous serons plus à même de discuter lors de la deuxième phase.

Un autre point qui n'a pas été mentionné, mais qui est important et dont nous avons parlé, c'est que les instructions générales des bourses scolaires prévoient par la suite que dès que l'enveloppe a été fixée, le chef de poste doit informer le conseil consulaire du montant de l'enveloppe, de son adéquation ou de son inadéquation avec les besoins et des mesures qu'il prendra pour l'adaptation. Or, je parle sous couvert de mes collègues, cette mesure n'est pratiquement jamais appliquée. Nous ne découvrons l'enveloppe qui a été attribuée qu'au moment où nous arrivons dans la commission. Ce sont donc des discussions, toujours ce manque de transparence. Ce n'est pas grand-chose, mais cela aiderait à plus de sérénité dans la gestion de ce problème des bourses scolaires, qui est quand même assez délicat.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX

Simplement, une inquiétude importante est apparue au cours de la semaine, au fur et à mesure que nous découvrons les premiers projets de loi de finances, la baisse du budget des bourses associée à la baisse du budget de l'AEFE est extrêmement inquiétante, puisqu'évidemment, si l'AEFE doit récupérer de l'argent sur ses EGD, augmenter les taux de remontées de participation, tout cela va avoir un impact sur les frais de scolarité et donc, sur l'enveloppe des bourses. Les deux associés, c'est une catastrophe complète, notamment pour les familles les plus défavorisées, et pas seulement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Paul NEGREL.

Monsieur Jean-Paul NEGREL

Si vous me le permettez, Monsieur le Président,

Simplement rappeler ce que disait la directrice sur la décision qui a été prise de maîtriser le maximum l'évolution des droits de scolarité. Il est vrai que nous sommes en plein dialogue, en ce moment, avec les établissements, donc la première commande de Madame DEFROMONT, c'est qu'il n'y ait pas de répercussions sur les droits de scolarité, conformément à l'engagement qui a été pris dans les EGD. Nous sommes bien d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Juste une chose, sur la deuxième demande, je pensais que cela se faisait sur un triennal budgétaire. Vous ne demandez que deux ans, il me semble que c'est sur le triennal. Les dotations se font sur trois ans, pas deux ans uniquement.

Madame Pascale SEUX

Nous allons modifier. Bonne remarque.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres questions ? Non, on a dit qu'on ne faisait pas les corrections en séance.

En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN-ENS/R.1/15.10 relative aux perspectives de financement de l'AEFE et de son budget dédié aux bourses sous réserve de la modification demandée. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX

Merci, Monsieur le Président.

Pour terminer, je souhaite remercier vivement le secrétariat général pour tout le soutien qu'il nous a apporté au cours de nos travaux. Je remercie tous les invités qui sont venus dans notre commission apporter leur éclairage. Enfin, une petite remarque : nous avons souhaité adresser nos résolutions à des personnes ou à des institutions. Il y en a une qui est administrative et deux autres qui sont adressées au Gouvernement. J'espère que la réponse viendra bien du Gouvernement et pas seulement de l'administration.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

La commission avait aussi présenté une motion. Cette motion a été affichée à l'extérieur de la salle sur l'emplacement prévu à cet effet. N'ayant eu aucune remarque, cette motion est adoptée. Et comme elle est adoptée, elle n'est pas discutée en plénière.

Je vous remercie.

Il est 10 heures 32. Monsieur le Ministre arrive à onze heures. Soit vous voulez que nous avancions dans le programme, soit vous souhaitez boire un café. Ou alors, je vous rappelle que la CNAV, la CFE et HUMANIS sont à votre disposition dans l'entrée.

Je profite quand même avant que vous ne partiez tous, pour saluer la présence parmi nous d'un parlementaire supplémentaire qui est venu nous rendre visite, Monsieur Louis DUVERNOIS. Hier, je n'ai pas eu l'occasion de saluer la présence parmi nous de Madame CONWAY-MOURET et de Madame LEPAGE, qui se sont rendues à notre invitation

d'assister à nos travaux. Je crois que j'ai vu passer Monsieur CANTEGRIT tout à l'heure, mais je n'en suis pas sûr. Il était déjà là hier, mais hier, nous avons signalé sa présence.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE MONSIEUR MATTHIAS FEKL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Monsieur le Président

S'il vous plaît. Il est inutile que vous restiez dans les travées pour saluer Monsieur le Ministre, il est assis à la tribune !

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir une fois encore accepté de venir devant notre Assemblée. Nous vous remercions d'avoir accepté de prendre la parole sur l'actualité, sur le rapport du Gouvernement et d'entendre la restitution de nos travaux par les différentes commissions.

Je serai très bref, parce que les travaux des commissions reflèteront les préoccupations de nos compatriotes. Mais, il faut que je mentionne généralement des préoccupations qui portent sur les diminutions des budgets, les questions sur la CSG, la CRDS, les modalités d'application des remboursements, les exclusions possibles de certains de nos compatriotes de ces remboursements.

Je n'irai pas plus loin. Les commissions ont travaillé sur ce sujet et, sans plus tarder, je vous laisse la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président, cher Marc.

Madame, Monsieur, les vice-présidents,

Mesdames et Messieurs, les parlementaires,

Mesdames et Messieurs, les présidents,

Mesdames et Messieurs, les directrices et directeurs,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Je veux d'abord vous remercier pour votre invitation ici. C'est pour moi bien sûr un bonheur et un honneur que d'être avec vous pour la troisième fois, depuis ma prise de fonction il y a maintenant un peu plus d'un an. Vous connaissez les trois volets de mon portefeuille au Gouvernement et sachez bien que j'ai à cœur de mener chacun de ces trois volets avec la même intensité et le même volontarisme. J'ai déjà eu l'occasion, ici, de dire que j'étais moi-même un ancien Français de l'étranger. L'année dernière, je pouvais encore dire « pendant plus de la moitié de ma vie », cette année, c'est un peu moins de la moitié de ma vie. Mais, cela, c'est la roue qui tourne, comme on dit !

Je veux saluer d'abord vos travaux. Vous m'avez dit que cette fois-ci encore, le travail avait été au rendez-vous, avec la qualité, avec la précision, avec la volonté de servir l'intérêt général de nos compatriotes à l'étranger : 1,6 million d'inscrits au registre, mais un petit million de plus en réalité. Près de 2,5 millions de compatriotes qui vivent, travaillent, se projettent, sont actifs partout dans le monde et qui font pleinement partie de notre communauté nationale. Différentes occasions, tristes ou heureuses, l'ont montré tout au long des derniers mois. Bien sûr, les attentats du mois de janvier, où partout, dans toutes les villes, dans tous les endroits où il y a une présence française, nos compatriotes se sont manifestés, ont exprimé leur solidarité, ont pris part au deuil qui a frappé notre pays et aussi au sursaut qui a caractérisé le peuple français. Je l'ai constaté dans bien des déplacements.

Hier, avec la présidente du Téléthon, nous avons lancé une nouvelle fois le Téléthon pour les Français de l'étranger. Vous avez vu qu'en 2014, les participations ont été plus nombreuses. Pas loin de deux fois plus de villes y ont participé, de nombreux établissements scolaires s'y sont impliqués et les dons ont aussi augmenté de manière très conséquente, pour

atteindre près de 300 000 euros, un tout petit peu moins aussi. Donc un appel, j'en profite ici pour que cet élan de générosité qui se tient dans plus de 10 000 communes de France et dans de plus en plus de lieux à l'étranger, soit aussi un moment d'union nationale et de générosité.

Je voulais vous dire cela en introduction. Je veux vous dire aussi, bien sûr, quelques mots sur le fond des choses et sur l'actualité. J'ai souvent pour habitude d'être bref. Je ne suis pas sûr que cela soit tout à fait le cas aujourd'hui, car j'ai beaucoup de choses à vous dire. Il y a eu aussi beaucoup d'interpellations. Au cours de vos travaux, cela est vrai, on en a eu quelques échos, mais aussi dans les échanges constants que nous avons avec les élus, élus de proximité que vous êtes et à chaque déplacement, sauf cas de force majeure, je tiens évidemment à vous rencontrer et à avoir l'échange le plus libre et le plus direct possible avec vous.

Donc, l'occasion de faire le point m'est donnée aujourd'hui et je veux le faire sans tarder. D'abord, pour saluer le travail régulier de réunions, de propositions, de réflexion et d'analyse qui caractérise votre Assemblée. L'Assemblée est en ordre de marche, depuis le mois de mars, depuis que tout est installé et, elle l'a encore montré cette semaine, avec la variété et le dynamisme des travaux que vous avez portés et dont vous me ferez part tout à l'heure.

Des difficultés ponctuelles me sont encore signalées à l'occasion de tel ou tel déplacement et je veux vous dire que j'ai à cœur de les relayer, auprès de nos ambassadeurs, auprès de nos consuls généraux, de nos consuls, de tous les agents du poste, pour bien-dire – et c'est l'état d'esprit très largement partagé – qu'il faut travailler ensemble. Vous êtes des élus avec une légitimité démocratique. Il est normal que vous soyez pleinement associés au fonctionnement de notre diplomatie. Ces difficultés seront résolues les unes après les autres, dans le respect bien sûr du rôle de chacun.

Des rappels ont été faits à nos postes, sur la transmission de l'information nécessaire au bon exercice de votre mandat de conseiller consulaire. Et tout particulièrement en ce qui concerne le dialogue de gestion pour les bourses scolaires. Je sais que vous y êtes très attachés, que vous êtes très impliqués dans ces travaux et votre connaissance du terrain est là aussi précieuse et, j'ose dire, indispensable. Il est indispensable que vous soyez associés étroitement, en tant que membres de droit des conseils consulaires, en amont comme en aval de ce dialogue. Des améliorations sont toujours possibles. Je crois que nous sommes globalement, encore une fois, à part des problèmes ponctuels, arrivés à un bon point d'équilibre. Vous qui êtes ici présents avez un rôle d'animation à jouer auprès des communautés françaises et votre implication quotidienne est essentielle pour les accompagner.

La loi du 22 juillet 2013 a prévu que le Gouvernement présente chaque année un rapport sur la situation des Français de l'étranger, vous y faisiez allusion tout à l'heure, et sur les politiques conduites à leur égard. Ce rapport a été largement diffusé. Vous avez pu en prendre connaissance, j'espère, tous. En tout cas, la possibilité vous en a été donnée avant cette session. Donc, je ne vais pas ici détailler l'ensemble du contenu, mais c'est aussi une manière de vous rendre compte et de vous demander de réagir pour nourrir la suite des choses.

Si vous me le permettez, je voudrais centrer mon propos sur les actions concrètes qui sont menées envers nos compatriotes à l'étranger et vous faire part d'un certain nombre d'avancées intervenues. D'abord, sur la réforme du Quai d'Orsay, vous savez que Laurent FABIUS, le ministre des affaires étrangères et du développement international, a engagé une profonde réforme de notre outil diplomatique, pour l'adapter aux enjeux du XXI^{ème} siècle et pour que nous continuions, demain comme aujourd'hui, à disposer d'un outil au service de notre diplomatie globale. Une large concertation a eu lieu. Vous y avez été associés en tant que conseillers consulaires et en tant que conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger. Cette réflexion a abouti à un projet qui a été présenté ici même dans cette salle par Laurent FABIUS, lors de la Semaine des Ambassadeurs. C'est le projet MAEDI 21. Il s'appuie d'une part sur le constat que dans le nouveau contexte des relations internationales, le poids démographique et économique relatif de la France va diminuer. Et d'autre part sur la conviction que si nos choix sont pertinents, si nos outils sont efficaces, la France demeurera l'une des quelques nations dans le monde à disposer de tous les attributs de la puissance et de l'influence. Le projet MAEDI 21 adopté le 2 septembre en Conseil des ministres, s'appuie sur une dynamique de réforme déjà engagée, qu'il amplifie, à travers la définition de mesures visant à adapter notre action extérieure, à simplifier aussi, pour un service public de qualité et à assurer une gestion adaptée des femmes et des hommes de ce beau ministère.

Ce projet vous a été transmis et de nombreuses mesures auront un impact direct sur les Français résidant à l'étranger que vous représentez. Notamment en ce qui concerne la simplification administrative, par une meilleure exploitation notamment de toutes les potentialités du numérique. Je travaille étroitement là-dessus, à la fois avec la Secrétaire d'État au numérique, Axelle LEMAIRE, avec la Secrétaire d'État aux simplifications, Clotilde VALTER et bien sûr, avec toutes celles et tous ceux des collègues qui sont impliqués dans ce travail. Il ne s'agit pas de déshumaniser les consulats, mais de voir quelles seront les démarches qui pourront être faites en ligne pour faciliter la vie de l'utilisateur et alléger aussi la tâche des postes au profit des missions qui nécessitent une réelle présence : l'assistance consulaire, la protection consulaire, l'accompagnement social – car à l'étranger aussi, il y en a besoin – l'examen des demandes de bourses scolaires ou encore l'organisation des élections dans des conditions incontestables.

Plusieurs mesures de simplification s'appliqueront très rapidement. Cela est vrai d'abord pour les procurations de votes qui sont dorénavant adressées par les consulats aux communes de France de manière dématérialisée. Aujourd'hui, elles sont envoyées à l'administration centrale par la valise diplomatique, qui envoie par courrier la procuration aux mairies. Le circuit peut prendre plus de trois semaines et nombreux sont les électeurs dont la procuration n'arrive pas à temps en mairie, même s'ils ont fait la demande suffisamment tôt. Vous avez été nombreux, d'ailleurs, à me signaler ce genre de problèmes. Un décret en Conseil des ministres, qui sera applicable au 1^{er} novembre prochain, c'est-à-dire dans les tout prochains jours, va permettre désormais aux postes consulaires d'adresser les formulaires de procuration par courrier électronique aux mairies. Cette mesure limitera considérablement le nombre de procurations qui arrivent trop tard, après le vote dans les communes, c'est-à-dire après qu'elles aient encore une quelconque utilité. Il s'appliquera donc en vue des élections régionales qui se tiendront à la fin de cette année.

Par ailleurs, dès janvier 2016, les Français pourront s'inscrire au registre des Français établis hors de France en ligne. Je sais que c'est une mesure qui est très attendue de votre part et de la part de nos concitoyens. Ils pourront aussi modifier en ligne leurs données ou demander leur radiation. Et ils pourront bien sûr effectuer leurs démarches d'inscription sur la liste électorale consulaire où, là aussi, leur demande de radiation. Les usagers seront invités chaque année, par courrier électronique, à confirmer ou à modifier leurs données. La base de données gagnera donc en précision et en fiabilité. Vous connaissez l'importance de cette base de données. Je sais aussi que vous êtes des relais très importants pour encourager nos compatriotes à s'inscrire sur le registre, à s'inscrire aussi sur Ariane. C'est indispensable pour avoir le lien, notamment malheureusement dans les situations de crises.

Les premiers résultats ont aussi été obtenus sur la fin de transmission régulière du certificat de vie. J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que les négociations que la Caisse nationale d'assurance vieillesse a entreprises avec l'Allemagne ont abouti. Pierre-Yves LE BORGNE, qui s'était beaucoup impliqué sur ces sujets y est aussi pour quelque chose.

Avant la fin de l'année, les mairies allemandes enverront les actes de décès des pensionnés résidant en Allemagne aux caisses de retraite française. Les retraités n'auront plus à fournir de certificat de vie pour prouver leur existence, puisque les caisses de retraite connaîtront le moment où elles ne devront plus verser de pensions aux intéressés. C'est un progrès concret et important. Cette mesure, qui a nécessité de gros travaux de convergence des systèmes informatiques, pourra être étendue à d'autres pays et c'est l'ambition de la CNAV. Je pense notamment à la Belgique, à l'Espagne, à Israël et ceci dans les années qui viennent. Ce sont des négociations en cours. Bien entendu, une telle mesure ne pourra jamais avoir de portée universelle. Elle nécessite des pays où il existe un état civil fiable et vous êtes mieux placés que moi pour savoir que ce n'est pas le cas dans tous les pays de résidence de nos compatriotes. Mais, pour de nombreux concitoyens et pour le réseau consulaire, cette mesure est la bienvenue et je sais qu'elle est très attendue par beaucoup d'entre vous, ce sera un allègement important.

Un mot sur la double comparution. Je vous avais annoncé la possibilité pour les usagers dans certains pays, de se faire adresser par courrier sécurisé leur nouveau passeport à domicile pour le premier semestre 2015. Les choses ne sont pas allées aussi vite et je le regrette. C'est l'un des exemples où le temps entre la prise de décisions et sa traduction dans la vie concrète est trop long. C'est aussi un enjeu de simplifications et cela mérite une vraie réflexion sur le rôle et la vitesse d'action de la puissance publique. Mais, il y a eu aussi un certain nombre de raisons objectives et notamment des considérations de sécurité – je ne veux pas les balayer – qui, après le mois de janvier, ont conduit à ce retard.

Les choses se mettent malgré tout en place. Le décret a été publié au Journal officiel le 21 juin. L'Agence nationale des titres sécurisés va développer un outil qui permettra de suivre de façon extrêmement précise les étapes de l'acheminement des passeports pour assurer la bonne réception par leur destinataire. Nous souhaitons offrir, dès la mise en œuvre de la mesure, un service fiable et de qualité, ce qui explique le retard pris, avec encore une fois deux raisons : l'une de temporalité générale et l'autre pour des raisons objectives de sécurité et de fiabilité. L'arrêté détaillant la procédure et fixant la liste de pays sur le texte duquel nous nous sommes accordés avec le ministère de l'intérieur sera publié dès que les adaptations du logiciel de gestion seront opérationnelles.

Je veux vous dire aussi que j'ai rencontré récemment le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, pour m'assurer d'un travail en commun dans deux directions : d'abord, le fait d'associer certains consulats à la saisie par internet des demandes de passeport. Cela sera expérimenté en France. J'ai souhaité que cela puisse être aussi expérimenté à l'étranger, dans le souci constant que ce qui s'applique pour nos concitoyens en France s'applique, avec les adaptations nécessaires, pour nos concitoyens à l'étranger. Le deuxième aspect concerne les consuls honoraires. Beaucoup d'entre vous m'en ont parlé. J'ai été très sensible et attentif à cette demande et j'ai donc demandé au ministre de l'Intérieur s'il était d'accord pour étudier les conditions juridiques et techniques d'une expérimentation de l'attribution à certains consuls honoraires, de la possibilité de recueillir les demandes de passeports. Je souhaite que les compétences de nos consuls honoraires puissent être, dans certains cas, étendues. Nous y travaillons activement et le ministre de l'Intérieur m'a écrit pour me faire part de son accord sur ce sujet. Nous aurons dans les semaines qui viennent, une nouvelle réunion pour faire le point sur ce qui est possible. D'autres pays vont beaucoup plus loin que nous dans les services qui sont offerts aux consuls honoraires, sans qu'il n'y ait de problème de sécurité

ou de fiabilité. Il faut évidemment s'assurer de cet aspect-là aussi, mais c'est une manière d'étendre toujours plus les services qui sont rendus à nos concitoyens à l'étranger.

J'ai souhaité par ailleurs que soit expérimenté dans certains postes du réseau, le déploiement du référentiel Marianne, dont les 19 engagements en matière de qualité d'accueil du public sont pour moi et pour vous un gage de la qualité du service public rendu aux Français établis hors de France, donc en France comme à l'étranger. Il n'y a aucune raison que ces engagements soient opposables dans les services publics ici et qu'ils ne le soient pas à l'étranger. Cette expérimentation a été engagée dès avant l'été. Elle est déjà riche d'enseignements. Et je veux remercier la Direction des Français de l'étranger et les consuls qui ont participé à l'expérimentation pour leur engagement.

Nos postes consulaires peuvent déjà être fiers de la qualité de l'accueil que les usagers considèrent le plus souvent d'un bon niveau. Cette expérimentation a permis aussi d'identifier les principaux axes d'amélioration du service. En termes de délai de réponse, nos postes peinent parfois à faire face aux nombreux mails et courriers reçus, et les standards téléphoniques sont trop souvent et trop rapidement engorgés. Cela peut paraître des choses simples, mais c'est pour les étrangers le premier contact avec la France et pour nos concitoyens l'accès au service public. En termes de pédagogie et d'explication de notre politique d'accueil aussi, il est important que les consulats expliquent aux usagers les raisons pour lesquelles les rendez-vous sont parfois concentrés sur une demi-journée, le matin par exemple. Grâce au retour de terrain, la DFAE travaille déjà à la mise en place d'un questionnaire de satisfaction uniformisé. Ce questionnaire permettra aux consulats de donner la possibilité aux usagers de partager leurs impressions sur le site internet et ce sera donc un outil pour améliorer les choses. Tout ce travail a pour objectif la promotion d'un service de haute qualité aux usagers, à laquelle tous nos agents consulaires sont très attachés et bien sûr vous aussi.

Je veux vous parler aussi du réseau scolaire. Le passage au numérique et l'innovation concernent ce réseau à plus d'un titre. Ce réseau est un atout formidable pour nos communautés d'expatriés et aussi pour les citoyens des pays de résidence. L'opérateur majeur qu'est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a fêté cette année ses 25 ans, au cours d'ailleurs d'une très belle célébration. Je veux là aussi saluer la directrice, toutes les équipes, pour la qualité du travail effectué, la qualité de cet événement qui a permis d'être en contact en direct avec des élèves du monde entier. C'était émouvant et c'était aussi enthousiasmant. Je tenais à le souligner ici. En cette rentrée, le réseau scolarise 340 000 élèves, dans 494 établissements qui sont répartis dans 136 pays. Grâce au réseau, nous garantissons un service public de qualité à nos compatriotes qui vivent à l'étranger, nous faisons rayonner le modèle éducatif français, nous faisons rayonner notre langue, notre culture et nos valeurs républicaines auxquelles nous sommes ici toutes et tous attachés, au-delà de ce qui peut par ailleurs nous différencier. Nous favorisons aussi le développement international de nos entreprises, parce que la présence d'un établissement scolaire français est un appui important à l'implantation d'une entreprise française pour des raisons évidentes. Il est difficile de s'implanter, lorsque l'on ne peut pas bien scolariser ses enfants. En 2015 et 2016, le processus de dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat sera parachevé. Lors de la session de 2016, toutes les copies de tous les candidats des lycées français du monde entier seront numérisées et corrigées en ligne grâce à un dispositif sécurisé, sûr et économique. L'économie réalisée se répercutera aussi sur les frais d'inscription à l'examen et je pense que ce sont autant de bonnes nouvelles.

La réforme de l'aide à la scolarité est finalisée. Elle avait un double objectif, vous le savez : une plus grande équité et le retour à la maîtrise budgétaire. Trois années de fonctionnement permettent de dire que ces deux objectifs sont largement atteints.

S'agissant des aspects budgétaires, sur la période 2013/2015, le budget alloué en Loi de finances initiale aux bourses scolaires s'est inscrit en augmentation, alors même que le budget du Quai d'Orsay enregistrait une baisse globale sur la même période, comme le budget de la quasi-totalité des administrations. Si des lois de finances rectificatives ont, en 2014 comme en 2015, affecté la ligne budgétaire d'aide à la scolarité, ces annulations essentiellement dues à une modification de la méthode de comptabilisation des bourses scolaires n'ont jamais porté atteinte à la capacité de l'AEFE de financer le dispositif de bourses scolaires. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, tous les besoins exprimés en CNB ont été satisfaits. Je tenais à le dire ici devant vous. Cette maîtrise budgétaire retrouvée a permis aussi de dégager une enveloppe d'intervention dédiée au traitement des problématiques spécifiques, qu'elles soient individuelles ou liées à un contexte local. Les conseils consulaires restent à même d'évaluer les besoins réels des familles, en fonction des situations locales et d'y répondre. En outre, les établissements ont été invités à informer préalablement les postes consulaires de tout refus de réinscription, notamment pour motif financier, afin que l'AEFE puisse réexaminer la situation des familles concernées. Ce dispositif existe, il est en place, il est opérationnel et vous êtes nombreux ici à le connaître.

Enfin, en dernier ressort, la directrice de l'AEFE a toujours conduit un examen approfondi des recours gracieux qui lui sont adressés par les familles. Deux recours sur trois font l'objet d'une décision favorable, ce parce qu'ils sont fondés. Il peut toujours y avoir des gens qui ne sont pas bien pris en compte par l'administration, cela existe dans tout système. Il est donc important d'avoir cette soupape au final pour pouvoir regarder les choses : c'est ce que fait la directrice avec ses équipes. Souvent, d'ailleurs, sur votre recommandation. Je sais que dans les conseils consulaires dont vous êtes membres, vous avez à cœur de signaler les situations difficiles qui auraient pu échapper à la vigilance de l'administration. Je vous encourage bien sûr

à le faire, mais aussi à utiliser votre rôle, non pas de filtre, mais d'analyse et d'objectivité. Si nous voulons que ce processus fonctionne, il faut que les saisines se fassent sur des cas qui le méritent objectivement.

Concernant l'action sociale, nos compatriotes démunis ou fragiles – et ils sont nombreux à l'étranger aussi, il faut toujours le dire, contre ceux qui caricaturent nos communautés d'expatriés – doivent recevoir notre soutien et la solidarité nationale s'applique aussi à eux. Comme je m'y étais engagé devant vous, les montants d'aides à la personne en 2015 ont été maintenus au même niveau qu'en 2014, soit 14,5 millions d'euros, et ce malgré le contexte budgétaire que vous connaissez.

S'agissant de la protection des personnes, votre Assemblée s'est saisie à juste titre du sujet du recouvrement des créances alimentaires. Je voudrais rappeler brièvement les initiatives prises pour accélérer et fluidifier les procédures. S'agissant du recouvrement en France des pensions dues à des créanciers ou créancières résidant à l'étranger, le bureau a revu, avec les divers acteurs du recouvrement en France, toutes les procédures existantes, avec un seul souci, celui de réduire les délais et de simplifier les circuits. Les premiers résultats sont visibles. La phase amiable qui prenait environ un an prend désormais deux mois et le taux de recouvrement à ce stade de la procédure augmente. En cas d'échec de cette phase, l'huissier de justice peut recouvrer dans les cinq à huit mois suivants. La Chambre nationale des huissiers de justice a en effet désigné 90 huissiers référents sur l'ensemble de notre territoire, spécifiquement mandatés pour traiter les dossiers transmis par la DFAE. Cette coopération a aussi contribué à l'augmentation du taux de recouvrement tout au long des derniers mois. Pour améliorer la procédure de recouvrement des pensions alimentaires à l'étranger, la France a décidé de participer, avec d'autres partenaires, à la création d'un logiciel intergouvernemental permettant la dématérialisation des dossiers et leur transfert systématique par voie électronique. Ce, pour réduire les coûts, réduire les délais et fluidifier la communication au profit des créanciers. Dès 2016, une dizaine de pays, dont le nôtre, devraient être rattachés à ce système. Grâce à la mobilisation de notre réseau consulaire et en lien avec d'autres partenaires, je pense notamment au ministère des affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, à des ONG françaises et étrangères, de nouveaux outils ont été développés pour aider les victimes de conflits familiaux. Là aussi, vous êtes nombreux à signaler des drames humains qui appellent toute notre attention.

Deux annuaires ont ainsi été élaborés. L'annuaire international des structures d'accueil des victimes de violence et la liste des institutions et organismes locaux de médiation familiale à l'étranger. Cela répond à bien des situations difficiles et parfois terribles.

Enfin, une facilitation pour les familles de nos compatriotes détenus à l'étranger. À ma connaissance, c'est-à-dire d'après les chiffres dont nous disposons, au 1^{er} septembre 2015, 2 588 Français étaient incarcérés à l'étranger. Nombre d'entre eux dépendent de l'aide financière que leur apporte leur famille pour améliorer leur quotidien, souvent terrible, voire s'alimenter ou se soigner en prison. La procédure des transferts d'argent par voie de chancellerie a été revue et simplifiée pour répondre aussi à des demandes.

Je veux vous parler de la sécurité, car c'est une préoccupation de tous, et d'abord de vous. Vivre l'expatriation, c'est pour beaucoup de nos concitoyens à l'étranger, devoir s'adapter à un environnement où les menaces sécuritaires font partie de la vie quotidienne, que ces menaces émanent de la criminalité de droit commun particulièrement forte dans certains pays ou du risque terroriste, qui frappe de nombreuses régions de la planète. Au long de l'arc de crise qui s'étend de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à la région de l'Afghanistan-Pakistan, en passant par la zone sahélienne et la corne de l'Afrique, le niveau de la menace contre nos ressortissants, contre les intérêts français, nous oblige à une vigilance renforcée et à une adaptation continue de nos moyens de prévention et de réaction. C'est la triste réalité du monde d'aujourd'hui et vous la connaissez bien. Votre sécurité, celle de tous les Français de l'étranger, résidents ou de passage, figure plus que jamais au cœur des priorités du Gouvernement et au cœur de l'action du ministère des affaires étrangères. Nos instruments pour remplir cette mission, vous les connaissez, c'est le renforcement permanent du Centre de crise et de soutien. Je salue les équipes remarquables qui servent cette instance et qui font preuve d'un dévouement extraordinaire. J'ai trop souvent malheureusement l'occasion de travailler avec ces équipes, de les rencontrer, là aussi souvent dans des circonstances terrifiantes, mais ce sont des femmes et des hommes dont l'engagement et le dévouement au service de tous méritent d'être soulignés.

Le Conseil aux voyageurs, notre principal outil d'information et de prévention poursuit son développement avec un taux de consultation qui a franchi la barre des 8 millions de connexions par an. Dans les prochaines semaines, ce site sera complété d'une nouvelle rubrique consacrée aux voyages d'affaires qui ne présentent pas tout à fait les mêmes spécificités que le tourisme, afin de mieux répondre aux attentes particulières de cette catégorie d'usagers et, en début d'année, un séminaire très important avait eu lieu au Centre de crise, sur la sécurité des implantations françaises à l'étranger, de nos implantations publiques comme des entreprises.

Ariane, le service de diffusion instantané d'informations de sécurité continue sa montée en puissance, avec 300 000 voyageurs enregistrés en 2015, grâce à la poursuite de nos efforts de promotion ; et je vous remercie de relayer sans cesse ce message. En partenariat avec l'Éducation nationale, nous lancerons, d'ici la fin de l'année, une procédure spécifique d'enregistrement des voyages scolaires. Dans le cadre du MAEDI 21 dont je parlais tout à l'heure, la cartographie du dispositif d'ilotage sera révisée, chaque fois que cela est nécessaire, afin de l'adapter aux évolutions des communautés françaises à l'étranger. Je relève par ailleurs que l'attention portée au suivi des plans de sécurité des postes, en veillant à ce qu'ils soient

dûment actualisés, mis à jour et opérationnels, fait désormais partie des habitudes de cette maison. Je pourrais encore citer d'autres axes d'effort, comme le renforcement de nos travaux d'anticipation des crises, la modernisation et la rationalisation des réseaux de communication de sécurité des postes. Sachez que cette préoccupation qui est la vôtre est aussi la nôtre, et elle est au cœur de notre travail. La sécurité de nos compatriotes à l'étranger passe aussi par la vigilance de chacun. Le risque zéro n'existe pas. Il n'existera jamais et donc, la vigilance doit être de mise. Le rôle des élus des Français de l'étranger, pour sensibiliser nos concitoyens à l'importance des enjeux sécuritaires, à l'importance de la menace aussi, et faire remonter leurs préoccupations est d'une importance de tout premier plan.

Mesdames et Messieurs, nos compatriotes comptent sur nous. Ils comptent sur vous pour défendre leurs intérêts, non seulement lorsqu'ils sont en détresse, mais aussi lorsqu'ils souhaitent mener à bien leurs projets professionnels et personnels. Il est important de répondre à leur demande, car ces Français, loin de la France, mais qui sont liés charnellement à notre pays, assurent le développement économique de notre pays, son rayonnement culturel, intellectuel et ils constituent une force pour la France. La mobilité internationale est une chance pour notre pays. La France ne s'arrête pas à ses frontières et si son message est et demeure universel, c'est grâce à nos concitoyens qui le font vivre dans le monde entier et c'est grâce à vous, soyez-en sincèrement remerciés.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre.

Si vous en êtes d'accord, nous allons demander à chaque président de commission de nous présenter brièvement ses travaux. Mais, avant de leur passer la parole, je voudrais vous dire, Monsieur le Ministre, vous avez parlé du rôle des Français de l'étranger, en particulier dans le développement économique de la France. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises dans notre Assemblée, pour que ces communautés puissent travailler à ce rayonnement économique, il faut que de son côté, le Gouvernement entretienne ce que nous avons appelé à une époque le terrain de jeu, en mettant en place et en continuant à entretenir les différents réseaux dont nous avons besoin, qui sont l'éducation, la protection sociale et la sécurité.

Je ne serai pas plus long.

QUESTIONS-RÉPONSES

Monsieur le Président

Je propose à la commission des lois de faire la présentation de ses travaux. Elle sera suivie, si vous en êtes d'accord, par la commission des affaires économiques et ensuite, la commission de la sécurité. Nous continuerons après ces trois.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,

Mes chers collègues,

La commission a essayé de travailler dans deux directions. D'abord, elle a souhaité jouer son rôle de vigie des textes législatifs et réglementaires, comme ce sont effectivement ses prérogatives et elle a en particulier commencé à travailler sur une réflexion sur la loi du 22 juillet 2013 qui a créé cette Assemblée et son organisation, ainsi que celle des conseillers consulaires.

À la suite des travaux de notre collègue Alexandre BEZARDIN, il a été décidé, dans le but de travailler de la manière la plus sereine, la plus harmonieuse et la plus apolitique possible, en tout cas en essayant de sortir de considérations qui ne seraient que politiques, de créer un groupe de travail qui serait paritaire, qui serait proportionnel à l'influence des groupes, afin de poursuivre notre réflexion et de pouvoir transmettre aux pouvoirs publics, dans les mois qui viennent, un canevas qui satisfasse aussi bien aux aspirations de nos collègues de la majorité, que de ceux de l'opposition. Et donc, c'est Alexandre

BEZARDIN qui conduira ce groupe de travail avec un certain nombre de nos collègues de la commission des lois et donc, nous serons heureux de pouvoir vous transmettre, vous collectivement bien sûr, le résultat de ces travaux.

D'autre part, toujours dans ce rôle de vigie, de gardien, de gardienne, la commission a également travaillé sur la modernisation des services consulaires, avec notre collègue Morgane MAROT, qui a poursuivi ses investigations et son travail, puisqu'elle avait débuté ce travail il y a quelques mois déjà. Et puis, à côté de cette nécessaire tâche, la commission a souhaité, un peu comme elle l'avait fait il y a six mois, s'attacher au quotidien des Français, être au plus près des préoccupations qui peuvent concerner nos compatriotes de l'étranger et cette fois-ci, notre collègue Daphna POZNANSKI a travaillé sur un sujet qui est non seulement ardu – et nous tenons à lui rendre hommage pour la qualité de son travail – mais également dramatique. Il s'agit du recouvrement des créances alimentaires, à l'étranger bien entendu. Sujet qui, nous avons pu le voir par les auditions auxquelles nous avons assisté, n'est pas qu'un sujet que je qualifierais de technique, mais également peut être extrêmement dramatique à partir du moment où les délais qui courent à partir du moment où la procédure judiciaire est en marche, continuent de générer énormément de drames, de drames qui peuvent aller jusqu'à des situations absolument inextricables. Et donc, je rends hommage à notre collègue Daphna qui a parfaitement su maîtriser ce sujet particulièrement ardu.

Notre collègue Jean-Daniel CHAOUI a également travaillé sur les problématiques d'usurpation d'identité. Là aussi, il poursuivait son travail qu'il avait débuté il y a quelques mois. Et donc voilà, le souci de notre commission est toujours de tenter de répondre à ces deux aspects, à la fois d'être en mesure de répondre aux attentes des pouvoirs publics sur les textes existants dans le domaine législatif et dans le domaine réglementaire ; mais aussi de ne pas oublier ???? il manque un mot ?, et cela s'est vu en particulier dans le nombre des auditions qui ont été effectuées. Nous avons auditionné treize personnes, mais nous avons surtout auditionné, cela était très important, des personnalités de la société civile, qui nous ont donné un éclairage que nous avons trop peu l'occasion, quelquefois, d'avoir dans cette Assemblée.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Ministre Matthias FEKL

Merci à vous.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Laure PALLEZ, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

Madame Laure PALLEZ, Présidente de la commission des finances, des affaires économiques et du budget

Monsieur le Ministre, bonjour,

Les Français installés à l'étranger contribuent à l'essor de l'économie française, tout en étant des vecteurs d'influence et de rayonnement culturel de notre pays, vous l'avez dit.

Pour que les efforts de ces Français expatriés soient couronnés de succès et pour qu'ils puissent consacrer toute leur énergie au développement de leurs entreprises, il est souhaitable que l'État français les soutienne par un environnement propice. Cet environnement, vous le connaissez, c'est notre réseau diplomatique, nos établissements scolaires français à l'étranger, une protection sociale adaptée, une fiscalité stable et le réseau d'appui aux entreprises.

Notre commission a travaillé sur le budget de l'action extérieure de l'État. Contrairement à ce qu'il se passait avant, notre Assemblée a désormais connaissance du projet de budget et non pas du budget une fois voté et peut ainsi faire des recommandations aux parlementaires. C'est un exercice nouveau et très motivant pour la commission qui s'attèle à la mise en place d'une méthodologie d'analyse pour pouvoir faire des propositions concrètes.

À la lecture du projet de loi de finances 2016 qui nous a été présenté, notre commission s'inquiète sur l'impact des baisses de dotation, notamment de l'AEFE, des bourses scolaires et de l'aide sociale sur la vie quotidienne des Français de l'étranger. Je pense en particulier au programme 151, dont nous demandons que la partie concernant l'éducation et l'aide sociale soit épargnée. Cela au nom de la priorité gouvernementale sur l'éducation pour les Français de France et de l'étranger. Notre commission est également très attentive aux modalités pratiques de la présence de la France à l'étranger. Je veux parler des questions touchant au patrimoine immobilier, ainsi qu'à la dématérialisation des services qui ne peut remplacer pleinement un accueil personnalisé.

Nous comprenons cette situation budgétaire et il est d'autant plus urgent de mieux cibler notre stratégie d'intervention.

Sur la partie fiscalité à présent, l'incertitude dans laquelle sont tenus nos compatriotes pour le remboursement de la CSG/CRDS sur les revenus locatifs contribue à un sentiment d'instabilité fiscale qui peut parfois décourager de futurs investissements immobiliers de la part des non-résidents. Sans parler de son impact sur l'attractivité globale de notre pays.

Nous demandons que les procédures de remboursement soient simples et lisibles – je pense notamment que les Français non-résidents en France puissent effectuer des recours auprès du tribunal administratif de Montreuil sans avoir l'obligation d'y élire domicile - et qu'elles bénéficient à tout Français de l'étranger non affilié à un régime obligatoire de sécurité sociale français résidant ou non dans l'Espace économique européen.

Une bonne nouvelle pour terminer : nous nous réjouissons d'avoir été associés, dans certaines circonscriptions, à la discussion sur les conventions fiscales bilatérales et ce, à la suite d'une résolution votée en mars 2015 par notre Assemblée. Monsieur le Ministre, nous continuerons avec détermination à réfléchir avec tous nos partenaires et à présenter des propositions sur le renforcement de la présence et de l'influence de la France, pas nécessairement d'une manière quantitative, mais à partir d'arbitrages issus d'une stratégie. Dans ce cadre, et vous l'avez dit, des exemples de pays étrangers dans lesquels nous vivons peuvent être éclairants.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Monsieur le Ministre,

Nous avons beaucoup apprécié vos paroles sur l'appréciation du Gouvernement quant à la sécurité des Français à l'étranger. C'est une constante de l'État français, mais nous nous félicitons que cela continue.

La commission a travaillé en harmonie, il faut bien le signaler, et a fait preuve d'éclectisme dans le choix de ses intervenants. Vous allez voir, nous avons reçu d'abord le professeur DELFRAISSY, que vous devez connaître, qui est coordinateur national de la réponse Ebola et qui nous a parlé des leçons à tirer de l'épidémie récente en Afrique de l'Ouest. Il a plaidé vraiment avec ferveur pour la mise en place d'une réelle diplomatie sanitaire que nous devrions, nous, Français, en raison de nos liens forts et anciens avec les pays d'Afrique de l'Ouest, en raison de notre langue commune avec la plupart de ces pays, aider à mettre en place une veille sanitaire réellement efficace et tenter ainsi d'éviter le développement incontrôlé de certaines épidémies.

Nous avons reçu le général FERLET, chef du CPCO, que vous devez connaître également, qui a évoqué les actions militaires françaises en cours en Afrique et au Proche-Orient. Tout le monde sait l'effort considérable de nos forces. Tout le monde sait également que même en ces périodes difficiles, l'effort budgétaire déjà commencé doit se poursuivre, bien sûr et il doit se renforcer considérablement à l'avenir.

Le contrôleur général Eric BELLEMIN-COMTE nous a présenté la réorganisation du renseignement français, qui est au cœur de la lutte antiterroriste.

Enfin, nous avons auditionné le chef de la mission pour la politique des visas, Monsieur RHIGINI, et Madame Nathalie FAUSSAT, qui nous a parlé du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions, et de toutes les possibilités d'indemnisation pour les Français victimes de terrorisme.

Enfin, nous avons reçu le directeur du centre de crise et de soutien, Monsieur Patrice PAOLI. Nous l'avons reçu très longuement et il a répondu à toutes nos questions. Il était parfait. Il nous a montré, et vraiment ce n'était pas feint, combien il s'intéresse à nos préoccupations et combien il tient en estime la représentation des Français établis hors de France. Nous lui en sommes donc très reconnaissants.

Puis, nous avons lu, bien sûr, le chapitre consacré à la sécurité dans le rapport du Gouvernement, qui n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Nous voyons qu'il fait bien entendu la part belle au centre de crise.

La commission présente une motion. Elle est relative aux conditions de sécurité qui se dégradent à Madagascar, avec la mort violente de plusieurs de nos compatriotes. Cela nourrit un sentiment grandissant d'insécurité et, pour parler en termes diplomatiques, le retard apporté à l'instruction et au jugement des actes est préoccupant et participe à ce sentiment d'insécurité.

Nous allons également présenter cinq résolutions. Je n'en évoquerai que deux devant vous. Nous souhaitons la mise en place dans les postes d'une journée du chef d'îlot, afin de mieux se faire connaître de toutes les personnalités susceptibles d'agir avec le chef d'îlot, en cas de nécessité : les médecins, les infirmières, les volontaires, les associatifs. Et puis, la deuxième résolution et je terminerai avec cela, tient à cœur à chacun d'entre nous. Il s'agit du passeport de service que nous avions jadis et qui nous a été prestement retiré avec les réformes de l'AFE. Les conseillers sont amenés à voyager souvent, vous le savez, à passer les frontières, et à payer des visas, ce qui n'est pas neutre financièrement dans certains cas. Et parfois, pour certains

d'entre nous, à passer des contrôles de police ou de forces armées, à l'intérieur même des États dans lesquels ils sont. Ce passeport de service facilitera la tâche à nombre d'entre nous et la commission que je préside – mais je parle pour nous tous – vous demande de bien vouloir reconsidérer la position du Gouvernement sur ce sujet. Il n'y a aucun obstacle juridique et il n'y a pas de problème administratif – et celui là n'est pas vraiment un gros problème administratif - qui ne soit résolu par une décision politique.

La politique, Monsieur le Ministre, c'est, dit-on, l'art du possible. Vous pouvez le faire, Monsieur le Ministre.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Véronique CARTOUX, pour la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Véronique CARTOUX, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Monsieur le Ministre,

Je suis Véronique CARTOUX, élue pour l'Europe du Nord et je m'adresse à vous au nom de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Lors de cette troisième session de notre Assemblée, notre commission a souhaité concentrer ses travaux sur les différents défis auxquels sont confrontés actuellement la protection sociale, la mémoire des Français hors de France, d'ordres financier, administratif et mémoriel. Face à ces défis, l'État français a mis en place de nombreuses mesures et notre commission en salue les bénéfiques, mais nous souhaitons également attirer votre attention sur leurs possibles effets pervers qui pourraient augmenter la précarité de certains de nos compatriotes.

Permettez-moi de citer un exemple, suite à la présentation du budget 2016 par votre ministère, budget encore non sanctionné, nous le reconnaissons. La commission regrette que l'action sociale pour nos compatriotes à l'étranger, soit impactée par une baisse générale de ces budgets à une hauteur de 5,3 %. Un constat s'impose aujourd'hui : malgré une augmentation constante de la population des Français vivant hors de France, le désengagement de l'État tend à s'accroître et l'exemple le plus caractéristique est certainement la baisse de la contribution au financement par l'État de la troisième catégorie dite aidée de la caisse des Français de l'étranger, qui devrait passer de 498 000 à 382 000 euros en 2016, soit une baisse de 23 %.

En tenant compte du contexte budgétaire actuel, la commission se doit de souligner les évolutions positives qui contribuent à améliorer la qualité du service aux Français vivant hors de France et du cadre de la mise en place des mesures de simplification, nous saluons l'accès aux services administratifs de la sécurité sociale, qui tend à se rationaliser et à se dématérialiser.

Dans ce cadre, nous avons auditionné le centre national des retraités français de l'étranger, qui est rattaché à la caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-et-Marne. Ce guichet unique pour les retraités français du régime général français vivant hors de l'Union européenne enregistre des résultats performants, 18 mois seulement après sa mise en place. En particulier pour le fonctionnement de la carte vitale.

Nous comptons sur l'action des ministères concernés pour pallier les besoins d'évolution du compte Ameli, ou la généralisation de ce système à d'autres régimes qui ne sont pas couverts aujourd'hui. La commission s'est également intéressée à l'initiative européenne de la carte européenne d'assurance maladie et nous saluons cet exemple de simplification de la prise en charge des soins inopinés des citoyens mobiles dans l'Union européenne.

Monsieur le Ministre, nous souhaitons également porter votre attention sur le chantier en cours par le SANDIA, sur délégation de l'Insee, d'immatriculation des Français nés hors de France. Ce chantier figure parmi les résolutions du rapport du retour en France de la sénatrice Hélène CONWAY-MOURET et de travaux antérieurs de notre Assemblée.

La commission se félicite des dispositions annoncées dans le rapport et de sa première étape d'immatriculation de plus de 1,7 million de nos compatriotes. La priorité de ce projet semble devoir être réaffirmée auprès des ministères et organismes concernés par son achèvement initialement prévu en 2015 et nous comptons sur votre action.

Le projet de loi de Marisol TOURAINE de modernisation de notre système de santé va entraîner de nouveaux défis de gestion administrative pour son application aux Français établis hors de France et notre commission restera vigilante quant à la mise en place des aménagements nécessaires, concernant par exemple le parcours de soin.

Enfin, notre commission s'est intéressée à l'évolution des acteurs mémoriels, ainsi qu'au devoir de mémoire à l'étranger et, dans le cadre de ces auditions, nous avons reçu l'association du Souvenir français qui, tout en continuant à entretenir le souvenir de notre mémoire combative, et à honorer nos anciens combattants, souhaite transmettre cet héritage aux jeunes

générations et à encourager la mise en valeur de la mémoire partagée avec les autres pays, comme axe de rayonnement de la France à l'étranger.

La commission souhaite que le Quai d'Orsay engage une vraie réflexion sur la politique commémorative de l'État. Nous proposons de l'intégrer à l'action culturelle, tout en prenant en considération une prise en charge de la relation mémorielle, au niveau des postes diplomatiques, en liaison avec les écoles et les lycées du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Monsieur le Président

Pouvez-vous accélérer un tout petit peu la présentation exhaustive de vos travaux, s'il vous plaît ? Il y a d'autres commissions qui doivent s'exprimer.

Madame Véronique CARTOUX

Merci. J'ai presque terminé, Monsieur le Président.

Quant à nos remarques sur le rapport 2015 du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France, nous avons lu avec intérêt son second chapitre sur la protection sociale et l'action sociale. Cette lecture n'amène pas de questions ou commentaires particuliers, sinon que les mesures de régulation budgétaire imposées dans le cadre de la réduction du déficit public nous semblent paradoxales au vu de la progression de la population française établie hors de France. Nous pouvons nous interroger sur la disparition progressive de notre système d'aide sociale, qualifié comme unique en Europe dans votre rapport.

Pour conclure, notre commission s'inquiète du recours systématique, dans l'ensemble du réseau, aux agents de droit local, pour compenser la perte des postes d'expatriés. Cette question fera l'objet de ses travaux prochains, pour ses conséquences de précarisation.

Nous vous remercions de votre attention, Messieurs et Mesdames.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

En appelant Madame Pascale SEUX à prendre la parole, Monsieur le Ministre, je me plais à souligner que pour la première fois, dans cette Assemblée, nous avons deux femmes qui sont présidentes de commission. Encore un petit effort, nous arriverons peut-être à la parité, mais c'est quand même la première fois qu'il y a des femmes présidentes de commission dans cette Assemblée.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, bonjour,

La commission enseignement, affaires culturelles, audiovisuel extérieur et francophonie a souhaité travailler sur deux rapports : le premier l'Institut français et les Instituts français locaux, la fondation Alliance française et les Alliances françaises locales ; le deuxième sur les ressources humaines au sein de l'AEFE.

Une inquiétude commune qui nous est apparue aussi en lisant le rapport du Gouvernement sur les Français à l'étranger concerne le redéploiement géographique qui ne se fait plus seulement en fonction des populations françaises à l'étranger, mais aussi plus nettement aujourd'hui en fonction d'intérêts diplomatiques, ce qui est compréhensible et à la fois un peu inquiétant pour les réseaux historiques qui pourraient ainsi se voir fragilisés.

Concernant notamment les ressources humaines au sein de l'AEFE, les inquiétudes se sont fait jour par rapport au plafond d'emploi notamment et du fait que l'AEFE n'a en aucun cas bénéficié de créations de postes qui étaient prévues pour l'Éducation nationale et les tensions qui apparaissent dans le détachement d'enseignements aujourd'hui dans les réseaux.

Une première résolution a été adoptée par l'Assemblée des Français de l'étranger concernant le statut de « faux-résidents », c'est-à-dire le recrutement différé des enseignants de trois mois. Nous avons adopté une résolution demandant à la ministre de l'éducation nationale l'abrogation de l'alinéa d'un décret qui fixe cette limite.

Concernant les bourses scolaires, nous avons adopté une résolution qui propose de modérer la prise en compte des logements mis à disposition gratuitement pour les familles.

Voici pour deux résolutions un peu plus techniques.

Enfin, une troisième résolution a été adoptée en commun avec la commission des finances, qui traduit notre vive inquiétude par rapport aux perspectives budgétaires. Si on réduit à la fois de 12 millions d'euros le budget de l'AEFE et en même temps le budget des bourses, ce sont les familles les plus défavorisées qui s'en verront affectées, puisque l'AEFE devra chercher de l'argent dans ces établissements et l'objectif de modération des frais de scolarité s'en verra fortement perturbé.

Cette résolution vise donc d'une part à demander que le budget des bourses globales soit maintenu à un niveau suffisant pour couvrir les besoins ; d'autre part que les conseillers consulaires soient associés, dès le stade de définition de l'enveloppe des bourses locales, afin qu'il y ait une véritable transparence dans le dialogue et que ce soit bien les besoins qui se voient refléter dans le budget des bourses suivants.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Bruno THERET, Président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Monsieur Bruno THERET, Président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Monsieur le Ministre,

Messieurs les parlementaires que je salue dans la salle,

Mesdames, Messieurs,

Notre commission, dans un premier temps, a analysé les réponses de l'administration à nos motions, à nos résolutions et nous avons reformulé une des démarches qui nous tient à cœur et qui devrait permettre aux conseillers consulaires de participer activement aux conseils économiques et d'influence des ambassades. Nous avons auditionné huit personnes sur les trois thèmes de notre commission. Ces auditions ont permis d'enrichir nos réflexions et de présenter quatre résolutions et deux motions.

Pascal LAMY, que nous avons auditionné, a saisi notre commission, pour nous impliquer pleinement dans l'organisation de l'Exposition universelle de 2025. C'est ainsi que notre commission diffusera au réseau des élus consulaires les quatre questions posées par le délégué interministériel pour la candidature de Paris à l'Exposition universelle de 2025. Nous lui transmettrons le résultat avant le 10 novembre et nous accompagnerons Expo France comme force de propositions, afin de porter un projet à la fois novateur, ambitieux et crédible, qui prendra en compte les attentes que suscite à l'étranger une candidature parisienne.

Rémy LUCAS, lauréat du prix potentiel du développement, présent sur le stand français de l'Exposition universelle de Milan et fondateur d'une startup Algopack, qui recycle des algues bretonnes en granulats, a trouvé au sein de notre commission des interlocuteurs qui l'accompagneront dans son développement international et cela nous permettra, au sein de la commission, d'évaluer notre dispositif.

Le conseiller spécial du Président de la République pour la protection de la planète, conseiller de Nicolas HULOT, nous a exposé les enjeux de la COP 21 et nous a demandé d'être les ambassadeurs, dans nos pays respectifs, du message de la France en faveur de l'environnement.

Sur le volet environnemental, nous avons pleinement apprécié l'état des lieux présenté par l'administration sur la prise en compte du développement durable dans les établissements de gestion directe gérés par l'AEFE. L'AEFE est pleinement consciente de la thématique et dispose de réelles compétences, qui méritent d'être davantage exploitées, en intégrant les concepts d'économie circulaire dans la construction et la maintenance.

D'autre part, nous travaillons pour être en mesure de remettre, en votre présence, en octobre 2016, le prix du développement durable de l'Assemblée des Français de l'étranger réservé aux entrepreneurs innovants français résidant à l'étranger.

Après avoir analysé tout notre dispositif à l'exportation, qui est complexe, nous apprécions les efforts entrepris par le Gouvernement pour regrouper et simplifier celui-ci. Nous ne pouvons qu'encourager la poursuite de ces efforts qui passe par un rapprochement, par exemple BPI/Business France/Coface, pour tendre vers la création d'un guichet unique, à l'instar de nos partenaires européens, tels qu'Italiens ou Allemands, par exemple.

Enfin, la mobilité à l'international des jeunes et le rôle des régions méritent toute notre attention, tout notre soutien et notre aide pour accompagner les jeunes à l'international. C'est pourquoi nous avons déposé des propositions concrètes pour lesquelles nous attendons, Monsieur le Ministre, tout votre soutien.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre nous propose de consacrer deux minutes à chaque président de groupe pour qu'il prenne la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN, Président du groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, Président du groupe « Français du monde, Écologie et Solidarité »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

La loi du 22 juillet 2013 a fait des conseillers AFE les représentants des conseillers consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger. À ce titre, le groupe « Français du monde, Écologie et Solidarité » est attentif aux initiatives locales portées par ses conseillers consulaires.

Monsieur le Ministre,

Après avoir écouté votre allocution de ce jour et particulièrement le passage sur le rayonnement des valeurs républicaines à l'étranger, le groupe « Français du monde, Écologie et Solidarité » aimerait attirer votre attention et celle de l'Assemblée, sur l'une de ces initiatives. Il y a un an, Mathieu SEGUÉLA, conseiller consulaire pour le Japon, a obtenu du conseil d'établissement du lycée de Tokyo, l'inscription de la devise républicaine sur le fronton de cet établissement. Le groupe « Français du monde, Écologie et Solidarité » trouve cette initiative intéressante et souhaiterait vous proposer, ainsi qu'à toute l'Assemblée, une résolution ayant pour but de généraliser cette pratique.

Je ne sais pas si l'on peut afficher cette résolution, sinon je la lis.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN donne lecture de la résolution proposée par le groupe « Français du monde, Écologie et Solidarité », relative à la devise et aux valeurs républicaines dans les établissements d'enseignement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Président du groupe « Alliance de la Droite, du Centre et des Indépendants ».

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Président du groupe « Alliance de la Droite, du Centre et des Indépendants »

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Chers amis,

Nous avons trois questions supplémentaires. La première est : où en sommes-nous avec le permis de conduire ? La deuxième question est : est-ce que nous sommes arrivés, parce que dans toutes les mesures que vous avez indiquées, les améliorations, sommes-nous arrivés à améliorer un petit peu les délais de l'obtention de notre carte d'identité, qui est un vrai problème dans certains postes (en Indonésie, deux mois, trois mois). Enfin, je voudrais parler une minute de la sécurité. Cette fois-ci les Français de l'étranger vont vous parler de la sécurité des Français de métropole. C'est paradoxal, mais je voudrais savoir ce qu'il se passe lorsqu'un Français qui a été condamné dans un de nos pays et qui est considéré comme quelqu'un de dangereux, rentre en France. Exemple : nous avons – je dis bien nous avons – pu participer à l'arrestation de deux pédophiles en Indonésie. Bien sûr, ils ont été remis à la police locale. Le gouvernement indonésien ou les tribunaux les ont jugés et ils ont eu trois années de prison. Au bout des trois années de prison, ils sont rentrés. On a pu savoir exactement où ils rentreraient, à quel endroit, etc. et on a posé la question en disant : s'ils rentrent, le minimum, c'est de donner une information en disant, attention, il y a deux pédophiles qui rentrent, qui habitent à tel endroit, pour éviter des récidives. Donc, j'aimerais savoir s'il y a quelque

chose de prévu dans ce cas-là, parce que la réponse que nous avons eue de l'administration, cela a été : à partir du moment où il rentre, il n'y a pas de souci, il fait ce qu'il veut... On ne nous a pas dit que ce n'est pas notre problème.

Monsieur Matthias FEKL

On n'est pas en campagne électorale, les uns et les autres, ici. On reste sur des sujets...

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Ce n'est pas une campagne, c'est une question pour la sécurité. Il n'y a pas de campagne absolument pas. Donc, je voulais savoir, c'est un problème de sécurité.

Monsieur le Ministre Matthias FEKL

Ce type de thèmes, évidemment, monte toujours dans les bons moments. Mais enfin, je vous répondrai sur le fond.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien REGNARD, Président du groupe « Indépendants pour la démocratie et l'environnement ».

Monsieur Damien REGNARD, Président du groupe « Indépendants pour la démocratie et l'environnement »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Je vais passer la parole à mon collègue Jean-Hervé FRASLIN, de Madagascar.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci, Monsieur le Président de notre groupe.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

En insistant aujourd'hui sur la prise en compte par les postes diplomatiques et consulaires des conseillers consulaires qui ne sont pas encore tout à fait rentrés dans la pratique à la hauteur de l'attente qui est celle de nos concitoyens qui ont participé à ces élections, je voudrais revenir sur deux points qui ont déjà été cités dans les propos que vous avez entendus. Celui de leur prise en compte dans la dimension économique, avec leur participation aux conseils économiques des ambassades, sous des formes qui pourraient être adaptées ; et sur le dialogue de gestion préalable aux conseils consulaires pour l'aide à la scolarité, où pour l'instant, la pratique est que les conseillers consulaires n'ont été informés qu'en début de séance du dialogue qui avait eu lieu uniquement entre le poste et l'administration.

Je voudrais également revenir sur un sujet qui avait été reporté antérieurement : celui de la participation des conseillers consulaires ou dans des circonscriptions particulières, la possibilité qu'ils se fassent représenter aux conseils d'établissement des établissements du réseau, qu'ils soient en gestion directe ou conventionnés. Vous le savez, dans certaines circonscriptions, je pense à Madagascar, d'où je viens, mais je pense aussi à l'Afrique de l'Est, où nous avons trois conseillers consulaires résidant à Nairobi pour sept pays, bien entendu, dans ces six autres pays, les conseillers consulaires ne peuvent pas être présents et ne peuvent pas maintenant se faire représenter et donc, les personnes choisies par les électeurs ne sont plus présentes, alors qu'avant, elles pouvaient l'être. Je crois que c'est une vraie préoccupation et je voudrais que ce sujet soit de nouveau mis sur la table, avec l'évaluation qui nous avait été annoncée, mais qui n'a pas été pour l'instant produite.

Merci, Monsieur le Ministre, de votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre,

Après ce large tour, je crois qu'il est temps de vous rendre la parole pour vos réponses, vos commentaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Matthias FEKL.

Monsieur le Ministre Matthias FEKL

Je vais d'abord donner la parole à Monsieur BOUCHARD brièvement et puis on poursuivra le débat, mais sur les permis de conduire et la délivrance des cartes d'identité. Ensuite, je répondrai à l'ensemble des sujets, j'essaierai en tout cas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe BOUCHARD.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Merci, Monsieur le Ministre,

Deux points rapides. Sur les permis de conduire, j'imagine que vous faites référence aux dispositions qui sont en cours d'examen sur le rôle des consulats dans certains cas de figure, quand nos compatriotes à l'étranger notamment, ont perdu leur permis de conduire. Il y a eu un amendement, au moment de l'examen de la loi dite Macron. Cet amendement n'a pas été voté. Le Gouvernement s'est engagé à déposer et signer un décret qui permettra d'élargir la conception de résidence normale en France, qui est la base en matière de compétence pour les permis de conduire. Ce décret est encore en discussion. Plusieurs ministères sont concernés. Nous-mêmes, mais aussi le ministère de l'intérieur et le ministère des transports. Notre souci, là-dedans, c'est effectivement de répondre à un certain nombre de cas de figure où nous compatriotes peuvent se retrouver en difficultés. Mais, c'est aussi de respecter les règles, notamment européennes en matière de permis de conduire, puisque le principe même en matière de permis de conduire, c'est la résidence normale de la personne, dans tous les systèmes d'échange de permis de conduire et puis, aussi, de ne pas créer une charge excessive et supplémentaire pour nos postes, qui se ferait au détriment des autres tâches administratives du poste. Mais enfin, le décret est en discussion et bien entendu, nous continuons aussi le travail, je pense notamment à la Chine, de négociation avec les pays étrangers, pour faciliter les règles en matière d'échanges de permis de conduire.

Sur les CNI, je pense que vous faites référence au délai de fabrication des cartes d'identité qui, malheureusement, ne dépend pas de notre ministère, mais du ministère de l'intérieur. Là, nous sommes un peu victimes du fait qu'il y a eu un projet, il y a quelques années, de nouvelles cartes nationales d'identité, que ce projet a été abandonné et que du coup, on est restés dans un statu quo avec des méthodes administratives sur les cartes d'identité qui sont effectivement assez dépassées. Nous sommes en discussion avec le ministère de l'intérieur, qui a la main sur ce sujet, mais pour l'instant, on n'a pas de perspective à très court terme, d'amélioration des délais sur les CNI, encore une fois gérées par le ministère de l'intérieur.

En ce qui nous concerne, notre partie du processus, ce sont les délais de rendez-vous. Nos consulats font tous les efforts nécessaires, mais ensuite, la fabrication, malheureusement, ne dépend pas de nous.

Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Ministre Matthias FEKL

Je vous remercie. Le temps passe, mais c'est aussi la preuve de la richesse de nos échanges. Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions et si ce n'est pas le cas, s'il y a tel ou tel aspect que j'oublie, on complètera dans des échanges avec mon cabinet.

Je voudrais d'abord remercier tous les groupes et toutes les commissions de leur travail. C'est pour cela que je souhaitais que les groupes puissent aussi s'exprimer. Je veux vous remercier pour votre travail de fond, pour le temps que vous y consacrez, les auditions auxquelles vous procédez, les rapports que vous publiez et les propositions, vraiment souvent très opérationnelles, qui en résultent, y compris les résolutions. Cela est très positif, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais j'insiste, c'est extrêmement important que l'Assemblée débouche sur du concret et que cela ne soit pas des résolutions comme tout le monde sait faire, qui font plaisir à tout le monde mais qui, en réalité, n'apportent pas grand-chose. Dans les résolutions que je vois, dans les propositions que je vois, dans les rapports que je vois, c'est le cas, c'est-à-dire le souci d'améliorer concrètement la situation et donc, c'est pour le Gouvernement, pour l'administration, une source extrêmement précieuse d'action. Cela ne veut pas dire que tout est retenu. Cela ne veut pas dire que tout est mis en œuvre. Cela serait démagogique de le dire, évidemment. Mais, on sait que l'on peut, dans vos travaux, puiser énormément de choses.

Il a été question de beaucoup de sujets différents et je veux y revenir.

D'abord, il y a des initiatives qui me semblent tout à fait les bienvenues, qui émanent des différentes commissions. Ce qui a été proposé sur les opérations en matière de sécurité, autour des chefs d'îlots ; sur les opérations en matière de promotion et de rayonnement, notamment avec la création de prix. Cela me semble des choses extrêmement intéressantes et donc, il faut y revenir et il faut voir comment concrétiser cela.

Sur la question de la sécurité qui a été au cœur de la commission et aussi d'une intervention, soit il y a des exemples précis et vraiment, je suis à votre disposition pour qu'on regarde s'il y a eu là ou là des problèmes, mais globalement honnêtement,

pour des gens condamnés qui reviennent et pour des terroristes dans le cadre du plan Djihad, où vous savez qu'un des enjeux est aussi très fort là-dessus, une attention très forte du Gouvernement, en l'occurrence du ministère de l'intérieur, pour que le retour en France soit anticipé. Il y a eu d'ailleurs un certain nombre de faits divers, enfin pas de faits divers, pardon, pas du tout de faits divers, mais de cas tout à fait regrettables où cela s'est mal passé. Ces cas-là sont déplorables, mais il y a une action extrêmement forte pour que le retour en France soit anticipé et que les gens soient encadrés, en particulier pour les cas que vous citez. Donc, s'il y a des dysfonctionnements ponctuels, on échange directement, mais je ne crois pas qu'on puisse indiquer, ou alors j'ai mal compris les choses, qu'il y ait de manière générale un relâchement sur ce sujet, bien au contraire. Mais donc, encore une fois, cas précis, à votre disposition, Monsieur le Président, pour bien sûr les regarder.

Sur la sécurité à Madagascar, j'ai bien pris note de ce que vous avez indiqué. L'action diplomatique, là-dessus, est limitée. Dans les cas que vous évoquez, ce sont aussi des problèmes de justice locale. On en prend bien note. On fait le suivi de nos compatriotes concernés. Je mentirais en disant qu'il y a un levier immédiat sur les choses. Pour le coup, cela ne serait pas honnête. Ce sont aussi les limites de l'action dans d'autres États souverains. Mais, encore une fois, nous faisons très attention à cette question.

Sur la question des passeports de service, je m'étais beaucoup engagé là-dessus et cela a donné lieu aux cartes. Je ne suis pas sûr que l'on puisse aller plus loin. Je suis prêt à re-regarder l'état du droit. Moi, ce que j'ai en tête aujourd'hui, c'est que, et par rapport au droit interne, et par rapport au droit international qui fixe les privilèges et immunités des diplomates et des agents consulaires, il y a quand même un certain nombre de règles extrêmement précises – les conventions de Vienne – qui doivent être respectées. Donc, encore une fois, je suis tout à fait prêt à regarder l'état du droit. Je ne pense pas, honnêtement, qu'il soit possible d'aller beaucoup plus loin. Vous savez l'estime que j'ai pour les élus, mais vous n'êtes pas des diplomates, ce n'est pas une insulte, bien au contraire, chacun est dans son rôle, donc on ne peut pas non plus tout faire. Nous regarderons avec Monsieur le Directeur, l'état précis du droit, mais je préfère vous répondre comme cela sur ce sujet-là.

Sur les permis de conduire et les cartes d'identité, il a été répondu.

Sur le travail mémoriel, tout à fait d'accord sur l'importance de cela. Le Président de la République a pris beaucoup d'initiatives sur le travail mémoriel, sur le rapport à l'histoire et là, cela n'engage que moi, mais à un moment où notre pays doute, y compris de lui-même, regarder ensemble notre histoire, sa grandeur, mais aussi des pages plus difficiles, est un aspect essentiel. C'est dur à faire, parce qu'il ne s'agit pas d'imposer une lecture de l'histoire, mais le travail mémoriel est indispensable. Le ministère de la défense, à travers le secrétaire d'État Jean-Marc TODESCHINI a aussi beaucoup d'actions là-dessus. Nous avons travaillé ensemble autour du tourisme mémoriel, même si je déteste personnellement cette expression, mais du travail de mémoire sur site, en réalité. Donc, je suis tout à fait prêt à regarder et mon cabinet regardera avec vous comment transposer aussi des choses à l'étranger.

Merci pour l'engagement sur la COP 21, sur l'environnement, sur les travaux qui sont menés là-dessus, sur le prix que vous suggérez et sur ce que vous avez préparé. Sur le parcours unique à l'export, on a organisé ici-même dans cette salle aussi le 11 mars dernier, le premier forum des PME à l'international à mon initiative. Je le décline maintenant dans chacune des futures grandes régions, avec les opérateurs de terrain et pour la première fois, les différents opérateurs qui interviennent, publics et privés dans l'aide à l'export, ont présenté un parcours unique d'aide à l'export. Cela peut paraître anecdotique, mais croyez bien que cela a pris beaucoup de temps. Ce parcours existe maintenant et je veille, déplacement par déplacement, à ce qu'il soit bien mis en œuvre. Je veille aussi, et cela concerne plus spécifiquement l'international, à ce que des conventions soient signées dans tous les pays entre les différents opérateurs, pour se mettre d'accord.

J'avais dit, dès le mois de mars ici, et je sais que cela répond à une préoccupation notamment des chambres de commerce et d'industrie à l'international, que j'étais tout à fait prêt à donner de la souplesse. Je ne prétends pas inventer, avoir le modèle parfait, avoir réponse à tout, etc. Ce n'est pas du tout mon tempérament. Donc, s'il y a des choses locales qui marchent, on peut ajuster. J'ai demandé aux ambassadeurs d'ajuster la réponse pays par pays. En revanche, ce que je n'accepte pas et ce que je n'accepterai pas, c'est que l'on continue à ce qu'il y ait du désordre dans ce monde-là et à ce que les PME ne sachent pas précisément, en fonction du moment où elles sont dans leur projet d'export, à qui s'adresser. Donc, pas d'uniformisation complète, OK, pas de problème, quand cela marche, on ne va pas casser ce qui marche, mais que des gens ne jouent pas le jeu, cela, je ne l'accepterai pas. C'est le cas dans assez peu de pays en réalité, mais c'est le cas dans quelques pays, parfois pour des raisons de fond qu'on essaie de régler, parfois pour des querelles de personnes qui n'ont aucun intérêt. Et là, vraiment, souplesse pour que cela marche, oui, mais quand il y a de la mauvaise foi caractérisée, les conséquences seront tirées aussi, cela me semble la seule manière de faire. La situation est trop grave pour qu'on accepte que des PME continuent à perdre du temps dans la complexité uniquement parce que vous avez des gens qui ne réussissent pas à se mettre d'accord et qui se « bouffent les foies » franchement sur des choses qui n'ont pas d'intérêt.

Pardon d'être un peu brutal là-dessus, mais je pense que c'est comme cela qu'il faut avancer.

Sur les conseils d'établissement, j'ai bien pris note de la demande. Vous êtes associés en amont et en aval. C'est un message qui a été passé. Je note effectivement qu'il y a un besoin notamment d'avoir plus de prévisibilité, y compris sur les choses

toutes bêtes, mais les dates de réunion, etc., quand vous avez à vous déplacer, je demanderai à l'AEFE de pouvoir là-dessus vous permettre de mieux anticiper les choses, dans la mesure du possible, que vous ayez une visibilité sur ces questions.

Maintenant, sur les questions d'argent sonnantes et trébuchantes, qui sont évidemment importantes, plusieurs points ont été soulevés. D'abord, sur la question des bourses et des frais scolaires, j'ai indiqué tout à l'heure dans mon propos, quelles étaient les évolutions là-dessus. Notre analyse, aujourd'hui, et c'est ce qui a conduit à la loi de finances initiale qui est présentée au Parlement, est d'ajuster le montant affiché en loi de finances initiale à la réalité des besoins. Ce qu'on a constaté sur les derniers exercices, c'est que ce qui avait été voté initialement était plus important que les besoins. Donc, l'enveloppe n'a pas été épuisée. Elle ne l'a pas été et donc, nous souhaitons ajuster là-dessus des choses.

Je veux préciser deux choses à cet égard : l'une que je vous ai déjà indiquée, que nous regardons individuellement tous les cas problématiques qui nous sont signalés. C'est ce que fait la directrice de l'Agence et elle le fait aussi chaque fois que nécessaire en lien avec mon cabinet. Ce recours existe. J'ai déjà dit à plusieurs reprises que s'il m'était signalé des cas choquants, etc., je les regarderais aussi tous personnellement. Au vu du processus qui existe aujourd'hui, nous considérons que les choses fonctionnent et que ces types de cas ne m'ont pas été signalés.

Deuxième chose : il existe aussi le risque et vous le connaissez, car il a existé dans le passé, d'une spirale vicieuse entre augmentation illimitée des bourses et une hausse des frais de scolarité. C'est-à-dire que ce que vous indiquez sur les risques qui existent de hausses de frais de scolarité existent aussi dans l'autre sens. Mais cela, avec du coup des frais de scolarité quand même délirants par endroit. Ce n'est pas non plus satisfaisant, donc on est très attentifs à cela. Je ne souhaite pas que des Français puissent, en France comme à l'étranger, mais le cas se pose en l'occurrence à l'étranger, ne pas être scolarisés pour des raisons financières. Nous sommes vraiment extrêmement attentifs là-dessus.

Sur l'aide sociale, il y a plusieurs choses. Je vous ai parlé, tout à l'heure, dans le propos initial, de l'enveloppe globale. Je n'y reviens pas. Sur ce que vous avez indiqué sur la subvention à la caisse des Français de l'étranger, la subvention du Quai d'Orsay baisse de manière importante, puisqu'il y a une baisse de 100 000 euros sur une enveloppe d'environ 500 000 euros. Mais, mettons-là en regard avec l'enveloppe globale de la caisse qui est de près de 500 millions d'euros. Ce qui veut honnêtement dire entre nous que la subvention du Quai d'Orsay est totalement anecdotique dans le budget global de la Caisse et donc, elle n'a pas le moindre impact sur le fonctionnement de la Caisse, dont elle représente une réalité infinitésimale. Elle permet en revanche de consolider un certain nombre d'autres actions de solidarité d'aides à la personne qui, sinon, étaient remises en cause. C'est un choix qu'il me semble honnêtement tout à fait possible d'assumer devant vous sans avoir à en rougir.

Sur les plafonds d'emploi que vous avez indiqués, toujours une question budgétaire aussi, il y a des besoins à l'étranger. Il y a des besoins dans notre pays. L'éducation est une priorité de ce gouvernement, qui se traduit aussi par des créations de postes et, pour la première fois, a été mis en place un dialogue permanent entre le ministre des affaires étrangères lui-même – c'est Laurent FABIUS qui organise ce dialogue – avec la ministre de l'éducation nationale. Ce sont des négociations, dans lesquelles le Quai d'Orsay est très mobilisé pour défendre le réseau à l'étranger et c'est à ce niveau-là que cela se passe. Je tenais aussi à le signaler. C'est vraiment la meilleure manifestation possible de l'importance que nous accordons à cette question.

Et puis, sur la CSG/CRDS, vous avez eu écho bien sûr de la réponse qui a été faite par le secrétaire d'État au budget mercredi lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, en indiquant qu'évidemment l'arrêt de la cour de justice de l'Union européenne serait appliqué dans son intégralité. En gros, pour résumer, la logique, c'est tout l'arrêt, rien que l'arrêt. Vous voyez bien ce que cela signifie. Je suis à votre disposition pour regarder les choses. Je ne veux pas aujourd'hui à ce sujet vous faire des fausses annonces et de fausses informations. Ce ne serait pas la vérité. Le secrétaire d'État au budget a indiqué la position du Gouvernement, mais je suis à votre disposition, comme à celle des parlementaires, pour suivre cette question tout au long des mois qui viennent, où, bien sûr, elle se posera.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots. Je n'ai certainement pas pu répondre à l'ensemble des questions et donc, nous compléterons les réponses sur les sujets. Monsieur le Président me dit qu'il faut arrêter, parce que la photo arrive. Je veux vous remercier de votre implication, encore une fois. J'ai oublié une question essentielle sur la devise républicaine et je pense que c'est bien de terminer là-dessus. J'ai été en contact personnel par écrit avec le « proposant » - je ne sais pas si c'est bien français – mon cabinet aussi ; l'initiative me paraît excellente, elle est symboliquement forte. Les valeurs républicaines sont ce qui nous unit et ce qui nous rassemble. Je ne donnerai devant vous, puisque nous nous disons les choses, qu'une seule exception, parce qu'elle existe, c'est qu'il est hors de question de coller des cibles sur un certain nombre d'établissements et vous savez comme moi, malheureusement, que c'est le cas dans un certain nombre de pays. Autant, nous ne transigeons pas avec nos principes, autant nous sommes fiers de ces principes-là, autant la sécurité de nos enfants et de nos jeunes primera sur la généralisation. Donc, je suis parfaitement d'accord pour le principe, mais nous soumettrons à l'avis des chefs de poste l'opportunité et je pense que là-dessus, nous pouvons nous retrouver. Nous ne souhaitons pas qu'un quelconque enfant dans notre réseau puisse avoir des dangers renforcés à cause d'une telle décision.

Pardon d'avoir été trop long, on a dépassé de trente minutes le temps qui nous était imparti. Merci de votre attention et nous nous retrouverons prochainement.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

La séance est levée.

VENDREDI 09 OCTOBRE 2015 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Deux choses avant de reprendre les lectures des comptes rendus des travaux des commissions, nous allons avoir à voter sur la résolution qui a été rapidement présentée là-dessus, je pense que cela ne devrait être qu'une formalité, en tout cas, je l'espère, et j'ai été saisi d'une demande que j'ai acceptée, nous allons avoir la lecture de la question que Madame PRATO voulait poser à Monsieur le Ministre, et après nous repasserons au cours normal, si je puis dire, de nos travaux.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Voilà la question qui avait été préparée pour notre Ministre tout à l'heure.

Parce que les finances de l'État sont telles qu'elles sont, nous avons accepté une réforme à coût constant, mais nous vous avons démontré que finalement cette réforme a pénalisé notre budget de 700 000 euros par an, alors qu'il avait été acté par le Parlement.

À 200 euros par mois, nous ne pouvons assurer un mandat de proximité digne de ce nom.

De tous temps, les lois, les réformes, les décrets ont évolué grâce à des hommes de bonne volonté, et nous avons appris à nous battre à l'étranger, à ne jamais baisser les bras pour avancer.

Nous devons donc nous unir pour faire évoluer cette Assemblée.

Dans ce cas précis, les conseillers du commerce extérieur, qui eux ne sont pas élus, ont une carte respectable avec « République Française ». La nôtre ne nous permet même pas de rentrer dans ce ministère. J'ai pour témoin notre Président.

Question : Monsieur le secrétaire d'État, sommes-nous des élus de la République ? Avons-nous été élus au suffrage universel direct ? Si oui, merci de reprendre votre carte et de nous donner celle que nous méritons.

Il n'y avait absolument rien d'agressif là-dedans.

Monsieur le Président

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur MIGNON, vite fait, et après on passe à autre chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Juste une petite minute pour vous dire que dans mes propos, je n'ai senti aucune agressivité vis-à-vis de quelque organisation, gouvernement, etc.

Mon propos était tout simplement de dire que si nous avons les pédophiles, c'est je pense très important que l'on puisse le signaler, pour éviter que quelques années plus tard, lorsqu'ils sont rentrés en France, on découvre qu'ils ont violé un de nos enfants. Je pensais que cette question était pertinente, donc je n'ai pas très bien compris la réaction du Ministre, en tout cas croyez bien, et je tenais à le signaler, il n'y avait absolument aucune animosité ou aucune critique vis-à-vis de qui que ce soit.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MIGNON.

Nous avons déjà beaucoup échangé sur cet incident de tout à l'heure, on ne va pas y revenir. Je pense qu'il était important que ce qui avait à être dit soit dit maintenant, et on peut reprendre justement sur Liberté, Égalité et Fraternité, et je pense que cela nous réunit quand même plus que cela ne nous divise. Enfin, j'espère en tout cas.

La résolution, qui présente cette résolution ? Je ne sais pas, si on veut la voter, il faut qu'elle soit quelque part. Je ne sais pas. Est-ce qu'elle est affichée ? Elle ne l'est plus. Tu l'avais donnée au secrétariat ? On peut la réafficher, mais sinon est-ce que vous êtes d'accord sur la résolution qui a été présentée ?

Monsieur le Président met aux voix la résolution. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Merci.

Je passe la parole au Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

**PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Monsieur le Président.

La commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens a auditionné six personnes que j'ai mentionnées tout à l'heure dans mon petit mot à l'adresse du ministre, et vous les reverrez dans la lecture des rapports de leurs auditions.

Je souhaite préciser que la commission a travaillé dans une parfaite harmonie et qu'il a été appréciée la très grande qualité de toutes les interventions.

Chaque rapporteur par thème vous présentera son compte rendu, sauf Madame Cécile LAVERGNE dont le travail sera lu par Monsieur Fwad HASNAOUI.

Juste avant de passer aux résolutions, nous en avons cinq, un petit questionnaire sur la sécurité qui sera adressé aux conseillers et une présentation rapide va vous en être faite par notre ami Hervé SEROL, son concepteur.

Je vous rappelle que la commission présente à l'Assemblée une motion qui a été affichée depuis plus de 24 heures, élaborée sur demande des deux conseillers AFE de Madagascar, et qui ne sera pas soumise au vote comme cela est prévu, et cinq résolutions qui seront soumises au vote.

Je passe la parole au premier rapporteur par thème, Madame Françoise VARRIN, qui nous fait une présentation des grandes épidémies récentes.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise VARRIN.

La séance continue sous la présidence de Mme Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE.

Madame Françoise VARRIN, rapporteure de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci.

Monsieur le Président,

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur le Vice-Président,

Messieurs et Mesdames les conseillers,

Nous avons reçu au cours de cette session le professeur Jean-François DELFRAISSY qui est le coordinateur national de la réponse Ebola.

La grande surprise qui avait été éprouvée par toute la communauté médicale et par l'OMS, et j'oserais dire par le monde entier, de l'émergence d'une épidémie de fièvre hémorragique type Ebola dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, qui étaient le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée Conakry, cette maladie qui jusqu'à maintenant était restée cantonnée en Afrique centrale depuis sa découverte en 1976, et était également restée limitée à de petits foyers d'infection qu'il était facile de circonscrire.

Cette épidémie un petit peu d'un genre nouveau, et surtout aussi étendue, a amené en France la création en 2014 auprès de la présidence à une « task force ». Sa mission était de tenter de comprendre comment un virus connu, avec un vecteur identique qui était la chauve-souris, était devenu une crise sanitaire impossible à régler avec une politique strictement médicale et a suscité un si grand retard dans sa prise en charge globale.

Une fois le virus isolé, dans le laboratoire P4 de Lyon, qui est un laboratoire privé public, institut Mérieux Inserm, il a fallu deux mois pour que la prise de conscience soit avérée.

La méthode strictement médico-sanitaire, la façon dont nous gérons ordinairement les crises épidémiologiques, d'isolement des malades et une interdiction totale pour les familles de récupérer les corps pour les rites funéraires traditionnels, ont suscité un rejet total de la population, sans parler que dans ces trois pays qui avaient déjà subi des crises politiques violentes, l'État était pratiquement inexistant.

Le groupe de travail dirigé par le professeur DELFRAISSY, et ce groupe de travail prendra fin le 15 octobre 2015, a dégagé plusieurs axes.

- Qu'il n'existait pas de réseau d'alerte et de surveillance satisfaisant au niveau de ces pays.
- Que les ONG ne peuvent absolument pas pallier à ces manquements.

En épidémiologie (c'est très dur à dire), on utilise des systèmes de modélisation, et cela n'a pas suffi pour cette épidémie d'Ebola.

- Que l'OMS a réagi très tardivement et a globalement dysfonctionné, et cela c'est parce que nous sommes très gentils.
- Et que par contre, que le rôle de nos ambassades est capital au cours de ces crises.

Donc, nous pourrions en tirer la conclusion que la création d'une diplomatie sanitaire devient indispensable pour tenter de prévenir la répétition de tels drames.

Enfin, un autre risque qui n'a pas toujours été pris en compte, c'est que ce genre de crise sanitaire met en lumière le risque de bioterrorisme et l'importance de mener des recherches dans ce domaine.

Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Vous voyez, cela correspond à la question que j'ai posée ce matin à notre ministre sur l'importance de la diplomatie sanitaire et du rôle que la France peut jouer en Afrique de l'Ouest.

Le deuxième intervenant a été le Général de brigade aérienne Jean-François FERLET qui nous a parlé du déploiement des forces armées françaises, et dont le rapporteur est Geoffrey PARTY.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY, rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Madame la Présidente, merci.

Je vais essayer de vous présenter de façon succincte deux sujets très vastes, à savoir le déploiement des forces armées françaises aujourd'hui et l'organisation du renseignement face à toutes les menaces auxquelles la France doit faire face maintenant.

Le Président l'a dit, nous avons reçu le Général Jean-François FERLET qui est, pour vous donner une idée de l'importance quand même, la 4^{ème} personne dans toute la chaîne de commandement des armées françaises, après le Chef de l'État, donc c'est quelqu'un d'important.

Le Général FERLET commande le Centre de planification et de coordination des opérations. C'est l'organisme de l'armée qui est situé à Balard et qui permet au Chef de l'État d'être en contact et de commander toutes les armées françaises en temps réel.

Il nous a présenté la situation générale à laquelle notre pays est confronté. On observe une multiplication des zones de crises, cela n'a échappé à personne. Alors qu'il y a encore quelques années nous étions dans un monde bipolaire, on a aujourd'hui une multiplication des zones de crises dans ce que l'on appelle l'arc de crise, c'est-à-dire entre le Maghreb et le Moyen-Orient. Ce qui est assez nouveau, c'est que l'on est face à un ennemi qui cherche à nous frapper sur le territoire national de façon déterminée et dont l'un des objectifs est de détruire notre culture.

La gestion de ces menaces qui sont nourries par des questions religieuses, énergétiques, certains trafics, et qui sont rendues encore plus complexes par l'émergence de différentes puissances régionales qui veulent chacune jouer un rôle, a nécessité une réorganisation de toute la chaîne de commandement des armées, et donc c'est ce qui a permis la création du centre de planification et de coordination des opérations.

Pour vous présenter rapidement le déploiement à l'heure actuelle des troupes françaises, il y a 8 000 personnes de l'armée française aujourd'hui stationnées dans les DOM-TOM pour en assurer la protection, 4 000 personnes pré-positionnées dans ce que je vous disais, l'arc de crise, particulièrement à Djibouti, aux Émirats-Arabes-Unis, en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal. Leur mission est de stabiliser les zones dans lesquelles ils se trouvent et aussi d'être prêts à intervenir rapidement dans cette zone où les crises apparaissent.

Aujourd'hui l'armée française a trois opérations majeures en cours.

- L'opération Barkhane au Sahel. Comme vous le savez, c'est l'opération qui a été déclenchée suite à la menace djihadiste au Mali. C'est aujourd'hui une opération qui mobilise 4 000 personnes dans un territoire qui est immense puisqu'il fait neuf fois la France, et l'une des activités principales de nos armées là-bas c'est d'abord d'essayer évidemment de contrer les djihadistes, mais aussi d'arrêter des flux de trafics qui nourrissent le djihadisme entre le Mali et la Libye.

- En Centre-Afrique, l'opération Sangaris, qui fait suite à une résolution de l'ONU, mais comme la France avait ses troupes prêtes à intervenir, c'est elle qui est intervenue en premier. Elle n'a pas vocation à rester en Centre-Afrique et devrait être remplacée rapidement par 10 000 hommes de l'ONU.

- Enfin, l'opération Chammal en Irak qui mobilise 700 hommes de l'armée française et 14 avions de chasse, qui elle a pour but, en soutenant les troupes sur le terrain, kurdes notamment, de détruire l'État islamique, et qui depuis quelques semaines a été également étendue à la Syrie.

Enfin, il y a quelque chose qui complique encore plus la tâche des armées françaises, c'est évidemment la protection directe du territoire, via l'opération Vigipirate, enfin via les opérations Sentinelle et Cuirasse, qui mobilisent 7 000 hommes sur le territoire national. Il faut noter que là la France est au maximum de sa capacité opérationnelle et que cela a des conséquences sur l'entraînement des troupes, la fatigue des soldats, la fatigue physique et nerveuse, et que donc nous sommes aujourd'hui au maximum de ce que la France peut faire.

Enfin, cela a un coût important sur les finances publiques puisqu'environ un milliard d'euros pour les opérations extérieures avec notamment l'opération Chammal qui coûte cher en munitions.

Madame la Présidente

Je crois que vous êtes le même rapporteur pour la seconde partie, donc continuez.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY

Tout à fait.

Je ne vais pas vous représenter la situation générale qui a nécessité aussi une réorganisation du renseignement français.

C'est pareil, nous avons eu la chance d'avoir un intervenant vraiment de très haut niveau, Monsieur Eric BELLEMIN-COMTE, qui est le conseiller auprès du coordonnateur national du renseignement. Le coordonnateur national du renseignement, c'est la personne qui rend directement compte au Président de la République de tous les renseignements, et qui coordonne les services de renseignements français.

Juste une petite définition de ce que l'on entend par « renseignement » : c'est le fait d'aller chercher les informations qui nous sont nécessaires quand toutes les voies traditionnelles et on va dire officielles ont échoué.

L'organisation de ce renseignement, évidemment il y a une priorité qui est de lutter contre le terrorisme, mais cela ne doit pas nous faire oublier toute la protection des intérêts français liés à notre souveraineté technologique, financière, économique et d'approvisionnement de la France, parce que dans ces domaines-là, nous avons des alliés mais nous n'avons pas d'amis.

Depuis 2008, il y a eu un grand mouvement de refondation du renseignement français, avec la sortie de deux livres blancs, l'un sur la défense et l'autre sur la sécurité nationale en 2008 et 2013, qui ont conduit à l'organisation que je vais vous décrire.

Tout d'abord, il s'est agi d'identifier les services dont le renseignement était le cœur de métier. Il y en a eu six qui ont été identifiés. La DGSE qui donc assure le renseignement à l'extérieur, la DRM qui assure le renseignement militaire, la DPSD qui dépend également du ministère de la défense et qui en fait protège les biens de la défense ; la DGSII qui est un nouveau service qui assure le renseignement à l'intérieur, la DNRED qui est le service de renseignement des douanes et TRACFIN qui est le service de renseignement du ministère des finances.

Ces six services sont aujourd'hui coordonnés par le coordonnateur national, qui comme je vous le disais, rend compte au Président de la République, le conseille, participe aux activités du cabinet et a pour mission de rationaliser l'action des différents services de renseignement, notamment financièrement, c'est-à-dire de mutualiser un peu les moyens, etc. pour qu'il y ait une cohérence.

Enfin, le coordonnateur national a pour mission aussi d'organiser ce que l'on appelle le conseil national de renseignement, qui réunit un cabinet de ministres restreint, le ministre de la défense, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, le ministre de l'économie, et dont le but est de déterminer la politique de renseignement de la France.

Il y a un nouvel organisme qui a été créé qui s'appelle l'académie du renseignement, qui dépend également du coordonnateur et qui a pour but d'ouvrir le monde du renseignement sur la société civile et de former aussi les agents des six services dont je vous ai parlé.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Vous avez vu que pour ne pas vous infliger une lecture rébarbative d'un rapport qui est assez long et assez complet, et que vous trouverez bien entendu sur le site internet de l'AFE et que vous avez entre les mains, nous avons fait un petit « digest » si on peut dire de ce rapport.

La personne suivante, Monsieur Fwad HASNAOUI, parlera au nom de Madame Cécile LAVERGNE qui a dû partir pour des raisons personnelles rapidement. Il nous parlera de la mission politique des visas.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons auditionné Monsieur Philippe RIGHINI, chef de mission pour la politique des visas au ministère des affaires étrangères et du Développement International.

La direction des Français à l'étranger compte 3 300 agents, dont 32 % traitent des visas. Les demandes de visa en 2014 se sont élevées à 3 190 000, ce qui représente une recette de 160 millions d'euros. En 2020, les capacités de traitement seront de l'ordre de 5 millions de visas.

La politique des visas est un domaine de dualité permanente entre, le ministère de l'intérieur, et le MAEDI. La législation est régie par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment la loi Céseda d'une part, et le code européen d'une autre part. Il faut savoir qu'il existe 350 types de visas d'entrée en France.

La politique des visas a deux objectifs. Le premier objectif, c'est la qualité de l'instruction. Elle repose sur l'information qui doit être la plus large, en plusieurs langues, et dans tous les formats, notamment sur les sites internet publics, à savoir le ministère, les ambassades et les consulats.

Enfin, la tendance à l'externalisation des services permet pour les gros postes d'améliorer l'instruction. Cela passe également par de meilleures conditions d'accueil, avec des délais de réponse de plus en plus courts, à savoir 48 heures pour tous les courts séjours dans les pays qui ne sont pas soumis à consultation par d'autres pays membres de l'Union européenne.

Par exemple, 19 pays sont consultés pour l'Allemagne qui répond sous 3 jours, tandis que 11 pays sont consultés pour la Belgique qui répond, elle, sous 7 jours. Cependant, il existe toujours de grandes disparités d'un poste à l'autre.

Le second objectif est l'attractivité. C'est le mot d'ordre qui vise essentiellement deux publics : les touristes, la France a reçu 83 millions de touristes en 2014 pour des visas courts séjours, même si les visas ne dépassent pas 5 années. Des plaintes de nos partenaires européens de l'espace Schengen se font entendre en raison de certaines interprétations de la part de la France considérée comme plus souple, dirons-nous. Une instruction a été émise afin d'éviter aux personnes multipliant les courts séjours en France de présenter le même dossier. Par contre, des formations et des stages pour agents ont lieu autour de la vigilance contre la fraude et l'immigration irrégulière.

Il faut savoir aussi que les fraudes ont évolué. En effet, ce ne sont plus les faux documents d'identité qui sont fournis, mais de faux documents sans valeur légale, par exemple les baux, les fiches de paye, les réservations d'hôtel, etc.

Il y a lieu aussi de respecter les contraintes liées à la sécurité, c'est-à-dire que la personne n'apparaît sur aucun fichier, on peut dire casier judiciaire par exemple ; savoir si elle est déjà rentrée légalement ou non ; enfin, si elle n'a pas fait l'objet d'une OQTF qui veut dire obligation de quitter le territoire français.

Enfin, un point concernant les interventions extérieures. Il existe différents types d'interventions. Celles effectuées par les différents services de l'ambassade, et les autres qui concernent les personnalités extérieures, dont les conseillers consulaires, que l'on appellera dans le jargon les conseillers consulaires comme des intermédiaires de confiance.

Il est important de rappeler que les visas ne sont évidemment pas une compétence des conseillers consulaires, mais il existe une possibilité d'intervenir par écrit.

Les risques sont les suivants :

- Le court-circuitage d'un agent seul, qui ne peut traiter un dossier de demande de visa de bout en bout, car pour le traitement d'un dossier il y a 4 agents, un pour la quittance, un pour l'instruction, un pour la vignette et un pour la signature.
- Le risque de corruption chez le prestataire.
- Le risque d'abus de la part des intermédiaires de confiance.
- Le risque de lacunes dans le contrôle des justificatifs.
- Le risque de failles hiérarchiques comme par exemple le désengagement de la hiérarchie.
- Le risque de vulnérabilité des agents de droit local. On peut traiter, on peut parler de corruption, de relation, de copinage, etc.
- Le risque de vulnérabilité des agents de service. Idem.
- Le risque de désorganisation du service dû à une gestion non contrôlée des interventions.
- Et enfin le risque de responsabilité pénale qui concerne les consuls généraux et les agents qui sont responsables de leurs actes.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur HASNAOUI.

(Applaudissements).

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci, Madame la Présidente.

La personne suivante que nous avons auditionnée est Madame Nathalie FAUSSAT, qui est la directrice du fonds de garanties des victimes du terrorisme et d'autres infractions, qui nous a appris des choses extrêmement intéressantes. Après cette intervention, nous avons fait une résolution que nous vous présenterons tout à l'heure.

Ce sera Monsieur Jean-François BERTE qui fera le rapport.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE, rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues,

Nous allons donc faire œuvre de vulgarisation cet après-midi pour essayer de mieux faire connaître à nos compatriotes l'existence de cet organisme qui s'appelle le fonds de garantie des victimes du terrorisme et d'autres infractions, en acronyme le FGTI, qui a donc été créé en 1986 et qui est un organisme doté de personnalité civile, qui est placé sous le contrôle du ministère des finances et qui est géré par un autre fonds créé lui en 1951 pour les assurances obligatoires.

L'État est largement représenté dans le conseil d'administration de ce fonds par des représentants provenant de quatre ministères.

C'est donc un fonds qui a vocation à indemniser toutes les personnes qui seraient victimes d'actes de terrorisme ou d'infraction de droit commun, commis dans n'importe quel pays.

Pour ce qui concerne les événements qui surviennent à l'étranger, le fonds n'indemnise que des victimes françaises ou des éventuellement des ayants-droits de ces mêmes victimes qui ne seraient pas de nationalité française. En revanche, pour les dossiers ouverts en France, donc pour des événements qui surviennent en France, ces garanties sont acquises à toute personne qui réside ou qui séjournerait sur notre territoire.

Ce fonds a été créé comme souvent dans ces cas-là, à la suite d'un constat de carence qui s'est matérialisé dans les années 80 après une longue série d'attentats terroristes qui sévissaient en France, et où évidemment on s'apercevait que les victimes n'avaient aucune protection et ne recevaient aucune indemnité, puisque les assureurs excluent presque systématiquement ce type de couverture de leurs polices.

Ce fonds ensuite a évolué, et par une loi de 1990, on l'a élargi à la prise en charge des victimes qui étaient victimes d'infractions de droit commun. Puis en 2008, il s'est vu confier une autre mission qui n'était peut-être plus autant de garantir, mais de gérer les dommages et intérêts alloués à des victimes sur des décisions définitives de justice à caractère pénal.

Quelques chiffres pour vous situer l'importance de ce fonds. Il a ouvert l'année dernière plus de 66 000 dossiers, dont une centaine concernait le terrorisme. J'ai pu savoir après avoir rédigé ce rapport que 25 % grosso modo de ces événements de nature terroriste s'étaient produits à l'étranger. Il a ouvert également 15 000 dossiers pour des infractions de droit commun et pas loin de 51 000 dossiers sur ce que l'on appelle l'aide au recouvrement. À la fin de l'année dernière, si on prend tous les dossiers qui étaient en cours de gestion dans cet établissement, dans ce fonds, il atteignait le chiffre de 75 000.

De quelles ressources ce fonds vit-il ? Il reçoit par arrêté ministériel une contribution de 3,30 euros qui est applicable à toutes les polices d'assurance sur des biens qui sont situés sur le sol français et cela représentait environ 285 millions d'euros l'année dernière. Et on peut y ajouter évidemment des recours obtenus contre des auteurs d'infractions, qui représentaient 71 millions d'euros, et enfin des produits financiers pour un montant de 51 millions d'euros.

Au regard de cela, qu'indemnise le fonds et quelles indemnités également a-t-il allouées en 2014 ? Pour ces 100 dossiers de terrorisme, un montant de 7 millions d'euros ; pour les infractions de droit commun, 256 millions d'euros ; et au titre des aides au recouvrement, 27 millions d'euros. Donc quand je dis indemnisation, je veux dire pour les infractions et pour le terrorisme, et quand je dis indemnités je ne me réfère qu'à ce qui concernait le recouvrement.

Que couvre-t-il ce fonds ? C'est cela qui au bout du compte nous intéresse le plus. Il indemnise essentiellement des dommages corporels, mais aussi des dommages économiques qui peuvent résulter de ces dommages corporels. La couverture, s'agissant d'un fonds, est automatique, il n'y a donc pas besoin de s'assurer.

Comment s'effectue ensuite la prise en charge ? À l'étranger, c'est relativement simple, automatique et naturel puisque cela se fait via les réseaux diplomatiques et judiciaires. À réception des informations relatives aux événements qui se produisent, le ministère des affaires étrangères et les juristes du fonds se mettent directement en rapport avec les victimes et/ou leurs ayants-droits. Pour ces mêmes événements, la procédure d'offre est de nature transactionnelle et basée sur le principe de la réparation intégrale du préjudice. Elle était assortie jusqu'en 2014 de ce que l'on appelle le PSVT, qui est le préjudice spécifique de victime du terrorisme, qui permettait d'allouer jusqu'à 40 % des sommes données au titre du déficit fonctionnel, mais avec un minimum de 2 800 euros. Depuis la fin de l'année dernière, ce PSVT est devenu PESVT, le E étant ici pour signaler ce qui est exceptionnel, et qui peut désormais atteindre, et cette fois-ci ce n'est plus un minimum mais un maximum, 30 000 euros et permettre en même temps l'octroi d'indemnités forfaitaires aux proches des victimes en fonction du lien de parenté.

Si on en vient maintenant aux victimes d'infractions de droit commun, commises à l'étranger, et c'est ce qui va nous concerner ou nous intéresser quand même dans la plupart des cas, nous sommes ici en présence d'une procédure de réclamation qui malheureusement est beaucoup plus complexe et beaucoup plus coûteuse que pour le terrorisme. Elle s'effectue donc obligatoirement par la saisine d'une commission d'indemnisation des victimes d'infractions, en résumé, en abrégé plutôt, CIVI,

qui est elle-même rattachée au Parquet de Paris, et cette procédure engendre des frais de déplacements qui peuvent s'avérer très lourds pour comparaître devant cette même commission, et éventuellement se présenter à des expertises médicales ou d'autres choses.

Finalement, il m'a semblé utile de faire remarquer l'existence aussi d'une disposition légale, je crois largement méconnue, qui date de 1990, et qui concerne cette fois des victimes civiles de guerre, et donc ces mêmes victimes peuvent se voir attribuer le statut de ressortissant de l'office national des anciens combattants, ou s'il s'agit d'enfants, de pupilles de la Nation. Cela permet également, éventuellement, d'ouvrir des droits à des soins, à l'obtention d'appareillages médicaux et aussi éventuellement de se voir octroyer une pension qui dans ce cas de figure serait gérée par le fonds.

Enfin, j'ai souhaité aussi pour mémoire, rappeler, parce que cela existe, que le ministère, sur son propre site, dispose d'une brochure qui est intitulée « Être victime à l'étranger », dont 3 ou 4 fiches que j'ai sélectionnées qui sont les 2, 12, 13 et 14, ont un lien direct avec notre sujet et qui ont aussi bénéficié de quelques apports rédactionnels du fonds que nous avons auditionné.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais juste signaler quelque chose qui m'a échappé dans la relecture. On a oublié de dire quelque chose d'important. Les victimes du terrorisme, si elles décèdent, les ayants-droits sont exemptés de droits de succession. C'est un point quand même extrêmement important qu'il faut connaître.

Ce sujet que nous venons de vous exposer fait l'objet d'une résolution également pour faire connaître le fonds de garantie des victimes du terrorisme et d'autres infractions auprès de tous les consulats du monde. Je ne suis pas sûr que ce soit bien le cas, donc une fiche sera établie à cet effet.

La personne suivante, Madame la Présidente, traitera des deux dossiers successifs, ce seront les derniers avant que nous examinions le questionnaire. Il s'agit du centre de crise et de soutien ainsi que de la cartographie toujours au centre de crise et de soutien. Ce sera Jean-Louis MAINGUY qui nous en fera le rapport.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Madame la Présidente.

La commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens a auditionné le nouveau directeur du CDCS, Monsieur Patrice PAOLI, qui a précisé pour commencer que la lettre S qui s'est ajoutée à l'abréviation initiale du centre de crise, CDC, correspondait en fait à une mission de soutien, S pour soutien, souhaitée par le ministre des affaires étrangères et assurant en amont une anticipation des crises à travers le monde, mais aussi et surtout en aval, une stabilisation de ces crises pour amorcer une action de soutien, une action de secours, pour les populations françaises résidentes dans les pays déstabilisés par ladite crise.

Le directeur a passé en revue les crises en cours, actuelles.

Il a rappelé que la première mission de CDCS était de déceler, selon une approche synthétique, les situations de fragilités dans certains États facteurs de crises potentielles, et il a dit que nous assistions aujourd'hui, depuis 2014, à une accélération des crises locales ou internationales.

Les situations qui prévalent en Syrie et en Irak ne faisant pas l'objet, a-t-il précisé, d'un traitement par les services du CDCS, mais d'une surveillance tout à fait particulière afin de cataloguer les risques terroristes qui en découlent et renforcer la vigilance adéquate.

Il a passé en revue une sorte de point de situation générale pour tous les pays du globe, à commencer par l'Égypte, avec un risque qui est autant au cœur même du Caire que dans la Vallée du Nil, et une situation inquiétante dans le Sinaï ; à La Mecque en Arabie Saoudite, l'incident des grues qui avait fragilisé la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays ; au Maroc, la découverte d'un réseau de terroristes de plus de 3 000 Marocains qui souhaitent rejoindre les rangs de Jabhat-al-Nosra ou ceux de Daech, dont une centaine d'ailleurs serait de retour sur le territoire français, ceci accentue bien sûr d'avantage encore la vigilance ; la Tunisie, qui est ouverte à tous les risques, et d'ailleurs la fiche « conseils aux voyageurs » est constamment révisée ; au Mali, au Burkina-Faso, au Tchad. Il est à noter aussi qu'en Libye, où très très peu de Français résident encore, il y a

un foyer de crise qui peut s'étendre vers les pays limitrophes de sa frontière sud et plus généralement en Afrique subsaharienne. En Turquie, en Asie : en Turquie, une menace potentielle de Daech et ceci bien sûr aux portes de l'Europe, ce qui nous oblige à redoubler notre vigilance, en Asie de nouvelles opérations, notamment des attentats, les attentats du Bangladesh rappellent les modes opératoires utilisés par Daech. Aux Maldives, à Bangkok, au Venezuela. Et enfin en Europe, nous nous devons de trouver une réponse à la crise sécuritaire occasionnée par les nouveaux flux migratoires que nous subissons. Un lien serait aussi à établir entre certains dérèglements climatiques - sécheresse, inondations, cyclones - et leurs conséquences dans certains points du globe qui deviennent, à cause justement de ces dérèglements, des zones « crisogènes ».

Après ce tour d'horizon, qui n'était évidemment pas très optimiste, le nouveau directeur du CDCS a passé en revue les catégories de risques auxquelles le CDCS doit faire face aujourd'hui. Les risques naturels, sismiques et météorologiques ; les risques politiques qui peuvent se transformer en crise humanitaire, et enfin les risques sanitaires avec, comme vous l'avez entendu tout à l'heure, une vague de dengue en zone équatoriale, le coronavirus en Arabie Saoudite et le virus Ebola qui n'est pas encore totalement éradiqué.

Il s'est alors penché sur les missions du centre de crise et de soutien. Premièrement, la mise à jour permanente de la fiche « conseils aux voyageurs » qui est évidemment une des missions les plus importantes du CDCS, puisque cet outil qui est en constante amélioration, aujourd'hui est visité par plus de 8,5 millions de visiteurs, ceci en fait d'ailleurs l'un des sites de France les plus visités.

L'anticipation des crises étant la deuxième mission du CDCS, anticiper n'est pas prévoir. L'anticipation est la détermination d'un certain nombre de facteurs synthétisés pour remédier à une crise éventuelle, et pour cela nous disposons de trois moyens de mise au point. Les moyens politiques, d'influences locales ou régionales, les moyens militaires avec les évaluations cartographiques, mais aussi notre réseau diplomatique et consulaire qui nous permet d'affiner l'ensemble des situations qui résident sur les terrains.

La troisième mission du CDCS serait le géo-référencement avec les nouvelles applications I4D dont nous allons parler tout à l'heure, l'application Agrafe et Phèdre pour un géo-référencement, et des cartes électroniques complètement informées. Le portail Ariane vient aussi s'ajouter à ce géo-référencement, et il peut faire connaître d'avantage, évidemment, la situation de tous les Français qui voyagent dans certains pays en crise, mais surtout, il est à faire connaître d'une manière beaucoup plus spécifique et d'ailleurs les chaînes de télévision vont s'en emparer et très vraisemblablement une campagne de publicité et de sensibilisation va commencer à partir des prochains mois.

Un nouvel onglet est à signaler sur le site Ariane, il concerne les voyages scolaires. C'est une innovation, et d'autres d'ailleurs sont en préparation à partir de janvier prochain.

Le directeur du CDCS devait conclure en évoquant la manière de renforcer les réponses aux crises par des missions de conseils auprès des postes pour renforcer la connaissance et la mise en pratique des outils qui ont été mis à leur disposition, par des sessions de formation en ligne qui sont créées, par un livret sous forme de mémento de crise qui a été créé à l'adresse des ambassadeurs pour prévoir les 10 premiers réflexes à avoir en temps de crise, et bien sûr une formation, des simulations de crise directement dans les postes auxquelles participent tous les agents du Quai d'Orsay, et enfin une constante modernisation et amélioration des moyens de communication pour être prêt à répondre le plus efficacement, le plus justement, aux crises qui mettent en danger les Français à l'étranger et les structures de la France dans le monde.

Sans transition, et en complément de ce premier rapport, nous avons eu la visite de Julian MIRALLES qui est cartographe du CDCS. Le logiciel I4D nous a été présenté. C'est un logiciel de géo-référencement, un outil incontournable qui permet une réactivité dans l'instant et un gain de temps considérable en temps de crise, de quelle que sorte que soit cette crise bien sûr. Il s'agit de cartes géographiques numérisées contenant les informations, les lieux, les adresses des membres de la communauté française inscrits au registre des Français résidant hors de France auprès de nos structures consulaires.

En bref, il y a eu un rappel du contexte qui nous dit que jusque pratiquement fin 2014, nous ne disposions pas encore de cet outil qui aujourd'hui est en voie de développement. En effet, aucune information concernant nos concitoyens habitant la zone cartographiée n'était alors interactive et aucun échange ne pouvait être fait entre les services entre eux par voie électronique. Ceci a beaucoup changé aujourd'hui. Toutes les informations, noms, adresses, contacts, métiers, compositions de la famille, etc., peuvent dorénavant être regroupées en une seule carte et obtenues en un seul clic.

Une nouvelle cartographie prise sur un fonds satellitaire de très haute définition était mise effectivement à l'étude et nous pouvons aujourd'hui véritablement rentrer en ligne, en agrandissant les images pour plus de précisions, avec une meilleure synthèse de tous les paramètres saisis, en complément de la carte géographique que nous avons à l'image.

Les objectifs du logiciel sont les suivants. Le premier étant d'intégrer toutes les informations géo-localisées pour diffuser dans l'instant l'information et la partager avec les partenaires du ministère des affaires étrangères pour mieux préparer la réponse adéquate à la crise en cours, et assurer une protection immédiate aux populations françaises qui se trouvent inscrites dans ce contexte de crise. Le deuxième objectif étant de localiser nos ressortissants par un géo-recensement plus fiable pour pallier le manque d'exactitude des renseignements dont disposaient jusque-là nos postes. Et le troisième et dernier objectif étant

que ce logiciel peut aujourd'hui faire apparaître dans l'instant la présence dans un périmètre donné, des médecins, des chefs d'îlots, des points de regroupement, etc... Bien sûr tout cela pour une meilleure gestion de la crise en cours.

Il est à noter que 80 postes sur 220 ont déjà fourni à ce jour le traçage des îlots sur les nouvelles cartes géographiques, soit pratiquement 1/3 de nos postes à l'étranger.

La saisie de toutes les informations complémentaires est actuellement en cours. Les cartes de toutes les villes du monde dans lesquelles résident des Français devraient être complétées et prêtes à être exploitées avant la fin de l'année 2016, et il serait aussi enfin à noter qu'à partir de janvier 2016 chaque Français résidant à l'étranger devrait pouvoir se géo-localiser en se connectant personnellement sur l'adresse de ce logiciel via bien sûr le site mon.service-public.fr.

En conclusion, le géo-référencement, cette nouvelle cartographie intelligente, permettra d'être réactif aux différents scénarios des crises internationales, répondre dans l'instant par une mobilisation ciblée en fonction des paramètres de situation que nous aurons sous les yeux. Le but de ce logiciel n'est certes pas de résoudre toutes les crises, mais de permettre de nous adapter à la crise, à la nature de la crise en cours, munis de toutes les informations nécessaires pour prendre dans l'urgence des décisions les plus adaptées, assurer à nos ressortissants le maximum de sécurité et de protection.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci, Madame la Présidente.

Je profite de l'occasion pour remercier chacun des intervenants et des rapporteurs pour le travail excellent qu'ils ont réalisé.

Je vous propose Madame la Présidente, si vous êtes d'accord, que Monsieur SEROL fasse sa présentation du questionnaire qui sera soumis à chaque conseiller consulaire par voie électronique, et avant de passer aux questions, puis si vous en êtes d'accord, à la suite du programme.

Madame la Présidente

Oui.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Hervé SEROL.

Monsieur Hervé SEROL, rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Madame la Présidente.

Bien évidemment, la sécurité passe avant tout par la proximité. La proximité, comme chacun le sait, ce sont les îlotiers et tout ce qui se passe dans chacun de nos pays et de nos circonscriptions. Et on s'est rendu compte à la commission sécurité, qu'il était important d'avoir un état des lieux assez précis de ce maillage.

Afin d'être au plus près de la réalité, en commission sécurité, nous avons décidé de mettre en œuvre un questionnaire qui est complètement en ligne. Ce questionnaire parle de notions extrêmement simples, du nombre de compatriotes par circonscription consulaire, en allant jusqu'à des points beaucoup plus précis, là vous avez une ou deux images « copie d'écran » simplement, mais on n'a pas voulu vous abreuver et passer trop de temps là-dessus, en allant jusqu'à des questions beaucoup plus précises : « Est-ce qu'il y a des risques Seveso ? Des risques nucléaires ? ». Je pense au Japon par exemple. « Est-ce qu'il y a des plans de sécurité particuliers ? Des PPMS, des choses comme cela ». Donc, à partir de ce questionnaire nous devrions avoir assez rapidement une vision un petit peu précise de tout ce qui se passe dans nos circonscriptions. L'idée de ce questionnaire est bien évidemment de le diffuser le plus largement possible à tous les conseillers consulaires, avec cependant deux possibilités, soit chaque conseiller AFE redistribue aux conseillers consulaires, sinon une autre méthode qui me paraît peut-être plus rapide et efficace et moins contraignante, demander juste au secrétariat général d'envoyer ce questionnaire qui sera fait en ligne sur mail en cliquant sur un lien, directement aux conseillers consulaires.

Petite précision qui est importante : aucune question n'est bloquante, c'est-à-dire que l'on a fabriqué ce questionnaire en faisant en sorte que si quelqu'un n'a pas d'élément de réponse, je pense par exemple à l'Espagne « Combien y a-t-il d'îlotiers en Espagne ? », et bien il n'y en a pas, on peut passer aux questions suivantes.

Pour ma part j'en ai terminé. Je vous remercie.

Vous recevrez très prochainement ce questionnaire sur vos boîtes mail avec une date, chose importante, réponse souhaitée avant le 31/12/2015 pour pouvoir dépouiller tout cela et pour que lors de la session du mois de mars on puisse rendre des conclusions.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Juste une petite question sur le géo-référencement.

Nous avons bien compris qu'il y avait tout un processus mis en place par le centre de crise et de soutien, n'est-ce pas, qui est donc officiel. Par ailleurs, il est évoqué dans le passage précédent un géo-référencement avec les nouvelles applications Agrafe et Phèdre pour un géo-recensement et des cartes électroniques complètement informées. Il se trouve que par le plus grand des hasards je me suis intéressée à cette question. Agrafe est une application qui a été mise en place au Liban et uniquement au Liban, elle n'a pas vocation à être généralisée.

Agrafe je connais, pouvez-vous me dire qu'est-ce que Phèdre ? Même si j'ai une tendance avec le nom à imaginer dans quelle région cela se trouve.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Madame la Présidente.

En fait, le logiciel Phèdre est complémentaire à celui qui est actuellement en cours d'initiation au ministère et au CDCS, et qui n'est autre que le I4K. Le I4K sera en fait le logiciel définitif qui sera appliqué partout dans le monde, mais qui a été inspiré du logiciel Agrafe, en complément de celui de Phèdre. C'est la synthèse des trois logiciels que nous aurons à appliquer mondialement.

Madame la Présidente le remercie. En l'absence d'autre demande de prise de parole, elle donne la parole au président de la commission.

EXAMEN DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution n° SEC/R.1/15.10

Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.1/15.10 relative aux crises et médias, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.1/15.10 relative aux crises et médias. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Résolution n° SEC/R.2/15.10

Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.2/15.10 relative à une journée du chef d'îlot, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.2/15.10 relative à une journée du chef d'îlot. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Résolution n° SEC/R.3/15.10

Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.3/15.10 relative au fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.3/15.10 relative au fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole au président de la commission.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci, Madame la Présidente.

Je note qu'il y a une toute petite erreur au premier paragraphe, entre parenthèses il y a marqué :

de 1 à 34.

et il faut lire

de 1 à 36,

mais cela ne change pas grand-chose sur le fond.

Madame la Présidente

D'accord. C'est corrigé.

Résolution n° SEC/R.4/15.10

Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.4/15.10 relative à l'émission d'un passeport de service à l'adresse des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur le Président.

Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Madame la Présidente.

Je constate d'abord une certaine contradiction dans le texte, puisque dans les considérants on ne parle que des pays des circonscriptions multi-pays, et dans la demande on demande pour tout le monde. Il me semble qu'il y a une contradiction.

On aurait pu demander que le passeport de service soit donné ou attribué plutôt, dans les pays qui en ont vraiment besoin.

De mon expérience, je ne me suis jamais servi de mon passeport de service pour autre chose que de passer dans certains pays dans les « fast track » destinés aux diplomates. Vous me direz que c'est quand même un intérêt assez mineur pour un passeport de service.

On feint d'ignorer que les directives qui ont été données par les ministères de l'intérieur, sur les passeports de service, a entraîné une réduction substantielle des passeports de service et pas uniquement pour nous. En s'obstinant à demander des passeports de service pour 90 élus à l'AFE ou pour 453 conseillers consulaires, on prive automatiquement, parce que l'on ne

les aura jamais, ceux qui pourraient en avoir besoin et qui sont beaucoup moins nombreux, de la possibilité d'avoir un passeport.

Vous avez entendu le ministre ce matin, 453 passeports de service, je suis prêt à parier une année d'indemnité que nous ne les aurons jamais.

Je vous propose de modifier cette résolution, en ne ciblant que les pays à risques et éventuellement les circonscriptions multi-pays.

Merci.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur VILLARD, c'est très exactement ce que j'avais l'intention de dire, d'autant, en ajoutant encore quelque chose, c'est que malheureusement, j'insiste sur le malheureusement, nous ne sommes pas censés voyager dans les pays de la circonscription AFE. C'est triste, mais c'est comme cela. Il faut quand même le rappeler. Et effectivement les conseillers d'Europe... Donc moi, je proposerais que l'on parle des conseillers concernés, parce que le conseiller consulaire qui est au Mali ou qui est dans certaines zones, il en a autant besoin que le conseiller AFE en fait, s'il y a des risques. Donc moi, personnellement je suggérerais de mettre :

| *Conseillers concernés*

Cela peut être 4 cas, 5 cas, enfin je ne connais pas le nombre de zones. Ce serait peut-être une façon de pouvoir, le cas échéant, avancer sur ce point-là.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS, conseiller élu de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »

Oui, par contre moi dans la continuité de ce que vous venez de dire, aussi bien Marc que toi, je l'étendrais aux conseillers consulaires, pareil, dans les pays dont c'est la nécessité, pas simplement pour les AFE.

Madame la Présidente

Simplement :

| *conseillers concernés.*

Monsieur Daniel COLAS

Parce qu'en Amérique Latine, par exemple, il y a des circonscriptions qui concernent les Caraïbes, où il y a pas mal de problèmes.

Madame la Présidente

Oui, et puis on ne peut pas définir une zone directement. Il peut très bien y avoir en ce moment une zone qui est tout à fait calme, et puis qui demain va exploser, et vice-versa, une zone qui est dangereuse aujourd'hui qui peut tout d'un coup devenir beaucoup plus sûre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE

Madame la vice-Présidente, j'ai une double objection à ce type de propositions : pour moi le concept de pays à risques, c'est un concept à géométrie variable qui change toutes les semaines, donc je vois mal comment on pourrait s'accommoder d'un tel critère. Deuxièmement, en tant que membre de la commission de sécurité, je pourrais prétendre à voyager pour aller justement y conduire des missions au titre de notre Assemblée des Français de l'étranger, dans n'importe quel de ces pays à risques ou pas à risques. Donc, je suis opposé à l'idée d'une discrimination de quelque nature qu'elle soit et je pense que nous devons maintenir cette résolution en demandant le passeport de service pour tout le monde.

(Applaudissements)

Madame la Présidente

Très bien. C'est simplement au vu de ce que nous avons toujours reçu comme réponse. C'est pour essayer d'aider les conseillers qui en ont réellement besoin. Mais, on peut garder la résolution telle quelle.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Vous savez que nous sommes élus dans des circonscriptions AFE qui sont parfois très larges. Certes, il est vrai que l'on nous a dit que nous n'avions pas de compétence territoriale, je pense que c'est surtout pour des raisons budgétaires. Vous savez sans doute comme moi, pour ceux qui sont dans des grandes circonscriptions, qu'au début nous avons été invités pour des conseils consulaires divers dans des pays. J'ai été invité en Namibie, j'ai été invité en Afrique du Sud. Ce n'est pas clair pour tout le monde et je pense qu'il n'y a pas de point très précis qui dise que nous n'avons pas de compétence particulière dans d'autres circonscriptions AFE.

Deuxièmement, je vous signale que le considérant, ce sont les conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Et une dernière chose très importante, qui n'a sûrement pas échappé à votre sagacité, c'est que nous avons dans le temps des passeports de service. Or, que je sache, la législation n'a pas changé. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais la législation n'a pas changé. On nous impose quelque chose qui n'existait pas. Soit auparavant les passeports de service étaient donnés de façon tout à fait illégale et il faut en tirer les conséquences qu'il faut, soit nous avons droit à des passeports de service. Alors peut-être que l'on peut, dans certains cas très particuliers, imaginer qu'aux États-Unis ou au Canada on n'a pas besoin d'un passeport de service, et encore, pourquoi pas ? Je pense qu'il faut maintenir la résolution. Je pense que l'on arrivera sur ce sujet un jour ou l'autre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »

Simplement, cette résolution est à l'intention des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, ils n'ont donc, comme cela a été dit, aucune compétence sur les circonscriptions. En demandant cela, on met en place une structure de super-conseillers, alors que dans chaque pays où nous sommes il y a des conseillers consulaires.

Je pense que la résolution ne convient absolument pas. Il n'y a aucune raison pour que chaque conseiller à l'AFE ait un passeport de service. Il n'a pas à se déplacer.

Madame la Présidente

Merci, Madame PICHARLES.

Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.4/15.10 relative à l'émission d'un passeport de service à l'adresse des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger. La résolution est adoptée avec 42 voix pour, 26 voix contre et 4 abstentions.

(Applaudissements)

Résolution n° SEC/R.5/15.10

Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.5/15.10 relative à la sensibilisation des élus consulaires à la confidentialité, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Madame la Présidente.

Vous ne pouvez quand même pas sérieusement demander un atelier pratique sur les notions de confidentialité. On est tous adultes, plus ou moins, et plutôt informés sur ces questions. C'est un petit peu désuet et un petit peu infantile.

Madame la Présidente

Oui.

(Applaudissements)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Moi, j'avoue que je me régale.

Vous venez de voter une résolution, qui montre l'absolu nombrilisme de notre Assemblée, celle d'avant.

Vous venez de faire voter quelque chose qui va faire que dans une même circonscription, de la façon dont est rédigée la première résolution, des conseillers à l'AFE auront un passeport de service, et les conseillers consulaires ne l'auront pas. Bravo !

Là, vous continuez en infantilisant les élus. Vous croyez vraiment que les conseillers consulaires ont besoin qu'on leur fasse un atelier sur la confidentialité ? Si j'étais conseiller consulaire, je serais atrocement vexé et je me ferai part, si cette résolution est votée, d'en faire une grande publicité.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président VILLARD n'est pas sans savoir qu'il y a des conseils et des commissions locales de bourses. Régulièrement, il y a des problèmes et vous le savez, dans tous les pays. Donc, je pense que remettre une petite couche sur les bonnes pratiques n'est pas tout à fait inutile. Il n'y a pas que des problèmes de bourses, il peut y avoir des problèmes de sécurité. Donc je pense que ce n'est pas tout à fait inutile.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY

Comme c'est moi qui ai un peu proposé cette résolution, ce n'était pas lié du tout aux bourses. C'est parce que l'on a eu un cas concret lié à une discussion sur le point de ralliement auquel les Français doivent se retrouver en cas de crise, et là quelqu'un a fait une remarque pertinente dans la commission qui ne m'avait pas paru évidente à moi, c'est que c'est confidentiel.

Moi, j'étais surpris que personne dans la communauté ne sache où est-ce que l'on doit se retrouver s'il y a une crise. Et la vérité c'est que si on le divulgue à tout le monde avant la crise, il y a des personnes malintentionnées qui peuvent utiliser ce point. Donc, quand on parle de sensibilisation à la sécurité, on n'est pas des enfants, mais on n'a pas tous la même formation. Est-ce que tout le monde ici est capable, de façon pertinente, de savoir en cas de crise, qu'est-ce qu'il convient de protéger comme informations ? Je ne sais pas si c'est infantiliser les conseillers consulaires.

(Applaudissements)

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI

Oui, je veux faire une remarque parce que je suis dans un pays où nous avons eu à faire à des questions de sécurité, comme un certain nombre de mes collègues, extrêmement aigües.

Primo, lors de la commission de sécurité, il y a l'ambassadeur, l'attaché de défense, les responsables de la sécurité, qui sont des professionnels, ce que nous ne sommes pas, qui nous donnent un certain nombre d'informations. La confidentialité nous est effectivement demandée.

Quant aux points de regroupement, cher collègue, évidemment que l'on ne nous les donne pas. Cela ne s'annonce pas en commission de sécurité. En commission de sécurité, chez nous il y a 150 personnes, avec tous les chefs d'îlots. Elle se réunit deux fois par an. On ne va pas indiquer... Parce que sur 150 personnes il y aura effectivement, inévitablement, des fuites. Vous pouvez faire toutes les journées d'information que vous voulez, et passer dix fois le message, il y aura toujours un petit malin qui aura envie de montrer qu'il est mieux informé que les autres et qui sortira l'information. Alors que l'on fasse ou pas une journée d'information ne sert absolument à rien, et par ailleurs je trouve comme notre Président, que ce vœu-là infantilise des gens qui après tout sont des élus évidemment responsables.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES

C'est de nouveau, j'ai la même réflexion que tout à l'heure. Là, on est en train de demander en tant qu'AFE que les conseillers consulaires soient sensibilisés à ce problème et que dans un même temps, lors de la prochaine session AFE, donc qui ne concerne que les conseillers AFE, il y ait une formation sur la confidentialité, de manière à ce que l'on joue encore ce rôle par rapport à nos collègues qui sont sur place. La confidentialité est indiquée dans chaque réunion. Dans chaque réunion, dans chaque conseil consulaire, il suffit d'une petite note pour le rappeler un peu plus, mais moi je trouve cela quand même assez scandaleux.

Madame la Présidente

Je précise, chez nous il n'y a pas de sécurité, mais que pour les bourses par exemple, je parle sous contrôle des personnes qui sont dans la même circonscription, sur le PV, nous signons la phrase selon laquelle nous ne diffusons absolument aucune information sur les délibérations de la commission.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Merci.

Je crois que l'honorable Président VILLARD joue sur les mots en disant que les conseillers consulaires seront vexés. Nous sommes également des conseillers consulaires Monsieur le Président, et dans un souci de consensus, je proposerais de dire les conseillers consulaires et les conseillers AFE si vous voulez, dans les deux, dans les considérants et dans la demande.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Je pense que l'idée est bonne. Il faut toujours rappeler qu'il y a une histoire de confidentialité quand on fait des débats, mais je ne pense pas que l'on ait besoin, moi ce qui me choque, d'un atelier spécifique. On a besoin d'un rappel éventuellement, mais pas d'un atelier.

Voilà. C'est tout.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que les problèmes de confidentialité, c'est quelque chose d'un peu sensible. Je travaille dans un organisme qui traité beaucoup d'informations très confidentielles et je pense qu'il est très important de définir le cadre de la confidentialité. Et je pense qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas une idée très claire des informations qui doivent être contrôlées et je pense qu'il est important, et cela varie de pays en pays, parce qu'il y a des pays où les comités de sécurité ne sont pas vraiment confidentiels, mais il y en a d'autres c'est extrêmement confidentiel. Mais, il faut expliquer aux conseillers ce qui l'est et ce qui ne l'est pas parce que l'on peut faire de graves erreurs.

(Applaudissements)

Et ce n'est pas une question d'infantilisation, c'est une question d'expliquer. Et en atelier, peut-être que cela peut être vu en une demi-heure ou en une heure, mais je pense qu'il est important de trouver le temps d'expliquer les choses et d'être très précis parce qu'après, s'il y a des problèmes, après il n'y aura plus d'excuse. Je pense qu'il est important de définir les choses, définir les périmètres et de dire ce qui est confidentiel et ce qui ne l'est pas.

Pour les commissions des bourses, cela concerne tout le monde et je pense que là aussi il y a des rappels. C'est vrai que l'on signe à la va-vite un papier, mais parfois il serait utile de rappeler quelles sont les choses que l'on ne doit pas dire. Entre autres, est-ce que l'on peut dire que Monsieur DUPONT a eu une bourse ou est-ce que l'on a le droit de dire que Monsieur DUPONT a eu une bourse au-delà de 40 %, ou bien ce genre de choses ? Je pense que là aussi il faut le définir. Définissons-le une fois pour toute et puis terminé.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Catherine RIOUX.

Madame Catherine RIOUX, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Moi, je voulais dire que l'on est effectivement à l'AFE, mais on est surtout conseiller consulaire, tout le monde. Nous sommes tous conseillers consulaires, donc nous sommes tous invités à cette formation.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Oui, merci.

Je vais vous donner un exemple. Lorsque l'on est en Chine, que l'on quitte sa chambre d'hôtel et que sur l'ordinateur on a le fichier des Français de la zone, alors que la double nationalité est interdite en Chine, on ne sait jamais si quelqu'un va rentrer dans la chambre le copier, donc je prends toujours des... Le propos c'est de dire que peut-être si on ne parlait pas seulement de confidentialité, mais des nouveaux enjeux de la cyber-sécurité, parce que c'est cela le problème. C'est que le considérant peut rester le même, mais demande aussi que nous conseillers, nous ayons un petit peu plus de formation sur tout ce qui est cyber-sécurité, vols de données. Et quand on parle de données, ce n'est pas seulement la confidentialité, mais c'est aussi ne pas perdre de données, en tout cas veiller à ce que nos données puissent rester confidentielles et ne puissent pas être volées.

Madame la vice-Présidente donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE

Oui, moi c'est une toute petite remarque. Je voudrais respectueusement faire remarquer à notre cher Président, que si l'administration faisait appel à notre sens de la responsabilité, on n'éprouverait peut-être pas le besoin de nous faire signer à chaque fois que l'on rentre dans une commission de bourse, un engagement écrit, signé, de confidentialité.

Madame la Présidente le remercie donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Oui, moi c'est une petite remarque.

Vous avez bien signalé que cette confidentialité ne concernait pas uniquement la sécurité, puisqu'elle peut concerner également les bourses, le CCPAS.

Alors je ne vois pas... Est-ce qu'elle est vraiment... Je ne vois pas vraiment l'intérêt de cette demande dans le cadre de la commission de sécurité. J'estime que c'est plus large et peut-être qu'il faudrait que cela passe par une autre commission. Je sais que cela ne va pas faire plaisir aux membres de cette commission, mais c'était une petite remarque.

Madame la Présidente donne la parole au président de la commission.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci Madame la Présidente.

Donc nous gardons le considérant, et je propose :

que le ministère des affaires étrangères et du développement international sensibilise l'ensemble des conseillers consulaires sur la confidentialité à travers une fiche pratique rappelant les bases de cette notion, et si possible un atelier de sensibilisation.

Ou on peut s'arrêter à « notion », je ne sais pas.

Vous voyez bien au travers de ce débat...

Madame la Présidente

Est-ce qu'il y a d'autres amendements ? Non.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michaël PILATER.

Monsieur Michaël PILATER, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Je lisais la dernière remarque qui a été faite. Si vous dites :

Organise dès la prochaine session un atelier spécifique.

La prochaine session, cela va concerner les conseillers AFE, alors que là vous mentionniez les conseillers consulaires dans les considérants, tandis que dans...

Madame la Présidente

On s'arrête à « notion ».

Monsieur Michaël PILATER

Vous vous arrêtez à « notion ». Alors c'est bon.

Madame la Présidente

Voilà. Donc, je vais mettre la résolution au vote. Vous allez relire s'il vous plaît la demande, et ensuite nous la mettrons aux voix.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je relis donc l'intégralité de la résolution.

Sensibilisation des élus consulaires à la confidentialité.

L'assemblée des Français de l'étranger considérant,

Que les conseillers consulaires participant à des réunions dans lesquelles sont parfois abordés des thèmes dont la confidentialité peut avoir un impact sur la sécurité de nos compatriotes, demande que le ministère des affaires

étrangères et du développement international sensibilise l'ensemble des conseillers consulaires sur la confidentialité à travers une fiche pratique rappelant les bases de cette notion.

En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.5/15.10 relative à la sensibilisation des élus consulaires à la confidentialité. La résolution est adoptée avec 46 voix pour, 10 voix contre et 6 abstentions.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Il restait donc une motion dont on vous a parlé tout à fait au début de l'intervention de la commission.

Sécurité à Madagascar, la motion a été affichée, comme le demande le règlement intérieur. Nous n'avons eu aucune demande sur cette motion, donc elle est adoptée.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

La séance continue sous la présidence de M. Marc VILLARD, président de l'AFE.

Monsieur le Président

Merci.

Madame la Présidente.

Nous reprenons le cours de nos travaux avec une demi-heure de retard, dont je prie Monsieur le Directeur de nous excuser.

Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Vous êtes tout excusés.

Monsieur le Président

Je vous en remercie et je vous laisse tout de suite la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe BOUCHARD.

INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE BOUCHARD, DIRECTEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE – ACTIONS DE LA DFAE

Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je suis très heureux de m'adresser de nouveau à vous au sujet de l'action générale de la direction des Français à l'étranger, et des principaux chantiers, projets et problématiques que nous avons en matière consulaire.

Le secrétaire d'État, ce matin, vous a parlé de la plupart de ces projets qui prennent place notamment dans le cadre de l'initiative sur le ministère des affaires étrangères du XXI^{ème} siècle. Ce que je souhaiterais aujourd'hui, c'est le plus rapidement possible pouvoir revenir sur certains de ces projets pour vous donner quelques détails et quelques précisions en complément de ce que Monsieur FEKL vous a dit ce matin, sur les projets de court terme, et puis ensuite revenir sur les perspectives à plus long terme, sur l'avenir de notre dispositif de la fonction consulaire qui rejoignent un certain nombre de préoccupations que vous avez exprimées tout au long de la semaine. Et puis en laissant si possible un petit peu de temps, ou même du temps suffisant, pour une séance de questions-réponses sur ces sujets-là et aussi éventuellement pour vous permettre de revenir sur d'autres points en cette fin de session.

Sur nos chantiers, nos perspectives à court terme, je rappelle une fois de plus l'équation globale dans laquelle nous nous situons et un petit peu l'esprit de ce que nous cherchons à faire depuis quelques années et quelques mois tout particulièrement.

L'enjeu est assez simple. Il est simple à exposer, même s'il est complexe à mener. L'enjeu, c'est de continuer à procurer un service public de qualité à nos compatriotes à l'étranger, de faciliter au maximum les procédures et la vie administrative des Français à l'étranger, mais c'est aussi compte tenu des défis budgétaires auxquels nous sommes confrontés, réussir à changer nos méthodes de travail, gagner du temps, dégager des marges de manœuvre, pour que nous puissions donc continuer et donc même si possible améliorer la qualité du service, pour une communauté française à l'étranger qui continue d'augmenter chaque année comme vous le savez – nous avons dépassé 1,7 million d'inscrits, nous avons bon an, mal an, 2,3% d'augmentation chaque année – et avec des moyens qui sont contraints, que ce soit les moyens budgétaires ou les moyens en effectifs. Et donc nous sommes obligés de modifier nos méthodes de travail. Le point positif, c'est que nous pouvons le faire, notamment grâce à l'évolution des techniques.

Je vais évoquer les principaux projets qui vont aboutir dans les prochains mois, en tout cas d'ici 2017 pour ce qui est, comme je le disais, du court terme. Le premier point, et qui est pour nous la réforme principale sur laquelle nous travaillons actuellement et qui doit aboutir en janvier de l'année prochaine comme l'a dit le Secrétaire d'État, c'est l'inscription au registre et la réforme. Et là comme une image vaut mieux qu'un long discours, nous allons vous présenter, si la technique suit, un petit film que nous avons réalisé, que nous avons déjà montré aux ambassadeurs à la fin du mois d'août, qui vous résume ce que va être cette réforme du registre.

Si on peut lancer cela.

Diffusion du film.

(Applaudissements).

Merci beaucoup.

Quelques mots en complément à cette petite présentation pour rappeler une nouvelle fois vraiment, comme le secrétaire d'État l'a dit, l'importance de ce projet. C'est comme je le disais notre projet principal cette année. Il faut dire aussi que c'est un projet que nous avons réussi à mener parce que celui-là dépend uniquement du ministère des affaires étrangères, ce qui évidemment simplifie les choses par rapport à tous les autres projets où nous devons faire un travail interministériel.

Le but, comme cela était indiqué dans ce petit film, c'est donc de faciliter les démarches pour les usagers qui pourront les effectuer depuis chez eux à tout moment, que ce soit sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone. C'est faciliter les choses pour les postes, qui donc n'ont plus qu'un travail de vérification, et donc avec cette estimation de 30 000 heures de travail économisées sur une année si tout se passe bien. C'est évidemment encourager à l'inscription, et nous espérons et nous comptons d'ailleurs sur les élus pour relayer cette réforme pour encourager ceux de nos compatriotes qui ne sont pas inscrits à le faire, et nous espérons notamment que parmi les plus jeunes de nos compatriotes à l'étranger cette procédure en ligne permettra de les inciter à accomplir ces démarches. C'est aussi avoir une vision, et c'est tout aussi important, un registre qui reflète plus exactement la réalité des communautés françaises à l'étranger, et comme vous le savez pour l'instant nous avons un système où nos postes peuvent apprendre plusieurs années plus tard qu'un Français n'est plus en fait dans la circonscription parce qu'avec le système traditionnel et les inscriptions valables 5 ans, les gens peuvent oublier de signaler leur départ. Là, les démarches en ligne seront non seulement celles de l'inscription, mais aussi de l'actualisation. Cela veut dire aussi, pour toutes les autres applications, disposer d'adresses à jour, de téléphones, d'adresses mail, ce qui facilitera le travail de tous. Et puis un point important, vous l'avez vu dans la présentation, cette application est intégrée au site service-public.fr qui existe déjà, qui est en train d'être transformé, et qui a vocation à devenir le site unique de toutes les démarches administratives des Français. Et nous avons tenu à ce que notre application soit une partie intégrante de ce site plutôt que de faire comme dans le passé une application à part. Là aussi parce que les Français à l'étranger sont des Français comme les autres, et aussi, c'est un autre effet de cette intégration, pour faciliter le retour des Français de l'étranger en France, puisque l'idée c'est qu'une fois qu'ils ont un compte service-public où seront intégrées leurs données d'état civil ou autres dossiers administratifs, ils pourront s'en resservir directement pour toutes les démarches administratives qui sont à faire en France. Et c'est le principe de l'administration « Dites-le nous une fois », c'est-à-dire de ne pas redemander aux usagers à chaque démarche les mêmes informations sur l'état civil, la date de naissance, les enfants, etc... Chaque usager aura au sein de ce service une sorte de coffre-fort dans lequel il mettra toutes ses informations administratives, et qui rendra d'autant plus facile les autres démarches.

J'ai insisté là-dessus parce que c'est vraiment pour nous un projet important et ces heures, ces milliers d'heures dégagées, c'est aussi, je dirais tout à fait symbolique de ce que nous cherchons à faire. Nous cherchons à dégager des marges de manœuvre pour que nos postes puissent mieux faire leur travail de proximité, et compte tenu de cette équation dont je parlais au début, entre plus de monde et plutôt moins de moyens, le seul moyen c'est d'économiser du temps sur les tâches strictement administratives, bureaucratiques, pour pouvoir en revanche consacrer plus de temps au cœur de métier, la protection des Français en difficulté, la protection consulaire, tout le travail social de proximité, l'examen des dossiers de bourses, l'examen des demandes sociales. Donc je crois, et je dis cela par rapport aux préoccupations qui sont exprimées, de façon tout à fait

légitime, sur le fait que l'ensemble de ces réformes de modernisation et de dématérialisation ne doit pas se faire, se traduire par une déshumanisation de la fonction consulaire. C'est bien tout le contraire. Il ne s'agit évidemment pas d'avoir comme projet de remplacer à terme nos consulats par des robots et par des machines informatiques sans plus personne, mais c'est au contraire, et compte tenu des contraintes auxquelles nous sommes confrontés, de vraiment concentrer les heures de travail sur ce qui nécessite vraiment une présence de proximité, alors que tout ce qui est démarches administratives, paperasses pour parler familièrement, peut être fait de façon dématérialisée et c'est évidemment la tendance non seulement pour les Français à l'étranger, mais pour l'ensemble de l'administration.

On pourra revenir si vous avez des questions.

Je passe maintenant à la question des passeports, parce que c'est un point important. Là aussi, le secrétaire d'État en a parlé ce matin. L'envoi postal des passeports, donc la fin de la double comparution, a effectivement connu du retard. Du retard, d'une part parce que le décret, comme le ministre l'a expliqué, a été adopté en retard à cause des autres priorités du ministère de l'intérieur, et puis je dirais un autre retard pour des raisons techniques, mais aussi pour la bonne cause, qui est donc la mise en place de cette application informatique qui permettra de gérer de façon plus efficace l'envoi postal des passeports, qui s'est révélée en fait sur un plan technique et sur le plan de la procédure plus compliquée à mettre en œuvre que ce que nous pensions au départ. C'est donc pour 2016. Je ne vous donnerai pas aujourd'hui une date précise compte tenu de l'incertitude qui règne encore, a priori au premier semestre, mais nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir vis-à-vis de l'agence nationale des titres sécurisés pour accélérer la mise en place de cette application pour que ce soit le plus tôt possible en 2016, mais je n'ai pas de date précise. En tout cas ce sera mis en œuvre, et ce sera mis en œuvre d'une façon plus efficace que ce que nous envisageons au départ.

L'autre point qui est très sensible pour vous, et notamment dans certains pays, c'est la fameuse valise Itinera, c'est-à-dire la possibilité pour les agents des postes de se déplacer en dehors des consulats généraux pour recueillir des demandes de passeport. Nous sommes bien conscients, et depuis un certain temps, des faiblesses de cette valise, même si elle remplit son office et elle est bien utile, mais nous avons travaillé là-aussi avec la même agence pour mettre en place un nouveau dispositif qui sera disponible au début de l'année prochaine, qui sera nous l'espérons, plus performant, et aussi moins encombrant, donc plus facile à utiliser pour les agents, et qui sera testé et déployé en principe dès le début de l'année prochaine, et qui devrait donc rendre plus faciles les tournées consulaires. C'est important d'une façon générale parce que nous avons de toute façon des compatriotes qui vivent loin des consulats généraux, c'est évidemment d'autant plus important dans les postes que nous avons été obligés de réduire en taille et en compétences compte tenu de nos contraintes budgétaires.

Un troisième point sur les élections. Le ministre a parlé ce matin de la réforme concernant les procurations. Je voulais simplement apporter une précision. Il s'agit pour l'instant de la dématérialisation de l'envoi des procurations des postes vers les mairies directement plutôt que la formule actuelle qui consistait à renvoyer par la valise des postes vers l'administration centrale et par les services postaux de l'administration centrale aux mairies, avec donc les délais, les retards dont Monsieur FEKL parlait ce matin. Pour l'instant les procurations seront remplies de la même façon, ce sera toujours les fiches cartonnées, mais elles seront simplement scannées et envoyées par mail aux mairies. Il y a des projets au ministère de l'intérieur de dématérialiser complètement la procédure, ce qui voudrait dire de remplir sa demande de procuration en ligne, mais ce n'est pas encore effectif.

L'autre point évidemment important sur lequel nous travaillons sur les élections, c'est la mise en place d'un nouveau système de vote internet pour les prochaines élections, pour 2017. Nous en avons parlé lors des dernières sessions. Comme vous le savez le marché avec la société qui a organisé le vote internet en 2012 et 2014 est conclu et donc nous devons de toute façon passer un nouveau marché. Ce que nous avons fait en concertation avec l'ensemble des élus, notamment les parlementaires. Nous avons organisé deux réunions à ce sujet. C'est d'essayer de définir un système de vote qui puisse corriger toutes les imperfections qui avaient été relevées en 2012 et 2014. Le système de vote par internet avait globalement fonctionné, mais vous connaissez tous les quelques problèmes techniques qui avaient été rencontrés, soit en raison de l'ordinateur que les gens utilisaient pour se connecter sur le serveur de vote, soit quelques complications sur l'ergonomie du site, la question des mots de passe, la question de la présentation des noms, des appellations des candidats, donc tous ces points-là sont intégrés pour avoir en 2017 un nouveau système. Et donc ce système de vote va être fabriqué tout au long de l'année 2016 pour améliorer les choses pour 2017.

Un dernier point en deux mots, parce que c'est aussi un volant important de notre activité. En ce qui concerne les visas, cela a été dit tout à l'heure dans l'un des rapports d'une des commissions, nous sommes dans une phase de grande évolution sur les visas. Nous allons sans doute délivrer cette année plus de trois millions de visas, contre un peu plus de deux millions au début de la décennie, et sans doute environ cinq millions à la fin de la décennie. Donc nous aurons en quelques années doublé le nombre de visas délivrés, ce qui évidemment, alors est important pour nos efforts d'attractivité, mais nécessite bien sûr des adaptations importantes et nous avons là aussi un gros projet informatique qui s'appelle France-Visas, et qui changera complètement la méthode de gestion des dossiers de visas à horizon 2017, pour permettre justement de traiter deux fois plus de visas alors que nous n'aurons pas deux fois plus d'agents. En l'occurrence, nous avons des créations de postes sur le secteur des

visas, parce que c'est nécessaire et que les gains de productivité ne peuvent pas compenser complètement l'augmentation de la délivrance des visas, mais évidemment ces créations de postes ne sont pas dans les mêmes proportions.

Un dernier mot sur Marianne. Là aussi, le secrétaire d'État en a parlé ce matin. C'est cette exigence de qualité du service public et de reconnaissance ; reconnaissance et amélioration de la qualité. Reconnaissance, parce que d'ores et déjà nos postes font un gros effort en matière de qualité d'accueil, de délais, de délais de rendez-vous, que nous essayons d'améliorer dans les endroits où c'est perfectible, et donc il s'agit pour les agents, pour les postes, que ce travail soit reconnu. Mais, il s'agit aussi d'améliorer les points qui sont perfectibles, de recueillir l'avis des usagers, c'est très important, et toutes les administrations, toutes les entreprises le font, et aussi améliorer certains points. Certains seront plus faciles que d'autres. Certains évidemment ne peuvent pas être gérés de la même façon dans des gros consulats ou dans des petites sections avec un seul agent, mais en tout cas c'est un effort important.

Un dernier mot s'agissant du court terme sur le réseau, les moyens. Nous en avons parlé à plusieurs reprises pendant la semaine. Pour l'instant nous sommes toujours dans cette phase de réorganisation du réseau pour absorber les réductions d'ETP comme nous disons, de postes, qui nous sont imposées par les efforts de réduction du déficit budgétaire. Cela passe, comme vous le savez, par la diminution de la taille d'un certain nombre d'ambassades qui deviennent des postes de présence diplomatique. La même évolution a été notée, et elle est actée, en matière de consulat avec un certain nombre de transformations de consulats en consulats dits d'influence, avec regroupement des activités consulaires sur des postes de rattachement. Alors, ce ne sont pas des évolutions faciles, nous sommes tout à fait conscients que dans certains endroits cela peut poser des problèmes. Nous essayons de les gérer au mieux, avec notamment justement ces tournées consulaires, c'est-à-dire que le consulat de rattachement doit se rendre régulièrement dans les postes concernés pour que nos compatriotes puissent effectuer les démarches, mais c'est je dirais, une motivation de plus pour justement développer ces procédures à distance qui n'obligent pas nos concitoyens à faire de longues distances pour retrouver leur consulat.

En ce qui concerne les moyens, les moyens budgétaires, là aussi nous en avons parlé pendant les différents débats de la semaine. Nous avons bien noté l'expression de vos préoccupations, de vos demandes. Je voudrais simplement rajouter, le secrétaire d'État l'a fait aussi ce matin, que nous sommes dans un contexte compliqué, le budget du ministère des affaires étrangères a baissé chaque année depuis plusieurs années. Cette année, pour l'année prochaine, le projet de loi de finances qui a été élaboré pour 2016, si l'on enlève la COP 21 et si l'on enlève l'effet change, continue de baisser de 150 millions d'euros à peu près. Dans ce contexte, il était tout à fait normal que nous apportions notre contribution à l'effort global. Cette contribution est moins que proportionnelle par rapport à la taille que représentent le programme 151 et l'action consulaire au sein du ministère, mais il fallait quand même réaliser certains ajustements. Sur les bourses effectivement, le projet de loi de finances qui est soumis au Parlement dans les jours à venir prévoit une baisse de l'enveloppe prévue. Je rappellerai simplement que cette baisse a été décidée suite aux constats qu'en 2014 et en 2015 les dépenses effectives, compte-tenu des critères de la réforme des bourses, ont pu être couvertes avec moins que les enveloppes prévues, avec en fait à chaque fois un peu plus de 200 millions d'euros, ce qui correspond à une somme qui reste supérieure à ce qui était dépensé il y a 5 ans en matière de bourses et en matière d'aide à la scolarité des Français. Donc, je crois qu'il y a effectivement une évolution cette année au niveau du projet de loi de finances et de la loi de finances initiale si le projet est voté, mais je crois que l'on ne peut pas dire, et au contraire, qu'il y a une sorte d'évolution implacable vers une fin du système tel que nous le connaissons. Je dirais au contraire, compte-tenu du contexte, compte-tenu de ce que le ministère des finances aurait parfois envie de faire, la condition pour conserver notre système des bourses auxquels nous sommes attachés, c'est justement de montrer que ce principe de contrôle et de maîtrise budgétaire, qui est celui qui a présidé à la réforme, est bien appliqué. Sinon, je crois que c'est pour le coup l'ensemble de l'économie des bourses qui serait remis en cause.

Même chose sur l'action sociale. Nous avons cherché à préserver l'essentiel. Globalement, dans le projet de loi de finances pour l'année prochaine la baisse est de 2 %. Nous la faisons porter effectivement de façon modeste sur la CFE et aussi sur les subventions qui étaient apportées à des associations en France. Nous avons voulu avant tout préserver les aides à la personne. Après bien sûr, tout ceci est soumis au Parlement, et d'autres arbitrages pourront être décidés.

Voilà. Alors en deux minutes, au-delà du court terme, la perspective à plus long terme. L'exercice sur le ministère du XXI^{ème} siècle, dont Monsieur FEKL vous a parlé ce matin. C'est tout simplement poursuivre, amplifier cet effort de modernisation, ce que l'on appelle dans ce projet MAEDI 21, le consulat numérique. Encore une fois, il ne s'agit pas de remplacer les consuls par des ordinateurs, mais d'aller au bout de cette logique de voir toutes les démarches qui peuvent être réalisées depuis chez soi sur un ordinateur, pour les gens évidemment qui disposent d'internet, plutôt que d'avoir à se déplacer, à faire la queue et d'aller au consulat. Cela est un travail que nous faisons. Le but à terme, c'est de faire en sorte que vraiment nous puissions avoir des postes consulaires qui soient quasiment exclusivement consacrés à ces tâches de proximité, de protection, dégager des marges de manœuvre aussi pour recréer à moyen terme des petites structures par rapport à la situation de contrainte que nous connaissons en ce moment qui nous obligent au contraire à un peu rassembler nos efforts.

Les consuls honoraires, nous en avons parlé longuement au sein de la commission des lois. C'est une dimension très importante. Nous avons 500 consuls honoraires, vous les connaissez tous, en tout cas dans la plupart des pays où vous êtes et

qui ont des consuls honoraires. C'est un réseau sur lequel nous devons nous appuyer et que nous devons appuyer, que nous devons aider, et cela nous pourrions le faire, nous pourrions imaginer, comme cela se pratique un petit peu chez nous, mais plus généralement dans d'autres pays, d'adjoindre des agents administratifs pour aider les consuls honoraires et augmenter leurs prérogatives. Le ministre en a parlé ce matin, il y a notamment ce projet que nous continuons de façon résolue même si pour l'instant nous n'avons pas fait encore vaciller le ministère de l'intérieur dans ses convictions, de notamment donner aux consuls honoraires la possibilité de recevoir les demandes de passeport comme cela se pratique dans d'autres pays.

Il y aura d'autres projets, d'autres chantiers sur lesquels nous travaillons pour l'avenir, et en particulier tout ce qui concerne la prise d'empreintes et la biométrie qui de toute évidence est aujourd'hui un des points de blocage puisque cela nécessite un déplacement soit de l'utilisateur vers le consulat, soit du consulat vers l'utilisateur. Il y a des formules techniques que l'on peut imaginer où en fait la transmission des données biométriques et des empreintes pourrait se faire par chaque usager à distance, là aussi, par son ordinateur ou son téléphone portable, ce qui simplifierait beaucoup les procédures, mais cela est une perspective plus pour les, sans doute, pour les dix ans à venir.

Mais en tout cas, notre souci c'est bien cela, et c'est vraiment de considérer que ces réformes sont absolument indispensables pour continuer à assurer ce service public qui est effectivement unique, on le répète à chaque fois. Certains nous le disent en nous le reprochant, nous nous le disons en étant plutôt fiers, le fait que la France est sans doute le pays dans le monde qui assure le plus de services pour ses compatriotes à l'étranger. Mais encore une fois, ce que nous voulons, c'est pouvoir continuer à le faire, et pour pouvoir continuer à le faire, il faut changer nos méthodes de travail.

Voilà. Je vous remercie, et je suis bien sûr prêt à répondre à vos questions s'il reste quelques minutes.

(Applaudissements).

QUESTIONS-RÉPONSES

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur. J'ai déjà quelques demandes de prise de parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci.

Merci, Monsieur le Directeur.

Je suis très heureuse de tout ce qui nous a été annoncé aujourd'hui, puisque cela répond en partie positivement aux documents que l'on avait envoyés à Madame VALTER au niveau des simplifications, donc satisfaction !

J'ai deux petites remarques et une question.

Très bien pour le formulaire en ligne d'inscription et de renouvellement, parce que ce sera le même partout, ce qui est loin d'être le cas actuellement. J'ai regardé sur une trentaine de postes, c'est partout différent. Seul Genève répond exactement aux termes du décret. Peut-être qu'il y a une relation avec le fait que c'est Madame SOUPISON qui est en poste là-bas que nous avons très longtemps connue ici ?

En ce qui concerne les tâches de proximité, oui, tout ce que vous avez cité, mais pour nos compatriotes sur place, vous en oubliez une qui est primordiale pour eux, c'est la délivrance des documents. C'est aussi pour eux la proximité.

Sinon ma question est sur quelque chose qui a été présenté comme une mesure de simplification, qui le sera à terme, mais qui pour l'instant pose énormément de problèmes, en particulier pour les Français qui vivent dans les pays de l'Union Européenne, puisque nous n'avons pas forcément de passeport, donc beaucoup n'en ont pas, et quand on nous demande chez le notaire, à la banque, à la poste, etc..., de sortir notre carte d'identité - parce que là-bas le permis n'est pas une carte d'identité - nous sommes ennuyés parce que malgré le papier, le document que l'on peut avoir sur diplomatie.gouv.fr, on le refuse et donc nous sommes bloqués parce qu'elle est périmée, parce que c'est inscrit « Valable jusqu'en 2015 » et en réalité pour l'État français c'est valable jusqu'en 2020, mais pour le postier qui est en face, c'est 2015. Donc on a énormément de problèmes. On a essayé de voir avec les postes pour qu'ils nous aident, malheureusement ils refusent. Ils appliquent vos directives, donc ils refusent et on en arrive à quelque chose qui est malheureux parce que cette chose va perdurer jusqu'en 2028.

Et donc, que font les personnes qui ont eu quelques ennuis ? Soit ils détruisent leur carte, soit ils l'endommagent, ce qui est répréhensible en soi, mais ils préfèrent payer quand ils l'ont détruite, ou la déclarer volée 25 euros pour avoir la nouvelle et ne

plus avoir d'ennuis. Donc est-ce que vous pourriez demander aux postes d'être un peu plus souples, notamment pour tous les Français qui n'ont pas de passeport.

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Directeur, vous préférez répondre point par point ou tout à la fin quand on aura fait le tour, ou au bout de trois ou quatre questions ?

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Si j'ai bien compris service-public.fr remplace monconsulat.fr ? C'est une première mini-question.

La deuxième concerne les élections régionales qui auront lieu à la fin de l'année. J'ai communiqué à ce sujet et j'ai envoyé une note, je ne sais pas d'où je la sortais, qui disait que l'on pouvait s'inscrire avant le 30 septembre sur service-public.fr. Or, j'ai reçu plusieurs réponses de gens qui m'ont dit que cela ne marchait pas pour les Français de l'étranger. Je ne sais pas. Quelqu'un m'a dit que l'on demandait le numéro du département. Or en Espagne, on n'a pas de numéro de département français bien entendu. Cela me fait penser d'ailleurs à une société de location de voitures qui demande un numéro de téléphone à 10 chiffres, et si vous n'avez pas de numéro de téléphone à 10 chiffres, on ne peut pas louer de voitures dans cette compagnie, c'est un petit peu la même chose j'ai l'impression avec service-public.fr.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, c'est juste une petite suggestion, mais sans doute vous y avez pensé avant moi. En voyant le film, qui était remarquable sur ce que vous avez présenté aux ambassadeurs, est-ce que vous avez pensé à faire un film qui pourrait tourner en boucle dans les salles d'attente des consulats expliquant comment marche ce dispositif ? Cela ne serait pas mal à terme, une fois qu'il sera mis en place, parce que souvent on attend 10/15 minutes, et on a le temps, et cela repasse en boucle. Ce serait une bonne chose.

(Applaudissements).

Merci, Monsieur.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Michaël PILATER.

Monsieur Michaël PILATER, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Mes chers collègues,

J'ai beaucoup aimé la petite vidéo qui a été passée juste avant sur la numérisation de l'inscription en ligne, mais j'ai une petite inquiétude qui va être soulevée par le point suivant, c'est qu'il y a l'Assemblée nationale, un groupe de travail qui a été initié de manière trans-partisane puisque c'est une députée du groupe socialiste et un député du groupe des Républicains qui doivent travailler sur le sujet des simplifications des listes électorales, puisqu'il y a eu un sujet lors de la dernière présidentielle. On s'est aperçu que des gens avaient voté plusieurs fois et que cela avait coûté un coût assez élevé à l'administration. Sauf que dans le projet de réforme que j'ai reçu, il y a le risque de la suppression de la double inscription ; la double inscription, c'est-à-dire de pouvoir être inscrit à l'étranger et être inscrit sur une liste communale en France. Et dans le projet de travail qui est à l'étude, il faudrait faire le choix, soit d'être inscrit seulement à l'étranger, soit être inscrit seulement en France, et donc là, nous Français de l'étranger, risquons de perdre la possibilité de voter lors des élections locales. Donc j'aimerais avoir votre

sentiment sur ce sujet-là, et est-ce que cette position dans ce projet de réforme, de proposition de loi qui est prévue pour cette fin d'année, risque d'être effective rapidement ?

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, souhaitez-vous donner, non pas votre sentiment, et je pense que vous n'en avez pas sur la question, mais votre opinion à Monsieur PILATER et aux autres questions qui ont été posées avant que l'on embraye ? Il en reste deux ou trois, mais sinon après cela va être un peu dilué.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Oui, volontiers, Monsieur le Président.

Je vais essayer de les prendre dans l'ordre et vous me direz si j'en ai oubliées certaines.

En ce qui concerne la première question sur le fait que parmi les tâches de proximité, il y a la délivrance des documents, il me semble bien justement en avoir parlé longuement puisque le document principal c'est le passeport, et que donc j'ai parlé des différentes évolutions qui étaient en cause sur le passeport, à la fois l'envoi postal, l'évolution de l'équipement Itinera pour rendre plus faciles les tournées consulaires, et puis ce que nous demandons au ministère de l'intérieur sur la possibilité pour les consuls honoraires de recevoir les demandes. Donc les passeports, c'est bien sûr l'élément clé pour beaucoup de nos compatriotes. La seule chose qu'ils peuvent demander à un consulat pendant plusieurs années, c'est leur passeport tous les dix ans, donc c'est vraiment au cœur de nos préoccupations.

Le point qui reste plus critique c'est la carte d'identité. Vous avez parlé à la fois des problèmes des délais, cela a été évoqué ce matin. Et là je ne vais pas répéter ce que j'ai dit ce matin, c'est un peu un chantier qui est en panne compte tenu de l'abandon du projet de nouvelle carte d'identité. C'est une situation que nous regrettons, à la fois pour les usagers à cause des délais, mais aussi pour nous parce que c'est une charge importante pour nos consulats et c'est une charge importante aussi à l'administration centrale, puisque pour l'instant ce système très archaïque de fiches cartonnées remplies dans les postes est ensuite traité ici à Nantes, en fait c'est un service qui est à Nantes, avec des personnes qui passent toute leur journée à saisir en informatique les fiches cartonnées pour ensuite que ces demandes de CNI soient transmises aux services du ministère de l'intérieur. Donc, on est les premiers à espérer un changement là-dessus, mais malheureusement il n'y a pas de perspective à court terme.

Pour rester sur la CNI, mais un autre aspect, les conséquences du prolongement de la durée de validité de la CNI de 10 à 15 ans. C'est un problème que nous connaissons bien. Nous avons alerté, dès que le ministère de l'intérieur nous a informés de ce projet, nous l'avons alerté sur les risques qui pouvaient se présenter, à la fois sur les Français résidant à l'étranger, en particulier en Europe, ce dont vous parliez, mais aussi sur des Français touristes, des Français de passage, notamment dans les pays où il est encore possible, alors au sein de l'Union européenne, mais il y a quelques pays à l'extérieur de l'Union européenne où on peut se rendre pour des vacances avec seulement sa carte d'identité, d'où les démarches que nous avons entreprises vis-à-vis des États pour les informer du fait que, contrairement aux apparences, une carte d'identité dont la validité est 2015 en fait est valable jusqu'en 2020. Et on avait expliqué au ministère de l'intérieur que l'on pouvait effectivement imaginer que dans certains pays, ou vis-à-vis de certaines autorités ce ne soit pas évident de comprendre que 2015 cela veut dire 2020.

La vérité oblige à dire que nous avons eu de ce point de vue-là moins de problèmes que ce que nous craignons, notamment en ce qui concerne les touristes. Il y a eu quelques problèmes au tout début et il faut dire que depuis quelques mois nous avons très peu de remontées. Alors, c'est vrai qu'il y a le problème spécifique, vous m'en aviez déjà parlé, de non pas d'administrations officielles, de la police, police aux frontières ou police en général, mais des organismes administratifs. Donc il va de soi que l'idée est que les postes puissent essayer de faire des démarches. Alors je comprends qu'un poste ne puisse pas faire des démarches auprès de chaque bureau de poste ou auprès de chaque organisme de sécurité sociale dans toutes les communes de sa circonscription, mais tout ce qui peut être fait de façon générale, toutes les informations, voire au niveau de l'ambassade si cela doit se faire auprès des sièges de ces organismes, évidemment doit être encouragé. Ce que je vous suggère, dans ce cas-là, comme j'avais d'ailleurs je crois eu l'occasion de le dire, c'est de nous signaler les points précis, enfin d'en parler évidemment avec les postes, et puis s'il y a des situations précises où cela coïncide, de nous le signaler et puis on verra avec les postes et les ambassades ce qui est possible.

Après évidemment, je ne me prononcerai pas sur les méthodes qu'utilisent certains de nos compatriotes pour résoudre le problème. Cela relève de leur responsabilité.

La question suivante portait sur monconsulat.fr, service-public.fr. Alors effectivement, monconsulat.fr qui était une sorte de préfiguration de ces démarches en ligne, mais qui était évidemment limité à un aspect assez restreint puisque c'était seulement

la possibilité de modifier ses données d'inscription, effectivement, ce site va disparaître et donc tout sera intégré dans le site service-public.fr qui, comme je le disais, est le site général des démarches en ligne de l'administration.

La question suivante était sur l'inscription pour les listes électorales communales, le problème sur service-public.fr. J'avoue que j'apprends ce problème. C'est peut-être lié au fait que comme le savez, les listes ont été ré-ouvertes pour les élections régionales, suite à une loi qui a été votée. Peut-être qu'il y a du coup un problème sur le site service-public.fr. J'avoue que c'est la première fois que j'en entends parler, on est en contact avec eux, mais cela étant dit, maintenant c'est un peu trop tard de toute façon puisque la date est passée.

Autre point, l'information, la publicité sur le registre, oui bien sûr on a prévu. Là c'est une présentation du projet, mais bien entendu nous allons faire ce que l'on appelle maintenant des tutoriels, donc à la fois, alors déjà pour nos postes évidemment, pour qu'ils puissent maîtriser ce nouvel instrument, et aussi bien sûr une campagne d'information et de communication et d'explication sur ce nouveau système. Donc on le fera et les postes seront bien sûr invités à en faire la publicité par tous les moyens. J'en profite pour dire que bien évidemment les personnes qui n'ont pas accès chez elle ou qui ne maîtrisent pas internet, pourront continuer de s'adresser à leur consulat pour s'inscrire de façon personnelle, enfin en venant personnellement au consulat. Ce qui n'est pas encore totalement décidé, on peut soit continuer dans ce cas-là de faire la procédure habituelle où on remplit un formulaire papier et puis ensuite l'agent le saisit. On pourrait aussi essayer, c'est d'ailleurs une piste qui est envisagée en France dans les mairies et dans les préfetures, dans ce cas-là que la procédure soit quand même faite en ligne, mais par un agent qui aide en fait la personne qui vient au consulat, à effectuer cela, ce qui permet d'éviter d'avoir encore cette subsistance de procédures papier. Un certain nombre de réformes sont en cours. Il y a des propositions notamment pour que l'inscription sur les listes électorales en France se fasse en ligne dans un avenir assez proche et ce qui est prévu pour les personnes qui ne maîtrisent pas internet, c'est cela, c'est-à-dire qu'elles viennent dans leur mairie mais que la procédure soit faite sur un ordinateur, mais avec un agent qui fait cela pour le compte de la personne.

J'en viens au dernier point sur les réformes en matière électorale. Effectivement, c'est un chantier important. Comme vous l'avez souligné, les règles actuelles, qui sont assez uniques, qui permettent aux Français de l'étranger d'être inscrits à la fois dans leur consulat pour un certain nombre d'élections, et de rester ou de s'inscrire dans une mairie en France pour d'autres élections, ce système crée une grande complexité chez beaucoup de nos compatriotes qui ne comprennent pas, parce que c'est très compliqué, les implications de cette double inscription, et notamment le fait que bien qu'ils soient inscrits dans leur mairie en France, ils sont en quelque sorte, du fait de leur inscription sur une LEC, privés d'une partie des droits liés à l'inscription en France puisqu'ils ne peuvent plus y voter que pour les élections locales. Ce qui a produit les problèmes importants et graves en 2007 et 2012 lors des deux derniers scrutins présidentiels, mais aussi dans une certaine mesure lors du scrutin européen avec des gens venant voter dans un bureau de vote en France et s'apercevant au moment du vote qu'ils ne peuvent pas voter puisque sur la liste électorale est inscrit la mention qu'ils votent à l'étranger pour le scrutin présidentiel ou législatif ou européen. Comme vous le savez, en 2007 et en 2012, compte tenu du scandale que cela posait, et de l'importance du scrutin présidentiel, une procédure d'urgence dite « crash » avait été mise en place permettant aux gens dans cette situation de voter quand même dans leur bureau de vote en France sur une simple attestation du ministère des affaires étrangères comme quoi ces personnes n'habitent plus à l'étranger, ou en tout cas n'ont pas voté à l'étranger. Le Conseil constitutionnel a validé, je dirais du bout des lèvres, cette procédure, en nous demandant de faire en sorte que cela ne se reproduise plus. D'où la réflexion qui a été entamée après 2012 et qui a abouti effectivement à une décision de principe de changer le système et d'en revenir au droit commun, c'est-à-dire le droit commun que connaissent tous nos compatriotes, c'est-à-dire que l'on est inscrit dans un endroit et pas dans deux endroits, avec donc une option qui serait donnée aux électeurs de choisir soit l'inscription à l'étranger, dans un consulat, d'autant plus que maintenant cette inscription dans un consulat permet de voter à tous les scrutins nationaux, présidentiels, référendums, législatifs et européens et aux élections locales des Français de l'étranger qui sont les élections consulaires. En revanche, évidemment on ne vote pas dans ce cas-là dans sa commune d'origine ou dans sa commune d'adoption pour les scrutins locaux français, hexagonaux. Si les gens préfèrent garder leur ancrage en France, dans ce cas-là ils choisissent d'être inscrits sur la liste communale et ils y votent pour tous les scrutins, sauf les élections consulaires, par procuration s'ils ne sont pas présents sur place ou en allant sur place à chaque fois.

Ce projet pour l'instant fait l'objet de discussions au niveau du Gouvernement, avec les différents groupes politiques à l'Assemblée nationale et au Sénat, et pourrait faire l'objet soit de propositions de lois ou de projets de lois parce qu'il y a plusieurs textes en cours de discussions pour être votés. Mais, les détails et la date d'application de cette mesure ne sont pas encore décidés. Très clairement, nous continuons d'être favorables à une clarification de la situation.

Pour resituer les choses, il faut quand même rappeler que sur les 1,1 million de Français qui sont inscrits sur les listes électorales consulaires, je parle sous le contrôle de mes collègues, je crois que 700 000 sont doubles inscrits, à la fois sur la LEC et sur une liste électorale communale, et que sur ces 700 000 personnes, on peut estimer que le nombre de gens qui votent effectivement aux deux élections se situe sans doute en-dessous de 50 000. Cela nous le savons en fonction des procurations qui sont établies dans nos postes consulaires pour les élections en France puisque, sauf quand les gens n'habitent pas loin de la France et on peut supposer qu'à chaque élection communale ou régionale, ils rentrent en France pour voter, mais enfin c'est

quand même le cas d'une minorité, par définition les gens doivent faire des procurations pour participer à ces élections, donc en fait on est sur un pourcentage extrêmement limité et qui est inférieur... Le nombre de personnes concernées est inférieur au nombre de personnes qui a été impacté par ces problèmes en 2012, puisque l'on estime que cela a porté au moins sur 30 000 personnes qui n'ont pas pu voter aux présidentielles à cause de cette confusion sur le système d'inscription sur les listes.

Désolé d'avoir été un peu long sur ce dernier point. C'est un point très important et je pense que des aménagements législatifs devraient être proposés dans les mois à venir.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur pour ces explications détaillées.

Il nous reste quatre questions. Soyez brefs s'il vous plaît, pour que l'on puisse continuer ensuite le reste du programme.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER.

Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de toutes ces informations, en général très positives que vous nous avez données. Il y a un sujet qui m'intéresse particulièrement, c'est celui qui concerne nos compatriotes lorsque les consulats sont fermés. En Amérique latine et dans les Caraïbes, on a au moins cinq pays. Dans les deux sessions précédentes, nous avons d'ailleurs déjà parlé notamment du cas du Honduras. Dans cette session, il y a eu enfin des bribes de réponses. Vous nous avez parlé par exemple dans votre intervention de tournées consulaires. Il faudrait savoir si ces tournées pourront se faire avec une valise Itinera ou ce qui va remplacer la valise Itinera. Ce serait une très grande nouvelle, par exemple en Amérique Centrale qu'il y ait une valise uniquement pour les pays d'Amérique Centrale.

Notre secrétaire d'État ce matin a parlé aussi un moment sur les consuls honoraires et qu'il réfléchissait au fait que certains consuls honoraires pourraient avoir des mandats étendus. Et il y a toujours cette question qui se pose : pourquoi ne pas nommer dans ces pays où il n'y a plus de consulat, un consul honoraire avec certains pouvoirs étendus ?

Par ailleurs, je tenais à vous signaler que dans certains pays, comme au Nicaragua, nos compatriotes se sont réunis, impactés par le fait que l'on allait fermer leur consulat et ont commencé à lister tous les problèmes qu'ils allaient rencontrer, qui vont de lorsqu'un enfant naît, comment il va obtenir son premier passeport ? Un passeport perdu dans le pays, que fait-on ? Etc. Il me semble que ce serait important de voir s'il ne pourrait pas y avoir, à votre initiative, comme peut-être un groupe de travail pour essayer effectivement de lister tous les problèmes et ensuite de voir quelles sont les réponses que l'on pourrait apporter, sachant que ces fermetures sont irréversibles.

Monsieur le Président

Merci. Monsieur le Directeur nous reprenons la même procédure si vous voulez bien.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catherine RIOUX.

Madame Catherine RIOUX, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Toute autre chose, je reviens sur les cartes d'identité.

Nous, on a conseillé aux Français de télécharger la lettre et de faire signer cette lettre par le consulat. À partir de là, ils n'ont plus eu de problème. Les Français de chez nous, enfin qui s'adressent à nous, n'ont plus eu de problème. En Allemagne.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Président,

Madame et Monsieur les vice-présidents,

Ma question porte sur le PLF 2016. Vous avez évoqué tout à l'heure une baisse de 150 millions d'euros et vous avez également évoqué le soutien aux bourses scolaires, le maintien au soutien et aux bourses scolaires, à l'action et à la protection sociale, j'aimerais savoir quelles sont les lignes budgétaires touchées par cette baisse de 150 millions d'euros.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe BOUCHARD.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Merci.

Sur les sujets qui se recouvrent entre les tournées consulaires, les consuls honoraires, l'adaptation dans les postes dont nous sommes obligés de réduire les effectifs, effectivement et bien entendu, nous avons réfléchi, nous avons intégré toutes les conséquences de ces évolutions.

D'abord, en privilégiant bien sûr, pour le choix des pays touchés par cette transformation, les pays où les communautés françaises étaient les moins nombreuses par rapport aux autres. C'est particulièrement vrai pour la première vague de PPD comme on dit, qui avait été décidée pour 2013/2015. Il est exact qu'ensuite pour la deuxième vague, celle qui va courir de 2015 à 2017, on arrive dans des pays où les communautés françaises, sans être énormes, représentent quand même plusieurs centaines de personnes et posent des vrais problèmes.

D'abord, je voudrais rappeler quelque chose, c'est que dans ces postes-là, les postes ne ferment pas, il y a toujours des ambassades, où de la même façon, dans les consulats qui sont transformés en consulat d'influence, il y a toujours un consulat. Et donc, les tâches d'assistance d'urgence en cas de problèmes de sécurité graves ou de délivrance de laissez-passer, sont toujours assurées, ou de protection consulaire, notamment dans le cas des détenus français à l'étranger, par les postes. Donc, il y a une sorte de socle minimal qui reste. Ce n'est pas une disparition totale des fonctions consulaires.

Ensuite, nous avons effectivement fait ce travail de regarder quelles sont les démarches, quelles sont celles qui nécessitent vraiment une présence physique de l'utilisateur au consulat, ou à l'occasion d'une tournée consulaire, et toutes celles qui peuvent être faites à distance que ce soit par courrier ou par informatique. La principale conclusion, mais qui n'est pas une surprise totale, c'est que, et j'en parlais tout à l'heure, le vrai problème cela reste le passeport à cause de la biométrie. En matière d'état civil par exemple, toutes les transcriptions peuvent se faire à distance, par courrier, ne posent pas de problème. La biométrie évidemment, pose le problème, d'où la réponse, alors qui n'est pas une réponse parfaite, il ne s'agit pas de peindre la réalité d'une façon irréaliste, mais la réponse ce sont les tournées consulaires, c'est-à-dire le fait pour des agents du consulat de rattachement de venir régulièrement avec l'équipement, donc aujourd'hui la valise Itinera et demain l'équipement qui succèdera à la valise Itinera, pour recueillir ces demandes de passeport. Nous réfléchissons d'ailleurs, pour optimiser ces démarches, à un système où les données de la demande de passeport, l'identité, l'état civil, etc. seraient déjà en fait pré-renseignées avant le jour de la tournée consulaire, pour qu'à ce moment-là la seule chose que l'utilisateur ait à faire c'est déposer ses empreintes et prendre sa photo, ce qui permettrait d'aller plus vite et donc de traiter plus de monde pendant une tournée consulaire.

Après, on est tout à fait conscient que dans certains endroits, et dans certaines circonstances, il peut rester des problèmes, notamment des problèmes d'urgence, parce que cela convient quand les gens doivent renouveler leur passeport de façon régulière, mais quand il y a une naissance, et c'est vrai que l'on a eu quelques cas, alors très très peu nombreux dans le monde, de naissances d'enfants qui avaient besoin d'un passeport, dans des pays n'étant pas reliés directement à la France, donc dans ce cas-là le laissez-passer ne peut pas suffire, donc nous réfléchissons aux moyens de résoudre cela. Cela pourrait passer par, encore une fois si ce nouvel équipement fonctionne bien, on pourrait imaginer de doter certains postes de cet équipement pour faire au moins des passeports d'urgence, pour avoir une sorte de kit minimal pour répondre aux situations vraiment délicates et puis tout le reste serait fait, et cela se passe très bien dans beaucoup d'endroits, par des tournées consulaires, et puis encore une fois, de plus en plus, par des démarches à distance qui sont fondamentalement la seule option. Mais, en tout cas nous avons bien évidemment cette perspective bien en tête.

Sur le budget, je ne vais pas revenir sur le détail, le directeur des affaires financières, Bruno PERDU a présenté en détail le projet de loi de finances pour l'ensemble du ministère pour 2016. Il a fait une présentation Powerpoint qui a été distribuée à vos collègues de la commission des finances, donc je vous invite en fait à consulter cette documentation.

L'essentiel des efforts, en dehors des 10 millions d'euros sur les bourses, porte sur le budget de coopération et d'aide au développement et un peu aussi sur le budget de fonctionnement général du ministère, mais encore une fois vous avez toute l'information. Et puis surtout, ce sont maintenant vos parlementaires qui vont se saisir de ce projet de loi de finances.

Monsieur le Président

Très bien. Merci, Monsieur le Directeur.

Je crois que nous avons terminé pour cette partie.

Le point suivant appelle à la présentation par le secrétariat général du budget de notre Assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Valérie PIPELIER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger.

PRÉSENTATION PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU BUDGET DE L'AFE**Madame Valérie PIPELIER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous présenter les grandes lignes de la consommation des crédits, enfin les crédits ouverts en 2015, ainsi que les grandes lignes de son utilisation, et ensuite les prévisions budgétaires pour 2016.

Sur le premier graphique, vous pouvez voir un état des crédits ouverts. En 2015, la loi de finances initiale a été de 2,68 millions euros, auxquels a été appliquée la réserve de précaution qui est passée de 7 à 8 % cette année, et ensuite après les reports de crédits dus à des dépenses d'assistance informatique qui n'ont pas été payées en 2014 et un remboursement de trop-perçus, les crédits disponibles pour 2015 se sont élevés à 2 471 095 euros.

En fin d'année, enfin nous sommes presque en fin de gestion pour nous, au vu de la consommation des crédits de l'AFE et en raison de besoins sur la ligne télé-administration et accueil, 250 000 euros de la dotation AFE ont été transférés au programme 151, afin de financer la mise en place par l'ANTS du logiciel du suivi de l'envoi postal des passeports dont on vous a déjà parlé par ailleurs, et qui était donc une priorité de la DFAE pour une mise en place en 2016.

Voilà, donc au total, le montant mis à disposition de l'AFE en 2015, donc au final, à la fin de l'année, sera de 2 219 768 euros.

En termes de dépenses, donc sur le graphique suivant, vous pouvez voir que les dépenses à ce jour - puisqu'elle n'est pas encore tout à fait terminée, cette gestion n'est pas tout à fait terminée - s'élèvent à 2 024 247 euros. Ce montant tient compte des prévisions des dépenses de cette session, sauf celles de la retranscription des débats. Par ailleurs, ce qui n'a pas encore été versé, ce sont les allocations d'assurance, enfin vos allocations d'assurance, celle des conseillers AFE. Et nous avons encore quelques dépenses concernant le site internet qui seront payées en octobre et novembre et pour lesquelles nous n'avons pas encore les factures.

Plus en détail au niveau des dépenses, je vais rentrer un petit peu plus dans le détail, vous voyez que les indemnités, le régime indemnitaire en général – indemnités et allocations d'assurance - représente 96 % des dépenses totales ; le reste étant des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses d'indemnités, elles peuvent se répartir de deux manières différentes, d'une part entre les assurances à hauteur de 214 019 euros et les indemnités, 1 621 368 euros. Par ailleurs, entre conseillers consulaires et conseillers AFE la répartition des dépenses se fait de la manière suivante : 1 885 387 euros pour les conseillers consulaires et 101 511 euros pour les conseillers à l'AFE. Je précise que ce montant évidemment ne tient pas compte du remboursement de vos frais pour cette session, dont je ne connais pas encore complètement le montant.

En ce qui concerne les conseillers consulaires, bien évidemment, les crédits que je vous ai indiqués, ont tenu compte à la fois des indemnités 2015 corrigées des éventuelles absences de participation aux conseils consulaires et d'éventuelles régularisations liées à la mise en place de la réforme, les allocations qui n'ont pas été versées, etc.

Je peux revenir tout à l'heure si vous le souhaitez sur ces modalités de versement et de remboursements.

Graphique suivant. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont constituées pour l'essentiel, comme vous pouvez le voir, des dépenses liées à l'organisation de la session. Pour l'instant ces dépenses représentent 78 824 euros hors coûts de la transcription des débats, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, et hors coûts des allocations d'assurance que je n'ai pas encore versées et de vos remboursements. En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, outre la fabrication des cartes des conseillers à l'AFE, les dépenses de fonctionnement ont concerné le site internet et le rapport du Gouvernement 2015. Non pardon excusez-moi, sur cette année le rapport 2015 ne s'est pas fait par un recours aux prestataires pour la mise en forme, et a donc permis une économie d'à peu près 12 000 euros.

Dans le détail des dépenses de fonctionnement, on trouve donc le site internet. Cette année, nous avons procédé à un changement d'hébergeur, comme vous avez pu le constater au mois de juillet. Et par ailleurs, nous avons fait une provision de 20 000 euros pour apporter les modifications que vous souhaitez au site. Pour l'instant, la difficulté de rentrer dans cette enveloppe et de passer les marchés n'a pas permis de les utiliser, mais l'abaissement du seuil de passation des marchés devrait nous permettre de satisfaire cet objectif de manière plus souple que la passation d'un marché.

Enfin, je rappelle qu'une provision de 38 000 euros sur 2015 avait été accordée aux études qui sont prévues par la loi du 22 juillet 2013 et que l'AFE peut susciter. À ce jour, cette provision existe toujours mais n'est pas utilisée.

Dernier graphique. En ce qui concerne les perspectives 2016, la dotation inscrite en PLF 2016, donc cela veut dire pour l'instant en termes de projet tel qu'il vous a été soumis en commission des finances, s'élève à 2 601 750 euros, soit une diminution de 3 % par rapport à celle de 2015. Une fois que la réserve de précaution que je pense être de 8 % sera appliquée, les crédits disponibles seront de 2 393 610 euros. Dans ce graphique, vous pouvez voir les grandes rubriques de dépenses que j'ai essayé d'évaluer. Pour les dépenses d'organisation des sessions, on peut les évaluer à environ 90 000 euros ; un budget de 72 000 euros a été réservé aux dépenses hors session, dont les 20 000 euros sur le site internet qui sont de nouveau provisionnés, au cas où cette dépense ne se ferait pas en 2015. Et enfin, le régime indemnitaire tout confondu, conseillers consulaires, conseillers à l'AFE, à hauteur de 2 101 193 euros, ce qui laisse un solde pour l'instant prévisionnel d'environ 190 000 euros.

Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Madame, pour cette présentation. Je crois que c'est quand même la première fois que l'on a une présentation aussi détaillée.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Laure PALLEZ.

Madame Laure PALLEZ, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci beaucoup, pour cette présentation.

Au niveau des 38 000 euros de réserve pour les études, faut-il que les études soient adoptées en plénière ? On décide en plénière ? C'est cela. Excusez-moi, j'ai peut-être posé la question deux fois. OK.

Monsieur le Président

Alors, c'est nous qui devons décider de ce que nous faisons comme études, et comment, quels genres d'études nous voulons faire.

Madame Laure PALLEZ

Entre les sessions.

Monsieur le Président

Oui, cela peut être entre les sessions. Oui.

Madame Laure PALLEZ

Parfait.

Monsieur le Président

Oui, parce que cela va être difficile de les dépenser durant la session. C'est court.

Madame Laure PALLEZ

Non, bien sûr. Merci.

Monsieur le Président

Bien sûr, je plaisantais !

Oui, c'est quelque chose sur lequel il faut réfléchir quand même puisque l'on a cette possibilité, c'est dommage de ne pas l'utiliser. Pas pour brûler les crédits, mais pour faire quelque chose.

Madame Laure PALLEZ

Excusez-moi, et le barème, le fonctionnement, vous pouvez nous expliquer un peu comment cela marche ?

Monsieur le Président

Madame PALLEZ, vous pouvez expliciter un peu votre question ?

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, si vous avez... Vous pouvez vous passer le micro, on ne vous en voudra pas.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »

Oui pardon, mais nous parlions entre nous, parce qu'il me semble que c'est une question qui relève du bureau, ensuite de notre Assemblée, à savoir comment seront effectivement utilisés, comment sera utilisée cette ligne, cet argent, qui permet de réaliser rapports et études. N'est-ce pas ?

Monsieur le Président

Oui, mais là on est tous bien d'accord là-dessus.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI

Non, je posais la question et je me suis donné la réponse en même temps. Ce serait bien que notre Président le confirme.

Monsieur le Président

Que je confirme que tu t'es donné la réponse à ta question, oui, cela je suis tout à fait d'accord avec toi.

Je pense que le processus, c'est d'abord que nous essayions d'envisager des sujets d'études. Quand une fois on aura le sujet d'étude, sur quoi pourrait porter le financement, et qu'ensuite on se mette d'accord. Mais, je pense que cela doit venir de l'Assemblée, le sujet d'étude ; ce n'est pas le bureau tout seul qui va décider on va faire ceci, on va faire cela. C'est mon opinion. On peut en rediscuter.

Est-ce que ma réponse vous satisfait ? Oui ? Pour l'instant.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »

Je voulais simplement faire remarquer que lorsque l'on a prévu cette réforme de 2014, elle avait été prévue à un budget constant. À l'époque on était à 3,2 millions d'euros. Enfin, je constate qu'il nous manque 700 000 euros, multipliés par six ans, parce que cela avait été acté par le Parlement, cela fait 4,2 millions d'euros.

On a tous les verbatim, on a toutes les déclarations de Madame CONWAY et on constate qu'elle n'a pas tenu sa parole. Ce sont des remarques. Et en ayant 200 euros par mois, je continue à dire que l'on ne peut pas être de bons conseillers consulaires de proximité dans nos circonscriptions. Voilà.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Morgane MAROT.

Madame Morgane MAROT, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Bonjour, je voulais juste vous préciser que nous avons un article dans le règlement intérieur qui prévoyait donc que les études étaient décidées par l'Assemblée, donc en plénière.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur Damien REGNARD, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Président.

J'avais juste une question. Pour les indemnités, cela concerne les conseillers consulaires, les conseillers AFE, est-ce que l'on a une possibilité d'avoir la répartition entre les deux ?

Madame Martine SCHOEPPNER

On l'a eue.

Monsieur le Président

Est-ce que l'on peut revenir sur le tableau ? Ou est-ce que vous pouvez redonner le chiffre pour Monsieur REGNARD s'il vous plait ? Non, je crois qu'il y avait le total. Non, là il n'y a pas les deux, il n'y a que les indemnités et les assurances, si ? Non ? Je n'y vois pas.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, remboursements conseillers AFE c'est en bleu, et indemnités conseillers consulaires, c'est le gros morceau.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Remboursements, c'est les frais du séjour à Paris ?

Monsieur le Président

En fait, je pense que le distinguo, la partie bleue doit correspondre aux frais de session à Paris.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Séjour à Paris.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Je vais faire suite un petit peu à la remarque de Régine PRATO en soulevant à nouveau ce problème du remboursement de notre défraiement à la participation aux réunions de l'AFE, parce que l'on en est toujours là. Finalement, lorsque l'on vient à Paris on paye toujours une partie de ce séjour de nos indemnités, c'est tout à fait vrai. Mais en fait, on fonctionne de façon différente par rapport aux conseillers consulaires qui sont sur le terrain, puisque finalement, on utilise une partie de notre indemnité pour séjourner à Paris et pour les frais qui sont liés à ce séjour à Paris.

Donc, c'est le moment puisque l'on parle de budget, de le rappeler, même si c'est un sujet qui n'est pas apparemment saisi ou qui est toujours en suspens.

Monsieur le Président

Tout à fait.

Merci, Madame CARON.

Votre question est intéressante parce que, du coup, en plus, elle me rappelle que je ne vous ai pas dit quelque chose. À propos de l'étude que nous avons faite sur les frais de transport et de séjour à Paris, cette étude met en évidence qu'il y a sur les frais de transport, un certain nombre de destinations ou de provenances sur lesquelles il y a un écart, donc il va falloir que l'on retravaille là-dessus. Elle met en évidence, mais cela n'est pas nouveau on le savait déjà, que les frais d'hébergement sont insuffisants. Nous n'avons pas eu le temps matériel, la commission des finances n'a pas eu le temps matériel de le traiter. On va le traiter et votre argument comme quoi effectivement nous sommes contraints d'utiliser une partie de nos indemnités consulaires pour participer à l'AFE, si je puis dire comme cela. Cela va être soulevé ou souligné, pris en compte. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, certes, cela est vrai pour les conseillers AFE, s'il reste quelque chose de l'indemnité consulaire, parce qu'il y a quand même une énorme différence si vous habitez à plusieurs centaines de kilomètres du poste et que vous devez faire des allers-retours qui vous coûtent cher, au cas où vous utilisez la quasi-totalité de votre indemnité, mais vous restez toujours avec 100 euros en-dessous de la barre des 60 %, alors que le conseiller consulaire qui habite au poste, il a beaucoup moins de dépenses, c'est évident.

Si on a mis de la proximité, il me semble que c'est justement pour que nous soyons auprès de ceux qui sont très loin du poste.

Monsieur le Président

Madame CARON, je sais que vous avez le crédit d'une question, mais Monsieur le Directeur voulait s'exprimer.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Je veux juste dire que j'ai fait une remarque a minima. Je n'ai pas voulu soulever... Moi, je suis restée sur une base très sobre en fait, sur une remarque ou une plainte sobre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe BOUCHARD.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Oui, un mot, Monsieur le Président parce que je sais qu'aucune session de l'AFE ne peut se terminer sans que l'on passe un moment sur ce sujet. En ce qui concerne les remboursements des conseillers de l'AFE, on en a parlé. Effectivement, nous serons tout à fait intéressés de voir votre étude qui pourrait éventuellement nous permettre de plaider auprès du ministère du budget pour une augmentation. En même temps et je crois que je l'avais dit lors de la dernière session, il faut se parler avec franchise, l'heure est aux économies budgétaires, l'heure n'est pas à l'augmentation des indemnités des élus quels que soient les élus. Par ailleurs, s'agissant des conseillers consulaires, je rappelle que sauf erreur de ma part, pour l'instant aucun conseiller consulaire n'a demandé depuis votre élection en 2014, à bénéficier du remboursement sur frais réels quand les dépenses sont supérieures à 60 %. Comprenez bien que cette situation ne nous donne pas des arguments vis-à-vis de la direction du budget pour expliquer que le mécanisme actuel n'est pas suffisant pour permettre aux conseillers consulaires de remplir correctement leur mission puisque personne n'a... Donc, cela veut dire que personne n'a eu des frais liés aux déplacements supérieurs à 60 %.

Encore une fois, on est tout à fait prêt à regarder toutes les argumentations, mais il faut tenir compte du contexte.

En revanche, il y a un point sur lequel nous avons échangé également la dernière fois et je crois celle d'avant, et là nous continuons d'être très vigilants vis-à-vis des postes, ce sont les dates de paiement des indemnités, et le fait que cela doit être versé au début de chaque semestre. Je crois que de ce point de vue-là, la situation s'améliore. Valérie PIPELIER et le secrétariat général de l'AFE y veillent, mais là pour le coup, n'hésitez pas à nous faire remonter les quelques endroits, les quelques postes, où il y aurait vraiment un problème de retard de paiement des indemnités. Mais pour le reste, je pense que l'on continuera d'en reparler à chacune de vos sessions, mais je crois qu'il faut regarder un petit peu la réalité en face.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.

Madame Annik VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Permettez-moi d'insister sur le fait que les choses ne sont pas bien vues depuis vos bureaux. Il faut quand même se rendre compte que bien sûr on n'arrive pas à 60 % des dépenses, parce que pour ceux qui n'habitent pas là où se trouve le consulat général, nous avons obligatoirement une dépense de voyage et d'hôtel bien souvent, qui est bien supérieure aux conseillers qui habitent là où se trouve le consulat général, où ils en dépensent zéro.

Nous n'arrivons pas à 60 %, mais ceux qui habitent dans la circonscription, dans la ville du consulat général, peuvent utiliser leur indemnité pour aller dans les différents conseils d'établissement, chose que nous ne pouvons pas faire puisque cela ne rentre pas dans les frais de dépenses.

Voilà, c'était un exemple.

Monsieur le Président

C'était un exemple. Merci. Bon exemple.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui. Monsieur le Directeur, votre réponse ne correspond pas à ce que je vous demandais. Moi, je vous parle de l'inégalité entre conseillers consulaires, avec un exemple que vient de dire Madame VALLDECABRES, sans compter que quand nous habitons loin, nous ne nous absentons pas de notre milieu professionnel pendant 2 ou 3 heures, la durée de la réunion, mais que nous partons à 3 heures ou 4 heures du matin pour rentrer à pas d'heure. Il y a cela aussi. Ce qui implique que nous avons beaucoup plus de « chances » d'avoir des impossibilités, d'être absents, ce qui veut dire retrait des indemnités. Parce qu'à chaque fois que j'ai posé la question, on m'a dit « visioconférence, etc. ». Excusez-moi, je suis en Allemagne, je ne suis pas dans un pays au milieu de l'Afrique, mais les visioconférences, on ne peut pas les faire. J'ai demandé au consulat qui a dit que ce n'était pas encore possible. Voilà. Et donner procuration, alors effectivement on peut donner procuration à un autre élu, et on est ainsi représenté, le seul problème c'est comment font les circonscriptions où il y a justement très peu d'élus ? Moi, je peux vous dire, je vais être absente à la prochaine, on est deux à être absents. On a réussi à donner, on est six, donc cela marche encore, mais s'il y a un jour quatre absents, qu'est-ce que l'on fait ? On donne procuration à qui puisqu'un autre élu ne peut avoir qu'une seule procuration ? On marche sur la tête.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Si Monsieur le Président me le permet, parce qu'il me semble que l'on a déjà eu les échanges, cet échange quasiment dans les mêmes termes lors de la dernière session. Je répondais tout à l'heure à la question par rapport au montant global du budget par rapport aux questions, là aussi que j'avais, je crois, déjà entendues, sur la variation de ce budget depuis la réforme.

Mais, il me semble que j'avais déjà dit la dernière fois, que s'il s'agit de changer la répartition des choses à budget égal, alors cela nécessitera de changer le décret parce que pour l'instant nous, nous appliquons les règles telles qu'elles existent, et les règles ne prévoient pas une différence entre les personnes selon qu'elles habitent dans la ville où se tient le conseil consulaire ou ailleurs. Ce que j'avais dit, c'est que si jamais il y avait une proposition, qui recueille évidemment un très large consensus, l'unanimité si possible, mais en tout cas un très large consensus, qui permette une répartition différente de ces frais à coût global égal, nous étions tout à fait prêts à l'examiner, à regarder avec la direction du budget, de voir les différentes implications et à ce moment-là de proposer un changement des textes et des règles. Mais évidemment, cela suppose un consensus très large entre vous et je ne sais pas si ce consensus très large existe aujourd'hui, parce qu'évidemment il y aura des gagnants et des perdants dans l'affaire. Mais en tout cas là-dessus, nous n'avons pas de d'opposition de principe à examiner toute solution à budget égal, et donc je le redis et je le redirai la prochaine fois si nécessaire.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Danièle KEMP.

Madame Danièle KEMP, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Danièle KEMP – Australie.

Moi, j'habite dans un continent où la plupart des permanences, la plupart des conseils consulaires sont à Sydney. C'est Paris-Nice, Sydney. Donc ce que je fais maintenant, et ce qui est accepté, je le fais par Skype. J'utilise la nouvelle technologie justement.

Monsieur le Président

Il y a une rupture numérique en Allemagne. Fracture numérique en Allemagne.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas la même chose d'être au consulat et d'être...

Monsieur le Président

C'est sûr. C'est sûr.

Je m'aperçois que l'on reprend quand même de la vivacité quand on commence à en parler.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Président,

Je crois que le nerf de la guerre, ce sont ces 700 000 euros. Je rappelle, très sincèrement, lors des débats devant le Parlement, l'ancienne ministre en charge des Français à l'étranger avait rappelé, et c'est précisé, il suffit de reprendre les textes, avait bien précisé que cette réforme devait se faire à budget constant. 700 000 euros ont disparu. Où sont-ils passés ? Qu'on nous le dise, au moins ce sera clair et on saura comment procéder par la suite.

Et deuxièmement, moi, je considère qu'aujourd'hui, le mandat de conseiller consulaire est un mandat de politique de riches, tout simplement. Il faut le dire.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Deux remarques Monsieur BEZARDIN. Sur la dernière, je suis d'accord, et je vous rappelle que dans le premier courrier que nous avons envoyé au secrétaire d'État, nous avons demandé, nous avons souligné qu'il fallait veiller à ce que justement, ce problème d'indemnité ne fasse pas de ce mandat un mandat réservé à ceux qui en auraient les moyens. Donc, on l'a fait et on va continuer.

Deuxième chose, et c'est une déclaration qui n'engage que moi, ce pays est dirigé par Bercy, et vous le savez bien, et Bercy n'a pas suivi les recommandations de la ministre. Ne cherchez pas les 700 000 euros ailleurs, ils ne sont pas dans les poches de la ministre et vous le savez bien. Ils sont quelque part à Bercy, ils ont été redistribués dans les budgets, etc. Cela n'engage que moi. Vous savez très bien qu'entre ce qu'avait promis la ministre et ensuite ce qui s'est passé au niveau de la législation, des arbitrages, etc., il y a une différence je veux dire. On ne va pas faire semblant de s'étonner à chaque session de savoir où sont passés ces 700 000 euros.

De la salle

C'était acté.... (Inaudible).

Monsieur le Président

Oui, le Parlement peut-être, mais le législateur derrière n'a pas suivi dans les débats.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.

Madame Annik VALLDECABRES

Vous m'excuserez Monsieur, mais vous nous avez fait une réponse bien sibylline.

Si l'on accepte de faire une réforme à budget constant, cela veut dire que l'on va retirer de l'argent à ceux qui habitent près du consulat général pour en donner à ceux qui n'y sont pas. Mais vous savez que la majorité, la plus grande majorité de ces personnes habitent dans ces endroits-là. Donc, vous n'aurez pas le consensus. Donc, la réponse ne me semble pas du tout adéquate.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je voudrais réitérer une demande que j'avais faite lors de la dernière Assemblée, enfin l'ancienne Assemblée, à Monsieur BOUCHARD. Nous avons la chance de voyager beaucoup en Asie Pacifique ou en Amérique, ou d'avoir les cartes qu'il faut quand on voyage en éco, pour avoir moins de fatigue, mais ce n'est pas tous nos collègues qui ont cette carte. Alors est-ce qu'il serait possible d'aller voir Air France et de négocier une carte, je ne sais pas quel niveau, Platinum ou Gold ?

Pour les CCE rigolez, mais pour les CCE, quand on était CCE, on avait automatiquement cette carte, donc cela se fait avec je ne sais pas quel... Moi, c'est un chantier que je voudrais creuser, parce que moi j'ai la carte, je ne le ferai pas pour moi, mais je voudrais creuser ce chantier parce que voyager en éco depuis Tokyo, je le fais souvent et c'est quand même bien sympa d'être dans de beaux salons ou d'avoir la bonne douche quand on arrive.

Monsieur le Président

Cette étude avait été faite, en tout cas du côté de Français du monde, et cela avait été très compliqué finalement à faire aboutir, parce qu'on n'arrivait pas à fédérer suffisamment d'élus autour d'une même compagnie aérienne. Donc, quand on était 153 on n'y était pas arrivé, à 90 je ne suis pas sûr que l'on arrive au seuil critique.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'était pour appuyer ce qu'avait dit Madame VALLDECABRES et ajouter surtout que ce n'est pas seulement au niveau financier. Bien entendu, ceux qui habitent dans le poste peuvent voir l'administration beaucoup plus souvent, se rendre s'il y a quelqu'un qui passe, un ministre ou je ne sais quoi, ce qui ne nous arrive jamais donc... Se rendre à la rencontre des différentes invitations, puisque ce ne sont plus des convocations aux conseils, etc. ; ce à quoi les conseillers qui habitent à plusieurs centaines de kilomètres, chez nous c'est 4 sur 6, ne peuvent pas faire.

Monsieur le Président

Très bien. Merci.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui mais la majorité des Français habite justement en dehors du poste chez nous, c'est cela le problème.

Monsieur le Président

Merci.

Je pense que nous en avons terminé avec cette présentation. Madame PIPELIER je crois que vous aviez terminé.

Donc, il nous reste à remercier Madame PIPELIER et Monsieur BOUCHARD pour cette présentation et d'avoir répondu à vos questions.

(Applaudissements).

Si Madame SCHOEPPNER n'avait pas posé 2 ou 3 questions on serait presque à l'heure. On a un peu de retard, mais on va continuer. Je la taquine, elle le sait.

Tout à fait, tout comme il y a une discrimination entre ceux qui habitent à côté des consulats et ceux qui habitent à la campagne. C'est une réalité.

Allez, on continue.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Président

Le point suivant de l'ordre du jour appelle à revenir aux modifications du règlement intérieur. On va faire simple. On va commencer par ce qui est facile et on finira par ce qui est encore plus facile.

La première modification, je pense que vous serez tous d'accord, c'est celle qui va apparaître la troisième sur le tableau, c'était sur changer les termes « Extranet » et « Intranet » qui portent à confusion, et les remplacer par « site internet ». Je pense que là-dessus cela ne va pas être bien compliqué.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met cette proposition aux voix. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président

Ensuite, la deuxième modification porte sur les motions. Vous vous souvenez que l'on avait eu des discussions sur les motions, et depuis le début des travaux de cette assemblée, de cette session, nous sommes revenus à la version antérieure des motions. Les motions portent sur des sujets d'intérêt local. Elles sont adoptées à l'unanimité dans les commissions, elles sont affichées et s'il n'y a pas eu de remarque, elles sont considérées comme acceptées et elles ne sont pas débattues en plénière. Au cas où elles ne sont pas acceptées à l'unanimité en commission, elles sont débattues en plénière. C'est comme cela que nous avons travaillé depuis le début de cette session, il semble que cela ait apporté satisfaction à tout le monde, donc si vous en êtes d'accord je la mets aux voix.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met cette proposition aux voix. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président

Quant à la troisième modification que nous vous avons proposée, nous l'avons simplement retirée. Donc, je suppose que là-dessus, il n'y a plus celles qui faisaient conflit entre nous. On n'était pas d'accord sur des dates, elle a été retirée, donc je pense qu'il n'y a pas lieu de voter là-dessus, et cela règle, pour l'instant en tout cas, jusqu'à ce que l'on s'aperçoive ou que l'on constate qu'il faudrait peut-être apporter des modifications au règlement intérieur pour un fonctionnement mieux adapté, nous en restons là.

Voilà pour ce qui était des modifications du règlement intérieur.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Monsieur le Président

Je peux, je dois, vous présenter, vous proclamer officiellement, puisque cela n'a pas encore été fait, les résultats des élections au conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger.

Donc, ont été élus, représentants des assurés au conseil d'administration de la Caisse :

- au titre des assurés actifs, représentants des salariés : Monsieur Thierry CONSIGNY, Monsieur Jean-Louis MAINGUY, Monsieur Joël DOGLIONI, Monsieur Gérard SENAC, Monsieur Alexandre BEZARDIN, Monsieur Didier LACHIZE, Madame Isabelle PERRIOT épouse FREJ, Monsieur Julien DUCOURNEAU ;
- au titre des représentants des non-salariés : Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Madame Stéphanie HERICHER ;
- au titre des assurés inactifs, représentants des pensionnés : Monsieur Guy SAVERY, Madame Nicole CROIZIER épouse HIRSH, Madame Anne-Marie DELAUNAY épouse MACULAN ;
- représentant des autres inactifs : Madame Pascale TEBOUL épouse MIMOUNI, Madame Martine WALLET.

C'est signé par le président de la commission de vote.

Concernant la liste des élus représentant l'Assemblée des Français de l'étranger. Ont été élus : Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Monsieur Damien REGNARD et Madame Annie TEINTURIER épouse MICHEL.

Bien évidemment, nous félicitons les heureux élus.

(Applaudissements).

Ensuite, nous devons vous communiquer les dates et le programme de la prochaine session de l'AFE.

**COMMUNICATION DU PRÉSIDENT SUR LES DATES ET LE PROGRAMME
DE LA PROCHAINE SESSION DE L'AFE**

Monsieur le Président

Déjà, pour les dates, ce sera plus précis, ce sera du 14 au 18 mars.

Pour le mois d'octobre, on a déjà fixé pour le mois d'octobre, cela vous permettra de prendre vos billets d'avion, du 3 au 7 octobre.

14/18, c'est facile à mémoriser au moins !

En ce qui concerne le programme, il n'est pas encore établi bien évidemment parce qu'il faut que nous en discussions, mais nous en avons établi les grandes lignes. Nous avons noté votre désir qu'il y ait une rentrée plus solennelle si je puis dire. Cela sera donc fait le lundi matin. Plus solennelle, simplement, on se réunira en plénière pendant une heure le lundi matin.

Ensuite, nous repartirons sur la même base d'organisation que celle qui a été à cette session, c'est-à-dire les commissions commencent à travailler dès le lundi matin.

Lors de la réunion du bureau élargi de ce matin, validé par le bureau, il a été décidé que l'on maintiendrait les ateliers de formation, peut-être en nombre réduit si les sujets abordés sont moins nombreux. Nous attendons les remontées des groupes et des commissions sur les sujets d'intérêt.

Je crois que j'ai terminé sur ces points qui étaient prévus à l'ordre du jour.

(Applaudissements).

Je déclare les travaux terminés et je vous remercie pour le travail accompli lors de cette session.

Excusez-moi, s'il vous plait, deux choses. J'étais préoccupé par un point qui me semblait avoir été oublié de l'organisation, mais j'en ai oublié encore un plus important, je n'ai pas pensé à remercier le secrétariat général et toutes les équipes pour l'assistance qu'ils nous ont apportée durant ces travaux, et je vous prie de m'excuser d'avoir oublié de le faire.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

La séance est levée à 17 heures 40.

Assemblée des Français de l'étranger

**Synthèse des résolutions,
motions et avis**

23^{ème} session plénière – 5 au 9 octobre 2015



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
05-09 octobre 2015

Paris, le 8 octobre 2015

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution : SOC/R.1/15.10

Objet : Devoir mémoriel

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant

- que le nombre de garnisons françaises à l'étranger qui assurent l'entretien des cimetières militaires français a fortement diminué ;
- que les associations d'anciens combattants ne peuvent perpétuer à elles-seules leurs actions mémorielles ;
- que le Souvenir Français devient l'interlocuteur incontournable de la mémoire ;

Demande

Que le Quai d'Orsay engage une vraie réflexion sur la politique commémorative de l'Etat en intégrant celle-ci à l'action culturelle tout en prenant en considération une prise en charge de la relation mémorielle au niveau des postes diplomatiques en liaison avec les écoles et lycées (AEFE, Mission Laïque/OSUI) ainsi que les associations en charge du devoir mémoriel.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE		X
Nombre de voix « pour »	11	
Nombre de voix « contre »	1	
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
05-09 octobre 2015

Paris, le 8 octobre 2015

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution : SOC/R.2/15.10

Objet : Prévention santé

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant

- Que la prévention santé doit bénéficier à tous les assurés sociaux français quel que soit leur lieu de résidence ;
- Qu'il est de l'intérêt des organismes de sécurité sociale de diminuer les dépenses de soins dans le domaine de la prévention ;

Demande

Que les retraités du régime général qui dépendent du Centre National des Retraités Français à l'Étranger (CNAREFE) puissent bénéficier de dépistages lors d'un séjour en France dans les mêmes conditions et avec la même fréquence.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
05-09 octobre 2015

Paris, le 8 octobre 2015

COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution : LOI/R.1/15.10

Objet : Une meilleure information des acteurs institutionnels

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant la méconnaissance du Règlement (CE) n° 4/2009 par les acteurs institutionnels chargés de l'appliquer ;

Considérant la position du Ministère de la Justice en la matière, soit que seule la formation et la rédaction d'une circulaire pourraient réduire cet obstacle ;

Considérant la rédaction en 2013 d'une brochure d'information financée par la Commission Européenne à destination du grand public sur le recouvrement des créances alimentaires ;

Demande

- Que la circulaire en cours d'examen au Ministère de la Justice soit rapidement diffusée à tous les acteurs institutionnels ainsi que lors de leurs périodes de formation ;
- Que la brochure d'information financée par la Commission Européenne soit diffusée par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international à tous les acteurs institutionnels pouvant être concernés (ministères, juges, présidents de tribunal de grande instance, huissiers, avocats, greffiers, CAF, SADJAV - Service de l'Accès aux droits et à la Justice et de l'Aide aux Victimes -, postes consulaires, parlementaires et élus des Français de l'étranger).

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
05-09 octobre 2015

Paris, le 8 octobre 2015

COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution : LOI/R.2/15.10

Objet : Création d'une agence dédiée au recouvrement des créances alimentaires et en son sein, d'un pôle spécialisé pour le recouvrement des créances alimentaires à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses dispositions relatives à la protection des parents victimes d'impayés alimentaires ;

Considérant la nécessaire amélioration pour les finances publiques de recouvrer plus efficacement auprès des débiteurs de créances alimentaires ;

Demande

- Qu'une structure nationale unique soit créée pour recouvrer les créances alimentaires ;
- Qu'au sein de cette structure, soit créé un pôle dédié pour le recouvrement des créances alimentaires à l'étranger.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
05-09 octobre 2015

Paris, le 8 octobre 2015

COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution : LOI/R.3/15.10

Objet : Adoption de mesures renforcées à l'égard des débiteurs de créances alimentaires

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant que seuls 20 à 30% du montant des allocations avancées par l'Etat aux personnes créancières sont recouverts auprès des débiteurs de créances alimentaires,

Considérant que de nombreux Etats étrangers recouvrent de 50 à 95% auprès des débiteurs de créances alimentaires,

Demande

- Qu'une réflexion soit engagée par le législateur sur des mesures coercitives à l'égard des débiteurs semblables à celles utilisées dans ces pays étrangers (interdit bancaire, retrait de carte bancaire, retrait du permis de conduire, retrait du passeport etc....) ;
- Qu'une réflexion soit engagée par le législateur sur une interprétation plus stricte du délit d'abandon de famille.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
05-09 octobre 2015

Paris, le 8 octobre 2015

COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution : LOI/R.4/15.10

Objet : Mise en œuvre des obligations découlant des instruments juridiques internationaux

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant l'attitude insuffisamment diligente des Etats du Maghreb dans la mise en œuvre de leurs obligations découlant de la Convention de New York qu'ils ont signée, et celle de l'Italie dans la mise en œuvre du Règlement (CE) n° 4/2009

Demande

Que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international intervienne auprès des Etats concernés.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		2

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
05-09 octobre 2015

Paris, le 8 octobre 2015

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Avis : BUR/A.1/15.10

Objet : Projet d'arrêté relatif au recensement et à la participation de Français établis hors de France à la Journée de Défense et Citoyenneté, hors du territoire national.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Vu le code du service national, notamment les articles L. 113-2, L. 114-8 et L. 114-13 ainsi que les articles R. 111-12, R. 111-18, R 112-16 et R. 112-17 ;

Vu le projet d'arrêté conjoint du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Défense

EMET un avis positif sur le projet d'arrêté relatif au recensement et à la participation des Français établis hors de France à la journée de Défense et de Citoyenneté, hors du territoire national.

Résultat	Adoption en commission	Adoption par le bureau de l'AFE le 20/10/2015
<u>UNANIMITÉ</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la défense

Arrêté du
relatif au recensement et à la participation des Français établis hors de France à la journée
défense et citoyenneté, hors du territoire national.

NOR : [...]

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de la défense,

Vu le code du service national, notamment les articles L. 113-2, L. 114-8 et L. 114-13
ainsi que les articles R.* 111-12, R.* 111-18, R.* 112-16 et R.* 112-17 ;

Vu l'avis de l'Assemblée des Français de l'étranger en date du ...,

Arrêtent :

CHAPITRE I^{ER}
LE RECENSEMENT

Article 1^{ER}

Le recensement des Français établis hors de France est organisé, hors du territoire national, par les chefs de poste diplomatique ou consulaire accrédités.

Toutefois, le ministre des affaires étrangères peut établir par arrêté la liste des postes diplomatiques ou consulaires ayant compétence pour procéder au recensement dans un pays ou une zone géographique donnée.

Article 2

L'immatriculation consulaire en cours de validité entre seize et vingt-cinq ans vaut déclaration au sens du chapitre III du titre Ier du livre 1er du code du service national.

Article 3

La liste des Français ainsi recensés est établie trimestriellement. Les données sont transmises par le ministère des affaires étrangères, par voie électronique, au centre du service national de Perpignan selon un format défini par la direction du service national.

CHAPITRE 2
LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Article 4

Après avoir été recensés, les Français établis hors de France participent, entre seize et vingt-cinq ans, à une session de journée défense et citoyenneté, dans les conditions définies par le code du service national complété par le présent arrêté.

À cette fin, ils reçoivent entre la date de leur recensement et celle de leur dix-huitième anniversaire, une convocation écrite leur indiquant la date de la session à laquelle ils doivent participer. Cette convocation leur est adressée avec un préavis minimum de trois mois par le chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité.

Dans les quarante-cinq jours suivant l'envoi de la convocation, et en cas d'empêchement dûment motivé, l'intéressé qui ne peut participer à la session à laquelle il est convoqué en avertit le chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité qui lui a fait parvenir cette convocation.

En cas de report de l'obligation au-delà du dix-huitième anniversaire, autorisé par le chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité, l'attestation provisoire prévue à l'article R.* 112-8 du code du service national est jointe à la décision de report.

Cette attestation précise sa durée de validité et que l'intéressé est en instance de convocation.

Article 5

Les sessions sont organisées, hors du territoire national, sous la responsabilité du chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité territorialement compétent, dans les conditions définies par le code du service national complété par les dispositions du présent arrêté.

L'attaché de défense accrédité participe aux sessions sous l'autorité du chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité.

Il encadre les appelés du service national pendant la session et anime les modules relatifs à la défense et aux métiers de la défense.

Le ministre des affaires étrangères établit par arrêté la liste des postes diplomatiques ou consulaires ayant compétence pour organiser les journées défense et citoyenneté dans un pays ou une zone géographique donnée.

Article 6

Dans les pays où l'organisation d'une session complète de journée défense et citoyenneté est impossible en raison de contraintes matérielles importantes, le chef du poste diplomatique ou consulaire accrédité organise une session adaptée.

L'ambassadeur territorialement compétent veille en particulier à ne pas nuire aux intérêts des Français qui possèdent également la nationalité de l'État dans lequel est organisée la session.

Article 7

Dans les pays où l'organisation d'une session complète ou adaptée de la journée défense et citoyenneté peut, soit porter préjudice aux personnes convoquées à une session, soit altérer les relations entre la France et l'État dans lequel ces personnes résident, notamment parce que le pays s'oppose à la circulation sur son territoire de tout document étranger traitant de sujets militaires, soit être rendue impossible du fait de contraintes matérielles importantes, le chef du poste diplomatique ou consulaire accrédité informe les Français concernés de leur obligation de participer à une session de journée défense et citoyenneté dès lors qu'ils viennent résider habituellement sur le territoire français avant l'âge de vingt-cinq ans, conformément aux dispositions de l'article R.* 112-17 du code du service national.

Les Français recensés reçoivent, le cas échéant par voie électronique, l'attestation provisoire prévue à l'article R.* 112-8 du code du service national.

Cette attestation précise sa durée de validité et que l'intéressé est en instance de convocation.

Article 8

Afin de faciliter la participation à la journée défense et citoyenneté dans les pays concernés par l'article 7, le ministère des affaires étrangères peut organiser des sessions en utilisant les nouveaux réseaux de communication télématique.

Article 9

Le chef du poste diplomatique ou consulaire accrédité décide de la fréquence des journées défense et citoyenneté, en fonction du nombre des Français qui se sont fait recenser sur le territoire ressortissant de sa compétence. Si ce nombre est inférieur à vingt, il peut regrouper deux classes d'âge différentes en une seule session, organisée au moins une fois tous les deux ans.

Article 10

Les Français établis hors de France qui, en application des dispositions de l'article précédent, ne peuvent pas accomplir de journée défense et citoyenneté avant l'âge de dix-huit ans et dont la convocation intervient à une date ultérieure reçoivent l'attestation provisoire prévue à l'article R.* 112-8 du code du service national.

Article 11

Les Français établis hors de France qui ont participé à la journée défense et citoyenneté au sens des articles 5, 6 et 8 reçoivent, conformément à l'article L. 114-2 du code du service national, le certificat individuel de participation.

Article 12

La liste des Français titulaires du certificat individuel de participation délivré en application de l'article précédent est communiquée trimestriellement par le ministère des affaires étrangères, par voie électronique, au centre du service national de Perpignan.

Article 13

Les Français établis hors de France peuvent, à tout moment, entre le recensement et l'âge de vingt-cinq ans, demander à bénéficier des dispositions du deuxième alinéa de l'article R.* 112-17 du code du service national.

Article 14

L'arrêté interministériel du 17 juin 1998 relatif au recensement et à la participation des Français de l'étranger à l'appel de préparation à la défense, hors du territoire national est abrogé.

Article 15

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Le ministre des affaires étrangères,

Laurent FABIUS

Le ministre de la défense,

Jean-Yves LE DRIAN



Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 9 octobre 2015

23^{ème} session

5-9 octobre 2015

**COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS**

Résolution : SEC/R.1/15.10

Objet : Crises et médias

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant

- que le rôle des médias est essentiel dans la couverture des crises à l'étranger ;
- que la sécurité des Français établis hors de France ainsi que les intérêts français à l'étranger sont une priorité ;
- que certaines informations véhiculées par les médias peuvent les mettre en danger ;

Demande

Que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- sensibilise ces médias sur l'importance de préserver la sécurité de nos compatriotes dans le traitement et la diffusion de l'information.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.2/15.10

Objet : Journée du Chef d'Îlot

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant

- que les Chefs d'Îlots et leurs suppléants souffrent d'un déficit de visibilité de la part des Français résidant dans leurs îlots respectifs ;
- que les Français de l'étranger pourraient être mieux sensibilisés et informés quant à leur sécurité dans leur pays de résidence ;
- que le personnel médical et paramédical, les bénévoles et le monde associatif au service de la communauté française établie hors de France doivent être sensibilisés au rôle des Chefs d'Îlots ;

Demande

Que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- mette en place une « Journée du Chef d'Îlot » dans tous les Consulats concernés par la sécurité et l'ilotage.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.3/15.10

Objet : Fonds de Garantie des actes de Terrorisme et autres Infractions (FGTI)

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant

- que les possibilités d'indemnisation des victimes et de leurs ayant-droits par le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres infractions sont largement méconnues de nos compatriotes ;
- que les conditions de mise en œuvre de la procédure indemnitaire, en particulier pour les victimes des infractions de droit commun, sont complexes et coûteuses ;

Demande

- que des mesures soient prises auprès de notre réseau diplomatique et consulaire afin de faire connaître l'existence de cet organisme et des garanties qu'il offre ;
- que les conditions de saisine de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) par les Français de l'étranger victimes d'infractions de droit commun soient simplifiées et gratuites.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.4/15.10

Objet : Émission d'un passeport de service à l'adresse des Conseillers AFE

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant

- que les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger sont élus dans des circonscriptions composées de plusieurs pays (de 1 à 36) dans lesquels ils doivent pouvoir se rendre pour aller au contact des Français qui y résident ;
- que les conditions sécuritaires qui prévalent dans certains des pays de leurs circonscriptions les obligent à redoubler de précaution lors des contrôles à l'intérieur de ces pays ou lors du passage des frontières ;
- que ces déplacements sont à considérer comme autant de missions officielles entreprises par un élu de la République pour se mettre à l'écoute de ses compatriotes et accomplir ainsi la mission pour laquelle il a été élu ;

Demande

- que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international émette à l'adresse de chaque Conseiller à l'AFE un passeport de service, afin de faciliter l'accès aux frontières des pays d'une même circonscription et l'obtention des visas nécessaires à leur mission et séjour dans lesdits pays.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		42
Nombre de voix « contre »		26
Nombre d'abstentions		4

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.5/15.10

Objet : Sensibilisation des élus consulaires à la confidentialité

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant

- que les Conseillers consulaires participent à des réunions dans lesquelles sont parfois abordés des thèmes dont la confidentialité peut avoir un impact sur la sécurité de nos compatriotes ;

Demande

- que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international sensibilise l'ensemble des Conseillers consulaires sur la confidentialité à travers une fiche pratique rappelant les bases de cette notion.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		46
Nombre de voix « contre »		10
Nombre d'abstentions		6

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS

Motion : SEC/M.1/15.10

Objet : Sécurité à Madagascar

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant

- la dégradation des conditions de sécurité à Madagascar ;
- la multiplication des agressions et des meurtres dont ont été victimes des compatriotes résidents ou de passage sur la Grande Île ;
- le développement du sentiment d'insécurité ressenti par nos compatriotes ;

Demande

Au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- d'insister auprès des autorités locales sur la nécessité de renforcer la sécurité de nos compatriotes ;
- d'assurer le suivi et de veiller à l'aboutissement des procédures judiciaires ;
- de s'assurer de la mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation des victimes auprès du FGTI.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 6 octobre 2015

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Résolution : FIN / R.1 / 15.10

Objet : Prélèvements sociaux et remboursements

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu

- l'arrêt De Ruyter n° C-623/13 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 26 février 2015 relatif à la CSG-CRDS ;
- la décision du Conseil d'État en date du 27 juillet 2015 ;

Considérant

- l'incertitude dans laquelle ont été tenus les contribuables quant au devenir de cette taxation ;

Demande

- que tout Français de l'étranger non-affilié à un régime obligatoire de sécurité sociale français, résidant ou non dans l'Espace Économique Européen bénéficie du dispositif de remboursement ;
- que les procédures de remboursement soient claires, simples et lisibles ;
- que les Français non-résidents en France puissent effectuer des recours auprès du tribunal administratif de Montreuil, sans avoir l'obligation d'y élire domicile ;
- que l'année 2012 ne soit pas exclue du processus de remboursement.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse

ANNEXE

**Modèle de lettre au service des impôts des non-résidents pour la restitution de la CSG
CRDS**

Il s'agit d'un courrier à adresser en recommandé avec accusé de réception au Centre des impôts des non-résidents (10 rue du Centre, TSA 10010, F-93465 Noisy-Le-Grand cedex) ou au Centre des Finances publiques du lieu de situation de l'immeuble si le contentieux porte sur une plus-value immobilière, contestant l'assujettissement aux prélèvements sociaux et demandant le remboursement en raison de la législation européenne. La contestation peut également être faite en ligne (Impots.gouv.fr) à partir de son espace personnel.

*Service des Impôts des Non-Résidents
TSA 10010
10, rue du Centre
93465 Noisy-Le-Grand Cedex*

Le [DATE]

RECOMMANDE AR

*N° fiscal : XXXX
Adresse e-mail*

Objet : Demande de restitution des cotisations CSG-CRDS – Réclamation contentieuse – Année [DATE]

A l'attention de Monsieur le Responsable du Service des Impôts des particuliers non-résidents

Monsieur,

J'ai reçu un avis d'imposition au titre de l'année [ANNÉE] concernant les revenus de l'année [ANNÉE] en date du [DATE], dont copie est jointe en annexe, indiquant que j'ai réalisé des revenus fonciers nets ou une plus-value immobilière de XXX € en [DATE]...

Au titre de chacune de(s) année(s) [ANNEES], des prélèvements sociaux de XXX € pour la CSG, XXX € pour la CRDS et XXX € pour le prélèvement de solidarité ont été réalisés, soit un total de XXX € auxquels vient s'ajouter un impôt sur le revenu de XXX €, le cumul étant payé par [moyen de paiement] à la Direction générale des Finances publiques le [DATE].

J'ai l'honneur de contester le bien-fondé de ces prélèvements sociaux pour les motifs suivants.

De tels prélèvements sociaux ont été jugés contraires aux directives européennes par la Cour de Justice de l'Union Européenne et le Conseil d'État.

Pour ma part, je ne bénéficie pas de la protection sociale du système français de sécurité sociale et je ne saurais donc être assujetti à des prélèvements sociaux qui n'ont d'autre finalité que le financement d'une protection sociale dont je ne peux bénéficier.

Je suis affilié au régime de protection sociale de [PAYS] comme en attestent les documents joints en annexe.

*En outre, je n'exerce pas d'activité professionnelle sur le territoire français.
Au vu de tout ce qui précède, il vous est demandé le dégrèvement des prélèvements sociaux litigieux, et la restitution de la somme de XXX € assortie des intérêts moratoires.*

Je vous prie de croire, Monsieur le Responsable du SIP, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur [NOM]



**Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 Octobre 2015**

Paris, le 7 octobre 2015

**Résolution de
la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur
et de la francophonie**

Résolution : ENS / R.1 / 15.10

Objet: Recrutement retardé de trois mois des enseignants résidents au sein du réseau des établissements français à l'étranger (« faux résidents »).

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU

L'article D911-43 du code de l'éducation, "sont considérés comme personnels résidents les fonctionnaires établis dans le pays depuis trois mois au moins à la date d'effet du contrat" ;

CONSIDÉRANT

- Que cette situation oblige souvent les établissements à recruter temporairement sous contrat local les personnels concernés lorsqu'ils sont nommés pour la première fois dans le pays de résidence ;
- Que cette situation entraîne souvent des difficultés administratives pour l'employeur ;
- Que l'agent de la fonction publique connaît alors une interruption de carrière, voire une baisse temporaire de rémunération et des difficultés importantes auprès de certaines administrations locales (permis de séjour et de travail, couverture sociale, situation fiscale...) ;
- Que cette situation n'apporte aucun bénéfice aux acteurs de la communauté éducative de l'enseignement français à l'étranger ;

DEMANDE

A la Ministre de l'Éducation nationale

- Que la disposition réglementaire contenue dans l'alinéa cité de l'article D911-43 du code de l'éducation soit abrogée.

Résultats	Adoption en Commission Enseignement	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 Octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

Résolution de
la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur
et de la francophonie

Résolution : ENS / R.2 / 15.10

Objet : Prise en compte des logements mis à disposition gratuitement pour les bourses scolaires

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU l'instruction spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger AS-BS 2015-2/AEFE, numéro 46 du 9 janvier 2015, prise en application des articles D 531-45 à D 531-51 du Code de l'éducation ;

CONSIDÉRANT

Que certaines familles à faibles revenus monétaires mais logées à titre gratuit ne parviennent pas à payer les frais de scolarité et ne bénéficient pas des bourses scolaires qui leur seraient nécessaires en raison de l'intégration dans leurs revenus d'une valeur locative estimée pour le logement mis à disposition gratuitement par la famille ou par l'employeur ;

DEMANDE

A l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

- De limiter la valeur locative prise en compte à 30% (*) des revenus monétaires.

Résultats	Adoption en Commission Enseignement	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

(*) La quotité de 30% est fondée sur l'usage des limites prises en compte dans les charges d'emprunts immobiliers et dans les quotités cessibles sur les revenus salariaux

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 Octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

Motion de
la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur
et de la francophonie

Motion : ENS / M.1 / 15.10

Objet : Situation de l'Institut français du Portugal

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDÉRANT

- L'impasse juridique qui bloque le processus de vente de l'Institut Français du Portugal, du fait de l'absence de licence d'utilisation du bâtiment ;
- Le fait que l'Alliance Française est toujours présente dans les locaux situés Avenida Luis Bivar, et de sa difficulté à trouver de nouveaux locaux ;
- Les difficultés pour les associations françaises autrefois hébergées par l'Institut Français à se reloger ;
- Que le nouvel espace de l'Institut Français du Portugal situé dans le bâtiment de l'Ambassade de France n'est toujours pas opérationnel ;
- L'implantation de Business France dans des locaux privés aux coûts onéreux et le manque de rationalisation budgétaire que cela entraîne ;

DEMANDE

La création d'une maison de la France dans les locaux de l'Institut Français du Portugal désormais inoccupés situés au 91 avenida Luis Bivar regroupant : l'Institut Français, l'Alliance Française, la Chambre de commerce Luso-Française, Business France et les associations reconnues d'utilité publique.

Résultats	Adoption en Commission Enseignement	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 7 octobre 2015

**23ème session
5-9 Octobre 2015**

Résolution commune de la commission des finances, du budget et de la fiscalité et de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution : FIN-ENS / R.1 / 15.10

Objet: Perspectives de financement de l'AEFE et de son budget dédié aux bourses

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU l'article 4.7 de l'Instruction spécifique de bourses pour les enfants français ;

CONSIDÉRANT

- La baisse de la dotation de l'État à son opérateur AEFE de 12 Millions d'euros (- 3.9%) pour le budget 2016 ;
- Le rôle du réseau d'enseignement de l'AEFE pour le rayonnement de la France, sa double mission de scolarisation des enfants français et de rayonnement éducatif et l'accroissement constant du nombre d'élèves ;
- Les glissements progressifs annoncés de postes de résidents vers des postes de recrutés locaux et les conséquences probables de ces coûts supplémentaires sur les besoins à venir de bourses scolaires (nombre de nouvelles familles rentrant dans le système, nombre de familles entrant de plus en plus tardivement dans le système, hausse des quotités, hausse des besoins avérés ...) ;
- Le manque de transparence globale lors de l'évaluation des besoins de chaque poste en matière de bourses scolaires ;

DEMANDE

Conjointement au Ministre des Affaires Étrangères et du Développement International et au Ministre des Finances

- La dotation du budget des bourses permettant de faire face aux besoins avérés ;
- Une meilleure prévision sur les trois prochaines années des dotations de l'État à l'AEFE (2016 à 2018) ;

- Le maintien des budgets d'investissements de l'opérateur notamment le maintien des projets de construction et de mise en conformité ;
- L'ouverture aux conseillers consulaires du dialogue de gestion dès la première phase d'instruction des dossiers et de définition de l'enveloppe ;
- Une information régulière sur les économies à réaliser et la mise en place de ces économies en concertation avec les communautés scolaires par le biais de leurs représentants élus.

Résultats	Adoption en Commission Enseignement	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM / R.1 / 15.10

Objet : Guichet unique d'information et d'orientation pour le développement d'entreprises dans le monde

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT

- Les organismes d'orientation et d'accompagnement trop nombreux en France comme à l'étranger tels que BPI France (financement), Business France (prospection), Coface (Assurance risque) etc. ;
- La méconnaissance des champs de compétences de chacun de ces organismes
- La redondance de certains services et l'absence de regroupements ;
- La concurrence existante entre ces organismes et les chambres de commerce
- La confusion qui règne quant à l'information fournie par l'administration ;
- La difficulté des entreprises à s'orienter parmi cette nébuleuse d'interlocuteurs ;

DEMANDE

Que soit mis en place un guichet unique dans les postes visant à mieux informer et à orienter les entreprises demandereses.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
22ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.2/15.10

Objet : Participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDERANT

- Que le gouvernement souligne le rôle important de nos concitoyens résidant à l'étranger et de leurs représentants (conseillers consulaires et conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger) pour le développement de notre commerce extérieur et notre rayonnement culturel ;
- Que les élus conseillers consulaires ont un rôle de proximité auprès des acteurs économiques locaux ;
- Que conformément à l'article 3 de la Loi numéro 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, « le conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur des questions notamment d'intérêt économique et social » ;
- Que conformément à l'article 3 du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseillers consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres, « Le conseil consulaire reçoit périodiquement des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et leur activité. » ;
- La réponse donnée à la résolution COM/R.3/15.03 par le MAEDI/DGM/DEEI précisant que la participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence relève de la seule appréciation de l'ambassadeur ;
- Que les ambassadeurs sont en poste pour des durées réduites ;
- Que des forces vives impliquées sur le terrain local risquent d'être ignorées du fait de ce procédé de sélection ;

DEMANDE

- Qu'un dispositif soit mis en place permettant aux conseillers consulaires de se porter candidats auprès des ambassadeurs de leur circonscription ;
- Qu'en cas de refus, celui-ci soit motivé par écrit par l'ambassadeur.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM / R.3 / 15.10

Objet : Adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT

- La réponse du MAEDI/Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale à la résolution COM/R.5/15.03 adoptée par l'AFE lors de la session de mars 2015 ;
- Qu'un certain nombre de conseils consulaires à l'emploi et de centres concernés n'ont pas été informés de la nécessité de présentation d'un plan à trois ans pour le maintien des subventions ;
- Que les postes diplomatiques concernés par le considérant précédent affirment après consultation ne pas avoir été instruits en ce sens ;
- Que les deux considérants précédents se traduisent par une inégalité de traitement entre les centres ;

DEMANDE

Que les subventions allouées pour 2016 et 2017 soient gelées et qu'un processus d'évaluation soit ré-initié.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM / R.4 / 15.10

Objet : Gestion du parc immobilier relativement aux concepts de développement durable

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT

- L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;
- La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE ;
- L'importance du parc immobilier public à l'étranger tant au niveau du réseau consulaire (Consulat, Ambassade, Institut Français etc.) que des établissements de l'AEFE en gestion directe ;
- La circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du Développement Durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ayant entraîné la mise en place du Plan Administration Exemplaire (PAE) ;
- L'objectif pour 2014 du MAEDI d'adopter systématiquement une démarche environnementale dans la politique immobilière à l'étranger et notamment la systématisation des constructions bioclimatiques dans les nouveaux projets ;
- Les économies engendrées sur le long terme par le développement durable, notamment dans le domaine de l'énergie ;
- La montée en puissance de l'économie circulaire qui réduit l'impact environnemental. et crée de la valeur sociale et économique sur les lieux mêmes de construction et valorise les savoir-faire français ;

DEMANDE

- La mise en place d'un audit énergétique sur l'ensemble des établissements du réseau AEFE labélisés EGD, incluant une évaluation budgétaire d'une remise aux normes de ces établissements ;

- L'élaboration d'un planning pluriannuel concernant la construction/rénovation des EGD ;
- Le renforcement en personnel de la Direction des Immeubles et de la Logistique (DIL) afin de :
 - gérer la maintenance de tous les établissements de façon centralisée
 - réaliser des économies dans les coûts d'exploitation.
- De proposer systématiquement aux établissements conventionnés le recours à l'expertise environnementale de la DIL concernant le développement durable, l'écoconstruction et l'économie circulaire ;
- D'intégrer les concepts d'économie circulaire dans la construction et la maintenance des bâtiments ;
- L'ensemble de ces actions devra être communiqué aux conseillers consulaires concernés.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Motion : COM / M.1 / 15.10

Objet : Subvention du centre Charles Péguy de Londres

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT

- Que le centre Charles Péguy de Londres continuera de bénéficier de la subvention pour l'emploi et la formation jusqu'en 2017 alors qu'il ne procède à aucune facturation des entreprises et dispose des capacités d'autofinancement au vu du nombre de placements directs très élevés (plus de 500) ;
- La réponse apportée par le MAEDI / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'aide sociale à la motion COM/M.1/15.03 adoptée par l'AFE à sa session de mars 2015, précisant que : (...) « *Dans ce cadre, le Centre Charles Péguy de Londres s'est vu allouer une subvention de 35 000 € en 2015 et, sous réserve de la contrainte budgétaire, 26 000 € en 2016 et 17 000 € en 2017. Il devra, à cette date, avoir trouvé les moyens d'autofinancer son activité, et la Commission l'a encouragé à cette fin à facturer ses prestations aux entreprises bénéficiaires* » ;
- Que la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle s'est réunie pour la dernière fois en mars 2015 ;

DEMANDE

- Qu'une évaluation des efforts du Centre Charles Péguy pour facturer ses prestations aux entreprises bénéficiaires soit mise en place ;
- Qu'il en soit rendu compte à l'AFE avant la session de mars 2016.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Motion : COM / M.2 / 15.10

Objet : Pérennité du financement de la CITIM au Canada

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT

- Que la ligne budgétaire est supprimée après 2017 (50.000 EUR en 2015, 30.000 EUR en 2016 et 10.000 EUR en 2017) ;
- Le fait que la quantité totale de citoyens français souhaitant prendre part au programme « Expérience Internationale Canada » dépasse les 40.000 personnes par an et ne peut pas être satisfaite dans son entièreté (seulement 14,000 personnes bénéficiaires de par les quotas en vigueur,). NB : La demande a été multipliée par 10 en dix ans ;
- Que 40% des personnes prises en charge par le CITIM sont inscrites à pôle emploi avant leur départ ;
- Que l'expérience internationale est particulièrement valorisée par les entreprises et permet à ces personnes une meilleure insertion dans le marché du travail à leur retour en France ;
- Le Canada fait face à des défis économiques et démographiques importants et est par la même en demande d'une telle main d'œuvre ;
- Que la CITIM de par son statut d'association de droit local n'est pas en mesure de solliciter des financements d'ordres privés sans remettre en cause la pérennité du financement du gouvernement Québécois ;

DEMANDE

Que la subvention accordée à la CITIM sur la ligne budgétaire 151 auparavant financée par le MAE (80.000 EUR) soit reprise par le Ministère du travail et/ou de la jeunesse et des sports dans le cadre de la formation professionnelle.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
22ème session
16-20 mars 2015

Paris, le 9 octobre 2015

RESOLUTION PROPOSEE PAR FRANÇAIS DU MONDE, ECOLOGIE ET SOLIDARITE

Objet : Devise et valeurs républicaines dans les établissements d'enseignement français à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDÉRANT

- Le contexte actuel de remise en cause de certaines valeurs républicaines ;
- La mission de formation citoyenne des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- Les expériences concluantes menées par les conseillers consulaires du Bénin, de Grèce et du Japon ;
- La réponse positive apportée par Monsieur Matthias FEKL, Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger au conseiller consulaire du Japon

DEMANDE

- que soit affichée au fronton des établissements d'enseignement français à l'étranger la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » ;
- que dans les pays où cela remettrait en cause la sécurité de nos concitoyens, cette devise soit apposée dans un lieu de passage à l'intérieur de l'établissement ;
- que cette devise soit expliquée une fois par an lors des journées « Défense et citoyenneté » ;
- que la charte de la laïcité et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soient affichées de manière visible à l'intérieur des établissements.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

En attente de réponse